

Précis analytique des travaux de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen

Académie des sciences, belles-lettres et arts (Rouen). Précis analytique des travaux de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen. 1807.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter reutilisationcommerciale@bnf.fr.

PRÉCIS ANALYTIQUE

DES TRAVAUX DE

L'ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES & ARTS

DE ROUEN

Pendant l'année 1882-1883

PRÉCIS ANALYTIQUE
DES TRAVAUX DE
L'ACADÉMIE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE ROUEN

PENDANT L'ANNÉE 1882-1883



ROUEN

IMPRIMERIE DE ESPÉRANCE CAGNIARD

PARIS. — A. PICARD, rue Bonaparte, 82

—
1884

Pen. 80
12391

SÉANCE PUBLIQUE.

DE

L'ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS
DE ROUEN

Tenue le jeudi 2 août 1883, dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville.

Présidence de M. Hédou

La séance publique annuelle de l'Académie a été ouverte le jeudi 2 août 1883, à huit heures du soir.

S. E. Mgr. le cardinal de Bonnechose, archevêque de Rouen, M. le Colonel du 74^e régiment de ligne, de nombreux représentants du clergé, de la magistrature, de l'administration et des membres des diverses sociétés savantes de la ville honoraient cette solennité de leur présence.

M. le président J. Hédou, dans un discours, dont l'intérêt a vivement excité l'attention d'un auditoire choisi, a retracé l'histoire des expositions périodiques

consacrées aux beaux-arts et a signalé leur influence sur l'industrie artistique de la province et l'accroissement des richesses qu'on admire dans nos musées.

Après lui, M. G. Le Breton, dans une étude développée sur les œuvres envoyées au salon rouennais de 1882, a fait ressortir les mérites comparatifs des artistes normands et a mis en lumière les titres qui ont recommandé M. Guilloux, sculpteur, à la commission chargée de désigner le lauréat du prix Bouctôt. C'est aux applaudissements unanimes de l'assemblée que le jeune auteur d'*Orphée expirant* est venu recevoir des mains de S. E. Mgr. le Cardinal la récompense de travaux qui présagent un brillant avenir.

M. l'abbé Vacandard, dans un langage simple et ému, a fait le tableau de la vie de M^{lle} Céline Méliot, de Dieppe, et il a apprécié avec une rare élévation de pensée, les actes de dévouement persévérant qui ont déterminé l'Académie à décerner à cette fille modeste et vertueuse le prix Dumanoir, dont la médaille lui a été offerte par M. le Colonel du 74^e régiment de ligne, au milieu des marques réitérées d'une sympathie respectueuse.

La séance s'est terminée par la lecture de deux pièces de vers dues à la verve aimable et à la fine gaieté de notre confrère correspondant, M. le baron Richard.

Elles ont obtenu le succès auquel est habitué l'académicien octogénaire, qui consacre aux muses les loisirs d'une verte vieillesse et d'une retraite laborieuse.

La séance a été levée à dix heures.



DISCOURS D'OUVERTURE

Par M. HÉDOU, Président



MESSIEURS,

Avant de commencer le discours qui, de tradition ancienne, doit être prononcé à l'ouverture de cette séance par le Président de l'Académie, je tiens à remplir un devoir qui s'impose à moi : celui de remercier toutes les personnes qui ont bien voulu faire trêve à leurs occupations pour répondre à l'invitation que nous avons eu l'honneur de leur adresser. C'est toujours un bonheur pour notre Compagnie de voir nos réunions publiques suivies par les notabilités qui représentent l'État dans notre ville et qui sont à la tête des différents services religieux, administratifs, militaires ou judiciaires. Ce précieux concours ne nous a jamais fait défaut et nous espérons bien qu'il nous sera toujours continué ; il sera la meilleure récompense de nos travaux. Nous sommes également reconnaissants envers les personnes d'élite comme envers le public, qui veulent bien répondre à notre appel et donner quelque

solennité à cette clôture de l'année académique et à la distribution des prix que nous décernons chaque année, grâce à la générosité de quelques bienfaiteurs. Recevez donc tous ici l'expression de notre gratitude, qui sera d'autant plus grande que vous oublierez moins le chemin de cette séance annuelle. L'accroissement que prend chaque jour dans notre ville l'élément artistique donnera peut-être quelque intérêt à une esquisse rapide, que je veux faire ici, du développement des arts en France et surtout des proportions plus grandes, que prennent chaque jour dans notre pays les expositions artistiques. Est-ce un signe de décadence, comme le prétendent, à tort selon moi, certains esprits chagrins ? Est-ce au contraire un signe de virilité, de force et de prospérité ? Je ne chercherai point à trancher cette question. On a déjà sur ce sujet écrit bien des volumes, on en écrira encore beaucoup, et la solution du problème, j'en ai peur, n'aura pas fait un pas de plus. Contentons-nous donc de prendre les faits tels qu'ils sont et d'en constater les conséquences. Sur ce dernier point, nous nous bornerons à voir le profit qu'en a pu tirer notre ville.

Comme dans tous les pays, en France, la peinture et la sculpture n'ont été que les auxiliaires de leur sœur aînée, l'architecture. En ce qui concerne la sculpture, je n'ai point besoin d'expliquer son rôle dans une ville aussi riche que Rouen en splendides monuments de l'art gothique et de la Renaissance, où chaque colonne supporte une statue, où chaque pierre représente un bas-relief. Quant à la peinture, je serai peut-être moins à

mon aise que si je parlais dans quelque ville de la Flandre ou de la Belgique. Là, en effet, après vous avoir fait admirer les merveilleux monuments religieux ou civils qui provoquent l'étonnement des voyageurs, nous pénétrions dans ces cathédrales ou dans ces hôtels de ville et la vue des *ex-voto*, des triptyques, des panneaux ou des tapisseries qui y foisonnent, vous ferait comprendre à quels besoins répondait à cette époque l'art de la peinture, encore presque à l'état naissant. Depuis les frères Van Eick jusqu'à Rubens, nous pourrions suivre ses progrès. A Rouen, nous ne pourrions guère signaler de vieux spécimens de la peinture que sur les murs de nos antiques abbayes, en admettant que nous puissions en retrouver quelques parties intactes. L'art du pinceau n'a pas eu chez nous de débuts remarquables. La corporation des peintres existait de temps immémorial, mais il faut bien reconnaître qu'elle n'a guère fait parler d'elle avant la fin du xvi^e siècle.

A Paris, les artistes n'avaient point vécu dans la même somnolence qu'en province. Ayant plus de pratique, plus d'instruction dans leur art, ayant aussi à satisfaire des exigences plus raffinées, ils avaient dû montrer plus de perfection dans leurs œuvres. Constitués en maîtrise, les membres de la corporation se montraient jaloux de leurs privilèges et de plus en plus difficiles pour la réception des jeunes apprentis qui aspiraient à devenir leurs confrères. Peu à peu l'antique corporation des maîtres peintres devint l'Académie de Saint-Luc, dont la domination ne tarda pas à être secouée par Lebrun qui, de retour de Rome, établit avec

ses compagnons une nouvelle école, dans laquelle ils s'exercèrent à des études publiques et enseignèrent à la jeunesse « à dessiner d'après le naturel, c'est à-dire « d'après un homme nu qu'on pose en diverses attitudes, « ce qu'on a toujours nommé depuis faire une académie. »

C'est ainsi que fut créée l'Académie royale de Peinture et de Sculpture dont Louis XIV consacra la fondation par lettres patentes données en 1648, et qui devait, quelques années plus tard, inaugurer la série des expositions publiques. Ce mode d'exhibition des productions de nos artistes eut, dès l'origine, le privilège d'attirer le public, qui se portait déjà au Palais-Royal ou au Louvre comme il se rend aujourd'hui aux Champs-Élysées.

D'ailleurs, l'idée n'était pas absolument nouvelle, car depuis plusieurs années, les jeunes peintres de Paris avaient pris l'habitude d'exposer les meilleures toiles de leur atelier sur la place Dauphine, le jour de la Fête-Dieu, et l'on pouvait y voir, pendant une heure ou deux, leurs productions disposées en plein air le long des maisons encore ornées de tapisseries.

C'était au même endroit qu'au mois de mai, chaque année, les orfèvres de Paris produisaient le tableau que, suivant une très ancienne coutume, ils donnaient à la cathédrale de Paris, tableau qui, par suite, avait pris le nom de may et fut souvent l'œuvre d'un peintre distingué, tel que Jouvenet, par exemple. Le public se rendait avec empressement en ce lieu pour y jouir de ce spectacle passager.

Colbert, qui avait été un des créateurs et un des pro-

tecteurs de l'Académie royale de peinture, poussa fortement les membres de cette compagnie à suivre l'exemple déjà donné, et c'est sur son invitation que fut organisée, le 9 avril 1667, la première exposition de peinture. Cette tentative dut obtenir quelque succès, car elle se renouvela en 1669 et en 1671, mais sans laisser de traces ; on ne connaît, en effet, aucune liste des peintres qui y prirent part ou des tableaux qui y figurèrent.

Le premier livret que nous puissions citer, une véritable rareté bibliographique, date seulement de l'année 1673. C'est par lui que nous savons que cette exposition ne comprenait que 150 tableaux, parmi lesquels on remarquait surtout les immenses compositions de Lebrun, représentant l'histoire d'Alexandre, que Louis XIV avait commandées à cet artiste pour décorer la galerie d'Apollon. A côté des peintures, figuraient quelques morceaux de sculpture et de gravure. Colbert, par une visite officielle, chercha à propager dans le public le goût de ces exhibitions, mais il est à croire qu'il n'y réussit que médiocrement, car, pendant une période de vingt-six années, les académiciens restèrent cois et ne renouvelèrent point cette tentative. Ils continuèrent à tenir leurs séances au Louvre, dans la salle où se trouve aujourd'hui le *Radeau de la Méduse*, mais sans soumettre au jugement du public les œuvres sorties de leur pinceau, de leur ciseau ou de leur burin. Il paraît que cette inaction était due en partie aux dépenses extraordinaires qu'avait occasionnées l'exposition de 1673, et en partie aussi, à la mort de la Reine, arrivée en 1683.

Donc, en 1699, les académiciens voulurent tenter à

nouveau la fortune, mais, cette fois-ci, dans de meilleures conditions pécuniaires. Le Roi, sur la demande de Mansart, avait permis que l'exposition de ses peintres eût lieu dans la grande galerie du Louvre et que les tapisseries du garde-meuble de la couronne fussent employées à décorer cette vaste salle. De cette façon, tout était pour le mieux ; pas de dépenses, et néanmoins une organisation aussi riche qu'il était possible de la désirer. Aussi, les membres les plus distingués de la compagnie tinrent à honneur d'y prendre part et le succès fut si grand que l'on alla jusqu'à graver une petite estampe, aujourd'hui fort rare, qui reproduisit l'aspect de ce salon, initial pour ainsi dire. Il faut croire cependant que cette mode de suivre les expositions n'était pas encore bien passée dans les mœurs, car un nouveau temps d'arrêt se produit jusqu'en l'année 1704. Et cependant, en 1699 comme en 1704, les artistes de talent n'étaient pas restés sous leur tente. Girardon le sculpteur et son confrère Coysevox, les peintres Coypel père et fils, Desportes, de Troy, Rigaud, pour ne citer que les plus célèbres, avaient envoyé leurs meilleures toiles ; Jouvenet, notre compatriote, s'était dessaisi pour un instant, en faveur de ce salon de 1704, de cette superbe série d'esquisses des douze apôtres que nous possédons maintenant à notre Musée municipal et qu'il devait exécuter en grand dans la coupole des Invalides.

A partir de 1705, nouvelle interruption, mais cette fois d'une longueur inaccoutumée, puisqu'elle ne dura pas moins de trente-trois années. Sous le règne de Louis XV il n'y eut pas moins de vingt-quatre exposi-

tions qui, sans règle fixe, furent tantôt annuelles et tantôt bisannuelles. Elles se succédèrent de 1737 à 1773. Je n'insisterai pas sur cette période, dans laquelle la peinture d'histoire, si fort prisée sous le règne gourmé du grand roi, dut céder la place à cet art bien charmant, bien spirituel, mais bien efféminé, éclos sous les inspirations frivoles de la cour de Louis XV. Watteau, Lancret, Boucher, Vanloo, luttent à qui reproduira sur la toile les scènes les plus gracieuses et à qui attirera le plus l'attention des favorites. C'est la belle époque des portraits au pastel de Latour, l'astre autour duquel gravitent Nattier, Aved et cent autres, sans oublier Tocqué, qui fut peut-être un de ceux qui surent rendre avec le plus d'esprit les physionomies de ses modèles.

Si nous jetons un coup d'œil sur le public qui circule dans la galerie, nous y trouvons le même spectacle que nous donnent ceux qui visitent nos salons modernes. Permettez-moi de vous demander si les vers suivants ne trouveraient pas leur application aujourd'hui et s'il y aurait un mot à changer. Ils ne sont pas très bons, mais on les chantait :

D'abord on n's'rait pas du bon ton
Si l'on n'avait pas vu l'Salon;
Qu'on s'y connaisse ou non, qu'importe :
On a son carrosse à la porte,
La main dans cell' d'un beau ch'vallier,
On fait « frou-frou » dans l'escalier,
On fait cercle dans la cohue,
Et, comm' faut avoir la berlue
Quand on veut passer pour quelqu'un,
La loup' sur l'œil on se promène,
On dit : qu' c'peuple est importun !

On lorgne, on pousse, on se démène,
En r'gardant bien moins les tableaux
Que l'bataillon d'originaux
Que le même dessein amène.

Si l'on chansonnait ainsi les travers des amateurs, on aurait bien pu lancer quelques épigrammes à des personnages beaucoup plus haut placés qui donnaient aussi libre cours à leurs fantaisies, infiniment plus graves dans leurs résultats. N'est-ce pas en effet un dauphin, fils de Louis XV, qui, en 1765, ne voulant pas se déranger pour visiter l'exposition, fit apporter chez lui, à Versailles, les tableaux les plus remarquables. On voit que partout, en haut comme en bas, il y a des excentriques.

Sous le règne de Louis XVI, l'ordre et la régularité prennent le dessus ; de 1775 à 1789, huit expositions se succèdent ponctuellement tous les deux ans. On sent qu'il n'y a plus de courtisanes sur le trône, les tableaux mythologiques disparaissent et sous la direction de Vien, l'école de peinture française se transforme et revient à la nature. Bientôt cette influence salutaire se fait sentir et David apparaît et prend la tête du mouvement qu'il domine de toute sa hauteur. Entraîné par le succès, il poussera plus tard trop loin l'application de son système, et sous le prétexte de ne peindre que d'après le modèle en s'inspirant des splendides statues de l'antiquité, il finira par sacrifier d'une façon absolue la couleur au dessin. Son style deviendra de la raideur et ses personnages ne seront que de la sculpture peinte.

Cette transformation de notre école française s'effec-

tuait au milieu d'idées nouvelles qui se faisaient jour et en était beaucoup la conséquence. Ce n'était pas sans raison que les artistes s'appliquaient à rendre et à glorifier des scènes puisées dans l'histoire de la République romaine. Ils étaient grisés par l'air ambiant; la Révolution arrivait à grands pas.

La République française, supprimant les privilèges, décréta dès son début la mort de l'Académie royale de peinture et de sculpture, dont les membres jusqu'à ce moment avaient seuls eu le droit d'exposer leurs œuvres aux salons de peinture. Il fallait être peintre du Roy, c'est-à-dire académicien ou tout au moins agréé, pour pouvoir soumettre les produits de son atelier à l'appréciation du public dans la galerie du Louvre. A partir de l'année 1791 et pendant les sept expositions qui se succédèrent jusqu'en 1799, il n'y eut plus de barrière aux portes du Salon. Tous les artistes étaient admis sans contrôle. Il n'est pas besoin de dire ce qui advint, l'emplacement primitif ne suffit plus à loger la quantité d'œuvres envoyées. On dut les placer dans les escaliers, les vestibules, jusqu'au plafond. La qualité était remplacée par la quantité, car, de tous les exposants, le seul artiste véritablement digne de ce nom était toujours David; les autres peintres méritaient à peine d'être nommés. Ce n'est que quelques années plus tard que les artistes de l'Empire commencèrent à se faire connaître.

Sous le Consulat et le règne de Napoléon, de 1800 à 1812, il n'y eut pas moins de huit expositions, et nous n'avons pas besoin de dire quels furent les sujets des toiles qui y figurèrent. La gloire des armées françaises

est le thème favori de Gros, de Girodet et de Guérin, les trois G comme on disait alors. Une véritable émulation s'empare de nos artistes; en douze ans, le nombre des ouvrages exposés s'élève de 485 à 1,300. C'est un véritable déluge de portraits de Bonaparte et de Napoléon; tous les cadres célèbrent à l'envi sa gloire et ses hauts faits. Seul, Prudhon représente, mais avec quel talent et avec quel sentiment parfaits, la grâce et la mythologie allégorique. David, rallié à l'Empire, expose successivement et avec un succès toujours croissant le couronnement de l'Empereur, la distribution des Aigles et les Sabines : mais il doit bientôt s'expatrier, car Louis XVIII rentre en France, faisant succéder la paix à une guerre qui, depuis plus de vingt ans, avait épuisé la France.

Depuis le retour des Bourbons jusqu'à la révolution de 1830, on ne compte que six salons, mais ils eurent au point de vue de la prospérité de l'art une importance véritablement exceptionnelle. C'est en effet pendant cette période, que la France vit naître des talents nouveaux, dont quelques-uns devaient jeter un grand éclat sur notre école française de peinture. Je dois citer au premier rang Géricault, Ingres et Delacroix, ces trois génies si différents entre eux, qui, par des routes diverses, arrivèrent au même but : l'immortalité. Au dessous d'eux viennent se grouper Horace Vernet, Léopold Robert, Paul Delaroche, pour ne citer que les principaux.

Les artistes français semblent animés d'une ardeur nouvelle; un souffle étrange traverse les ateliers de la capitale, des théories inconnues jusque-là viennent

apporter des éléments de discorde entre ceux qui cultivent le même art, et, sous le règne de Louis-Philippe, éclate la grande querelle des dessinateurs et des coloristes, des classiques et des romantiques. Ingres et Delacroix avaient chacun leurs partisans convaincus, qui se faisaient une guerre acharnée, guerre qui ne s'explique que par la surexcitation des esprits aveuglés par la lutte. Car, maintenant que la paix est faite, nous comprenons moins cette lutte entre deux maîtres si éminents. Il était si facile d'accorder à chacun sa part de gloire. Ne pouvait-on aimer à la fois Ingres et Delacroix ? Quel obstacle y avait-il à reconnaître en l'un la pureté du style et du dessin, l'amour de l'art dans sa correction la plus châtiée, le respect des grandes traditions du passé ; dans l'autre, l'harmonie de la couleur, portée à sa plus haute puissance, une exubérance du sentiment artistique incroyable, le mouvement et la vie. Aujourd'hui, grâce à Dieu, la querelle est terminée et nous pouvons les admirer tous les deux côte à côte, dans l'auréole de gloire qu'ils ont su conquérir.

Si la couleur avait fait, grâce à Delacroix, irruption aux salons de peinture, l'école française faisait, à cette même époque, une conquête qui n'était pas moins glorieuse. Une autre réaction s'opérait et battait en brèche ce qu'on était convenu d'appeler depuis bien des années le paysage historique. Toute une classe d'artistes, éclairée par l'apparition de quelques toiles anglaises signées Constable, ouvrit les yeux et s'aperçut que la nature était toute autre que celle que les peintres avaient représentée jusqu'ici dans leurs tableaux.

Ils s'attachèrent à la rendre telle qu'ils la voyaient, avec sincérité, avec les splendides effets qu'elle donne aux différentes heures de la journée, sans avoir besoin d'appeler à leur aide des jeux d'ombre et de lumière de convention. On s'aperçut avec étonnement que l'on pouvait ainsi peindre le paysage sans le secours d'aucun temple grec, sans la présence d'aucune nymphe. En s'écartant d'un style prétendu historique, Corot, Decamps, Th. Rousseau, Millet, Daubigny, surent créer des merveilles et maintenir au premier rang notre école moderne de peinture. Quelques-uns allèrent même en Orient chercher leurs inspirations, et le soleil des pays chauds leur porta bonheur, car ils surent rendre toute l'intensité de sa lumière et les accents particuliers des habitants et des costumes de ces pays. En somme, la période artistique de 1830 à 1850 fut une époque de renaissance incontestable.

Sous le second Empire, il n'y a pas dégénérescence. L'école du paysage se maintient, la peinture d'histoire se relève, grâce aux talents qui s'appellent Gérôme, Flandrin, Cabanel, Muller, Yvon fils, etc., qui signent, en dehors de leurs grandes compositions, des portraits véritablement remarquables.

A côté de ces maîtres un ouvrier, ouvrier d'une adresse inouïe, sachant son métier (je ne dis pas son art) comme pas un, Courbet pour dire son nom, chercha à créer une école à part, l'école du réalisme, mais il ne réussit qu'à fourvoyer tous ceux qui s'enrôlèrent sous son drapeau et ne sut pas faire un élève. Du reste, nous ne connaissons de ce peintre que des morceaux bien

exécutés et pas une page importante qui se tienne d'un bout à l'autre. Peut-être y aurait-il une exception à faire pour son *Combat de Cerfs* et sa *Remise de Chevreuils*. Encore ferions-nous nos réserves pour cette dernière toile, dont les fonds viennent trop en avant.

Nous ne parlerons que pour mémoire des Salons de ces dernières années. Tous ceux qui me font l'honneur de m'écouter les connaissent aussi bien, sinon mieux que moi. Je ne leur apprendrais donc rien. Je crois cependant devoir insister légèrement sur une sorte de réaction... en mal que tentèrent certains artistes qui, s'ils n'avaient qu'une dose de talent bien restreinte, possédaient en revanche une énorme avidité de renommée. Impatients d'une célébrité que leur pinceau ne pouvait leur donner, ils résolurent d'arriver, je dirai presque par le scandale. Ils prirent le contrepied des saines théories de l'art, et sous le prétexte de peindre la nature telle qu'elle se présentait à eux et de faire ce qu'ils appelaient du plein air, ils exposèrent des choses sans nom où le grotesque s'alliait à l'ignorance. Certains de ces tableaux ne furent même pas des esquisses informes. Les principaux chefs de ce mouvement n'existent plus, mais ils ont encore laissé quelques adeptes qui, n'ayant plus de drapeau, abandonneront bientôt, nous l'espérons, les faux principes pour rentrer dans les vrais sentiers de l'art.

Nous venons de faire une esquisse rapide de nos expositions publiques de peinture ; il nous reste, pour remplir notre programme, à dire en quoi cette publicité des œuvres d'art a pu profiter à notre ville. Dès l'abord,

nous n'avons pas à nous occuper des temps antérieurs à la Révolution de 1789, puisqu'avant cette époque, il n'y avait à Rouen ni musée, ni expositions. La première République, en enlevant aux établissements religieux les objets d'art qu'ils possédaient, fit une œuvre que nous blâmons en droit, mais qui, il faut bien le reconnaître, donna les résultats les plus satisfaisants au point de vue de l'art; sans prétendre qu'elle sauva ainsi bien des chefs-d'œuvre, il est indiscutable que les musées qui furent créés et constitués avec les tableaux arrachés aux églises ont rendu depuis quatre-vingts ans et rendent encore de signalés services à ceux qui veulent étudier l'histoire de l'art, comme aux artistes, élèves ou maîtres qui veulent surprendre les secrets de ceux qui les précédèrent. Auparavant, en province, il n'y avait, dans quelques villes privilégiées, que des écoles de dessin. Maintenant, même dans les villes d'une importance secondaire, les écoles de dessin abondent et les élèves peuvent achever de se former le goût en parcourant les collections municipales. Ajoutons à cela les expositions qui s'organisent périodiquement partout et qui complètent l'œuvre ainsi commencée de la diffusion de l'art.

Sous ce rapport, notre ville, comme son importance l'exigeait d'ailleurs, fut une des plus favorisées. Son musée fut, dès le début, largement doté de belles choses, mais il resta longtemps stationnaire et nos expositions de peinture, qui ne prirent naissance que bien tard, en 1833, ne contribuèrent à son accroissement que dans une mesure absolument insignifiante. Toutefois, il nous faut signaler l'entrée à notre musée de deux toiles

remarquables, l'une de Louis Boulanger, le *Supplice de Mazeppa*, donnée par M. Gaugain, amateur et critique éclairé, et l'autre, la plus belle page de Delacroix, le *Triomphe de Trajan*, envoyée par le gouvernement, qui ne nous la donnerait pas aujourd'hui. Il faut bien avouer, en effet, qu'elle supporterait au Louvre la comparaison avec n'importe quel chef-d'œuvre des maîtres anciens et modernes. Sa valeur artistique ne saurait s'évaluer. Quant à sa valeur commerciale, ce tableau mis en vente ne saurait être acquis que par une puissance riche et amie des arts.

Jusqu'en 1865, époque à laquelle M. G. Morin, notre sympathique collègue, fut nommé conservateur de notre musée de peinture, l'école moderne française n'était guère représentée que par les deux toiles dont je viens de parler. Mais avec sa grande habileté administrative, avec son flair artistique si développé, M. Morin comprit quelle lacune énorme il y avait à combler, et il se donna pour mission de réparer le temps perdu. Avec une dotation bien peu considérable, il parvint à acquérir, outre des œuvres intéressantes de peintres normands, des toiles remarquables de nos artistes vivants, et à donner ainsi à notre collection rouennaise un attrait nouveau et puissant qui lui avait fait défaut jusque-là. L'administration municipale, entraînée par lui, dénoua peu à peu, mais sans excès, les cordons de sa bourse, si bien qu'aujourd'hui la voie est ouverte. Nous pouvons avec orgueil montrer aux étrangers une réunion fort attrayante de tableaux anciens et modernes, et nous sommes sûrs que nos édiles et notre nouveau conservateur ne

laisseront pas tomber l'œuvre si bien commencée.

Peu de villes, en effet, peuvent, comme la nôtre, exposer aux regards des connaisseurs des tableaux d'histoire signés par des artistes tels que Boulanger, Géricault, Delacroix. Ribot, Ferrier, Jollivet, Cibot y montrent leurs chefs-d'œuvre. Comme portraits nous avons trois merveilles : celui connu sous le nom de *La Belle Zélie*, par Ingres, et ceux de MM. Court père et Descamps, par Court. Bellangé, Sorieul et Boissard y représentent nos gloires et nos malheurs militaires. Tout le bataillon des paysagistes modernes s'y conduit vaillamment, ayant à sa tête ses chefs les plus renommés : Corot, Cabat, Ziem, Daubigny, Guillemet, Bellel; j'en passe et des meilleurs. Les tableaux de genre nous font connaître les talents incontestables et incontestés de Charlet, de Chaplin, de Fichel, de Morin, de Glaize père, de Luminais, de Lesrel. Ph. Rousseau, Troyon, Stevens, la Roche-noire, Palizzi et Loubon nous convient à admirer leurs splendides animaux, comme Saint-Jean et Quost nous attirent avec le parfum de leurs fleurs. Quand nous aurons mentionné les belles études de MM. Vollon, Dubufe fils, R. Collin et Hugrel, c'est à peine si ces quelques lignes pourront donner une idée approximative du résultat inappréciable obtenu par les conservateurs de notre musée et par l'administration depuis moins de vingt ans.

Qu'ils en reçoivent ici au nom de l'art tous nos remerciements, mais qu'ils n'oublient pas que, dans le domaine du beau, plus on fait, plus il reste à faire. Noblesse oblige. Les chefs-d'œuvre appellent les chefs-

d'œuvre ; il faut savoir les saisir au passage. D'ailleurs, tout en reconnaissant le chemin parcouru, il ne faut pas se faire d'illusions ; à l'heure présente il y a encore bien des vides à combler. Rembrandt, Téniers, Van-Dyck, Murillo sont absents. Espérons qu'ils répondront quelque jour à notre appel, grâce aux donations faites par des amateurs généreux et éclairés, grâce aussi aux dotations municipales, qui seront certainement toujours proportionnées à nos besoins artistiques.



RAPPORT SUR LE PRIX BOUCTOT

Par M. GASTON LE BRETON



MESSIEURS,

C'est un grand agrément que la diversité;
Nous sommes bien comme nous sommes :
Donnez le même esprit aux hommes,
Vous ôtez tout le sel de la société.

Ces vers, tirés d'une fable de La Motte : *Les Amis trop d'accord*, peuvent s'appliquer, il nous semble, à un salon de peinture. Supposons, en effet, une réunion d'œuvres exposées, représentant un sujet différent, mais peintes d'après les mêmes procédés et suivant la manière de tel ou tel maître qui aurait fait école dans son genre (la chose n'arrive déjà que trop souvent), l'art tomberait bientôt dans la photographie peinte ou dans la chromo-lithographie. Quelle pauvreté et quelle sécheresse d'exécution vous rencontreriez de toutes parts ! Et cette monotonie

désespérante vous ferait bien vite ajouter avec le poète :

L'ennui naquit un jour de l'uniformité.

Il faut donc que chaque artiste suive la voie qui lui est tracée par son tempérament naturel, sans s'écarter, toutefois, de certaines règles, qui ont été adoptées par les maîtres et que le temps a consacrées.

L'art, en effet, repose sur des principes absolus qui sont la base fondamentale de son existence et dont il est indispensable de tenir compte, si l'on ne veut pas s'exposer à tomber dans les erreurs grossières que nous montrent encore aujourd'hui certains restes archéologiques des peuples barbares.

Toutefois, à côté de ces principes absolus, l'artiste doit jouir de la liberté où l'entraînent sa nature et le climat sous lequel il vit. Les mœurs et les idées ont également une très grande influence sur ses aspirations. De là ces transformations successives et si diverses, que l'on peut suivre à travers les âges, dans les manifestations artistiques qui se sont succédé depuis l'antiquité jusqu'à nos jours.

Nous entendons, souvent, prononcer le mot de décadence dans les arts, quand il s'agit plutôt, à proprement parler, de transformation.

Nous admettrons, néanmoins, que pour certaines œuvres les manifestations de l'art soient moins élevées à certaines époques ; pour la peinture religieuse, par exemple, où les élans d'une foi ardente ont produit les

œuvres remarquables que le moyen âge et la Renaissance nous ont laissées.

Cependant, si nos recherches et nos tendances personnelles nous poussent davantage vers l'étude des œuvres du passé, nous sommes heureux de savourer également les productions artistiques de notre temps.

D'ailleurs, l'éclectisme en art étant notre règle absolue, nous nous plaisons à reconnaître et à goûter sa plus faible expression, aussi bien dans la forme plus ou moins archaïque de telle ou telle statue antique, que dans l'objet le plus finement ciselé du XVIII^e siècle.

Le caractère de l'art s'étant modifié dans chaque pays où il a pris naissance, ses diverses transformations sont restées marquées par des traits ineffaçables. A quelle époque, en effet, trouverons-nous, par exemple, des figures plus expressives que celles du moyen âge, qui nous font sentir que l'homme a souffert, qu'il pense, qu'il croit ou qu'il aime ?

Dans la statuaire grecque, au contraire, qui est la personnification la plus pure de l'art antique, l'âme réside surtout dans l'ensemble du corps, où elle se trouve répandue sur des contours et des formes admirables.

Cette perfection de l'antique, mêlée à l'inspiration religieuse du moyen âge, produira une période remarquable, celle de la Renaissance, où les sibylles de la Sixtine et les muses du Vatican, par leur élévation de style, planent dans le même éther que les victoires du Parthénon.

L'art, suivant le milieu où il vit, prospère ou dégénère.

Pour ne parler que du moyen âge, la France au XII^e siècle est déjà l'institutrice de l'Europe, et cependant l'art n'atteint chez elle son complet développement qu'au milieu du XIII^e siècle, et les merveilleux portails de Reims, de Paris, de Chartres et d'Amiens sont comme une explosion de cette Renaissance si remarquable dans son architecture, sa sculpture, ses vitraux et ses manuscrits enluminés.

Au milieu du XIV^e siècle, l'art se déplace; il vient embellir, par ses brillantes productions, la florissante cour de Bourgogne, qui conserve le dépôt sacré de ses traditions les plus pures, personnifiées dans les œuvres de Van Eyck et de Memling.

Le XV^e siècle arrive, et l'Italie monte sur ce piédestal de gloire, où Florence, Rome, Venise verront briller bientôt sur leur front l'auréole lumineuse dans laquelle on distingue les noms de Raphaël, de Michel-Ange, de Léonard de Vinci, du Corrège, d'André del Sarte, de Paul Véronèse et du Titien.

La peinture en Allemagne atteint son apogée avec Albert Durer et Holbein.

Puis la France vient, à son tour, reconquérir ce sceptre de l'art, qui semble lui avoir échappé un instant.

La Renaissance italienne était sortie, surtout, de l'art romain, et la première moitié du XVI^e siècle en France dut subir son influence, qui fit dévoyer, pour un instant, le génie français de ses tendances naturelles. — Au milieu du XVI^e siècle, l'art, chez nous, est redevenu français : il s'est recueilli en lui-même, et il a trouvé cette distinction de la forme et ce suprême cachet d'élégance que l'on ren-

contre sur les œuvres de Jean Goujon et de Germain Pilon.

Le siècle suivant comptera parmi ses peintres les plus illustres Rubens, Van Dyck, Rembrandt, Velasquez et Murillo, en même temps que notre pays conservera les traditions élevées du grand art dans les œuvres du Poussin et de Le Sueur.

Nous touchons déjà aux fastueuses décorations du siècle de Louis XIV, où Le Brun préside en maître, tandis que Le Puget tient la première place parmi les sculpteurs. Déjà le vent du sensualisme a soufflé sur les époques qui vont suivre, et cependant nous ne nous sentons guère le courage de condamner les entraînements d'un siècle qui nous a donné des peintres tels que Watteau et Boucher.

Là encore notre art s'est surtout transformé ; il s'affadira, il est vrai, dans la suite, en subissant les élégances surannées d'une cour entraînée vers le plaisir ; mais il va bientôt se retremper aux sources de l'antique, et Vien « a entrouvert la porte que David a poussée. »

Un peintre adorable, Prudhon, saura allier dans ses œuvres cette fusion des deux styles ; il ne fera pas école, car les extrêmes qui poussent aux extrêmes choisiront David pour chef. Ce maître sera, il est vrai, celui de tous qui aura formé le plus d'élèves, et Gros, Gérard et Ingres suffisent à sa gloire.

Nous sommes arrivés à notre époque, Messieurs, et déjà nous voyons surgir les noms de Géricault et d'Eugène Delacroix. Ceux-là furent de hardis novateurs : aussi les contemporains de leur talent naissant n'ont-ils pas manqué de parler de décadence à propos de leurs œuvres.

Il en a été de même pour Théodore Rousseau, Troyon, Millet et Corot, qui furent cependant les chefs d'école du paysage, que Flers et Cabat avaient affranchi des formules académiques.

Nous n'avons pas cherché à tracer ici une histoire de la peinture, sans quoi nous n'eussions pas manqué de citer les grands portraitistes anglais : Reynolds, Gainsborough et Lawrence. Nous avons voulu seulement esquisser à grands traits les compensations qui résultent de ces diverses transformations, en vous montrant que si chaque siècle n'a pas toujours atteint les cimes élevées du grand art, il a toutefois laissé des traces, qui, pour appartenir à des ordres d'idées bien différents, n'en sont pas moins très remarquables.

Cela prouve la nécessité de laisser l'artiste libre de suivre ses aspirations élevées vers l'idéal ou l'étude de la nature, sans lui parler de décadence aussitôt qu'il tente un effort pour s'écarter un instant des sentiers battus.

Le siècle dans lequel nous vivons est lui-même un exemple de transformation au point de vue de l'art. Et comment pourrait-il en être autrement, alors que nos idées, nos lois et nos usages nous font différer complètement de nos pères?

Nous devons cependant nous servir de leurs œuvres comme d'une traduction élevée de la nature, qui reste avant tout le modèle à interpréter.

Ce mélange des qualités remarquables que les maîtres anciens nous ont laissées, nous en rencontrons la trace dans les compositions des premiers artistes de notre

temps qui ont su allier aux traditions du grand art l'étude consciencieuse de la nature. De même que notre sol et notre climat sont propres à toutes les cultures essentielles à la vie, ainsi notre pays a su réunir tous les genres de tempérament artistique, et l'école française brille, actuellement, au premier rang par sa remarquable variété. J'en ai pour preuve, Messieurs, les artistes éminents dont vous avez été à même d'admirer les œuvres au dernier salon de Rouen.

Bonnat, Jules Lefebvre, Henner, ne sont-ils pas les continuateurs des traditions de ces maîtres qu'ils ont tant étudiés et dont ils sont les fervents admirateurs ? Des noms comme les leurs honorent une exposition de peinture, et nous devons tout d'abord leur souhaiter la bienvenue.

Vous avez vu le portrait d'Hector Le Roux, par Bonnat ; quelle facilité d'exécution dans cette œuvre d'un modelé si juste ! On sent que dès la première séance la forme a été ébauchée, ferme et puissante, et que les plans et les valeurs ont été mis de suite à leur place.

Sous l'embu des couleurs, on devine le tempérament du coloriste et l'accent énergique du maître. C'est un rappel de la manière de Ribera, pour la puissance du modelé, et de Velasquez, pour la franchise d'exécution et la couleur.

Si Bonnat s'impose par ses qualités de coloriste et de peintre, Jules Lefebvre nous séduit par la pureté des lignes et la silhouette gracieuse de la forme. Son portrait de jeune femme est une œuvre exquise, remplie de dis-

inction dans la simplicité de son dessin et dans sa tonalité générale.

Les vêtements sont peints dans une gamme bleue éteinte tirant sur le violet ardoisé, et se détachent sur un fond gris ; la seule note dominante est un bouquet de violettes attaché aux plis du corsage pour réveiller cette tonalité générale par un accent lumineux.

Que de charme dans la figure, dont la construction est si parfaite sous une expression d'excessive modestie !

Les mains, également, sont remarquables dans la simplicité de leur facture et l'élégance de leur modelé.

Nous eussions dû commencer par Henner, le lauréat du Salon, qui a si généreusement offert sa récompense pour servir d'encouragement, chaque année, aux élèves de notre école régionale des Beaux-Arts, ainsi que Bonnat l'avait fait lui même il y a deux ans en pareille circonstance.

Quelle œuvre délicieuse que le portrait de Lauretta, la fille d'Hector Le Roux, le peintre sympathique des vestales ! que d'unité dans les colorations de cette symphonie de rouges incarnats, employés pour faire valoir l'éclat des chairs lumineuses et les blonds de la chevelure ! — La tête enveloppée d'une atmosphère vaporeuse est encadrée de magnifiques cheveux blonds ondoyant de la nuance ambrée aux tons châains reflétés de gris argenté.

La note claire est la collerette en guipure, ton crème, réveillée par un nœud ponceau, que rappelle un ruban de même nuance, posé sur les cheveux pour relier le premier plan au fond du tableau qui participe des

deux tons rouges et résume ainsi l'accord parfait de cette gamme vibrante.

Le portrait de jeune fille, d'Henner, offre de près l'aspect d'une ébauche mystérieuse, et cependant, de loin, les valeurs de ton sont observées avec une science admirable et donnent à la tête une souplesse de modelé étonnante, qui semble se confondre avec l'atmosphère ambiante du fond. Quel enseignement pour ceux qui n'aiment que la peinture léchée et finie à l'excès, lorsque la nature, au contraire, se plaît à nous environner dans son harmonie de contours indécis inondés d'air et de lumière.

Ceux qui ont suivi Henner depuis son envoi de Rome, *La Chaste Suzanne* du Luxembourg, ont pu voir les transformations successives de ce talent souple et distingué.

Le portrait d'Henner rappelle les blondes colorations de Rubens, le modelé enveloppé et mystérieux du Corrège et l'exécution surprenante du peintre de Philippe IV, l'illustre Vélasquez; et cependant, sous ces influences si diverses, l'œuvre est restée individuelle, et l'on reconnaît de suite un Henner.

Nous eussions voulu, Messieurs, pouvoir parcourir avec vous les galeries de ce salon rouennais, qui ne contenait pas moins de 1,200 œuvres, dont plusieurs portaient les noms de Carolus Duran, Léon Glaize, Philippe Rousseau, Lematte, Jules Didier, Barrias, Baudit, Bellel, Lapostolet, Dameron, Guillemet, etc. — Une innovation heureuse, apportée cette année, avait permis à des artistes tels que Jean-Paul Laurens, Tony-

Robert Fleury, Herman Léon, Paul Colin, Chrétien et Cabasson, de faire partie du jury. Enfin des toiles intéressantes de MM. Lavieille, Bergeret, Bernier, Berthélemy et Lebel ont été acquises pour le musée.

Mais il nous faut nous borner dans cette énumération rapide et remplir le mandat que la Commission de l'Académie nous a fait l'honneur de nous confier.

Nous commencerons, d'abord, par rendre hommage à la mémoire de celui qui a institué le prix Bouctot ; il serait à désirer, en effet, que son exemple fût suivi par d'autres et que les élèves de nos écoles des Beaux-Arts se trouvassent encouragés dans leurs efforts, par l'espoir de réunir, un jour, vos suffrages pour une récompense analogue à celle que vous allez décerner.

Nous applaudissons, pour notre part, à l'heureuse détermination que vous avez prise en décidant que ce prix serait donné à la meilleure œuvre envoyée à l'Exposition bisannuelle de Rouen, par un artiste né ou domicilié en Normandie. C'est un champ clos où chacun est appelé à lutter à armes égales, et la victoire appartient au plus digne.

Cette fois encore, Messieurs, nous n'avions que l'embarras du choix, et la Normandie avait tenu à honneur d'être dignement représentée à cette exposition.

Ajoutons également que son installation et son organisation avaient été habilement comprises par notre sympathique collègue, M. Edmond Lebel, qui s'était efforcé de réunir et de grouper, à Rouen, tant de noms illustres, en disposant leurs œuvres avec tout le soin et

le goût désirables, malgré les difficultés nombreuses d'un emplacement provisoire.

Commençons, d'abord, notre étude par la peinture, pour passer ensuite à la gravure et aux dessins, et finir par l'architecture et la sculpture.

L'Académie est heureuse de compter, parmi ses membres correspondants, M. Laugée, de Maromme, dont le musée de peinture a acquis *Le Truand*. C'est une étude savamment peinte, que les élèves de nos écoles des Beaux-Arts pourront consulter avec profit.

Nous préférons cependant sa *Tête de jeune fille*, note exquise, éclairée en reflet, dans les tons blonds et argentés.

La Récolte de l'œillet, du même artiste, nous fait voir de jeunes paysannes peintes dans les colorations blondes et rose pâle, mélangées de tons violets dans les vêtements ; le tout, enveloppé d'une harmonie grise, forme un ensemble distingué.

La Barque de pêche relevant son chalut, de M. Pierre-Émile Berthélemy, est une de ses meilleures œuvres ; la mer et le ciel sont largement traités dans une coloration juste et puissante à la fois, et les personnages, montés dans la barque, sont d'un modèle vigoureux, qui sied bien à leur teint hâlé par l'eau de mer et par les fatigues et les privations de leur dur métier.

La Napolitaine, de M. Rivey, est fièrement campée et solidement peinte en pleine lumière ; nous serions tenté, seulement, de douter de sa nationalité et porté à

croire, qu'en la peignant, l'artiste normand avait sous les yeux le teint frais et brillant d'une de ses compatriotes. Dans la facture claire et vigoureuse de cette œuvre, on devine un élève de Bonnat; ajoutons, du reste, que le maître a tout lieu d'être fier de son élève.

Les Confitures de cerises, de M. Ernest Lefebvre, sont habilement composées et peintes avec une certaine franchise d'exécution; malheureusement le fond vient trop en avant et sa coloration froide ne participe pas assez des objets environnants.

Les Armes orientales, du même, indiquent aussi une touche habile, mais un peu trop égale; il manque encore à l'artiste, pour passer maître, de bien connaître les sacrifices et de savoir noyer le détail dans la masse. L'esprit de la touche n'a, en effet, de valeur, que lorsque le peintre n'en abuse pas. De tous les tableaux qu'a exposés notre compatriote, nous préférons les *Instruments de musique*, qui sont d'une coloration harmonieuse. Peut-être manque-t-il encore, dans le fond, un peu de transparence qui, en enveloppant mieux les objets, les eut égayés davantage. C'est surtout dans les fonds que Chardin excellait. Le talent de l'artiste gagnerait à les étudier de très près.

Si M. Desmarest nous a envoyé peu de chose au Salon de cette année, c'est que la décoration de l'escalier du Théâtre-des-Arts avait absorbé la plus grande partie de son temps. Notre compatriote possède bien le sentiment des valeurs, et ses peintures décoratives sont bien à leur place; elles eussent gagné cependant à être entourées de

tons neutres dans la décoration générale, ce qui les aurait mieux fait ressortir.

Les *Animaux*, de M. de La Rochenoire, sont peints avec une liberté de brosse qui lui fait honneur, mais ils manquent parfois de style et n'ont pas encore l'allure de ceux de Troyon et de Van Mark.

M. Bougourd a rendu avec vérité les *Roches noires de Trouville*, auxquelles une note un peu vibrante n'aurait pas été inutile pour égayer le paysage.

C'est aussi une de nos plages normandes qui inspire d'ordinaire le pinceau de M. Louis Le Poittevin. Dans son *Chemin de la Courtine* à Etretat, les valeurs ne sont pas toujours fidèlement observées, et les élégantes Parisiennes, qui meublent agréablement sa toile, ne se détachent pas suffisamment sur le fond des terrains ou sur le ciel.

Nous préférons le tableau qu'il intitule *La Pêche*, où l'on voit un jeune marin occupé à chercher des coquillages dans les fentes des rochers baignés par l'eau de la mer.

Que M. Le Poittevin revienne à ses tons d'un vert tendre mélangés de gris en observant mieux les valeurs, il obtiendra encore un succès analogue à celui du Salon de Paris de cette année. Son *Val d'Antifer* lui a valu en effet une mention honorable, et nous le félicitons de ce succès.

Le *Portrait d'enfant* de M. Genty montre une exécution large et facile, servie par une touche claire et lumineuse, à laquelle il manque parfois de la transparence dans les ombres.

Si la ressemblance était la première des qualités d'un peintre de portraits, nous louerions sans réserve ceux de MM. Roberty et Guisy, par M. Hodebert; tous deux sont en effet fort ressemblants. *Les Faïences d'un amateur*, du même artiste, d'une touche plus large et plus spirituelle, sont aussi d'une plus grande justesse de ton.

La peinture de M. Paul Vallois s'est bien trouvée du séjour de l'artiste en Algérie. Dans sa *Tribu des Beni-Menasser à la recherche des pâturages* nous rencontrons les qualités d'un coloriste.

Il a su se tenir, pour le ciel et les terrains qui bordent la mer, dans la gamme des orangés et des violets, dont l'un des tons est le complémentaire de l'autre. Il n'y a rien de tel, du reste, que la lumière de l'Orient pour vous faire bien comprendre les lois de la couleur, et notre voyage au Maroc nous a mieux permis d'apprécier le talent d'Eugène Delacroix que tout ce qu'on a écrit sur ses œuvres.

Le Vieux moulin de Maisons-Laffite et *la Ferme abandonnée* sont des études réussies, d'une facture différente; nous voudrions voir notre compatriote en faire beaucoup dans ce genre.

Trop de fleurs, aurait dit Calchas devant *les Azalées* de M. Minet. Il est juste d'ajouter cependant qu'elles sont peintes avec une grande habileté, notamment les azalées blanches des premiers plans, dont la transparence des ombres est exquise.

Cette grande toile manque malheureusement de sacrifices, et les fleurs des derniers plans ne sont pas assez

enveloppées avec le fond ; telle qu'elle est, cependant, cette œuvre est, à notre avis, la meilleure étude de fleurs du Salon rouennais.

Lorsque nous avons connu M. Georges Hébert, il y a bien vingt ans de cela, la couleur était alors sa principale préoccupation ; aujourd'hui qu'il cherche davantage la forme, sa peinture manque parfois d'accent et de fraîcheur.

Dans sa *Maria Magdalena* nous trouvons cependant de jolis tons nacrés dans les chairs ; mais les contours ne sont pas suffisamment noyés avec le fond, qui manque lui-même de transparence, et la croix, entourée d'une auréole lumineuse, au lieu d'éclairer la scène, en refroidit plutôt l'effet.

Les deux autres femmes nues que M. Hébert a exposées, *la Favorite du Sultan* et *l'Esclave blanche*, offrent la même pose en sens contraire. Elles eussent gagné à être encadrées par des accessoires moins uniformes de ton. L'artiste a beaucoup observé, cependant, et il connaît à fond les règles de l'art. Les articles qu'il a publiés sur divers Salons de Paris en sont pour nous la preuve.

Le *portrait du général de Cathelineau*, par M. Dupuy-Delaroche, offre des qualités d'exécution ; nous voudrions voir néanmoins plus de puissance de modelé et des plans plus accusés dans la figure, d'une expression énergique et résolue.

M. Binet a su conquérir une des premières places parmi nos paysagistes normands. Son *Chemin d'Arcueil* est une œuvre remarquable par sa simplicité d'exécution

et sa justesse d'effet. Le ciel est estompé de gris, et la locomotive qui s'avance sur la chaussée est enveloppée de fumée qui dissimule sa masse noirâtre en la reliant avec les terrains; cet ensemble brumeux produit une harmonie grise, admirablement rendue.

Nous aimerions voir interpréter ainsi la nature par nos impressionnistes rouennais MM. Angrand et autres.

Le *Langage des Fleurs*, de M^{me} Herreau-Darru, indique encore une grande liberté de pinceau et cet esprit de la touche que nous avons toujours reconnus à l'artiste; mais l'ensemble de sa palette a perdu de sa fraîcheur, tant il est vrai que la nature des idées influe avant tout sur le talent du peintre. Pauvre jeune femme, lorsqu'elle était Louise Darru, sa facture était gaie et brillante; aujourd'hui que le malheur est venu s'appesantir sur elle, son pinceau a pris un fond de tristesse tout en restant habile.

Il y a des qualités de finesse de ton dans la *Nymphe au repos*, de M. Sevestre; les formes, malheureusement, demanderaient à être mieux emmanchées. S'il veut s'astreindre à dessiner, cet artiste a de l'avenir, et la récompense obtenue au Salon de Paris de cette année doit l'encourager dans cette voie.

M. Edouard Tronel annonce avoir aussi des qualités de coloriste: dans son *Retour de la pêche*, la mer et le ciel sont très fins de ton; la grève cependant est d'un aspect trop uniforme; quelques touches vigoureuses de place en place eussent donné plus de solidité aux premiers plans.

Rarement M. Nicolle a été mieux inspiré que dans la

Nuit tombante. La lune, encadrée de gros nuages, éclaire un chemin défoncé par la pluie et se reflète dans une flaque ; une pauvre femme, traînant péniblement sur ses épaules une bourrée de bois mort, est le seul être vivant que l'on rencontre sur cette route, avoisinant une chaumière dont l'unique fenêtre projette au loin une lumière blafarde. Il y a dans cet ensemble une impression très juste de la nature, et l'on plaint la malheureuse femme qui s'aventure seule à cette heure par un temps aussi affreux.

La *Vue de Rouen* de M. Diligeon est enveloppée d'une atmosphère de brouillard d'où se dresse seulement la silhouette de nos vieux monuments qui se détachent dans la brume comme les squelettes d'un autre âge, aux proportions gigantesques.

La *Mare aux grenouilles*, de M. Cassagne, dénote un paysagiste habile, trop habile même, car ses interprétations de la nature gagneraient souvent à être plus simplement rendues.

M. Herman Léon est un de nos premiers peintres de chiens. Avec quelle conscience il les étudie et comme il connaît bien leurs poses et la finesse de leur instinct ! Nous l'avons vu dans son atelier : modeler des études de ces animaux pour mieux reproduire ensuite les raccourcis de leurs membres. Son tableau de cette année, *l'Étoile du Berger* est assurément l'un de ses meilleurs.

Au milieu d'une nuit noire on voit poindre une lumière suspendue à la cabane d'un berger ; elle projette ses faibles rayons sur des moutons couchés dans leur parc ; deux grands chiens accroupis veillent seuls à cette

heure, où tout repose autour d'eux. Le berger peut être tranquille : au moindre signe ils s'élanceront pour le défendre, et malheur à celui qui s'approcherait trop près du troupeau, à commencer par M. le loup lui-même : il risquerait fort d'être étranglé par ces fidèles gardiens.

Notre collègue, M. Lebel, continue toujours avec succès à peindre ses Italiens ; les diverses œuvres qu'il a exposées cette année offrent toutes des qualités qui, pour être variées, n'en sont pas moins estimables. Son petit tableau, *le Cardinal sortant d'une église de Rome*, a réuni tous les suffrages de la Commission, qui en a voté l'acquisition pour le musée. Il serait temps cependant que notre confrère songeât un peu plus à la Normandie ; il y rencontrerait certainement plus d'un motif intéressant à peindre.

Notre autre confrère de l'Académie, M. Samuel Frère, a bien rendu le sentiment de *la Solitude*, dans l'intérieur de forêt qu'il intitule ainsi.

Si nous regrettons au Salon l'absence de M. Zacharie, nous sommes heureux de lui adresser ici publiquement nos éloges. C'est un artiste consciencieux, qui, chaque jour, met en pratique le conseil du sage : *Labor improbus omnia vincit*.

Il n'a certes pas été gâté dans ses débuts, mais son courage persévérant est arrivé à surmonter bien des obstacles. *La Femme aux pigeons*, qu'il a exposée au Salon de Paris de cette année, était d'une jolie couleur. Le succès qu'il a obtenu avec cette toile est la juste récompense de ses efforts consciencieux, et nous applau-

dissons de grand cœur à la troisième médaille que le jury lui a décernée pour cette œuvre.

Il nous reste à vous parler, Messieurs, d'un artiste qui jouit aussi de toutes vos sympathies. Pendant ces jours sombres de 1870, que je ne devrais pas rappeler ici, je marchais à ses côtés, malgré son âge, partageant les mêmes émotions et prêts à faire l'un et l'autre le même sacrifice pour le pays. La vie de celui auquel je fais allusion a été remplie de labeur et de dévouement; elle a été consacrée à l'enseignement du dessin dans notre ville, et plusieurs d'entre vous ont puisé dans ses conseils les idées et les connaissances artistiques qui sont devenues depuis leur meilleur passe-temps. Vous connaissez tous la longue carrière universitaire de M. Melotte et la place honorable qu'il a su se faire à Rouen en peignant les portraits de nos célébrités locales. Vous avez encore présent à la mémoire celui d'Eustache Bérat, ce causeur plein d'entrain, qui illustrait d'un crayon amusant des pages que vous avez conservées. Vous vous rappelez aussi le portrait de M. Clogenson, le savant annotateur de Voltaire, dont la figure, si respectable et si fine à la fois, était bien faite pour tenter un peintre, et celui de M. Desnoyers, qui compte parmi ses meilleurs.

Cette année, l'artiste expose son propre portrait. Sur ses traits on reconnaît la bienveillance et l'aménité de caractère de celui qui a su mériter votre estime.

Je devrais également vous parler du portrait de la femme d'un de nos collègues, qui figurait au dernier Salon de Rouen, mais cette fois je suis bien forcé

d'avouer; et l'artiste ne me contredira pas, que malgré tous les éloges que je pourrais faire de cette œuvre, ils ne rendraient pas tout le charme et la distinction qui caractérisent le modèle.

Parmi les dessins et les aquarelles, il nous faut mentionner, en première ligne, le *Boucher italien*, de M. Edmond Lebel, une aquarelle d'une exécution fort habile, malgré l'étendue de ses dimensions, et le pastel de M. Galbrund, qui nous montre la traduction du proverbe de l'Evangile : *Vitam suam misit ad fortia* sous les traits d'une religieuse dont la figure et les mains sont d'une élégance et d'une distinction remarquables.

Nous regrettons dans cette énumération, déjà longue pour le programme qui nous était imposé, de ne pouvoir parler de tous les peintres normands ou domiciliés en Normandie dont nous avons eu le plaisir d'étudier les œuvres, et parmi lesquels nous citerons MM. Lizé, Charpentier, Dubosc, Lelarge, de Vesly, Morel, Ancillotti, etc., M^{lles} Laurent Desrousseaux et Fleury, et d'autres encore qui gravissent courageusement les sommets escarpés de l'art et dont le succès ne peut manquer de couronner les efforts.

Il nous faut maintenant passer à la gravure et aux projets d'architecture.

Notre compatriote, M. Brunet-Debaines, que l'Académie compte parmi ses membres correspondants, a rendu d'une manière remarquable le *Champ de blé* de Constable, la *Nymphe*, d'après Corot, et le *Moulin*,

d'après Rembrandt; son talent d'aquafortiste a su se plier habilement à la diversité de ces œuvres.

Le travail de la pointe sèche a servi heureusement notre collègue M. Jules Adeline dans sa *Vue des ponts de Robec* et des *Boucheries Saint-Ouen*.

M. Nicolle traite parfois d'une manière un peu sommaire les détails d'architecture de nos anciens monuments, qui gagneraient à être fouillés par lui de plus près; nous préférons, dans son *Album du vieux Rouen*, ses vieilles maisons délabrées dont les aspects pittoresques permettent à son tempérament d'artiste de se laisser aller plus à sa guise. Son eau-forte de la *Rue Tirelinceul* est son chef-d'œuvre en ce genre.

Les Chaumières normandes et *les Bergeries à Guénéviller*, de M. Félix Buhot, nous promettent un artiste d'avenir.

Dans les eaux-fortes de M. Coutil, d'après Heilbuth, Morot et Millet, nous avons de la peine à reconnaître la distinction et le caractère des originaux.

M. Bertinot a reproduit avec son talent habituel le tableau de Philippe de Champagne, *le Christ en croix*, du musée du Louvre; son burin lui a ouvert, du reste, les portes de l'Institut, et nous sommes heureux de pouvoir le compter parmi nos artistes normands.

Parmi les projets d'architecture, le Casino de M. Chédanne ne manque pas d'originalité, mais il ne serait guère pratique dans notre pays, où ses galeries à jour offriraient peu de résistance à l'intempérie des saisons.

Que ce jeune artiste continue de suivre assidûment les cours de l'école des Beaux-Arts de Paris! Les projets

qu'il a envoyés dernièrement pour ses concours de fin d'année nous promettent un architecte d'avenir.

Le projet de M. Eugène Fauquet a trait au concours pour l'Hôtel-de-Ville d'Evreux. Il y a des qualités dans l'ensemble de l'œuvre; malheureusement, la coupole écrase la partie centrale de la colonnade.

La mort, implacable dans ses coups, vient de frapper deux architectes de notre ville, au moment où leurs efforts persévérants allaient être couronnés par le succès.

M. Paul Lecœur nous a été enlevé à l'heure même où il commençait à donner de grandes espérances; son projet de restauration de l'église Saint-Laurent (tel que l'indique le livret de l'exposition), est une œuvre consciencieuse, qui a demandé bien des recherches à son auteur, et où rien n'a été livré au hasard. Que de fois nous avons échangé ensemble nos idées lorsqu'il s'agissait de compléter dans cet édifice quelque partie altérée par les modifications successives que lui ont fait subir les ravages du temps! Avec quel respect archéologique il étudiait ce qui subsistait, pour agir ensuite à coup sûr dans ce qu'il lui faudrait refaire! — Sa restauration du porche de Ry avait été conduite avec tout le soin que mérite ce monument intéressant, dont on doit la conservation à la Commission départementale des Antiquités de la Seine-Inférieure.

Un autre deuil est venu atteindre tous ceux qu'intéresse l'étude de nos vieux monuments, Alexis Drouin est mort en laissant inachevés des dessins remarquables de l'abbaye de Saint-Ouen.

Lorsque nous voyons les consciencieuses études qu'il exécutait avec une ardeur toute juvénile, il nous semble l'entendre encore nous exposer ses conjectures archéologiques et le résultat de ses recherches sur une œuvre dont l'analyse était devenue le but continuél de toute sa vie, et pour laquelle il nous avait demandé d'écrire un texte que sa mort est venue interrompre. Tout était l'objet d'une étude attentive dans cette reproduction fidèle d'un monument qui figure avec raison parmi les plus remarquables du moyen âge.

Ainsi que son maître Hyacinthe Langlois, Alexis Drouin avait le respect de la ligne et des détails de l'architecture. Aussi avec quelle conscience il les analysait en les reproduisant ! S'il eut été poète, il n'eut pas manqué, comme Pétrarque, de chanter dans ses vers ces vénérables restes du passé.

L'antico mura, ch'ancor teme ed ama,
E trema'l mondo quando si rimembra
Del tempo passato.

Cette œuvre de patientes recherches et de longues réflexions eut mérité une récompense que l'Académie aurait été heureuse de décerner au vénérable et estimé professeur de notre école régionale de dessin.

Après avoir passé successivement en revue les principales œuvres exposées dans les différentes branches de l'art, nous finissons par la sculpture.

Une Offrande à Pan, de M. Decorchemont, nous montre une étude de jeune homme d'un modelé juste et consciencieux ; la jambe gauche qui porte, a, il est

vrai, une raideur toute naturelle, mais que le sentiment distingué de l'art aurait dû faire corriger dans une certaine mesure. L'art, en effet, doit surtout consister dans une traduction élevée de la nature et non pas dans son imitation servile. L'objet des représentations de la sculpture, a dit Hegel, c'est « l'esprit dans son essence, revêtu d'une forme corporelle. »

Quant au type choisi par l'artiste pour représenter le dieu Pan, il est d'une banalité regrettable, que l'étude attentive de quelque marbre antique eut permis d'éviter. Telle qu'elle est, cependant, cette sculpture de M. Decorchemont offre des qualités estimables, et l'Académie a été bien inspirée en lui décernant sa médaille.

Le talent de M. Chrétien a toutes nos sympathies, mais l'esquisse de son Géricault ne répond pas à l'idéal que nous nous sommes fait de la statue à élever au plus grand peintre de notre siècle ; nous rêverions pour elle une toute autre allure et surtout plus de caractère dans cette noble figure, dont la vie fut une recherche continuelle de l'art dans ses effets les plus élevés et une lutte contre l'adversité.

L'Arlequin, de M. de Saint-Marceaux, aura sans doute séduit M. Félix Martin, qui nous montre un saltimbanque dont le type amusant a été rendu avec talent par l'artiste.

Nous espérons cependant que l'auteur de la statue de l'abbé de l'Epée réservera son ébauchoir pour des sujets plus élevés. Il est vrai qu'une pointe de gaieté ne nuit pas dans la vie, et Rabelais a dit :

Mieux est de ris que de larmes escripre,
Pour ce que rire est le propre de l'homme.

Le buste de M. Dargent, par M. Devaux, offre dans le modelé de la tête des qualités d'expression que les cheveux et la barbe, traités avec plus de simplicité, eussent mieux fait valoir.

Pour le groupe qu'il intitule *Pâquerette et Coquelicot*, M. Maugendre aurait dû mettre plus de soin à étudier les formes de ses enfants, garçon et fille, qui demanderaient à être terminés par des extrémités plus fines et des contours mieux arrêtés.

La Marguerite à l'église, de M. Lefebvre de Longchamps, est une petite statuette en marbre qui représente l'héroïne de Goëthe accroupie sur ses talons. Cette œuvre d'un artiste de talent sent plutôt la mièvrerie que le grand art.

Je termine, Messieurs, cette énumération rapide des principales œuvres exposées par les artistes normands en vous conduisant devant les sculptures de M. Alphonse Guilloux.

Le buste de M^{me} Henry Fouquay offre des qualités réelles de style et d'exécution : les traits du visage sont empreints de distinction, la bouche est fine et souriante, et Le Brun a dit avec raison : c'est la partie du visage qui marque le plus éloquemment les mouvements du cœur. Les contours du menton sont d'une grande élégance ; Falguière lui-même ne les désavouerait pas. De même, les attaches du cou sont d'une délicatesse remarquable. Le sourire qui voltige sur les lèvres de la figure

vue de profil décèle bien la vie, « et la grâce plus belle encore que la beauté » fait de ce buste une œuvre excellente. Nous eussions préféré cependant des plats plus accusés dans le haut de la poitrine, de manière à accentuer davantage la naissance des épaules et de la gorge, qu'enveloppe élégamment une draperie flottante dissimulant en partie le piédouche.

Le buste de notre compatriote, M. le comte de Moncel, le savant électricien, est rempli de caractère; le front élevé indique la pensée, et l'intensité du regard exprime la volonté du chercheur qui semble vouloir sonder les profondeurs de la science. Les plats et les méplats des joues sont fermement accusés, et la barbe et les cheveux largement traités font valoir le modelé savant de la tête. Les détails du costume de l'académicien ont été habilement noyés dans une exécution large et facile, où l'on sent néanmoins ce qu'Eméric David appelle si justement « l'accent de la main. »

Si nous paraissions attacher une certaine importance au buste en sculpture, c'est qu'il est pour ainsi dire la base de l'œuvre sculptée. « L'homme, a dit Helvétius, est un modèle exposé à la vue des différents artistes; chacun en considère quelques faces, aucun n'en fait le tour. » L'anatomie physiologique doit donc marcher de pair avec l'anatomie physique.

Il faut, en effet, à l'artiste une certaine dose de philosophie, de science et de critique à la fois, car tout personnage historique représenté par lui doit résumer dans ses traits cette triple connaissance.

La petite statuette du même sculpteur, qui représente

un soldat debout, portant une armure que recouvre la jaque du ^{xiv}^e siècle, a une belle tournure. Les jambes cependant nous paraissent un peu longues; ce défaut devra disparaître par la perspective aérienne, ce soldat étant la maquette d'une statue destinée à orner l'un des pinacles de la nouvelle façade du Palais de Justice de Rouen.

Notre jeune compatriote, M. Guilloux, est un élève de l'école municipale de dessin. Il y est entré en 1865. Seize récompenses lui ont été décernées, parmi lesquelles figurent le prix de la ville et celui du département. Pensionnaire de la ville de Rouen à l'école des Beaux-Arts, il a travaillé de 1876 à 1880 dans l'atelier de M. Dumont.

Admis le 15^e sur 60 au concours de cette école, il remporte un prix pour l'étude du modèle d'après nature.

Il passe dans l'atelier de Falguière en 1876, entre en loge l'année suivante et obtient une médaille pour le sujet mis au concours : *Hercule entre le vice et la vertu*.

En 1880, une autre récompense lui est décernée au concours de ronde bosse; le sujet était : *Agar et Ismaël dans le désert*.

L'artiste expose au Salon de Rouen de la même année une statue en plâtre de saint Jean-Baptiste, pour laquelle le jury lui vote une médaille d'argent.

Deux cariatides d'un sentiment distingué, appartenant à M. le conseiller Pellecat, se voyaient aussi à la même Exposition.

Au Salon de Paris de 1881, M. Guilloux obtient une

médaille de 3^e classe pour une statue d'*Orphée expirant*, dont le plâtre est acquis par l'Etat. La ville de Rouen, la même année, lui décerne une médaille d'or.

Au Salon de Paris de 1882, figurait le même buste de M^{me} Henry Fouquay, que nous voyons exposé à Rouen. Ce buste fut remarqué et apprécié par la critique et valut à son auteur une commande de l'Etat, le buste en marbre de Mabillon, pour la Bibliothèque nationale.

D'autres travaux ont été exécutés par notre compatriote, parmi lesquels nous citerons le médaillon de M. Desseaux, au cimetière monumental; celui de M. le premier président honoraire Neveu-Lemaire, et le buste de M^{me} du Moncel, qui figurait au Salon de Paris de cette année.

Permettez-moi de vous citer à ce sujet l'opinion d'un de nos compatriotes, M. Alfred Darcel, dont la critique, ordinairement, ne peut être taxée d'indulgence ou de partialité :

« Nous avons vu à Rouen le buste de M. le comte du
« Moncel, par Alphonse Guilloux, qui y a joint au Salon
« celui de M^{me} la comtesse du Moncel. C'était une ravis-
« sante jeune fille quand elle était M^{lle} de Montalivet, et
« ç'a été une charmante femme. Les années sont
« venues, mais comme la charpente du visage est bien
« construite, celui-ci a conservé de belles lignes.
« M. Guilloux a fort bien indiqué la beauté de jadis en
« adoucissant les traits d'aujourd'hui et en les modelant
« largement. Peu de cheveux donnent de la légèreté à
« la tête et une draperie flottante enveloppe élégamment
« la poitrine qui est découverte; ce buste sera une œuvre

« des plus agréables lorsqu'il sera traduit en marbre. »

Il nous reste peu de chose à ajouter à ces éloges et nous n'avons pas à tracer la voie à ce jeune sculpteur, qui donne actuellement de grandes espérances.

Formé de bonne heure à la pratique de son art par un père qui est lui-même un sculpteur ornemaniste distingué, il ne peut que s'affermir et progresser dans la carrière qui s'ouvre devant lui sous de si favorables auspices. Nous ne pourrions que lui répéter cette parole qu'il a déjà entendue tant de fois : étudier la nature et les maîtres, la nature surtout, et les maîtres seulement dans l'interprétation savante qu'ils en ont faite.

M. Guilloux doit écouter les conseils de son maître Falguière, l'un des plus éminents sculpteurs de notre temps; mais il cherchera également à conserver son individualité propre en se gardant bien du pastiche. Le caractère distingué qu'il sait donner à ses œuvres peut lui permettre aussi de se créer une place élevée dans l'école contemporaine, s'il se méfie des artifices de l'art en cherchant à se rapprocher au contraire de la simplicité des statues antiques et de celles du moyen âge. L'œuvre sculptée doit être surtout l'expression d'une idée et non pas seulement la représentation de la forme. L'artiste sait quel caractère on rencontre dans les figures des portails de nos églises de Reims, de Chartres et d'Amiens et la simplicité qui existe dans les draperies des statues du XIII^e siècle, que nous ne craindrons pas d'appeler la plus grande expression de l'art sculptural en France.

Les Mino da Fiesole, les Donatello et d'autres

artistes italiens du ^{xv}^e siècle n'ont fait que suivre la même voie, et le charme de leurs œuvres réside surtout dans leur exquise simplicité ; quelle grâce adorable on rencontre dans les madones de Mino da Fiesole ! C'est là que Falguière lui-même est allé puiser ses idées et ses inspirations les plus élevées ; voyez son jeune martyr mourant, le Tarcinus, que nous considérons comme son chef-d'œuvre, et l'une des sculptures les plus remarquables de notre art moderne.

Un autre grand artiste, Paul Dubois, s'est souvent inspiré aux mêmes sources ; aussi ses sculptures sont-elles empreintes également d'une simplicité remarquable.

Pour en revenir aux œuvres de notre compatriote, son *Orphée expirant* est d'un beau sentiment ; la tête plafonne bien, et la pose du bras gauche levé en l'air est gracieuse tout en exprimant bien l'idée du poète qui implore. Le bras, d'ailleurs, a dit Chapu, n'est-il pas la parole du marbre ?

Que l'artiste nous permette cependant une légère critique, dictée par l'intérêt même que nous lui portons. Nous aimerions lui voir étudier davantage dans sa statue les contours des jambes et le bas du torse, qui n'ont pas toute l'élégance désirable ; il pourra en cela se rapprocher de la distinction de son maître. Nous ne doutons pas, du reste, que, dans son marbre, M. Guilloux n'évite ces défauts, et nous attendons de lui une œuvre soigneusement revue qui sera la dernière expression de son talent.

L'étude de la nature, exaltée par la vue des marbres

antiques, entraînera son ciseau au-delà du modèle.

Une statue d'Orphée ne doit être qu'un prétexte pour élever l'imagination dans les régions supérieures de l'art. La légende du poète appartient autant au symbolisme divin qu'à la tradition humaine, dont elle marque les premiers progrès dans la civilisation naissante.

Que cette statue, qui est nue, ne soit pas seulement une imitation servile de la nature; mais que l'artiste lui imprime ce cachet d'élégance d'un ordre supérieur que l'on rencontre chez les Grecs ou dans les œuvres de la Renaissance, de Jean Goujon et de Germain Pilon. Le nu n'est-il pas la réalisation de toutes les proportions de la grâce et de l'harmonie et la plus grande expression de la beauté humaine?

N'a-t-il pas été employé par les Grecs pour immortaliser les héros et les dieux, et n'était-ce pas le moyen le plus noble choisi par eux pour rendre la beauté morale sous les traits les plus purs de la beauté physique? Aussi, à mesure qu'ils grandissaient dans cette recherche élevée de la nature, ils découvraient de plus en plus le corps humain ennoblissant ainsi la créature faite à l'image du Créateur. De là cette pudeur remarquable qui décore les marbres antiques et cette dignité répandue dans les œuvres grecques de l'époque la plus élevée de l'art.

Et Jean Goujon lui-même n'a-t-il pas été un fidèle disciple des Grecs, tout en restant de son temps par l'élégance et la distinction de ses figures?

Que M. Guilloux se pénètre de cet enseignement des maîtres de l'antiquité et de la Renaissance, et que, pour

son Orphée, la personnification du génie artistique, dominant la forme terrestre, soit ainsi réchauffée par le souffle de l'idéal. Phidias, nous dit Cicéron, ne s'appliquait pas seulement à rendre les formes de tel ou tel modèle lorsqu'il taillait un Jupiter ou sa Minerve, mais en lui résidait un type accompli de la beauté qui guidait sans cesse son ciseau dans la recherche d'un être immortel.

La nature n'est donc que le premier pas dans cette ascension vers l'idéal; là seulement s'arrête l'école réaliste, tandis que l'école idéaliste, au contraire, poursuit la recherche de la pensée et l'âme dans la forme.

Que notre jeune compatriote se hâte donc lentement, ayant toujours présente à la mémoire cette parole du poète :

« Le temps n'épargne pas ce que l'on fait sans lui. »

N'a-t-il pas, d'ailleurs, autour de lui de nobles exemples à suivre; n'est-ce pas dans la sculpture française à notre époque que les traditions élevées de l'art se sont surtout conservées?

Rude, Carpeaux, Dubois, Guillaume, Falguière, Chapu, Mercier, Barrias et d'autres encore ne sont-ils pas les maîtres de l'école actuelle? Et nous ne serons point taxé devant vous de partialité, Messieurs, en disant que la sculpture de ce siècle est restée un art essentiellement français dans ses manifestations les plus élevées.

M. Alphonse Guilloux a été investi depuis peu d'un nouveau mandat; il dirige actuellement le cours de

modelage à l'école régionale des Beaux-Arts de Rouen.

Son enseignement doit surtout s'appliquer à réagir contre les tendances funestes de ceux qui négligent souvent le dessin pour se laisser entraîner par les artifices de l'exécution au détriment de la forme, sans se soucier non plus des lois de la composition décorative. Aussi, combien voyons-nous d'œuvres réellement peu appropriées à l'architecture ! M. Guilloux saura se garder de ces influences dangereuses pour son école ; l'expérience qu'il a pu acquérir comme ornemaniste lui permettra d'allier la forme à la composition décorative, et ses élèves ne tarderont pas à puiser dans ses leçons la base de ces connaissances sérieuses dont l'utilité peut leur être si puissamment démontrée par l'étude de ces merveilleux édifices du moyen âge et de la Renaissance qui ornent notre cité.

Nous avons été l'interprète de la Commission qui nous a fait l'honneur de nous choisir pour son rapporteur en vous demandant, Messieurs, de vouloir bien décerner le prix Bouctot à M. Alphonse Guilloux.

En même temps qu'il sera la juste récompense de ses travaux, cet exemple devra servir d'enseignement à ses élèves, qui pourront voir, dans cet encouragement accordé à leur maître, la sollicitude que l'Académie porte à tous ceux qui s'élèvent par leur intelligence et par leur travail.

Venez donc, M. Guilloux, recevoir ce prix que l'Académie est heureuse de vous décerner.



RAPPORT SUR LE PRIX DUMANOIR

Par M. l'ABBÉ VACANDARD



ÉMINENCE, MESSIEURS,

Il n'est pas au monde de spectacle plus beau que celui d'une belle âme. J'appelle une belle âme celle qui a su établir l'ordre et l'harmonie dans ses facultés intellectuelles et morales et qui, après les avoir réduites à l'unité, les met toutes au service du bien.

Les âmes ainsi façonnées sont toujours trop rares dans une société. Pourtant on ne saurait douter qu'elles existent encore en assez grand nombre parmi nous. Cette assemblée en fournirait au besoin la preuve. Devant ces membres si éminents du clergé, de la magistrature et de l'armée française, qui nous honorent de leur présence, ne suffit-il pas de lever les yeux pour être ébloui par l'auréole de la vertu ou par l'étoile de l'honneur?

En dehors même de ces âmes extraordinaires qui font la gloire publique d'une nation, il en est d'autres d'une condition plus obscure, mais d'un mérite non moins grand. Cherchez-les : elles marchent à l'écart, loin des chemins battus de l'égoïsme et de l'intérêt ;

elles élisent domicile auprès de la souffrance, auprès des orphelins, des infirmes, des vieillards. Et quelquefois même, Dieu, qui les a créées et qui les connaît, leur ôte la peine de choisir leur demeure et il les place lui-même aux lieux où il sait que leur vertu doit répandre un parfum plus doux et plus pénétrant.

Invitée par un homme de généreuse mémoire à aller, chaque année, chercher dans l'obscurité où elles se cachent une de ces âmes d'élite, l'Académie de Rouen s'honore d'avoir découvert à Dieppe une humble fille du nom de Céline Méliot, dont nous publierons aujourd'hui solennellement les bonnes œuvres.

Les faits qui ont attiré l'attention de la Commission du prix Dumanoir ont été attestés et appréciés par les hommes les plus compétents de la ville de Dieppe. Parmi ces appréciateurs il en est qui sont habitués à rendre la justice, et j'en pourrais nommer d'autres qui, pour n'être pas magistrats, n'en sont pas moins experts en matière de vertu et en œuvres de dévouement.

Du reste, M^{lle} Méliot ne fait pas mystère de ses actions. Sa conscience, je le sais, est un livre ouvert. Quiconque y veut lire n'a qu'à tourner lui-même les feuillets. Interrogez-la, elle vous racontera sa vie sans le moindre détour et sans aucune arrière-pensée. Elle vous dira : « J'ai accompli tel acte, j'ai rendu tel service, » avec la même simplicité que César (permettez-moi cette comparaison ambitieuse), avec la même simplicité que César, accoutumé à la victoire, disait : *Veni, vidi, vici*. En l'écoutant on sent qu'on est en présence d'une grande âme, et on est heureux de voir que dans

notre France, sur notre sol normand, il est encore des femmes chez qui l'héroïsme est devenu comme naturel par la force même de l'habitude.

Céline Méliot est née aux Grandes-Ventes, canton de Bellencombre, le 6 août 1818. Ses parents, qui jouissaient d'une honnête aisance, lui firent donner une solide instruction. A quinze ans elle sortit de l'école. Ses débuts dans le monde furent pénibles. Elle y fit, à peine entrée, l'apprentissage du malheur. Son père, qui était huissier et cultivait en même temps une petite ferme, éprouva en effet, à cette époque, une perte d'argent considérable qui l'obligea à vendre sa charge pour faire honneur à ses affaires. Céline comprit aussitôt le devoir que lui imposait ce triste accident. Elle se plaça comme domestique dans une famille anglaise et consacra ses appointements à subvenir aux besoins de ses parents déchus.

Un peu plus tard, elle entra dans un pensionnat dirigé par l'une de ses cousines; et là, pendant vingt-deux années consécutives, elle montra envers la maîtresse et les enfants un dévouement à toute épreuve. Tous ceux qui l'ont connue dans ces laborieuses fonctions ont conservé de son zèle et de sa bonté le meilleur souvenir.

Cependant son père et sa mère avançaient en âge; ils étaient même parvenus à une grande vieillesse et inclinaient vers la tombe. Céline sentait que leurs besoins devaient croître avec les années. Déjà toutes ses économies prenaient la route de leur domicile; mais, ces secours étant insuffisants, elle dut contracter une dette

assez lourde pour alléger le fardeau de misère et de souffrances qui pesait sur les épaules de ses vieux parents. De telles dettes sont honorables. Quel est l'enfant qui ne voudrait, dans une semblable circonstance, avoir donné à un père ou à une mère une semblable preuve de piété filiale ?

Sa dette acquittée, Céline put disposer librement de son temps et de son argent. Mais, par une coïncidence étrange, un autre membre de sa famille tombait, à cette époque, des hauteurs d'une sous-préfecture dans les horreurs de la vie privée et, du même coup, dans la gêne, presque dans la pauvreté. Céline, apprenant ce malheur, n'eut pas de repos qu'elle n'eût fait accepter de son malheureux parent la seule consolation qu'elle pût lui offrir : ses bras, sa tendresse et sa sollicitude. Pendant quatorze ans, de 1862 à 1876, elle le servit gratuitement, et Dieu sait quels soins elle lui prodigua jusqu'entre les bras de la mort.

Elle avait alors atteint sa cinquante-huitième année. Les quarante-trois années de dévouement que représente cet âge tiennent en vingt lignes. Mais qui dira ce que cette carrière renferme de vertu, de patience, de zèle, de sacrifices de toutes sortes ? Céline était mûre pour des œuvres plus magnifiques encore. Une occasion se présenta bientôt où sa grande âme se déclara tout entière. Elle venait d'entrer chez M^{me} de Trefforest à titre de demoiselle de compagnie, lorsqu'elle apprit qu'une dame Prevost, veuve et âgée de soixante-quinze ans, qu'elle avait jadis connue dans l'opulence et appris à estimer, se trouvait tout à coup réduite à un état

voisin de la misère. En réfléchissant sur les moyens de secourir cette infortune, Céline n'en vit pas d'autre que d'essayer de la diminuer en la partageant. De telles idées ne naissent que dans les cœurs capables de les mettre à exécution. Aussi, suivant son inspiration, la généreuse fille abandonna sur-le-champ M^{me} de Trefforest et renonça aux avantages de sa position présente pour offrir ses services à M^{me} Prevost et embrasser la pauvreté comme d'autres embrassent la richesse.

Cet acte de vertu est si beau qu'il paraît naturel. Mais, à notre sens, il est tout simplement héroïque. Jusqu'à présent Céline ne s'était dévouée que pour sa famille, et la voix du sang n'était peut-être pas étrangère aux résolutions qu'elle avait prises et au désintéressement dont elle avait fait preuve. Mais ici son dévouement s'adresse à une étrangère, et on peut se demander quel charme l'entraînait à une telle démarche.

Quel charme? Le charme qu'exerce sur les nobles âmes la vue de la misère. « M^{me} de Trefforest, disait-elle, ne sera pas en peine de trouver une demoiselle de compagnie, tandis que personne peut-être ne voudra soigner M^{me} Prevost. » On voulut la dissuader de sacrifier ainsi son avenir à une œuvre de miséricorde. « M. X..., me dit-elle, a bien voulu se fâcher contre moi à cette occasion; je sais que c'était pure bonté; mais, ajouta-t-elle en me regardant fixement, je vous en prie, Monsieur, qu'eussiez-vous fait à ma place? » A cette interpellation je ne répondis que par le silence; je m'inclinai respectueusement et je saluai du cœur la noble fille qui me faisait l'honneur de croire que je

partageais ses sentiments et que j'eusse été capable d'imiter sa conduite.

Cette conduite a fait l'admiration de toute la ville de Dieppe. M^{me} Prevost avait pour tout bien une petite rente à peine suffisante pour les besoins d'une personne, peu propre, par conséquent, à lui faire oublier son ancienne aisance et sa fortune perdue. Céline employa toute son adresse et mit tout en œuvre pour adoucir les rigueurs du sort de sa maîtresse. Quand il le fallait, elle allait, dans ce but, jusqu'à retrancher une part de sa nourriture et faire sur son habillement les plus sévères économies.

Voici du reste un fait qui montre jusqu'où elle était capable de pousser la générosité et l'oubli d'elle-même.

La petite rente que l'on servait à M^{me} Prevost vint à manquer l'été dernier, et il ne restait plus aux deux pauvres femmes d'autre ressource que le recours à la charité publique. Mendier est chose pénible à la nature humaine. Céline Méliot l'eut fait pour sa maîtresse avec la même simplicité qu'elle lui donnait son temps et ses soins. Mais pendant qu'elle réfléchissait sur cette douloureuse situation, elle se rappela que deux personnes charitables s'étaient cotisées pour placer en son nom, à la Caisse d'épargne, la somme de cent francs. Cette pensée fut pour elle un éclair de bonheur. Elle courut aussitôt dégager la modeste somme qui était tout son avoir et l'apporta, triomphante, à M^{me} Prevost. « Comment avez-vous fait cela ? lui dis-je, — Il fallait bien manger, me répondit-elle. — Mais après ! Votre avenir !! — Après (retenez ce mot) ? Le bon Dieu est tou-

jours là, me dit-elle. Nous donnions à la Providence le temps d'accourir. »

Ma question était indiscrete, sans doute; mais en faveur de la réponse sublime qu'elle a provoquée, je demande qu'on me pardonne de l'avoir posée.

L'état de M^{me} Prevost réclamait d'autres soins que ceux du corps. Dans les derniers temps de sa vie, surtout, son âme sillonnée de plus de douleurs que son front ne portait de rides; son esprit, sujet à des absences morales momentanées, étaient devenus difficilement traitables. Céline n'a jamais voulu avouer ces faiblesses d'une personne qui lui était infiniment chère. Sa mission, à elle, était de mettre un baume sur le mal, de tenter de le guérir et non de le divulguer. En cette circonstance, elle se conduisit comme l'eut fait une fille ou une mère, la fille la plus dévouée, la mère la plus tendre. Toujours douce, toujours patiente, elle recevait sans se plaindre les rebuffades, que l'âge et la maladie de sa maîtresse rendaient excusables sans doute, mais que l'amour seul pouvait rendre légères ou même supportables.

Du reste, M^{me} Prevost a reconnu hautement la pieuse sollicitude de celle qui s'était faite sa domestique, et plus d'une fois on l'a entendue, pour lui témoigner sa reconnaissance, l'appeler des noms les plus doux. « Vous êtes mon ange gardien, » lui disait-elle d'ordinaire.

Lorsqu'elle mourut, au mois de mai dernier, Céline se trouva, à proprement parler, sur le pavé, sans asile et sans pain. C'est à cette situation qu'aboutissait un

dévouement de sept années. Beaucoup peut-être trouveront que c'est là une triste récompense de la vertu. Mais on n'est pas malheureux quand on a mis sa vie à l'abri d'une belle action. Céline, je puis l'affirmer hautement, ne se sentit jamais malheureuse.

Des femmes de sa trempe ne sauraient d'ailleurs demeurer longtemps sans place et sans ouvrage. Malgré ses soixante-cinq ans et le délabrement de sa santé, elle est aujourd'hui au service de l'une des plus honorables familles de Dieppe, qui a pour elle tous les égards dus à ses mérites, et au sein de laquelle elle espère terminer ses jours.

Qui n'admirerait une carrière si bien remplie? Les œuvres de Céline Méliot ont leur éloquence et me dispensent de tout éloge. Mais je serais infidèle à la tâche que m'a confiée l'Académie si je n'indiquais en terminant le principe générateur de tant de vertus. Pour quiconque ne s'en tient pas à la superficie des choses, Céline a dû se proposer et poursuivre, toute sa vie, un idéal qui échappe aux âmes vulgaires. Cet idéal, quel est-il? Je vais essayer de le dire après elle : elle me pardonnera de révéler publiquement le secret qu'elle n'a confié qu'à ses meilleurs amis.

« Il est, disait un grand évêque, il est une création aimable et sacrée, conçue par l'Eglise catholique..., gracieuse et touchante apparition de la religion aux yeux des peuples, nommée des noms les plus doux à l'oreille de l'homme..., création unique au fond, dans son idée si simple et si grande, mais infiniment variée dans les formes extérieures... Cette création, vous la

connaissez, vous savez son nom, que redit avec un naïf amour l'enfant des pauvres : elle a nom la SŒUR. Quelque habit, quelque nom qu'elle porte, qu'elle fasse l'école au village ou visite l'indigent des villes, ou soigne le malade dans les hôpitaux, c'est la SŒUR, toujours la SŒUR ; et ce nom si doux, symbole de pureté et d'innocence, de sacrifice et de vertu, d'amour et de désintéressement, sera toujours, quoi qu'on fasse, cher et sacré au cœur des peuples. »

C'est cette création qui fut l'idéal de Céline. Instruite par des religieuses, elle garda toute sa vie l'empreinte de son éducation première et le goût des œuvres de charité. Son cœur la portait même vers le cloître ; et parmi cette multitude de maisons catholiques qui ont élevé le dévouement à la hauteur d'une institution, ses préférences étaient pour les plus humbles et les plus héroïques. Si Dieu, qui la conduisait par la main, n'eût eu sur elle des desseins particuliers, vous l'eussiez vue dans les rues de l'une de nos grandes villes, demandant l'aumône sous l'humble habit des Petites Sœurs des Pauvres. Ne pouvant, en raison des circonstances que vous connaissez, entrer en communauté, elle se contenta de rivaliser de zèle avec les pieuses filles qu'elle regardait comme ses modèles. Des propositions de mariage lui furent adressées à plusieurs reprises ; mais elle renonça à la vie de famille, où les joies sont mêlées aux douleurs, pour se consacrer sans réserve à une vie toute de sacrifices. Sa famille, son unique famille, ce furent les infortunés que Dieu plaça sur sa route depuis son enfance jusqu'à sa vieillesse. S'ils ne furent pas

nombreux, vous savez quels soins réclamait leur état, et vous savez aussi comment Céline s'en est acquittée.

Consolez-vous donc, noble fille, de n'avoir pu prendre les livrées des *Sœurs*, des *Petites Sœurs*, comme elles se nomment si modestement. Il était bon que les âmes égoïstes, trop nombreuses, hélas ! aujourd'hui, apprissent que le dévouement est possible dans le monde aussi bien que dans le cloître. Il était bon surtout que les âmes inquiètes, mécontentes de la condition où la Providence les a placées, sussent qu'il est encore pour les déshérités de la fortune un moyen d'être heureux sur cette terre d'épreuve, et que ce moyen est de mettre son bonheur dans l'accomplissement du devoir et dans la pratique de la vertu. Ces leçons, votre vie la leur donne admirablement. Merci de nous avoir offert à tous le spectacle d'une belle âme. L'Académie de Rouen n'a pas la prétention de vous récompenser selon votre mérite (ce droit n'appartient qu'à Dieu), mais elle tient à honneur de vous décerner la plus haute récompense dont elle puisse disposer, le prix Dumanoir.



LA CRÉMATION ⁽¹⁾

Je disais pendant mes nuits blanches :
« Il me faudra, quelque matin,
« Vêtir le paletot sans manches
« Qui se taille dans du sapin !... »

Reportant alors mes idées
Au coffre où, bien emmailloté,
On n'a plus ses franches coudées,
Je n'y trouvais nulle gaieté.

Entendre une voix étrangère
Gémir, au bruit du sol croulant :
« *Que la terre te soit légère !* »
Me paraissait peu consolant.

Hé bien, mes craintes étaient fausses :
Hier j'ai su par les journaux
Qu'au lieu de nous creuser des fosses,
On va nous dresser des fourneaux.

(1) La *Crémation des corps* vient d'être officiellement mise à l'étude par le Conseil municipal de Paris.

Vous qui ne songiez qu'avec larmes
Au déplaisir d'être inhumés,
Bannissez de vaines alarmes,
Désormais nous serons CRÉMÉS !...

La marmite est déjà trouvée,
Qui, par un procédé tout neuf,
Nous fera cuire à l'étuvée
Comme des culottes de bœuf.

Puis (veillons sur nos cuisinières
Que l'exemple peut entraîner !)
Jusques aux limites dernières
On nous laissera calciner.

Sans qu'il soit besoin de nous moudre,
En une heure ou deux nous fondrons
Pour sortir transmués en poudre,
De ces mirifiques chaudrons.

Bien plus, nos gaz dont on s'empare,
S'enflammeront par des moyens
Tels qu'on verra le plus ignare
Éclairer ses concitoyens.

Et cette cuisson si complète
S'obtiendra sans nous ruiner ;
Le taux est de vingt francs par tête.
C'est ce que coûte un bon dîner.

L'orphelin, dans sa peine amère,
N'est plus grevé de lourds impôts :
Pour caser son père et sa mère,
Il lui suffira de deux pots.

Riche, pauvre, prodigue, avare,
A tout prix on en tournera,
Depuis le métal le plus rare
Jusqu'au grès de Loc-Maria.

Une famille tout entière
Ainsi rissolée à grand feu,
Peut se passer de cimetière ;
La moindre étagère en tient lieu.

Quel déménagement facile,
D'aller sans frais, sans embarras,
De l'un à l'autre domicile,
Sa belle-mère sous le bras !

Ajoutons vite pour les dames
Qui pourraient s'effrayer du poids,
Qu'un mari de cent kilogrammes
Crémé n'en pèse plus que trois.

Tous ces détails sont authentiques,
Et pris, je cite mes auteurs,
Dans un journal des plus pratiques
Rédigé par seize docteurs (1).

Les bûchers réclamaient leur proie ;
Mais de scandale ils étaient gros :
On en eut fait les feux de joie
Des héritiers collatéraux !

(1) Voir les *Annales d'Hygiène publique et de Médecine légale*.
— Juillet 1874.

D'ailleurs, exerçant son contrôle,
La science les évinçait
Pour sauter à la casserole
Ceux qu'autrefois on rôtissait.

Réalise tes théories,
O Science, rien de perdu :
Avec des dépouilles chéries
Compose un nouveau *Ludu dû* (1).

Les objections sont futiles,
Beaucoup pensent que tu fais mal,
Qui ne seront jamais utiles
Qu'en devenant *noir animal*.

Au diable les Pompes funèbres,
Ceux qui s'enrichissent des deuils
Et ceux qui se rendent célèbres
En pérorant sur les cercueils !

Enfin, me trouvât-on cocasse,
A tout progrès intéressé,
Je désire qu'on me fricasse.
Pourtant... je ne suis pas pressé.

UN CHAUD PARTISAN DE LA CRÉMATION.

J. RICHARD.

(1) *Noir animal*, mot à mot : *Cendre noire*. Cet engrais est très en usage dans le Finistère, où on lit les mots *Ludu dû* inscrits comme enseigne sur un grand nombre de maisons.

JADIS ET AUJOURD'HUI

CHAPITRE DES CHAPEAUX

Souvenir d'une ancienne mode... qui reviendra

Bien qu'en mon an octante-unième,
Je ne me sens pas trop baissé ;
Et je ne me crois pas quand même
Grand admirateur du passé ;

Mon humeur est fort peu morose,
Et pourtant, dans ce que je vois,
Je rencontre plus d'une chose
Que je trouvais mieux autrefois.

Exemple : Les dames m'attristent :
Je m'étonne, et c'est bien permis,
Qu'elles, si changeantes, persistent
Dans une erreur dont je gémis.

Jadis les plus simples coiffures
Ornaient leurs visages charmants ;
Aujourd'hui toutes leurs figures
Sont des bases de monuments !

En dressant ces échafaudages,
Les artistes font, je le crains,
Entrer dans leurs laids fagotages
Les trois quarts de faux ou de crins.

Des cheveux faisant son fétiche,
L'amant à s'enflammer trop prompt,
Adore une mèche postiche
Coupée à quelque laideron.

O pauvres cheveux, quel supplice !
Tirillés, tordus, torturés,
On les étage en édifice
Sur des chignons démesurés.

Sous le poids quoique l'on succombe,
On ajoute à ces lourds fardeaux
Un double repentir qui tombe
Vers la poitrine et vers le dos.

Des chapeaux aux aspects grotesques
Sont juchés sur ces hauts décors :
Avec ces têtes gigantesques,
Les yeux sont au milieu du corps !

Ces chapeaux, dont l'extravagance
Égale la frivolité,
S'ils ne brillent par l'élégance,
Brillent par la variété.

Tour à tour la femme coquette
Porte le Képi du troupier,
De Bugeaud l'illustre Casquette,
Le Casque, gloire du pompier.

Le Béret aplati du Basque,
Le Bonnet droit du Chah persan,
Le Colbach, le Zapska fantasque,
La Toque, le Fez musulman.

Des abbés on prend la Calotte,
La Cuvette du mandarin ;
On emprunte de Don Quichotte
Le fameux Armet de Mambrin.

C'est un Tapabor, c'est un Vase,
C'est le Mortier du Tribunal ;
De Mercure c'est le Pétase,
La Barrette du cardinal.

Ce sont de bizarres mélanges
D'objets ronds, carrés ou pointus,
Et d'ovales et de losanges,
D'angles droits et d'angles obtus !

Ces chapeaux, comme de structure,
Diffèrent de dimension :
Tantôt c'est une miniature,
Un atôme, une fiction ;

Tantôt ce sont des tours énormes
Ayant un voile pour drapeau.
Ces chapeaux ont toutes les formes,
Hormis la forme d'un chapeau.

Ces chapeaux, non contents des plumes
Qu'on teint de toutes les couleurs
Se changent en champs de légumes,
Ou bien en parterres de fleurs.

Des fruits, qu'avec art on étale,
Viennent aussi les surcharger ;
Et l'épi de la céréale
S'y mêle au produit du verger.

C'est trop peu, pour leurs garnitures,
Que ce qui pousse sous le ciel :
Il leur faut encor les peintures
Du fleuriste artificiel.

A tous ces chapeaux fantastiques
Ce créateur a dispensé
Mille végétaux exotiques
Auxquels Dieu n'avait pas pensé.

Des oiseaux, hélas ! sans ramage
Mais d'un beau plumage munis,
Donnent la vie au paysage
Et dans ces bosquets ont leurs nids.

Le papillon, l'aile entr'ouverte,
L'abeille, le brun hanneton,
La libellule bleue ou verte,
Y voltigent sur du laiton.

Même un quadrupède au poil lisse,
Qui parfois remplace l'oiseau,
Entre deux brindilles se glisse
Et montre son petit museau.

Le métal de leur armature
Fournissant sa part d'oripeaux,
Les trois règnes de la nature
Se pavant sur ces chapeaux !

Ce genre auquel on s'émancipe,
Est très vilain sans être neuf ;
On fait remonter son principe
Avant ceux de quatre-vingt-neuf.

Ce n'est pas là que je m'inspire,
Et je préfère, sans façon,
La mode du premier Empire,
Quand j'étais un petit garçon.

Je me rappelle que les dames,
Éprises d'antiques vertus
Des ciseaux affrontant les lames,
Se firent tondre à la Titus.

Déplorant cette barbarie
Et tant de trésors répandus,
Ma jeune lectrice s'écrie :
« Grand Dieu ! que de cheveux perdus ! »

Aujourd'hui ce serait risée,
Mais alors c'était le bon ton
De se montrer partout frisée,
Sinon douce, comme un mouton.

En parcourant un peu la foule,
Sans doute on en trouvait parmi
Un certain nombre dont la boule
N'était pas cocasse à demi.

Mais qu'on en voyait de gentilles
Avec leurs cheveux écourtés,
De garçons déguisés en filles
Se donnant les airs éventés !

Les cheveux mis à cette mode,
N'exigeaient que peu d'entretien,
Mais frauder n'était pas commode :
Il fallait la perruque... ou rien.

Dans la rue, au premier qui passe
Ne voulant pas se laisser voir,
Elles s'enfonçaient sous la passe
D'une calèche en entonnoir.

Aux yeux des polissons infâmes,
Qui, de leur émoi peu touchés,
Font métier de suivre les femmes,
Les profils demeuraient cachés.

Tout au fond de ce véhicule
Les frais minois ensevelis,
Dans le vague d'un crépuscule
Paraissaient cent fois plus jolis.

Le retour du goût de nos pères
Par beaucoup serait recherché :
Aux maris des têtes si chères
Coûteraient bien meilleur marché !...

Ciel ! qu'allais-je donc dire encore ?
A quoi me laissé-je entraîner ?
Au coupable qui vous implore,
Mesdames, daignez pardonner.

De rougeur ma face se voile :
Des coiffures, moi j'ai raillé,
Moi qui d'un vieux tuyau de poile
Couvre mon crâne dépouillé ?..

Pour en faire amende honorable,
Je résume ainsi ces propos :
« La Femme est toujours adorable,
« Toujours..., avec tous les chapeaux !... »

J. RICHARD.



CLASSE DES SCIENCES

COMPTE-RENDU

DES TRAVAUX DE L'ACADÉMIE POUR L'ANNÉE 1882-1883

(CLASSE DES SCIENCES)

Par M. MALBRANCHE, Secrétaire



Les contributions de la classe des sciences au fonds commun ne sont pas très nombreuses ; il convient cependant de ne pas laisser fermer une des portes de l'Académie, *tria limina pandit*. Je sais bien que la science marche lentement, *ars longa*, et que de plus, elle ne va pas toujours sûrement, *experientia fallax* ; mais enfin, elle progresse ; chaque génération ajoute à son domaine et on ne peut méconnaître les merveilles qu'elle opère autour de nous. Ne serait-ce pas déjà un rôle digne de nos savants collègues qui s'occupent avec tant de succès de l'étude des sciences, que d'initier ceux qui cultivent de préférence les Lettres et les Beaux-Arts aux grandes découvertes, aux heureuses applications auxquelles personne ne peut rester étranger. Permettez-moi d'espérer que cet appel sera entendu et que, les années prochaines, j'aurai un long compte-rendu à vous faire.

JUBÉ

Les lois astro-
nomiques.

Dans un ordre d'idées différent et élevé, M. Jubé a cherché à traduire par des formules simples les lois fondamentales de l'astronomie que l'on doit à Képler et à Newton. Jusqu'ici, la démonstration n'en était faite que par l'emploi des mathématiques transcendantes; la géométrie suffit à notre collègue pour démontrer les lois de la gravitation universelle. Ces procédés pourraient être mis à profit dans un cours élémentaire d'astronomie. M. Rivière a bien voulu exposer à l'Académie, avec la clarté et la précision qui lui sont familières, la méthode de M. Jubé, qui est imprimée au Précis.

GRESLOT.

Formules as-
tronomiques.

M. Greslot nous a adressé sur le même sujet un travail où il résume dans quatre formules le mouvement des planètes en tenant compte des éléments des lois de Newton et de Képler : attraction, distance, temps de révolution, auxquels il ajoute la vitesse. M. Léchalas nous a rendu compte de ce travail dont les données sont déjà appliquées dans les classes d'algèbre.

LÉCHALAS.

La Seine entre
Paris
et Rouen.

Nous devons aussi à M. Léchalas une lecture fort intéressante sur les grands travaux que les ingénieurs font exécuter sur la Seine entre Paris et Rouen. Après un historique des travaux entrepris depuis quarante ans pour améliorer la navigation fluviale, il nous montre les tentatives faites au moyen de barrages et d'écluses échelonnées sur le parcours, de manière à obtenir partout, sur les hauts-fonds, une profondeur de 3^m 20. M. Léchalas nous conduit ensuite aux vastes chantiers de Saint-Aubin, en amont d'Elbeuf, où fonctionnent depuis deux ans des appareils puissants et ingénieux, mis en œuvre pour les substructions fluviales. La luci-

dité de l'exposition, aidée de nombreuses photographies, permet aux moins compétents de se rendre compte de l'importance des travaux et des appareils curieux qui y sont installés. Le travail de notre collègue, imprimé plus loin, nous dispense de nous étendre davantage.

La chimie, dont le domaine s'étend partout, dont les procédés sont aujourd'hui si perfectionnés, permet souvent de démasquer, par une analyse habile, la fraude qu'elle avait facilitée par une synthèse pratiquée par des mains peu délicates. Comme dans je ne sais plus quelle légende antique, elle guérit les blessures qu'elle a faites. Autrefois, pour corriger la verdeur des vins et en adoucir l'acidité, on employait la litharge (oxide de plomb); la fraude était facilement reconnue; aujourd'hui, on a recours au plâtrage. L'emploi modéré du plâtre n'aurait peut-être pas de grands inconvénients, mais des doses un peu fortes ont donné lieu à des accidents gastriques, qui ont éveillé l'attention de l'autorité. Dès 1879, l'administration militaire fixait à 2 p. $\frac{00}{100}$ le maximum de sulfate que devait contenir le vin livré pour l'armée. Cette tolérance ne suffit pas au commerce et, à Rouen même, on a trouvé des vins contenant 3, 4, 5, jusqu'à 7^{gr} 50 par litre. Le vin en contient naturellement 0, 58 par litre environ; ce n'est donc que la proportion qui peut déceler la fraude. J'ajouterai que le déplâtrage du vin, que l'on pratique quelquefois, est une opération plus dangereuse encore que le plâtrage, puisqu'elle laisse dans le liquide du chlorure de potassium ou un sel de baryte.

TRIBOUILLARD.
Vins plâtrés

Ces réflexions m'ont été suggérées par un travail que

nous a adressé M. Patrouillard, de Gisors. Il a analysé 17 échantillons de vins, pris dans la ville, et il a constaté que 10 étaient plâtrés et que 3 dépassaient la tolérance légale. De plus, comparant les quantités d'alcool et d'extraits fournies par certains vins, il a pu reconnaître que quelques-uns avaient été mouillés et remontés avec un peu d'alcool. Il émet le vœu que, comme cela se pratique en Allemagne, on publie chaque année un tableau de la composition chimique de tous les crûs récoltés et que le vin ne soit vendu qu'accompagné de la garantie d'origine.

GIRARDIN
Analyse de
produits d'art
antiques.

La chimie, à un tout autre point de vue, prête un appui important à l'histoire. Dans des mains habiles, comme celles de notre respectable Directeur de l'école des Sciences, elle nous révèle la nature des objets antiques et les procédés qu'employaient les artistes d'alors pour la décoration. C'est ainsi que M. Girardin a pu reconnaître dans un peu de poussière d'un tombeau de la cathédrale, les restes du cœur du roi Charles V, et ailleurs, la composition d'un fard antique, l'alliage des beaux bronzes de Samos et de Corinthe, la nature d'un stuc gélatineux connu des Égyptiens, oublié depuis et réinventé au XVII^e siècle; enfin, les procédés de la dorure usités chez le même peuple. Les objets qui ont été l'occasion de ces analyses provenaient des collections de l'abbé Cochet, de MM. Bellon et Prisse d'Avennes. Ce travail est au Précis.

RIVIÈRE
Manipulations
chimiques.

M. Rivière utilise les loisirs de sa retraite à la composition d'un ouvrage important, en collaboration avec M. Charles Rivière, son fils, intitulé : *Traité des mani-*

pulations chimiques. Il nous a fait hommage du premier volume, seul paru. Avec les développements qu'il comporte, la description des procédés et les nombreuses figures des appareils, cet ouvrage manquait à la science et fait honneur aux auteurs qui l'ont entrepris.

Vouloir tout expliquer : origine des choses, phénomènes naturels et psychologiques, la vie, la morale, tout rapporter aux données de l'expérience si difficile, si hésitante, si variable, si peu clairvoyante dans bien des cas ; se passer de toute intervention surnaturelle en présence des harmonies de la nature, des mystères qui nous environnent, des problèmes insondables qui surgissent à chaque pas, des voiles qui nous dérobent l'essence des choses : telles sont les prétentions d'une école qui compte aujourd'hui beaucoup de partisans : le Positivisme, dont A. Conte a jeté les fondements et dont M. Littré a poursuivi l'épanouissement. M. Caro, membre de l'Académie française, un de nos savants correspondants, vient de publier un ouvrage, *M. Littré et le Positivisme*, où il examine si cette doctrine peut, avec les seules lumières de la raison, constituer une conscience nouvelle, faire une civilisation de toutes pièces, recréer une humanité à son image et, si cela était possible, quelles seraient cette conscience, cette civilisation, cette humanité ? M. Homberg nous a présenté une savante analyse du livre de M. Caro, mettant en évidence l'impuissance du Positivisme pour expliquer la nature, l'homme, ses sensations, son génie, son origine, son avenir. M. Littré peut bien dire que les faits intellectuels et moraux appartiennent au tissu nerveux

HOMBERG.
Littré et le
positivisme.

et à la substance grise, mais il reste à le démontrer. Il a beau faire intervenir les forces immanentes et accommodatrices, l'altruisme et l'égoïsme, l'intuition de justice, les destinées de l'humanité lui sont restées fermées aussi bien que les phénomènes moraux et intellectuels.

Après avoir fait un tableau navrant d'une race soumise au Positivisme, montré les hommes débarrassés des scrupules, des remords, de l'idéal, des craintes ou des espérances d'une vie future, luttant pour l'existence où ils sont renfermés, pour les jouissances dont ils veulent la meilleure part, triomphants dans l'égoïsme ou découragés se précipitant dans le suicide érigé en doctrine. M. Caro conclut qu'« il en sera ainsi jusqu'au jour où quelque penseur hardi s'avisera qu'il y a quelque chose au-delà de la physique et de la chimie et, par un coup de génie inattendu, découvrira l'âme et Dieu. »

M. Homberg a ajouté à cette peinture si saisissante quelques considérations plus spéciales à la classe ouvrière. A ces déshérités, le Positivisme dit : Le but de vos efforts, la récompense de vos travaux, le soulagement de vos souffrances doivent être atteints en cette vie et non ailleurs. Après avoir beaucoup travaillé et beaucoup souffert, vous retournerez au néant d'où vous êtes sortis, mais vous devrez mourir satisfaits d'avoir contribué pour votre faible part au bien-être collectif et indéterminé de l'humanité future. La religion tient un autre langage : Tout ne finit pas avec la vie, dit-elle ; aimez votre prochain comme vous-même, souffrez avec résignation et vous serez heureux dans un monde meilleur et sans fin.

J'ai essayé de présenter à l'Académie le résumé d'une question pleine d'actualité, qui préoccupe vivement le monde savant; je veux parler des microbes. Aux suppositions gratuites, à ces miasmes inconnus, à ces contagés innommés, indéfinis, insaisissables, la science a substitué, grâce à la perfection de ses procédés, des êtres vivants, préhensibles, infiniment petits, étudiés et disciplinés, puisqu'on les oblige à prémunir contre les accidents mortels qu'ils causent.

Les microbes, source de toute virulence, de toute fermentation, depuis les travaux de MM. Davaine, Coke, Tyndall, Cohn, Pasteur, sont aujourd'hui connus dans leur origine, leur multiplication et le rôle qu'ils jouent dans les maladies contagieuses. Sans doute on ne connaît pas encore toutes leurs espèces, toutes les conditions de leur existence, mais déjà les faits acquis pour la maladie des vins, le choléra des poules, le charbon, la tuberculose, font espérer de nouvelles et heureuses découvertes.

Je vous ai entretenu aussi de la conférence que j'avais eu le bonheur d'entendre à Genève, sur ce sujet, de la bouche même de M. Pasteur. Le savant professeur, dans un langage clair et éloquent, avec un accent chaleureux et convaincu, a exposé ses travaux et ses espérances aux applaudissements d'un auditoire enthousiaste. A ses adversaires, il disait en terminant : je vous en conjure, ne rejetez pas les faits sans les examiner; à ses défenseurs trop ardents : ne forçons pas les interprétations, ne nous hâtons pas de conclure, de généraliser; obser-

vons, étudions scrupuleusement et espérons beaucoup de l'avenir.

Permettez-moi d'adresser ici mes félicitations à un lauréat de l'Académie : M. Husnot, de Cahan (Orne), dont vous avez encouragé les premiers travaux, vient de remporter à l'Académie des Sciences le prix Desmazière.

GRAVIER.
Jules de Blos-
seville.

M. Gravier nous a donné la primeur d'une notice sommaire sur Jules de Blosseville, destinée à un petit manuel consacré aux illustrations normandes. Tout le monde connaît l'ardeur au travail, l'intrépidité et le sang-froid de ce jeune officier : sa fin tragique a ajouté un nouveau charme à son beau caractère.

A cette occasion, M. de Beaurepaire a signalé l'existence de lettres de J. de Blosseville à M. Néel de Bréauté dont la publication serait très intéressante.

GRAVIER
Ouvrages de
Washburne.

M. Washburne, de Chicago, ancien ministre plénipotentiaire des Etats-Unis à Paris, avait pris dans son pays une grande part aux honneurs rendus à Cavelier de la Salle ; l'Académie a acquitté une dette de reconnaissance à son égard en se l'attachant comme membre correspondant. D'ailleurs, les mérites de M. Washburne, diplomate et littérateur, justifieraient seuls cette faveur. M. Gravier nous a rendu compte de deux ouvrages de ce savant, qui montrent bien le talent et le beau caractère de l'auteur. Le premier est une biographie de l'un des plus remarquables gouverneurs de l'Illinois, Edward Coles, qui lutta toute sa vie pour l'abolition de l'esclavage et finit par arracher son pays à cette honteuse coutume. Le deuxième ouvrage est l'histoire des établisse-

ments anglais dans Edwartz County, par Georges Hower. M. Washburne l'a enrichi de notes et de documents importants et fait précéder d'une biographie de Hower.

A l'occasion de l'Union des Arts décoratifs, M. G. Le Breton a été chargé de rédiger la partie du compte-rendu relative aux tissus, aux broderies, aux toiles peintes. Ce travail, modeste en apparence, forme une histoire assez complète des *Tissus anciens*, appuyée sur des documents empruntés aux sources les plus certaines. Notre confrère a bien voulu nous donner les prémices des chapitres consacrés aux tissus et aux broderies.

G. LE BRETON
Les tissus
anciens.

M. Le Breton constate d'abord à notre époque une renaissance du tissu qui, il faut le reconnaître, a été à son apogée chez les générations qui nous ont précédé. Nous ne pouvons suivre l'auteur dans toute la généalogie de ces industries, qui remontent aux temps les plus reculés de la civilisation ; nous indiquerons seulement les grandes lignes de cette revue où il a accumulé les détails : descriptions de tissus, procédés de travail, dates, nationalité des œuvres. Le lin et la laine furent les seuls textiles connus des Egyptiens. La soie, usitée en Chine depuis un temps immémorial, ne pénétra en Egypte que sous Ptolémée. Rome s'appropriâ le luxe des nations qu'elle subjuguait, et les étoffes de soie, d'origine asiatique ou égyptienne, se répandirent rapidement dans l'Empire, alimentant seules ce luxueux commerce. La Sicile, l'Espagne, l'Italie et Venise furent les premières, aux XII^e et XIII^e siècle, à adopter le travail de la soie. La France, qui tient aujourd'hui le premier rang, peut

faire remonter sa fabrication au ^{xii}e siècle. Cette fabrication ne prit, toutefois, un développement important que sous Louis XI; elle était dans tout son éclat sous Colbert. On comptait alors des ateliers à Lille, à Orléans, à Rouen, à Fontainebleau. Les guerres de religion firent périlcliter cette industrie; elle reprit un nouveau lustre au siècle dernier. Il faut retenir le nom de Philippe de la Salle, qui la porta à son apogée. Ce célèbre fabricant lyonnais, né en 1723, élève de Boucher, était dessinateur et peintre autant qu'habile fabricant et mécanicien. Anobli et pensionné par Louis XVI, la Révolution le laissa sans ressources. La ville de Lyon le logea au palais Saint-Pierre, où se trouve aujourd'hui son buste en marbre. On conserve au Garde-Meuble le lit de Marie-Antoinette, une des merveilles sorties de ses ateliers. Enfin, sous le ministre Chaptal, Jacquart, en inventant le métier qui porte son nom, mit l'industrie du tissu en pleine possession de toutes les ressources imaginables.

L'origine de la broderie est presque aussi ancienne que celle des tissus; les Assyriens, les Hébreux, les Grecs la pratiquaient. Au moyen âge, on brodait beaucoup pour les besoins du culte; on voyait à l'Exposition de riches ornements sacerdotaux provenant de l'Allemagne, de l'Italie et de l'Espagne. La France avait aussi d'habiles brodeurs; M. Le Breton décrit avec complaisance divers travaux remarquables du ^{xvii}e et du ^{xviii}e siècles. « L'aiguille, véritable pinceau, dit M. Léon de la Borde, se promenait sur la toile et laissait derrière elle le fil teint en guise de couleur, produisant une pein-

ture d'un ton doux et d'une touche ingénieuse; tableau brillant sans reflet, éclatant sans dureté. »

La tapisserie renommée de la reine Mathilde, à Bayeux, est une broderie sur toile à l'aiguille, très curieuse par les détails qu'elle fournit sur les armes et les costumes. On n'a jamais démontré qu'elle fût de la main de la reine.

Cette première partie du travail de M. Le Breton se termine par des détails sur les broderies sur toile, touailles, nappes d'autel, serviettes, tabliers, ceintures, bonnets, corsages des diverses nations de l'Europe. Il fait des vœux pour que nos costumes nationaux, emportés par les caprices de la mode, soient arrêtés au passage et conservés avec un soin pieux.

De nombreux dessins mis sous les yeux de l'Académie achèvent de mettre en évidence la richesse des objets, le bon goût et l'habileté des artistes qui les ont exécutés. Grâce au travail considérable auquel M. Le Breton a coopéré avec tant de zèle et de compétence, il restera des documents précieux qui peuvent inspirer heureusement les artistes de notre temps.

Nous avons encore présent à la mémoire le rigoureux hiver de 1879-1880. J'ai communiqué à l'Académie quelques faits observés par les ingénieurs belges Worré et Delafontaine, qui m'ont paru intéressants. La neige ne préserve pas complètement le sol, mais atténue le dommage; sous cet abri, la gelée pénètre moitié moins profondément. On a mesuré des blocs de glace de 85 centimètres d'épaisseur; à 27 centimètres, la glace peut supporter les plus lourdes voitures, une armée. Les

MALBRANCHE.
Hiver 1879-80.
Le Tabac

arbres de la plaine ou de la vallée ont plus souffert que ceux situés sur les hauteurs. D'après les constatations faites pendant les grands froids, la température s'élève avec la hauteur, ce qui est en contradiction avec les résultats habituels. M. Warré l'explique en observant que les couches atmosphériques refroidies et plus pesantes descendent et s'accumulent dans les vallées, tandis que les plus chaudes s'élèvent et protègent les végétaux situés vers les sommets. Voici, par ordre de décroissance, les essences qui ont le plus souffert sur les routes de l'Etat : noyers, tous sont morts ; cormiers, 80 % ; platanes, 56 % ; poiriers et pommiers, même proportion ; puis viennent les ormes, maronniers, érables, sorbiers, tilleuls, peupliers, qui n'ont guère perdu que 2 individus sur mille. M. Danzas a constaté les mêmes effets pour les vignes d'Alsace ; les parties élevées ont été le plus protégées.

Le docteur Bourdin, membre correspondant, nous a adressé un petit opuscule qu'il a publié sur l'usage du tabac. Je vous en ai exposé les principaux traits. Après bien d'autres, M. Bourdin se prononce contre l'usage exagéré du tabac. Les peines édictées au commencement n'ont fait que lui donner un attrait nouveau, celui du fruit défendu. L'imitation, dit l'auteur, joue aussi un grand rôle dans le commerce de la vie et surtout dans les choses ridicules. Cela dispense de réfléchir, dissipe les doutes et atténue la responsabilité. Assaisonnez cet instinct d'imitation du plus petit grain d'amour-propre, et on s'explique facilement l'accroissement des consommateurs de tabac. S'il provoque d'abord l'inspiration,

exalte les facultés de l'intelligence, il finit ensuite par la déprimer. L'auteur cite une expérience d'un directeur de l'Ecole polytechnique qui ayant ainsi classé les élèves, ceux qui ne fument pas, ceux qui fument modérément et ceux qui fument d'une façon exagérée, mit en regard de cette liste le tableau d'avancement et constata pendant plusieurs années que les meilleurs élèves étaient ceux qui ne fumaient pas ou fumaient très peu.

Le tabac, dit-il en terminant, a une influence plus funeste en désorganisant le foyer domestique. Son usage exagéré a été l'occasion de ces réunions exclusivement composées d'hommes qui ont porté le premier coup à l'unité de la famille et préparé le divorce des âmes.

L'Académie a perdu, dans la Classe des Sciences, un de ses plus anciens membres, M. Morin, ancien directeur de l'Ecole préparatoire de Médecine et de Pharmacie. Bon-Etienne Morin est né à Livarot (Calvados), le 6 juin 1796. Elève du lycée de Rouen, il fut terminer à Paris ses études pharmaceutiques ; admis au laboratoire de la Faculté de Médecine, sous Baruel, puis préparateur des cours de médecine légale d'Orfila, ce fut sous ces maîtres distingués qu'il apprit l'exactitude et l'habileté des manipulations chimiques qui caractérisaient son talent. Pharmacien de la Faculté de Paris, il vint s'établir à Rouen, où il fut bientôt appelé aux fonctions les plus honorables : membre du jury médical, professeur de chimie et de toxicologie, chimiste expert pour le ressort de la Cour de Rouen, et enfin, directeur de l'Ecole préparatoire de Médecine et de Pharmacie. Il fut

nommé chevalier de la Légion d'honneur en 1847. Son cours, clair et exact, était très suivi et très apprécié de ses auditeurs.

M. Morin n'a pas fait imprimer de travaux de longue haleine; mais il a publié dans les journaux scientifiques et les bulletins de l'Académie de nombreuses notes de chimie appliquée à l'industrie, à l'hygiène et à la toxicologie.

M. Morin est décédé le 25 septembre 1882.



DÉMONSTRATION ÉLÉMENTAIRE

DES

LOIS DE L'ATTRACTION UNIVERSELLE

Par M. JUBÉ

En observant, pendant de longues années, les mouvements des planètes autour du soleil, principalement celui de Mars, Képler découvrit les trois lois qui portent son nom, savoir :

1° Le rayon vecteur mené du soleil à une planète décrit des aires égales dans des temps égaux, toutes situées dans un même plan ;

2° Les orbites des planètes sont des ellipses dont un foyer est occupé par le soleil ;

3° Pour deux planètes quelconques les carrés des temps de leurs révolutions autour du soleil sont proportionnels aux cubes des grands axes de leurs orbites.

En appliquant le calcul à ces lois fournies par l'observation, on arrive à démontrer :

1° Que la force accélératrice qui agit sur chaque planète dans son mouvement est dirigée vers le soleil ;

2° Qu'elle varie en raison inverse du carré de la distance entre ces deux astres ;

3° Que pour deux planètes quelconques ces forces

accélératrices auraient la même intensité, si ces astres étaient à des distances égales du soleil; que, par conséquent, elles résultent d'une seule et même force accélératrice agissant sur chaque planète dans la direction du soleil et variant avec la distance, suivant la loi énoncée ci-dessus.

Ces précieux résultats du calcul ont été donnés par Newton, qui nomma *attraction* la force dont il s'agit, reconnut qu'elle est générale en ce qu'elle s'exerce ainsi entre tous les corps célestes, et fit voir que la pesanteur n'en est qu'un cas particulier.

Mais, pour arriver à ces conclusions, il faut avoir recours aux mathématiques transcendantes, au calcul intégral, que tout le monde n'a pas eu le loisir d'étudier. Vu leur importance, puisqu'elles sont la base de la mécanique céleste et qu'elles nous révèlent les lois qui régissent l'univers, il m'a paru utile de chercher à y parvenir par une méthode élémentaire.

I. — De la première loi de Képler, Poisson, dans son *Traité de mécanique* (liv. II, ch. VI, § 224), déduit géométriquement, comme il suit, que la force accélératrice qui sollicite chaque planète et la retient dans son orbite est dirigée vers le soleil.

« Soit KA (fig. 1), le côté de la trajectoire que le
 « mobile décrit pendant un temps θ infiniment petit.
 « Arrivé au point A, si aucune force n'agissait sur ce
 « mobile, il décrirait, dans un autre temps θ , une par-
 « tie AC du prolongement AT de KA égale à KA; mais
 « à cause de la force à laquelle il est soumis, il se trans-
 « porte, dans ce second instant, en un autre point B.

« Soit AD la direction de cette force au point A ;
« pendant le temps θ on pourra supposer qu'elle reste
« parallèle à elle-même, et alors si l'on tire la droite
« CB, elle sera parallèle à AD. Or, si S est le centre fixe
« autour duquel le rayon vecteur AS décrit des aires
« proportionnelles au temps, les triangles KSA, ASB,
« qui sont des aires décrites dans deux instants égaux,
« seront équivalents ; mais les triangles KSA et ASC
« le sont aussi, puisqu'ils ont leurs sommets au même
« point S, et leurs bases KA, AC égales et sur une
« droite ; les triangles ASC et ASB sont donc équiva-
« lents, et comme ils ont une même base AS, il faut
« que la droite CB, qui joint leurs sommets, soit paral-
« lèle à cette base ; par conséquent, la droite AD, pa-
« rallèle à CB, coïncide avec AS. Donc, en chaque
« point de la trajectoire, la direction AD de la force
« sera celle du rayon vecteur AS ; ce qu'il fallait dé-
« montrer. »

Telle est la démonstration donnée par Poisson, dans laquelle je n'ai fait que changer les lettres de la figure pour la rapporter aux deux autres qui vont nous servir (1).

La force accélératrice qui agit sur la planète, lorsqu'elle est parvenue en A, lui a donc fait parcourir parallèlement à AS, pendant le temps extrêmement court θ , tout en étant combinée avec la vitesse acquise, une longueur égale à CB, ou à AD, si nous achevons le parallélogramme ACBD.

(1) Voir les figures à la fin de l'article.

La distance AD serait ainsi celle que la planète aurait parcourue réellement, en vertu de sa force accélératrice, quand elle est parvenue en A, si elle n'avait pas eu de vitesse acquise.

II. — Passons maintenant à la seconde loi de Képler : les orbites des planètes sont des ellipses dont le foyer commun est occupé par le soleil.

Il me semble qu'on peut en déduire très simplement par la méthode suivante, toute élémentaire, que la force accélératrice qui agit sur une planète, et qui est dirigée vers le soleil, varie en raison inverse du carré de la distance entre ces deux astres.

Soit ABXX' (fig. 2) la trajectoire d'une planète, ellipse dont j'ai exagéré l'excentricité pour diminuer le plus possible la confusion des lignes. Son centre est O ; ses foyers sont S et S', le premier étant occupé par le soleil. Désignons par $2a$ le grand axe XX' et par $2b$ le petit. Enfin, supposons qu'à un instant quelconque la planète passe au point A.

Pendant un temps θ que nous supposerons extrêmement court, elle parcourrait, en vertu de sa vitesse acquise, sur le prolongement du dernier élément de la courbe en ce point, par conséquent suivant la tangente AT, un espace AC tel que le triangle SAC fût équivalent au secteur décrit par le rayon vecteur AS pendant le temps θ précédent ; mais, à cause de la force accélératrice qui la sollicite en A, elle parvient au bout de ce temps au point B de son orbite, de sorte que l'aire du secteur ASB, qui se confond avec celle du triangle ASB, vu la petitesse du temps θ , est équivalente à celle

du triangle ASC, et que BC est parallèle à AS, comme nous l'avons vu plus haut.

Si la force accélératrice agissait seule lorsque la planète est en A, et que cet astre n'eût pas de vitesse acquise, cette force lui ferait parcourir, sur le rayon vecteur AS, mené du soleil S, un espace AD égal et parallèle à BC pendant le temps θ .

Le temps θ étant extrêmement court, nous pouvons, pendant cet intervalle, considérer la force accélératrice comme ne variant pas; alors, si nous la désignons par g , nous aurons, comme lorsqu'il s'agit de la chute des corps, $AD = \frac{1}{2}g\theta^2$, d'où $g = \frac{2AD}{\theta^2}$

Nommons T le temps de la révolution complète de la planète autour du soleil, temps pendant lequel le rayon vecteur mené du soleil à la planète décrit l'aire πab de l'ellipse entière. D'après la première loi de Képler,

$$\text{nous aurons } \frac{T}{\theta} = \frac{\pi ab}{ASB} = \frac{\pi ab}{ASC} = \frac{2\pi ab}{AC \times SH},$$

JH étant la perpendiculaire menée du sommet S du triangle ASC sur la tangente AT où se trouve la base

$$AC. \text{ Ce qui nous donne } g = \frac{8 \pi a^2 b^2}{T^2} \times \frac{AD}{AC^2 \times SH^2}$$

Par l'autre foyer S' de l'ellipse menons aussi une perpendiculaire S'H' sur la tangente AT. Comme les deux rayons vecteurs AS, AS' sont également inclinés

sur cette tangente, les triangles semblables ASH, AS'H'

donnent $\frac{AS}{SH} = \frac{AS'}{S'H'}$; d'où $\frac{AS^2}{SH^2} = \frac{AS \times AS'}{SH \times S'H'} = \frac{AS \times AS'}{b^2}$

car on démontre géométriquement que $SH \times S'H'$ a pour valeur b^2 : alors

$$\frac{1}{SH^2} = \frac{1}{AS^2} \times \frac{AS \times AS'}{b^2} \text{ et } g = \frac{S\pi^2 a^2}{T^2 \times AS^2} \times \frac{AD \times AS \times AS'}{AC^2}$$

Menons OH, qui est, comme on sait, parallèle à AS, et égal au demi-grand axe a ; menons aussi la normale AN, bissectrice de l'angle SAS'. Les deux triangles semblables AS'N, HOS donnent

$$\frac{AS'}{OH} = \frac{AN}{SH}; \text{ d'où } AS' = \frac{a \times AN}{SH};$$

en outre, la ligne BD parallèle à la tangente rencontrant la normale au point E, nous avons par les triangles semblables ADE, ASH,

$$\frac{AD}{AE} = \frac{AS}{SH}; \text{ d'où } AD = \frac{AE \times AS}{SH};$$

$$\text{par suite } g = \frac{S\pi^2 a^3}{T^2 \times AS^2} \times \frac{AE \times AN \times AS^2}{AC^2 \times SH^2}.$$

Élevons au point N une perpendiculaire sur AN, puis au point V où elle rencontre AS une perpendiculaire sur ce rayon vecteur, en la limitant au point ω , où elle rencontre la normale AN. Cette constructure nous don-

nera par la considération des triangles semblables ASH, ANV, AV ω ,

$$\frac{AS}{SH} = \frac{AV}{AN}; \quad \frac{AS}{SH} = \frac{A\omega}{AV}; \quad \text{d'où} \quad \frac{AS^2}{SH^2} = \frac{A\omega}{AN}.$$

L'expression de g se réduit ainsi à

$$g = \frac{8\pi^2 a^3}{T^2 \times AS^2} \times \frac{AE \times A\omega}{AC^2},$$

que nous pouvons écrire

$$g = \frac{8\pi^2 a^3}{T^2 \times AS^2} \times \frac{AE \times A\omega}{AB^2} \times \frac{AB^2}{AC^2}.$$

Comme le temps θ est extrêmement court, l'arc AB de l'ellipse peut être considéré comme se confondant avec un arc de cercle décrit du point ω comme centre avec A ω pour rayon; alors le carré de la corde AB a pour valeur $2A\omega \times AE$; en outre AB se confond à la limite, pour θ infiniment petit, avec AC; ce sont l'un et l'autre un même élément de la courbe; le rapport $\frac{AB}{AC}$ devient donc égal à l'unité. Il s'ensuit que le produit des deux derniers facteurs fractionnaires dans l'expression de g se réduit à $\frac{1}{2}$, et que nous avons

$$g = \frac{4\pi^2 a^3}{T^2 \times AS^2}.$$

La force accélératrice qui sollicite la planète en un point quelconque de son orbite est donc dirigée vers le soleil, et varie en raison inverse du carré de la distance entre ces deux astres.

III. — Soient actuellement R et R' les distances de deux planètes au soleil, a et a' les demi-grands axes de leurs orbites, g et g' les forces accélératrices qui les sollicitent, nous aurons

$$g = \frac{4\pi^2 a^3}{T^2 R^2}; \quad g' = \frac{4\pi^2 a'^3}{T'^2 R'^2};$$

T et T' étant les durées de leurs révolutions complètes.

Comme, d'après la troisième loi de Képler,

$$\frac{T^2}{a^3} = \frac{T'^2}{a'^3}, \quad \text{il suit} \quad \frac{g}{g'} = \frac{R'^2}{R^2};$$

de sorte que si les deux planètes étaient à la même distance du soleil, c'est-à-dire si R était égal à R' , les forces accélératrices g et g' seraient les mêmes.

Les forces accélératrices qui agissent sur les planètes peuvent donc être considérées comme dues à une seule action, ou attraction, émanant du soleil, et ne variant qu'en raison inverse du carré de la distance.

IV. — Nommons F et F' les forces motrices des deux planètes, m et m' leurs masses. On sait qu'alors $F = mg$, $F' = m'g'$, par suite

$$\frac{F}{F'} = \frac{m R'^2}{m' R^2}.$$

Ces forces motrices sont ainsi proportionnelles aux masses des planètes et en raison inverse des carrés de leurs distances au soleil. C'est la loi énoncée par Newton.

Elle règle semblablement les mouvements des satellites autour de leurs planètes, puis aussi celui des comètes, les actions mutuelles de tous les corps célestes, ainsi que celle que notre globe exerce sur les corps qui sont voisins de sa surface.

V. — *Remarque.* — Pour arriver à la formule

$$g = \frac{4\pi^2 a^3}{T^2 \times AS^2},$$

je me suis servi de la longueur $A\omega$ qui a pour valeur

$$\frac{AN \times AS^2}{SH^2}.$$

Or, nous avons trouvé $\frac{AS^2}{SH^2} = \frac{AS \times AS'}{b^2}$, puis $AS' = a \frac{AN}{SH}$

comme pareillement $AS = a \frac{AN}{SH}$. Nous en concluons

$$AS \times AS' = \frac{a^2 \times AN^2}{SH \times SH} = \frac{a^2}{b^2} AN^2, \text{ et par suite}$$

$$\frac{AS^2}{SH^2} = \frac{a^2}{b^2} AN^2; \text{ d'où } A\omega = \frac{AN^3}{\frac{b^2}{a}}.$$

C'est la valeur connue du rayon de courbure de l'ellipse, au point A. La construction que j'ai faite en menant NV et $V\omega$ donne donc le centre du cercle osculateur de l'ellipse en ce même point A.

VI. — On peut aussi démontrer d'une manière élé-

mentaire, comme au § 2, que si une comète parcourt un orbite parabolique du second degré dont le soleil occupe le foyer, et que les aires décrites par le rayon vecteur qui joindrait ces deux astres varient proportionnellement au temps, la force accélératrice dont elle est animée à un instant quelconque de sa course est inversement proportionnelle au carré de sa distance au soleil.

Soient GPAB (fig. 3), l'orbite parabolique d'une comète, S son foyer, occupé par le soleil, G son sommet, GX son axe. Nommons p l'ordonnée SP élevée au foyer.

Supposons la comète arrivée au point A. Si à ce moment la force accélératrice qui la sollicite venait à cesser, elle parcourrait, en vertu de sa vitesse acquise, dans un temps extrêmement court θ une longueur AC sur la tangente TA, telle que l'aire du triangle ASC serait égale à celle du petit secteur parabolique ASR décrite par le rayon vecteur AS pendant le temps θ qui a précédé immédiatement l'arrivée de l'astre au point A. Mais pendant le second temps θ l'arc parabolique parcouru, en vertu de la force accélératrice combinée avec la vitesse acquise, est AB, et par hypothèse les aires ASB, ASR sont égales; par suite, θ étant assez court pour que l'arc AB puisse être confondu avec sa corde, les deux triangles ASB, ASC sont équivalents, et BC est parallèle à AS. La force accélératrice qui agit sur la comète aura donc fait décrire à celle-ci dans le temps θ une longueur CB, qui à la limite, pour θ infiniment petit, se confond avec AD sa parallèle dans le parallélogramme infiniment petit ACBD.

Cette force accélératrice est donc dirigée suivant AS au moment où la comète passe au point A, et puisqu'elle lui ferait parcourir l'espace AD si elle agissait seule pendant le temps θ , en le nommant g , nous aurons

$$g = \frac{2AD}{\theta^2}; \text{ car nous pouvons la considérer comme cons-}$$

tante pendant le temps infiniment petit θ .

Soit T le temps pendant lequel la comète se transporte du périhélie G au point P. L'aire du secteur GSP, décrite alors par le rayon vecteur, est les $\frac{2}{3}$ du rectangle dont GS et SP sont les dimensions : on sait le démontrer géométriquement; comme $SP = p$ et $GS = \frac{1}{2}p$, le secteur GSP a pour valeur $\frac{1}{3}p^2$.

Puisque les aires décrites par le rayon vecteur sont proportionnelles aux temps employés à les décrire, nous aurons

$$\frac{\theta}{T} = \frac{ASB}{GSB} = \frac{ASC}{GSP} = \frac{3AC \times SH}{2p^2}$$

SH étant mené perpendiculaire sur la tangente AC, nous en tirons la valeur de θ qui, mise dans l'expression de g , donne

$$g = \frac{8p^4}{9T^2} \times \frac{AD}{AC^2 \times SH^2}.$$

Menons la normale AN et l'ordonnée AQ. D'après la propriété de la tangente à la parabole, les angles SAH et ATS sont égaux; d'autre part les angles NAQ et ATS

sont aussi égaux, les triangles rectangles ASH, AQN sont donc semblables et donnent la relation

$$\frac{SH}{AS} = \frac{QN}{AN} = \frac{p}{AN}$$

car on démontre géométriquement que QN est le double de GS, et a, par conséquent, pour valeur p , quel que soit le point A pris sur la parabole. En mettant dans l'expression de g à la place de SH^2 sa valeur tirée de cette dernière relation, nous obtenons

$$g = \frac{sp^2}{9T^2 \times AS^2} \times \frac{AD \times AN^2}{AC^2}.$$

Si, de plus, nous menons NV perpendiculaire sur AN, en la limitant au point V où elle coupe AS, puis Vω perpendiculaire sur AS jusqu'à sa rencontre avec AN, en nommant E l'intersection de AN et de BD, nous trouvons

$$\frac{AD}{AE} = \frac{AV}{AN} \text{ d'où } AD \times AN^2 = AE \times AV \times AN;$$

puis comme SH et AN sont parallèles, nous avons $\frac{SH}{AS} = \frac{AN}{AV}$

et par suite de nos constructions $\frac{AN}{AV} = \frac{AV}{A\omega}$, ce qui donne

$$\frac{SH}{AS} = \frac{AV}{A\omega}; \text{ d'ailleurs nous avons trouvé } \frac{SH}{AS} = \frac{p}{AN}; \text{ donc}$$

$$\frac{p}{AN} = \frac{AV}{A\omega}. \text{ (En effet, les deux triangles AQN, AV}\omega \text{ sont}$$

semblables.) On en tire $AV \times AN = p \times A\omega$ et, par conséquent, $AD \times AN^2 = p \times AE \times A\omega$, ce qui donne

$$g = \frac{s_p^3}{9T^2 \times AS^2} \times \frac{AE \times A\omega}{AC^2}$$

que nous pouvons écrire

$$g = \frac{s_p^3}{9T^2 \times AS^2} \times \frac{AE \times A\omega}{AB^2} \times \frac{AB^2}{AC^2}$$

Vu la petitesse extrême du temps θ , nous pouvons considérer AC et la corde AB comme se confondant avec l'élément de la parabole à partir du point A. De plus, l'arc AB de cette courbe se confond aussi avec celui de la circonférence qui serait décrite du point ω comme centre avec le rayon $A\omega$; dans ce cas $AB^2 = 2A\omega \times AE$. Le produit des deux derniers rapports a donc pour limite $\frac{1}{2}$ et l'expression de g devient

$$g = \frac{4p^3}{9T^2 \times AS^2}$$

La force accélératrice qui agit sur la comète pour la rapprocher du soleil varie donc en raison inverse du carré de la distance entre ces deux astres.

VII. — L'hypothèse d'une orbite parabolique comme celle que nous venons de considérer est généralement conforme aux observations quand les comètes ne sont pas périodiques.

Dans le voisinage de leur périhélie ces corps ne sont guère soumis qu'à l'attraction du soleil; cet astre n'im-

primerait sans doute à chacun d'eux qu'une même force accélératrice s'ils s'en trouvaient à des distances égales ; nous avons vu qu'il devrait en être ainsi pour les planètes. Il faut donc que le rapport $\frac{p^3}{T^2}$ ait une valeur constante et commune pour toutes les comètes, résultat analogue à celui que donne pour les planètes la troisième loi de Képler.

VIII. — *Remarque.* — Nous avons employé dans la démonstration précédente la longueur $A\omega$ donnée par la

relation $\frac{p}{AN} = \frac{AV}{A\omega}$. Comme aussi $\frac{AV}{A\omega} = \frac{AN}{AV}$, les deux

égalités $\frac{p}{AN} = \frac{AV}{A\omega}$ et $\frac{p}{AN} = \frac{AN}{AV}$ donnent, en multipliant

membre à membre, $\frac{p^2}{AN^2} = \frac{AN}{A\omega}$; d'où $A\omega = \frac{AN^3}{p^2}$.

C'est, comme on sait, la valeur du rayon de courbure de la parabole au point A. Le cercle décrit du point ω comme centre avec $A\omega$ pour rayon est donc le cercle osculateur de la courbe au point A.

Une construction semblable nous a déjà donné le centre du cercle osculateur de l'ellipse (§ 5) ; elle s'applique également à l'hyperbole.



LA SEINE ENTRE PARIS ET ROUEN

Par M. LECHALAS.

La ville de Rouen se préoccupe principalement de ses communications avec la mer par la basse Seine, mais elle ne peut cependant se désintéresser des voies qui la mettent en relation avec le reste de la France. Attaché au service de la navigation de la Seine fluviale, nous avons entre les mains un certain nombre de documents qui nous permettent de présenter à l'Académie une page de notre histoire locale, en lui rappelant ce qu'a été dans le passé la Seine entre Paris et Rouen et ce qu'elle est sur le point de devenir, grâce aux travaux actuellement en cours d'exécution. Ne pouvant indiquer constamment les sources auxquelles nous puiserons, nous signalerons, comme ayant particulièrement servi à la rédaction de cette étude, deux rapports de M. l'Ingénieur en chef de Lagrené, rédigés, l'un en 1878, avant la déclaration d'utilité publique des travaux actuels, pour la Commission régionale de la navigation du bassin de la Seine, et l'autre, pour l'inspection de 1881.

Nous ferons connaître d'abord les conditions générales de navigabilité qui ont été réalisées ou projetées ; puis

nous donnerons quelques détails sommaires sur les dispositions techniques qui ont été adoptées.

§ I.

Conditions générales de navigabilité.

Depuis les fortifications d'aval de Paris jusqu'au pont du chemin de fer à Rouen, la Seine présente une longueur de 232 kilomètres, tandis que, de la gare Saint-Lazare à la gare Saint-Sever, le chemin de fer n'a que 136 kilomètres.

Jusqu'à la fin du siècle dernier, cette partie du fleuve a été à peu près abandonnée à son état naturel ; on se bornait à entretenir d'anciens rétrécissements, connus sous le nom de *pertuis*, à l'aide desquels on maintenait un peu d'eau sur les écueils situés à peu de distance en amont. Dans ces pertuis, le courant présentait naturellement une vitesse exceptionnelle, et il fallait quarante chevaux pour qu'un bateau pût remonter le pertuis de *la Morue*, près de Bezons. A Poses, en amont de Pont-de-l'Arche, le pertuis occupait exclusivement une population de 450 hommes dont il fallait subir les exigences (1).

Au commencement du XIX^e siècle et jusque vers 1835

(1) Le *Précis* des travaux de l'Académie de 1781 à 1793 contient d'intéressants renseignements sur un projet de canal de Rouen à Paris, communiqué en 1788 par Lamandé, ingénieur en chef des Ponts-et-Chaussées. En raison des circuits de la Seine, Lamandé proposait d'abandonner celle-ci et de creuser un canal le long des rivières d'Eure, de Vesgre, d'Yvette et de Bièvre : la distance devait être ainsi réduite de 27,000 toises.

on se borna à améliorer le chemin de hâlage et à écrêter par des dragages les écueils les plus gênants. La profondeur de la Seine se trouvait réduite à 0^m 80 en étiage, et l'on considérait comme bonnes eaux de navigation celles correspondant à un tirant d'eau de 1^m 30. Ce n'est pas que l'on se fût abstenu d'étudier des projets, même fort grandioses, car, en 1825, des ingénieurs des Ponts-et-Chaussées, parmi lesquels se trouvaient Fresnel et Prony, proposèrent d'amener les navires à Paris, par un canal éclusé de six mètres de profondeur. La dépense était évaluée à 70 millions de francs pour la portion comprise entre Bezons et Rouen, et à pareille somme pour la section en aval de Rouen. On n'a point entrepris de travaux de cette importance, du moins en ce qui concerne la Seine en amont de Rouen, mais l'idée de Paris, port de mer, n'a pas cessé de préoccuper les esprits entreprenants, et, tout récemment, M. Bouquet de la Grye, ingénieur hydrographe de la marine, a pris l'initiative d'un projet ayant pour but, comme celui de 1825, d'amener à Paris les navires de 6 mètres de tirant d'eau, mais en différant complètement en ce qui concerne les moyens d'exécution : c'est ainsi que, de Rouen à Poissy, il n'y aurait aucune écluse. M. Bouquet de la Grye évalue la dépense à 316 millions de francs (1). Sans nous arrêter davantage à ces projets, qui ne sont point entrés dans la période d'exécution, reprenons l'exposé des divers états par lesquels est passée la Seine, entre Paris et Rouen.

(1) *Résumé d'une étude sur la création d'un port de mer à Paris*, par M. Bouquet de la Grye.

En 1838, M. Poirée, qui venait d'inventer les barrages mobiles à aiguilles, fut autorisé à construire un barrage de ce système, près de Bezons, pour remplacer le pertuis de la Morue. Cet ouvrage, exécuté avec succès, fut le point de départ de la canalisation de la Seine en aval de Paris. M. Poirée présenta, en 1845, un projet comportant la construction de 14 barrages éclusés et devant assurer un tirant d'eau de 2 mètres, moyennant une dépense de 18,200,000 francs. Cette proposition ne fut admise qu'en partie, et une loi du 31 mai 1846 ouvrit un crédit de 10,300,000 francs pour la réalisation d'un mouillage de 1^m 60 ; le nombre des barrages était réduit à six, y compris celui de Bezons, déjà construit. L'exécution de ce projet réduit ne fut pas complète tout d'abord, et l'on ajourna la construction du barrage d'aval, celui de Martot-Saint-Aubin, qui est situé un peu en amont d'Elbeuf.

Après la conclusion des traités de commerce de 1860, on comprit la nécessité de compléter les travaux antérieurs et l'on construisit le barrage de Martot, ainsi que celui de Suresne, qui fut ajouté au programme de 1846. En outre, on exhaussa les retenues de Bezons et d'Andrésy.

Après l'exécution de ces travaux, la Seine présenta les conditions de navigabilité suivantes : un tirant d'eau de 2 mètres se trouva réalisé entre Paris et l'embouchure de l'Oise, sur une longueur de 62 kilomètres ; on avait aussi cette profondeur ou à peu près, en aval, entre Rouen et Poses, mais la partie intermédiaire, de 127 kilomètres, restait dans un état regrettable d'imperfec-

tion. C'est ainsi que, sur certains hauts-fonds, on n'eut en 1868 et 1869 que 1^m 10 et 1^m 15 de mouillage, et qu'on tomba même à 0^m 90 en 1874. Sur les buscs même de certaines écluses, on n'eut que des mouillages inférieurs à 1^m 37 : à Denouval, on n'eut que 1^m 16 en 1876. Ces conditions de navigabilité ne pouvaient être acceptées comme définitives, alors que, avec des conditions aussi défavorables, le tonnage à la distance complète entre Paris et Rouen atteignait, en 1876 même, 796,800 tonnes. Pour comparer le tonnage de la Seine et celui du chemin de fer, nous emprunterons à l'*Album de statistique graphique*, publié en 1881 par le Ministère des Travaux publics, les chiffres suivants, qui se rapportent à l'année 1879 :

Tonnage de la Seine entre Rouen et l'embouchure de l'Oise.	675.800 tonnes
Tonnage du chemin de fer entre Rouen et Mantes	1.618.800 »

Le tonnage de la Seine est donc loin d'égaler celui du chemin de fer, mais il constitue beaucoup plus du quart du tonnage total ; si l'on ajoute à cela que la navigation constitue un puissant modérateur des tarifs des chemins de fer, on comprendra l'importance du rôle économique que joue et surtout pourrait jouer la Seine, si ses conditions de navigabilité étaient satisfaisantes.

On ne doit donc pas s'étonner que l'on ait reconnu la nécessité de compléter l'œuvre commencée. En 1866, on résolut de réaliser le tirant d'eau de 2 mètres entre l'Oise et Poses, comme l'avait proposé M. Poirée, et l'on décida la construction d'un huitième barrage à Port-

Villez, près Vernon, ainsi que l'exhaussement de trois barrages; la dépense était évaluée à 6,500,000 francs.

Avant que ces travaux fussent exécutés, M. l'Ingénieur en chef Krantz, reprenant un projet de M. Belgrand, proposa de donner à la Seine un mouillage de 3^m 20 entre Paris et Rouen. En 1855, cette idée avait été prise en considération par l'administration supérieure; mais, à la condition de mouillage, on ajoutait celle de la suppression des obstacles au passage des navires à mâts fixes. Cette dernière condition fut vivement combattue par M. Belgrand, dans un rapport en date du 4 octobre 1855. Comme son opinion a finalement prévalu, nous reproduirons un passage de ce rapport :

« Lorsque cette partie du projet (celle relative au
« mouillage) sera exécutée, dit M. Belgrand, il s'éta-
« blira sur le fleuve une navigation spéciale par navires
« à vapeur à mâts mobiles.

« Le reste a bien moins d'importance, car les navires
« à mâts fixes, construits dans le système actuel, ne
« pourront entrer en Seine, même lorsque tout sera dis-
« posé pour les laisser passer avec leurs mâts debout,
« puisque le tirant d'eau des caboteurs de 200 tonneaux
« dépasse 3 mètres.

« Dès qu'on admet que la navigation mixte de la
« Seine exigera la création d'une marine spéciale, il
« n'en coûtera pas beaucoup plus de rendre la mâture
« mobile. »

L'avant-projet définitif fut présenté le 6 octobre 1875 par M. l'Ingénieur en chef de Lagrené; il fut adopté le 6 mars 1878 par la Chambre des députés, puis, le

2 avril suivant, par le Sénat, et la loi fut promulguée le 6 avril 1878 : la dépense était évaluée à 32 millions de francs (1).

Les travaux prévus par cette loi s'arrêtaient à Suresne et n'assuraient le mouillage de 3^m 20 que jusqu'au pont de la Concorde. Le Conseil municipal de Paris et le Conseil général de la Seine trouvèrent ce résultat insuffisant et offrirent une subvention de 6 millions, à la condition que le mouillage de 3^m 20 serait réalisé dans toute la traversée de Paris. Un avant-projet présenté en conséquence par M. de Lagrené, en mars 1878, fut rendu exécutoire par une loi du 21 juillet 1880, moyennant une dépense de 10,500,000 francs.

L'exécution des projets ainsi déclarés d'utilité publique comportant l'achèvement du barrage de Port-Villez et la construction d'un barrage entièrement nouveau à Méricourt, entre Port-Villez et Mantes, le nombre des barrages se trouvera porté à neuf, ce qui donnera dix biefs d'une longueur moyenne de 23 kil. 200 mètres.

Nous verrons, dans la seconde partie de notre étude, comment s'obtient l'augmentation de tirant d'eau ; mais il nous reste à indiquer ici sommairement les dispositions adoptées pour les écluses qui servent à racheter les chutes créées par les barrages. Chacun des barrages actuels est accolé à une écluse unique, en sorte que si, par un accident aux portes ou un naufrage dans le sas, cette écluse se trouve hors d'état de fonctionner, toute la navigation peut se trouver arrêtée. Cette situation

(1) La dépense dépassera en réalité 50 millions.

n'a pas paru compatible avec l'importance que doit prendre la Seine, et l'on a admis que chaque barrage serait accompagné de deux écluses.

D'autre part, les écluses actuelles ont 12 mètres de largeur et 120 mètres de longueur utile. L'expérience prouve que ces dimensions sont insuffisantes : les deux tiers environ des convois de touage sont obligés de se fractionner pour passer aux écluses, d'où résulte une grande perte de temps, ainsi qu'un encombrement fâcheux. On a donc admis que les nouvelles écluses auraient une capacité presque double (rapport de 7 à 4) de la capacité des écluses actuelles. Avec une largeur de 17 mètres et une longueur utile de 150 mètres environ, elles pourront contenir un bateau toueur et onze péniches du Nord. Il va de soi que la seconde écluse n'aura pas besoin d'être aussi grande ; de plus petites dimensions seront même plus commodes pour le passage des bateaux isolés. On a admis que le type du navire de cabotage remontant à Paris aurait à peu près 50 mètres de longueur et 8 mètres de largeur : on a donc donné à la petite écluse un peu plus de 50 mètres de longueur utile et 8^m 20 de largeur.

Les conditions de navigabilité se trouvant ainsi décrites, nous allons donner quelques renseignements sur les dispositions techniques destinées à les réaliser.

§ II

Dispositions techniques.

L'augmentation du mouillage peut s'obtenir, soit par un abaissement du fond, soit par un relèvement de la

surface de l'eau. Sauf dans la partie du fleuve qui se trouve immédiatement en amont de Rouen, c'est au second de ces procédés que l'on a recours. A cet effet, on établit en travers du fleuve des barrages qui permettent de retenir l'eau tant qu'elle n'atteint pas le niveau désiré. Si l'on considère la surface de l'eau en partant d'un barrage et en se dirigeant vers l'amont, on constate qu'elle n'est pas horizontale, mais s'élève suivant des déclivités variables et d'autant plus accentuées que le débit de la rivière est plus considérable. Souvent, on établit les projets en se basant sur une valeur plus ou moins vraisemblable de ce *remous*; mais on s'expose ainsi à des mécomptes, car il arrive parfois que, en étiage, lorsque le débit de la rivière est très faible, le remous devient presque nul. Aussi, dans la préparation des projets qui sont en cours d'exécution, a-t-on admis que la surface de l'eau serait horizontale et a-t-on fixé les niveaux des retenues à 3^m 20 au-dessus des points les plus élevés du chenal dans le bief correspondant.

La forme la plus simple des barrages consiste en un mur par dessus lequel se déversent les eaux; mais on conçoit qu'un tel barrage constitue un obstacle à l'écoulement des crues. On a donc dû imaginer des appareils mobiles permettant de rendre, plus ou moins complètement, leur libre cours aux eaux, lorsqu'elles atteignent un niveau nuisible. Le problème a été résolu depuis fort longtemps, sur les petites rivières, par les vannes de décharge des moulins; mais, pour les rivières navigables, on a dû avoir recours à des procédés, débarrassant plus complètement le lit de tout obstacle à l'écoule-

ment des eaux. Jusqu'à ces derniers temps, on a utilisé presque exclusivement entre Paris et Rouen le type le plus ancien de ces grands barrages mobiles, le type à fermettes et à aiguilles, inventé par M. Poirée. Comme il doit être conservé en plusieurs points, notamment à Martot, un peu en amont d'Elbeuf, nous allons en indiquer sommairement les dispositions essentielles.

Dans le barrage de M. Poirée, les eaux sont retenues par une sorte d'écran obtenu par la juxtaposition d'aiguilles en bois, à section carrée. Ces aiguilles buttent, à leur partie inférieure, contre un seuil et, un peu au-dessous de leur tête, contre une barre reliant les fermettes. On donne ce nom à des cadres métalliques trapézoïdaux placés parallèlement au courant, pivotant autour de leur base, fixés au radier et reliés entre eux, lorsqu'ils sont levés, par des griffes ou barres à mâchoires. Des planches posées sur les côtés supérieurs des fermettes forment une passerelle de service.

Le barrage étant levé et garni de ses aiguilles, supposons que le débit de la rivière vienne à augmenter : pour empêcher l'eau de s'élever au-dessus du niveau normal, le barragiste n'aura qu'à enlever un plus ou moins grand nombre d'aiguilles. Si la crue s'accroît au point qu'il faille faire disparaître le barrage, après avoir enlevé toutes les aiguilles, on couchera successivement les fermettes, en ayant soin d'enlever préalablement les griffes et les planches qui les relient.

Les barrages ainsi constitués ne présentent qu'une étanchéité très relative, car les aiguilles ne peuvent être pratiquement très jointives. Sur la Seine, dont le débit

est toujours assez important, ce défaut d'étanchéité n'a pas grand inconvénient; mais, sur d'autres rivières, on doit avoir recours à des aiguilles supplémentaires formant couvre-joint.

Lorsque la hauteur de la retenue produite par le barrage s'accroît, on se voit obligé d'augmenter la section des aiguilles et de les soutenir par des barres d'appui intermédiaires; mais on est limité par la difficulté croissante de la manœuvre des aiguilles, qui se trouvent pressées par une grande colonne d'eau, en même temps que leur section s'accroît. On peut avoir recours, à la vérité, à des engins mécaniques pour faciliter cette manœuvre, mais alors le système perd sa principale qualité, celle de la simplicité. On peut regarder 2^m 50 comme une forte retenue pour un barrage à aiguilles.

Les autres types en usage jusqu'à ces dernières années ne permettaient guère d'aller au-dessus de 3 mètres. Or, pour ne pas accroître d'une façon exagérée le nombre des barrages entre Paris et Rouen, tout en réalisant le mouillage de 3^m 20, on a dû admettre des retenues de 5 mètres. Le type nouveau qui a été adopté pour réaliser ce programme, est dû à M. Caméré, ingénieur en chef attaché au service de la navigation de la Seine. Tout d'abord, il a renoncé aux fermettes pour former l'ossature du barrage; outre, en effet, que leur manœuvre présente des difficultés sérieuses lorsqu'elles dépassent les dimensions habituelles, on a pu remarquer qu'elles sont couchées au fond de l'eau pendant les crues. Ce fait les expose, soit à subir des avaries par suite du choc des objets que charrient les eaux, soit à être

enfouies sous les sables et graviers, au moment où la rapidité du courant s'amortit, sans compter qu'il serait fort commode de pouvoir profiter du moment où le barrage ne sert pas pour en visiter les diverses parties et y faire les réparations nécessaires. Ces considérations ont inspiré et à M. Caméré et à M. Tavernier, Ingénieur en chef de la navigation du Rhône, la pensée de rendre l'ossature du barrage mobile autour d'un axe placé au-dessus du niveau des plus hautes crues et porté par des passerelles jetées d'une pile à l'autre du barrage. On lève donc le barrage au moment des crues, on en visite les diverses pièces très facilement, et l'on emporte celles qui peuvent avoir besoin de réparations.

Quant au mode de fermeture des vides existant entre les montants, il appartient en propre à M. Caméré : cette fermeture se fait à l'aide de *rideaux articulés*, dont, à la résistance et à l'étanchéité près, les stores dont nous garnissons nos fenêtres, pour nous préserver du soleil, donnent une idée assez exacte. De petits treuils servent à enrôler ces rideaux sur eux-mêmes, quand on veut les relever.

On n'a encore terminé aucun des barrages qui doivent être exécutés d'après le type que nous venons de décrire ; mais celui de Port-Villez, commencé avant le vote de la loi du 6 avril 1878 et exécuté d'après un type bâtard, est aujourd'hui en service. C'est un barrage à fermettes de 5^m 50 de hauteur, fermé par des rideaux articulés. Les fermettes ont été l'occasion d'assez grosses difficultés, mais le fonctionnement des rideaux a donné toute satisfaction.

Enfin, nous terminerons cette étude par quelques renseignements un peu plus détaillés sur ceux des travaux qui s'exécutent dans le département même de la Seine-Inférieure, et de la direction desquels nous sommes chargé.

De Rouen à l'écluse de Saint-Aubin, située en amont d'Elbeuf, la Seine se trouve à peu près dans son état naturel, son niveau n'étant relevé par aucun barrage. Pour augmenter son tirant d'eau, nous avons recours à des dragages ayant pour objet d'abaisser les hauts fonds à 3^m 20 au-dessous d'un niveau dont la détermination a donné lieu à discussion. Le niveau du fleuve varie en effet, sans cesse, dans la partie considérée sous la double influence de son débit propre et de la marée. Nous plaçant à un point de vue absolu, nous avons d'abord dressé un projet en prenant pour base le niveau des plus basses basses-mers connues, puis, en présence du chiffre élevé de la dépense, nous avons pris, comme base d'un nouveau projet, le niveau des plus basses pleines-mers. La dépense se trouvait ainsi réduite de moitié environ, et ramenée à un peu moins de 900,000 francs. Si l'on remarque que le niveau de basse-mer est plus souvent supérieur au niveau le plus bas des pleines-mers, on reconnaît que le deuxième projet est de nature à satisfaire probablement à tous les besoins de la navigation. Comme d'ailleurs des travaux de dragages peuvent toujours être complétés, si le besoin s'en fait sentir, M. le Ministre des Travaux publics a approuvé le projet restreint. Dans l'un comme dans l'autre projet, la largeur

du chenal variait de 50 à 60 mètres, d'après son degré de courbure.

Les matières draguées sont employées à régulariser certains points du lit du fleuve, où les rives présentaient des parties rentrantes non motivées. Le pied de ces dépôts est défendu par une digue en débris crayeux, avec revêtement en enrochements. Au-dessus de la digue, le talus est défendu par un simple gazonnement.

Les matières draguées comprennent du sable, de la vase, et surtout une matière connue sous le nom de *falaïse*. C'est un calcaire tendre, concrétionné, qui paraît provenir des sources existant au fond du lit : les eaux qu'elles projettent dans le fleuve tiennent en dissolution du bicarbonate de chaux ; l'excès d'acide carbonique se dégageant, le carbonate simple, insoluble, se dépose sous forme concrétionnée, enveloppant tous les objets qui se trouvent au fond du lit : les coquillages sont naturellement les plus abondants de ces objets ; mais nous avons trouvé aussi un assez grand nombre d'objets fabriqués, dont quelques-uns paraissent présenter un certain intérêt au point de vue archéologique.

Le mode de débarquement des dragages employé par les entrepreneurs, MM. Guissey et Cousin, mérite d'être signalé. Le bateau porteur des dragages est amené, au droit du lieu de dépôt, entre deux autres bateaux sur lesquels est montée une sorte de drague, dont les godets élèvent les matières à débarquer et les projettent à l'origine d'un tuyau incliné où elles sont entraînées, grâce au jet d'une puissante pompe rotative. Cet appareil de débarquement a été employé précédemment à Rouen,

lors du dragage du haut-fond des prairies Saint-Gervais, et on peut encore en voir fonctionner un analogue sur les chantiers du port. Ce type d'appareil paraît avoir été employé pour la première fois par MM. Couvreur et Hersent, lors des travaux de la dérivation du Danube, à Vienne.

La retenue formée par les ouvrages de Martot et de Saint-Aubin ne doit pas être modifiée, mais l'écluse actuelle a son busc trop élevé. On ne pouvait songer, d'ailleurs, à l'abaisser par un déroasement, car cet ouvrage est fondé sur le sable au moyen d'un radier général en béton, et, bien loin de pouvoir subir une réduction d'épaisseur, ce radier est déjà fissuré et laisse passer des renards abondants en basses-eaux. On a donc dû entreprendre la construction de deux nouvelles écluses, conformes au type que nous avons décrit. Ces écluses sont établies sur une dérivation voisine de l'écluse actuelle; leurs buscs, ainsi que le fond de la dérivation en aval, sont à 3^m 20 au-dessous du niveau le plus bas des basses-mers.

La fondation présente certaines difficultés : la craie se trouvant à 5^m 50 environ au-dessous du niveau des buscs d'aval, on a résolu d'y descendre les bajoyers, ou murs latéraux, et les têtes, en ne mettant aucun radier dans l'intérieur des sas. Tout d'abord, nous avons essayé d'exécuter le travail à sec, à l'aide d'épuisements; mais ce procédé, qui a parfaitement réussi pour quelques-unes des nouvelles écluses, a complètement échoué à Saint-Aubin. Des sources, venant du coteau, ainsi que l'ont montré des épreuves hydrotimétriques et thermométri-

ques, sortaient du fond de la fouille et étaient si abondantes que cinq pompes débitant chacune 500 mètres cubes à l'heure, n'ont pu abaisser le plan d'eau à plus de 0^m 50 au-dessous du niveau moyen de la mer, alors que la craie se trouve à 7^m 50 ou 8^m au-dessous de ce niveau. Il fallait donc renoncer à mettre le sol de fondation à sec, du moins par les procédés ordinaires.

Dans ces conditions, le mode d'exécution de beaucoup le plus sûr consistait à avoir recours à l'emploi de l'air comprimé; aussi a-t-il été adopté dès qu'il a été reconnu ne devoir pas être plus onéreux que des procédés exposant à des difficultés sérieuses. Nous allons indiquer sommairement comment M. Hersent, l'entrepreneur, a appliqué à Saint-Aubin le procédé de fondation à l'air comprimé. Mais il nous faut d'abord rappeler l'idée fondamentale de ce procédé.

Si l'on enfonce un verre renversé dans l'eau, l'air qu'il contenait y reste renfermé; mais, au fur et à mesure que le verre pénètre dans des couches plus profondes, l'eau tend à remonter sous l'action d'une pression de plus en plus forte. Sous l'influence de cette poussée, l'air se comprime et laisse monter l'eau; lorsque le verre se trouve à dix mètres environ au-dessous de la surface, le volume de l'air se trouve réduit de moitié. Mais, si par un procédé quelconque on insuffle dans le verre une quantité d'air égale à celle qui y était déjà contenue, l'eau ressortira du verre, et celui-ci se trouvera de nouveau plein d'air, mais d'air à une tension de deux atmosphères. Il est clair que, pour une profondeur autre que dix mètres, la réduction du volume de l'air

primitif, la quantité à injecter et la pression seraient différents; mais le phénomène serait toujours le même.

Ceci posé, au lieu d'un verre, prenons un caisson métallique ouvert par sa partie inférieure, mais présentant un plafond étanche deux mètres plus haut. Si nous chargeons ce caisson de façon à maintenir sa base au fond de l'eau, et si, au moyen de pompes foulantes, nous insufflons de l'air dans la chambre inférieure, dite chambre de travail, l'eau sera refoulée et le sol sera mis à découvert. Pour permettre aux ouvriers de pénétrer dans la chambre de travail et d'en sortir, on ménage une ouverture dans le plafond et on la surmonte d'une cheminée portant à sa partie supérieure une petite chambre, dite sas à air. Cette chambre présente deux portes la mettant en communication, l'une avec l'air extérieur, l'autre avec la cheminée. Cette dernière porte étant fermée, on entre dans la chambre, où l'on s'enferme, puis on ouvre un robinet qui permet à l'air comprimé de pénétrer dans le sas. Quand l'équilibre est établi entre la pression de l'air du sas et celle qui existe dans la cheminée, on ouvre la porte donnant accès dans celle-ci. Pour sortir, l'opération est renversée, et l'on ouvre un robinet permettant à l'air comprimé du sas de s'échapper à l'extérieur. Les ouvriers, une fois descendus dans la chambre de travail, y déblaient le sol de façon à faire descendre le caisson jusqu'au terrain solide; puis on remplit de béton la chambre de travail.

A Saint-Aubin, on a dragué d'abord l'emplacement des écluses presque jusqu'à la craie; on commence donc par exécuter une grande quantité de maçonnerie à l'air

libre, au-dessus du plafond, pour provoquer l'échouement. On procède ensuite au déblai peu considérable qui reste à exécuter à l'air comprimé, puis on introduit le béton par de petites cheminées consacrées à ce service; on en remplit très exactement la chambre, et l'on ferme par un tamponnage toutes les cheminées. Les ouvriers sont éclairés par des bougies; mais, outre leurs défauts habituels, elles ont, dans l'air comprimé, celui de fumer beaucoup. Aussi, l'éclairage à l'aide de lampes électriques à incandescence (systèmes Edison, Swan, Maxim) paraît-il devoir se répandre dans les chantiers importants (1).

Tous les fers composant la chambre de travail et le caisson sont abandonnés dans la maçonnerie; mais on peut profiter de ce que la partie supérieure du caisson n'est pas engagée dans le terrain, grâce au dragage préalable dont nous avons parlé, pour l'enlever et s'en servir plusieurs fois. A cet effet, le caisson proprement dit n'a que 3^m 50 de hauteur, et on boulonne au-dessus une série de panneaux de 8^m 40 de hauteur, dont on calfate les joints. On obtient ainsi une hauteur totale de 11^m 90, que l'on augmente encore à l'aide d'une tôle de 1^m que l'on ajoute à la partie supérieure, quand on craint une forte marée ou une petite crue: on se résigne à être submergé par les fortes crues.

(1) On a essayé, avec plein succès, dans le dernier caisson de Saint-Aubin, de petites lampes à incandescence (système Trouvé), alimentées par une pile au bichromate de potasse. Cette installation doit être utilisée pour les travaux des quais d'Elbeuf, dont il est parlé ci-dessous.

La fondation des deux écluses exige dix caissons : le plus grand contient les têtes d'amont des deux écluses ; il a environ 20 mètres sur 40 mètres. Chacune des têtes d'aval comporte un caisson spécial, les deux écluses n'ayant pas la même longueur. Enfin, les sept caissons servant à la construction des bajoyers ont 5^m 80 de largeur et des longueurs variant de 37 à 46 mètres. Une partie très délicate du travail consiste dans l'exécution des joints entre deux caissons consécutifs : après avoir nettoyé le fond le plus exactement possible, on pose de chaque côté un batardeau s'appuyant contre les maçonneries par l'intermédiaire de bourrelets de mousse, on coule du mortier, puis du béton sur une hauteur de 7 mètres environ ; enfin, après la prise du béton on épuise et on exécute le reste à sec.

Les travaux des écluses ont été terminés au mois de novembre 1883.

Ceux de la dérivation, confiés à M. l'entrepreneur Dollot, ne doivent être signalés qu'à cause de l'emploi d'un procédé spécial pour le transport des dragages au lieu de dépôt. Les dragues déversent les déblais dans une sorte de turbine qui les refoule, mélangés d'eau, dans une conduite en bois cerclée ; cette conduite est d'abord maintenue sur l'eau par de petits barils, puis elle s'élève sur la rive jusqu'au lieu de dépôt. Cet appareil, assez employé dans les Pays-Bas, l'a été pour la première fois, croyons-nous, lors des travaux du canal d'Amsterdam à la mer.

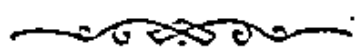
L'ensemble de la dérivation éclusée est réparti entre trois entreprises de la manière suivante :

Dérivation, comprise la fouille,		
des écluses	1.814.875 fr.	92
Ecluses	2.720.868	83
Portes des écluses et accessoires.	117.952	15
D'où ressort une dépense totale de	4.653.696 fr.	90

Un mot, enfin, sur le port d'Elbeuf : il est évident qu'on ne peut se dispenser de le mettre en état de recevoir les plus grands bateaux circulant sur la Seine. Le mode de construction des quais actuels, qui sont du reste en mauvais état, ne permettant pas de draguer au pied, un décret en date du 31 juillet 1882 a déclaré d'utilité publique la construction de 336 mètres de quai entre les deux ponts, avec élargissement du terre-plein même au droit des murs de quai conservés.

La fondation doit être faite à l'aide de l'air comprimé, mais on ne descendra pas jusqu'à la craie, et l'on assoiera le mur sur une couche de gravier, à 4^m 75 au-dessous du niveau moyen de la mer.

Le projet s'élève à la somme de 959,149 fr. 77, sur laquelle 283,000 fr. doivent être payés par le département de la Seine-Inférieure et 150,000 fr. par la ville d'Elbeuf. Les travaux, confiés comme ceux des écluses de Saint-Aubin à M. l'entrepreneur Hersent, ont été commencés à la fin d'octobre 1883.



ANALYSES

De plusieurs produits d'art d'une haute antiquité

(3^{me} MÉMOIRE)

Par M. J. GIRARDIN

Recteur honoraire, Correspondant de l'Institut, Directeur
honoraire de l'École supérieure des Sciences et
des Lettres de Rouen, etc.

En 1846, puis en 1860, j'ai communiqué à l'Académie les résultats que m'a fourni l'examen chimique d'un assez grand nombre d'objets trouvés dans des sépultures antiques ouvertes par MM. A. Deville, l'abbé Cochet et autres archéologues normands.

Les faits contenus dans mes deux Mémoires ont paru assez intéressants à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres pour que cette illustre Compagnie en ordonnât l'impression dans le *Recueil des Savants étrangers* édité par elle (1).

Des circonstances indépendantes de ma volonté m'ont empêché jusqu'ici de faire connaître les faits nouveaux que j'ai recueillis dans la même direction. Maintenant

(1) Tome II de la 1^{re} série et tome VI, 1^{re} série, 1^{re} partie.

que j'ai plus de loisirs, je vais détacher de mon registre de laboratoire l'exposé des analyses que j'ai entreprises pour répondre aux questions de mon honorable ami l'abbé Cochet, ce chercheur infatigable qui a enrichi la science archéologique de si nombreuses découvertes.

I

1. — OSSEMENTS HUMAINS TROUVÉS DANS DES SÉPULTURES

A. — *Os du crâne d'un adulte trouvé dans un cercueil en pierre enfoui dans le cimetière de Bouteilles, près Dieppe.*

L'analyse en a été faite en 1855. Voici sa composition chimique sur 100 parties en poids :

Eau interposée	5.00
Matières organiques azotées (tissu cellulaire ou <i>osséine</i>).	4.25
Sous-phosphate de chaux	78.00
Phosphate de magnésie	2.00
Carbonate de chaux	5.00
Silice et oxyde de fer	5.75
	100.00

Comme les os récents contiennent entre 30 et 40 p. 100 de tissu cellulaire et 10 p. 100 environ de matière grasse, il en résulte que l'os en question a perdu toute sa graisse et la presque totalité de son tissu cellulaire. Il a donc séjourné pendant de longues années dans un terrain humide et assez meuble, deux circonstances qui favorisent la décomposition des matières animales.

2. — *Fragments d'os provenant du cimetière franc trouvé à Saint-Pierre-d'Epinay, près Dieppe, par suite des travaux entrepris pour le chemin de fer qui devait mettre en communication la vallée de Dieppe et celle de la Scie.*

Ce cimetière, sur lequel l'abbé Cochet a donné de précieux renseignements et qu'il place entre le VI^e et le VIII^e siècles de notre ère, renfermait trente cadavres qui paraissent avoir été déposés sans sépulture à une profondeur de 2 mètres. Il y avait, en outre, cinq cadavres placés dans autant de sarcophages, quatre en pierre et un en plâtre.

Les os que l'abbé Cochet m'adressa pour être soumis à l'analyse, étaient très légers, poreux et ressemblaient assez bien aux os qui ont subi l'action de la vapeur d'eau dans l'appareil de d'Arcet pour l'extraction de la gélatine; seulement ils avaient une couleur jaunâtre. Ils m'ont offert la composition suivante :

Eau interposée	traces.
Matières organiques azotées	15.25
Sous-phosphate de chaux	72.00
Phosphate de magnésie.	2.60
Carbonate de chaux	9.25
Fluorure de calcium, alumine, silice, oxyde de fer	traces.

On voit que, dans ce cas, le tissu cellulaire avait mieux résisté à la décomposition, ce qui m'autorise à admettre que les os en question ont été renfermés dans les cercueils, et par conséquent soustraits plus complé-

tement à l'action de l'air et de l'eau que les os simplement enfouis dans le sol.

3. — *Fragment d'omoplate provenant de la tombe du roi Henri-le-Jeune, dit Court-Mantel, trouvé le 17 octobre 1866 par l'abbé Cochet dans le sanctuaire de la cathédrale de Rouen.*

En voici la composition :

Eau interposée.	0.53
Matières organiques azotées	14.80
Substances minérales	84.67
	100.00

Les substances minérales consistaient surtout en phosphate et carbonate de chaux, un peu de phosphate de magnésie, avec traces de silice et d'oxyde de fer.

4. — *Os brûlés provenant d'un adulte, trouvés dans une urne gauloise au château de Robert-le-Diable, à Moulineaux, en septembre 1855.*

Ces os sont très denses ; ils n'ont été que très imparfaitement brûlés.

Voici leur composition :

Eau interposée	8.75
Matières organiques azotées	15.32
Sous-phosphate de chaux	58.16
Phosphate de magnésie	2.92
Carbonate de chaux	14.85
	100.00

5. — *Os du crâne d'un enfant de moins de sept ans, trouvé parmi les sépultures gauloises du château de Robert-le-Diable, à Moulineaux, en septembre 1855.*

Composition :

Eau interposée	8.00
Matières organiques azotées	34.00
Sous-phosphate de chaux	45.70
Phosphate de magnésie.	1.98
Carbonate de chaux	10.32
	100.00

II

MÉTAUX ET MATIÈRE ORGANIQUE PROVENANT DE LA TOMBE DU ROI CHARLES V

En juillet 1862, M. l'abbé Cochet m'envoya de Dieppe, pour les analyser, trois objets d'un haut intérêt, à savoir :

- A. — *Un morceau de plomb détaché de la plaque métallique qui supportait le cœur du roi Charles V déposé dans un des caveaux de la cathédrale de Rouen ;*
- B. — *Un morceau de la plaque métallique qui enveloppait le cœur du même prince ;*
- C. — *Une poussière d'un brun rougeâtre provenant du même organe.*

Voici ce que j'ai constaté :

- A. — Le morceau de plomb, assez épais, est recou-

vert à sa surface d'une croûte terreuse d'un blanc rosé. Cette croûte consiste en carbonate de plomb (*céruse*), mêlée d'un peu de peroxyde de fer et de sable. Le métal, débarrassé de cette enveloppe superficielle due à son oxydation, est pur de tout alliage; je n'y ai trouvé qu'une trace d'étain et de fer.

B. — La plaque métallique qui enveloppait le cœur de Charles V est formée par un métal plus dur que le plomb. Il est presque partout recouvert d'une matière noirâtre, grenue et friable. Les surfaces non oxydées ou sulfurées sont d'un blanc grisâtre, d'apparence métallique. Le métal non attaqué par l'altération peut être entamé par le couteau; sa tranche fraîche est très brillante et offre la couleur de l'étain.

D'après mon analyse, cette plaque est de l'étain contenant un peu de cuivre et une trace de plomb; il n'y a pas trace d'argent. La matière noirâtre et grenue qui la recouvre est du sulfure d'étain avec un peu de sulfure de cuivre.

C. — Quant à la poussière d'un brun rougeâtre qui provient du cœur de Charles V, voici tous les caractères qu'elle m'a présentés :

Cette poudre, entremêlée de points blancs, n'a pas d'odeur appréciable.

Chauffée sur une lame de platine, elle noircit, s'enflamme, brûle avec une flamme fuligineuse dont l'odeur aromatique rappelle celle des baumes. Elle s'incinère difficilement et laisse une cendre grise, alcaline, qui fait effervescence avec l'acide chlorhydrique dans lequel elle se dissout presque totalement en le colorant

fortement en jaune. La solution acide renferme beaucoup de fer et de phosphates.

Cette poudre, calcinée dans un tube de verre, se comporte comme une matière organique très azotée ; elle noircit, dégage d'abondantes vapeurs huileuses empyreumatiques et des gaz qui ramènent fortement au bleu le papier rouge de tournesol.

L'eau distillée, tiède, se colore légèrement en jaune brun par son contact avec cette matière ; elle se trouble ensuite faiblement par l'ébullition, par l'acide azotique, par le chlorure de mercure ; elle précipite fortement par l'acétate triplombique ; elle laisse, par l'évaporation, une matière noirâtre que la chaleur rouge charbonne et détruit presque complètement. Il y a des traces de chlorures et de sulfates dans les cendres.

L'alcool rectifié, bouillant, enlève à cette poudre une matière résineuse balsamique qui rougit par l'acide sulfurique concentré. Le liquide est coloré en jaune et précipite abondamment en blanc par l'eau.

L'éther, mis en contact avec le résidu, lui enlève une matière organique qui, par l'évaporation spontanée, prend une belle couleur violette et exhale une odeur suave ; il n'y a pas trace de matière grasse.

Il résulte donc de ces essais que la poussière d'un brun rougeâtre renferme, outre des substances résineuses balsamiques qui ont servi à l'embaumement, une matière animale riche en fer et en phosphates, ce qui démontre bien que c'est le restant du cœur de Charles V.

III

PLOMBS TROUVÉS DANS LES SARCOPHAGES DU ROI HENRI
COURT-MÂNTREL ET DU DUC DE BEDFORD

Lorsque l'abbé Cochet eut la bonne inspiration, en 1866, de rechercher et l'heureuse chance de découvrir, dans le sanctuaire de la cathédrale de Rouen, la statue sépulcrale du Roi anglo-normand surnommé *Court-Mantel*, dont j'ai parlé précédemment; il s'empressa de me faire part de sa bonne fortune, et il m'envoya un échantillon du plomb provenant du cercueil, avec prière d'en déterminer la nature.

Ce métal était sous forme de deux lames aplaties l'une sur l'autre, d'une épaisseur de 4 millimètres, qui furent coulées plutôt que laminées; elles ont l'épaisseur, le poids et la forme des plombs du ^xⁱ^e siècle. En voici la composition chimique :

Plomb pur	98.20
Étain	1.33.
Fer	0.47
	100.00

Ce plomb diffère sensiblement de celui que l'abbé Cochet trouva un peu plus tard dans le sarcophage du Duc de Bedford, en octobre 1866, dans la cathédrale de Rouen. En effet, ce dernier renferme :

Plomb pur	97.00
Étain	1.62
Fer et zinc	1.38
	100.00

De plus, il a été parfaitement laminé. Cette circonstance n'a rien qui doive surprendre, car la malléabilité des métaux, leur réduction en lames plus ou moins minces par le choc du marteau, aidé sans doute du recuit, étaient déjà connues des peuples de l'antique Orient. On constata de bonne heure que le plomb laminé, en raison de sa plus grande densité, ne s'altère pas aussi facilement que le plomb coulé sur plaque ou sur feuille.

IV

PÂTE TROUVÉE DANS LE TOMBEAU DU DUC DE BEDFORD

Le fait le plus curieux qui fut constaté dans la visite et l'inspection de cette tombe, c'est l'énorme quantité d'une pâte noire qui enveloppait les ossements, surtout au fond du cercueil.

L'abbé Cochet ne fit aucun doute que cette pâte ne fût le reste d'un embaumement; il avait parfaitement raison, comme le démontre l'analyse que j'en fis et dont voici le résumé.

Cette pâte noire, au milieu de laquelle on distingue à l'œil nu une infinité de petits globules de mercure, m'a fourni :

Mercure métallique.	11.25
Matières solubles dans l'eau, ne renfermant ni chlore, ni acide sulfurique	11.33
Résine balsamique ayant les caractères du benjoin	8.20
Matières organiques insolubles, azotées	59.00
Eau et perte.	10.22
	100.00

C'est donc de la chair contenant la résine qui a servi pour l'embaumement.

Mais d'où provient le mercure métallique qui s'y trouve en si forte proportion ? Evidemment d'un composé mercuriel qui a été employé, en même temps que la résine, pour assurer la conservation. L'absence du chlore, libre ou combiné d'acide sulfurique ou de sulfate, semblerait indiquer qu'on n'a fait usage ni de bichlorure de mercure (*sublimé corrosif*), ni de sulfate de mercure. Serait-ce de l'oxyde rouge de mercure (*précipité rouge*), lequel aurait été réduit, c'est-à-dire ramené à l'état métallique, par la matière organique ? C'est ce que je n'ose affirmer. Toujours est-il que, dès cette époque, on employait déjà les composés mercuriels pour la conservation des cadavres, ce qu'on ne savait pas. Ce n'est que beaucoup plus tard qu'on eut recours, dans ce but, au sublimé corrosif.

C'est le Dr Chaussier qui, au commencement du siècle, a proposé le premier l'emploi du bichlorure de mercure pour la conservation des cadavres. Toutefois, le baron d'Haussey, qui visita, en 1833, l'immense charnier du couvent des Capucins de Palerme où, depuis des siècles, on enfouit les cadavres de tous les Palermitins de distinction, nous apprend que le moine qui l'accompagnait lui révéla que, pour prévenir l'effet inévitable de la putréfaction, on injecte une dissolution de sublimé corrosif dans l'intérieur du corps et qu'on le recouvre ensuite d'une légère couche de chaux.

Ce n'est donc plus à la nature du sol, mais bien au bichlorure de mercure, qu'il faut rapporter la faculté

conservatrice des souterrains des Capucins de Palerme. Ceci nous apprend l'ancienneté de l'emploi du bichlorure de mercure comme antiseptique.

Dès le VIII^e ou le IX^e siècle, un alchimiste arabe indiquait la préparation du sublimé corrosif et du précipité rouge.

V

MASTIC NOIR SERVANT A REMPLIR LES CREUX
DES INSCRIPTIONS TUMULAIRES

Cette matière renferme du sulfate de chaux (plâtre), de l'argile et du noir de fumée, le tout réuni par un corps gras dont il n'a pas été possible de distinguer l'espèce.

VI

COULEURS MINÉRALES POUR LA PEINTURE ET LA DÉCORATION
DANS LE MONDE ANTIQUE

Grâce à l'obligeance de M. Prisse d'Avennes, savant voyageur, qui a exploré avec soin les temples et les palais de l'Egypte depuis les temps les plus reculés jusqu'à la domination romaine, j'ai pu déterminer, en 1866, la nature des couleurs employées pour la peinture à fresque et le coloriage des murs. Voici ce que mes analyses m'ont appris à cet égard.

A. — La couleur *blanche* était obtenue avec la chaux, différentes espèces de craie et d'argile, la céruse.

B. — Les *jaunes* sont des ocres naturelles, parfois aussi de l'*orpiment* (sulfure jaune d'arsenic).

C. — Les *rouges* de divers tons sont des ocres jaunes calcinées et, par conséquent, à base de peroxyde de fer anhydre.

Le *vermillon* (sulfure de mercure), le *minium* (oxyde rouge de plomb), le *réalgar* (sulfure rouge d'arsenic) étaient quelquefois en usage.

D. — Les *verts* sont du carbonate de cuivre naturel ou *malachite*, des mélanges d'ocre jaune et de fritte d'Alexandrie.

E. — Les *bruns* ont pour base une argile ferromanganésifère analogue à notre *terre d'Ombre*; ce sont aussi des mélanges d'ocres jaunes et de noir de fumée.

F. — Les *noirs* sont le charbon d'os ou d'ivoire, le noir de fumée, la lie de vin calcinée.

G. — Enfin les *bleus* sont les plus fréquemment de la fritte d'Alexandrie (silicate de soude et d'oxyde de cuivre), plus rarement de l'oxyde ou *azur de cobalt*, des carbonates et des arséniates de cuivre naturels.

On mélangeait toutes ces couleurs avec des proportions variables de craie et parfois avec du sulfate de chaux pour en affaiblir les nuances, de même que chez nous on fait usage de céruse ou de blanc de zinc pour allonger les couleurs à l'huile.

De toutes ces matières colorantes minérales, la plus intéressante, c'est, sans contredit, la fritte d'Alexandrie ou de Pouzzol, dont l'emploi était général, depuis une époque fort reculée, en Egypte et plus tard dans le monde romain, y compris la Gaule, pour la peinture à fresque, la décoration des appartements, le coloriage des poteries, la teinture du verre dans sa masse. Vitruve en a par-

faitement décrit la préparation sous le nom de *Cœruleum* (1). J'ai indiqué, dans mon premier Mémoire, le mode opératoire pour l'obtenir. Plus récemment, en 1874, M. Henry de Fontenay a conseillé d'autres proportions des matières premières; les voici :

Silice	75.00
Oxyde de cuivre	16.00
Chaux	8.00
Soude	3.00

Il faut que ce mélange soit fritté et non fondu.

Les échantillons de fritte d'Alexandrie que j'ai analysés ont été recueillis par M. Prisse :

1° Dans l'hypogée de Thotholep-Berched, XII^e dynastie;

2° Dans les débris du temple d'Hâtor-El-Assassif, XVIII^e dynastie;

3° Dans les hiéroglyphes d'une porte du grand temple de Médinech-Thabou, palais de Ramsès III, XIX^e dynastie;

4° A Philoë, époque ptolémaïque.

Ces échantillons, mélangés à plus ou moins de craie, étaient sous forme de poudre d'un bleu pâle ou de pâte d'un bleu plus foncé.

J'exprimerai une fois de plus le regret que nos peintres et nos décorateurs ne reprennent pas l'usage de cette couleur, si belle et si solide, qui aurait encore l'avantage d'être moins coûteuse que l'azur de cobalt.

(1) Vitruve, liv. VII, p. 9.

VII

DORURE DANS L'ANCIENNE ÉGYPTÉ

Parmi les nombreux objets que M. Prisse d'Avennes m'envoya en 1865, pour être soumis à l'analyse, se trouvait un fragment de pâte d'apparence calcaire que recouvrait d'un côté une surface jaune métallique. Ce spécimen était étiqueté : *Dorure du plafond d'El-Bourdeny* ; je l'ai examiné avec soin.

Cette dorure repose sur une mince couche d'enduit que supporte une pâte épaisse, grise, parsemée de petites taches blanches, et si tendre qu'on la coupe aisément avec le couteau.

L'enduit mince, c'est de la chaux mélangée de gélatine ou colle-forte. La pâte, c'est du sulfate de chaux entremêlé de quelque peu de carbonate et contenant aussi, comme l'enduit, de la gélatine en quantité très notable. C'est, par conséquent, un stuc identique à celui que les ouvriers ornemanistes emploient dans l'intérieur de nos appartements pour imiter le marbre.

Quant à la dorure, elle est très bien conservée ; elle est formée par des feuilles assez épaisses d'or fin, puisque je n'y ai trouvé aucune trace d'argent et de cuivre. En faisant tremper dans l'eau pendant quelque temps des tranches minces de cette dorure enlevée au couteau, la matière s'est délayée et les feuilles d'or se sont détachées d'une manière très nette. L'eau renfermait en dissolution de la gélatine bien facile à caractériser.

On voit donc que les artistes égyptiens appliquaient l'or en feuilles par le moyen de la chaux et de la gélatine sur un stuc ou un plâtre gélatiné tout à fait semblable au nôtre. Par conséquent, le stuc, dont on attribuait jusqu'ici l'invention à un ouvrier génois du xvii^e siècle, Mathieu Dammy, a une origine bien plus ancienne; seulement on en avait oublié la composition; en effet, chez les Romains, le stuc, sur lequel on appliquait les couleurs à la fresque, était formé de marbre pulvérisé et lié par la chaux. C'est ce que Vitruve appelle *opus albarium* ou *coronarium*.

VIII

COLLECTION BELLON

Mon excellent confrère, M. de Lérue, m'a mis tout dernièrement en rapport avec un amateur de notre ville, possesseur d'une très riche collection de céramiques et de verreries qu'il ne cesse d'accroître. Je veux parler de M. Gabriel Bellon, ancien chef de bureau de la préfecture du Pas-de-Calais et membre de la Commission d'Antiquités de ce département.

Cet archéologue passionné, après m'avoir fait les honneurs de ses richesses artistiques, m'a remis, pour les analyser, plusieurs objets dignes d'étude. Voici le résultat de mon examen.

A. — *Cuirasse en bronze*, modelée de manière à suivre les ondulations du corps. Sa forme indique une époque antérieure au v^e siècle avant l'ère chrétienne. Provenant de la vente d'une collection formée par un

amateur de Naples, cette armure a été regardée comme étant un travail de la Grèce où, en effet, l'archéologie ancienne a signalé la présence du modelage particulier dont il s'agit.

Voici la composition chimique de ce bronze :

Cuivre	84.50
Étain	11.50
Plomb	4.00
Arsenic	traces.
	100.00

C'est un bronze inférieur aux beaux bronzes d'Egine, de Samos, de Corinthe, à cause du plomb qui s'y trouve; mais bien supérieur aux bronzes des Romains; il se rapproche de ceux de l'époque de Marc-Aurèle.

B. — *Poterie antique dont la provenance paraît être l'Asie-Mineure.*

Il était surtout intéressant de déterminer la nature de l'enduit ou peinture azurée dont elle est couverte.

Cette couche bleue ou glacis est due à un verre coloré par de l'oxyde de cuivre; c'est un double silicate de soude et de cuivre, analogue au *smalt* ou *azur de cobalt*; c'est la *fritte d'Alexandrie*.

Quant à la pâte sous-jacente, c'est une argile très siliceuse qui n'offre rien de particulier.

C. — *Petit vase cylindrique en terre cuite, avec couvercle orné de cercles concentriques supérieurs.*

Deux de ces cercles, les plus petits, sont peints en

rouge vif; le troisième est plus pâle. Ce vase est revêtu d'un vernis noir; il est marqué à la pointe des lettres K C, sous le pied, ainsi qu'à l'intérieur du couvercle. — Hauteur : 58^{mm}; diamètre : 56^{mm}.

Provenance : Athènes.

Ce vase contenait encore quelques parcelles d'une poudre rosée, qui n'est autre chose qu'un mélange d'ocre rouge et de craie en poudre fine; c'était donc un *fard antique*.

Je dirai, puisque l'occasion s'en présente, que les femmes grecques et romaines empruntèrent aux Asiatiques l'usage de se peindre diverses parties du visage avec des substances finement pulvérisées, telles que la craie, la céruse, les ocres, le sulfure d'antimoine, la mine de plomb ou *plombagine*, le minium, le cinabre ou vermillon, le carmin, le rouge d'orseille, voire même les œufs de fourmis et une matière extraite de certain résidu du crocodile! Horace, Ovide, Tibulle, Martial, Juvénal, Tertullien, Saint-Cyprien parlent à plusieurs reprises du maquillage de leurs contemporains.

D. — *Résidu noir trouvé au fond d'une amphore en terre cuite gallo-romaine, provenant d'une sépulture du III^e siècle, découverte à Saint-Nicolas-lès-Arras, en 1878, par M. Bellon.*

Il n'y avait, dans ce résidu, qu'une matière résineuse accompagnée de sulfate de chaux et de sels alcalins. Un résidu de même nature était aussi au fond d'une autre amphore d'origine semblable, recueillie dans une sépulture voisine.

Je suis très disposé à considérer ce résidu comme un vieux dépôt de vin, parce que, d'une part, on enterrait à côté du cadavre des amphores funéraires contenant du vin, et parce que les vins des anciens étaient généralement additionnés de résine de pin pour leur communiquer ce goût spécial alors si estimé et pour s'opposer à toute nouvelle fermentation. On y ajoutait aussi de petites quantités de plâtre pour obtenir des moûts plus colorés ; le plâtre, en retardant la première fermentation, favorisait l'alcoolisation et, par suite, la dissolution de la matière colorante logée dans la pellicule du fruit.



LITTRÉ & LE POSITIVISME

D'APRÈS UN LIVRE DE M. CARO

Par M. HOMBERG

MESSIEURS,

Un de nos anciens confrères, aujourd'hui membre de l'Académie française, M. Caro, vient de publier un livre remarquablement écrit qui, par l'actualité du sujet qu'il traite, me paraît mériter d'être connu de l'Académie. Ce livre a pour titre : *M. Littré et le positivisme*.

M. Littré peut, après Auguste Comte, être considéré comme l'apôtre de cette nouvelle doctrine, qui trouble les consciences et affiche la prétention de détruire les principes dont vivait l'humanité passée et dont vit encore une partie considérable de l'humanité présente.

La question que, dans ce livre, M. Caro s'est posée et qu'il cherche à résoudre, est celle-ci : « La science « positive peut-elle, comme on le prétend, par ses propres « forces et ses seules lumières, constituer une science « nouvelle, faire une civilisation de toutes pièces, recréer

« une humanité à son image, et, si cela était possible,
« quelles seraient cette science, cette civilisation, cette
« humanité? »

D'abord, qu'est-ce que ce positivisme, dont la définition ne se trouve dans aucun dictionnaire?

J'ai eu tort de l'appeler une doctrine; car le positivisme n'est pas, à proprement parler, une doctrine, c'est une négation; s'il n'est pas tout à fait le scepticisme, il lui ressemble beaucoup.

Pour nous le faire connaître, M. Caro a eu besoin de nous raconter la vie et de nous citer les écrits de M. Littré.

Quel que soit le sentiment qu'on éprouve pour les opinions de M. Littré, on ne peut refuser celui du respect à une longue vie consacrée tout entière, avec sincérité et bonne foi, à la recherche de la vérité.

L'origine de M. Littré et le milieu dans lequel il a vécu font comprendre les dispositions de son esprit.

Il avait été formé à l'école et dans le culte de la Convention. Son père, sous-officier de marine, appartenait aux partis les plus avancés; son grand-père maternel, attaché, lui aussi, aux Jacobins, avait été assassiné pendant la réaction thermidorienne par les compagnies du Soleil, et sa mère avait conservé de ces terribles événements une impression dont elle garda toujours le souvenir.

Les relations de la famille répondaient à la couleur des idées: c'était Vatar, l'imprimeur du *Journal des Hommes libres*; c'étaient les conspirateurs Arena Cé-

rachi, Demerville ; puis Second, auteur du *Sensitisme* ; puis Dulaure, l'historien de Paris.

Après avoir étudié la médecine et beaucoup écrit sur cette matière et sur diverses autres, dans des journaux et dans des revues, M. Littré s'éprit des idées d'Auguste Comte. A l'âge de trente-neuf ans, en 1840, il en fit la connaissance, et, pendant de longues années, s'évertua à en propager les opinions dans le *National*, dont il était l'un des rédacteurs ; puis, dans la *Revue de Philosophie positive*, qu'il avait fondée et qu'il dirigeait avec Wyrouboff.

Auguste Comte professait que : « L'office vrai de la
« philosophie moderne devait être de rattacher toute la
« stabilité mentale et sociale à la stabilité de la science
« positive, qui est, suivant lui, le point fixe donné par
« tout le progrès de la civilisation, et de tirer du savoir
« positif l'ordre entier des croyances. »

Cette exclusion des conceptions théologiques et métaphysiques, qui est évidemment une idée négative, a été, pour le gros public, qui a abandonné la foi traditionnelle, la raison la plus claire et la plus décisive de la popularité de cette école.

Il faut rendre cette justice à M. Littré qu'il n'a pas suivi son maître dans toutes les conséquences de ce travail de décomposition, auquel le cerveau troublé de celui-ci s'est livré dans les dernières années de sa vie.

Ainsi, vers 1848, dans l'enivrement de la Révolution de Février et sous la forte impression des idées de Comte, il lui était arrivé d'écrire que : « Ces coups d'état populaires annonçaient une ère nouvelle et que le monde

touchait à sa période positive, celle où le savoir étant coordonné philosophiquement, les sociétés allaient y prendre leurs règles de penser et d'agir. »

Les traits de cette réforme, qui devait nous mener à l'état définitif, consistaient à restreindre, autant que possible, le pouvoir parlementaire, en le réduisant aux attributions financières ; à restreindre, dans la même mesure, le suffrage universel, en attendant que le suffrage spirituel permît de s'en passer ; à créer enfin un pouvoir central composé de trois grands fonctionnaires, qui auraient entre les mains le pouvoir exécutif et seraient nommés par le peuple de Paris.

C'est ainsi, disait-il, que les prolétaires arriveraient à mettre directement la main au gouvernement.

Ce n'était pas seulement la cause des prolétaires qu'il plaidait, c'était la thèse de leurs privilèges nécessaires, ce qui devait établir une autre aristocratie, une aristocratie à rebours, dans l'Etat, l'aristocratie de l'ouvrier de Paris, absolument et légalement maître de la France.

Ces idées étaient celles d'Auguste Comte ; mais M. Littré, qui avait été chargé de les exposer devant la Société positiviste, au nom d'une commission, déclarait, trente années après, qu'il les avait pleinement acceptées. « Ce n'est pas volontiers, écrivait-il plus tard, que je me suis résigné à faire imprimer ces pages étranges, car je ne puis les caractériser autrement, mais je n'ai pas voulu m'épargner devant le lecteur en lui dérobant l'étendue de ce que je regarde présentement comme mes erreurs. »

Dans son livre sur *Auguste Comte et la Philosophie*

positive; puis dans ses *Fragments de Philosophie positive*, et enfin dans les *Remarques*, écrites en 1878, on peut voir une rétractation complète de ses précédentes opinions.

Il montre à merveille comment certaines conditions inhérentes au milieu politique et social de la France feraient de cette conception de Comte une hypothèse irréalisable, les prolétaires, qui ne sont pas le tout des classes populaires, n'étant pas en mesure de prendre et de retenir le pouvoir.

M. Littré savait s'affranchir de ses anciennes idées, quoi qu'il en pût coûter à son amour-propre, avec une ingénuité, une indépendance incomparables, se discutant, s'infligeant des blâmes sévères, à l'occasion de certaines erreurs et de faux jugements qui le stupéfient, quand il les rencontre, à trente années de distance.

« Il y a là, dit M. Caro, en même temps qu'une source
« précieuse d'information psychologique, un spectacle
« moral qui a sa nouveauté et sa grandeur, c'est l'his-
« toire d'un esprit sincère racontée par lui-même. »

J'ai eu pour condisciple un religieux d'un grand savoir et d'une haute intelligence, le R. P. Millériot, dont le nom est resté populaire à Paris. Je sais que, dans les dernières années de la vie de M. Littré, il s'était lié avec lui et le voyait souvent. Ne soyons pas trop surpris si, au moment suprême, il lui a fait comprendre que Dieu n'a pas mis l'homme sur la terre sans lui faire connaître ce qu'il attendait de lui.

Malheureusement, le positivisme n'est pas mort avec

M. Littré; il a encore des sectateurs, et nous voyons où il nous conduit.

N'est-ce pas cependant une erreur évidente que de vouloir tout rattacher, comme le demande Auguste Comte, à la stabilité de la science?

Quelle est donc la stabilité de la science?

Est-ce que nous ne voyons pas souvent de nouvelles découvertes renverser des théories scientifiques que l'on croyait solidement assises? Le mot de la science n'est pas *stabilisé*; le mot de la science est *progrès*; or l'idée de progrès exclut l'idée de stabilité.

Il est, toutefois, un fait démontré par la science, qui est inébranlable, incontestable et incontesté.

C'est que l'homme, tel que nous le connaissons, depuis le commencement des temps historiques, l'homme, doué d'intelligence et de libre arbitre, n'a pu, de tout temps, vivre sur notre globe. Il a commencé, et si, pour expliquer sa formation, il faut admettre, avec le transformisme, que M. Littré appelle « une théorie éminemment recommandable », la préexistence d'une cellule, portant en elle des qualités « imminentes et accomodatrices », (je me sers des expressions de l'école) en vertu desquelles, par agglomération avec d'autres cellules, douées sans doute des mêmes qualités, elle a créé le ciel et la terre; hypothèse pour hypothèse, j'aime mieux celle d'un Dieu increé et créateur qui, après avoir fait le monde par un acte de sa volonté, le gouverne par sa providence.

L'ordre qui règne dans la nature nous révèle un but dans la création; car l'intelligence n'agit pas sans but,

et le caractère de l'intelligence ne peut être refusé à l'auteur des choses du ciel et de la terre. Or, son libre arbitre permettant à l'homme de se conduire de différentes manières, le Créateur a dû lui faire connaître celle qui convenait à ses desseins. De là découle une morale conservatrice, sanctionnée par des peines et par des récompenses dans une autre vie.

A cette conception théologique, sur laquelle on a vécu jusqu'à ce jour, le positivisme entend substituer une conception nouvelle et n'admettre comme base de nos croyances et règle de notre conduite que ce qui est matériellement démontré par la science.

Cette nouvelle religion de l'humanité, comme l'appelle son initiateur Auguste Comte, devait séduire un grand nombre d'intelligences de ce temps, détestant et méprisant d'instinct la métaphysique, qu'elles ne connaissent pas.

Mais la science positive, la *foi scientifique*, selon l'expression de M. Littré, suffit-elle, comme le prétend celui-ci, pour donner à l'homme tout ce qui lui est nécessaire, aussi bien dans l'ordre idéal que dans l'ordre industriel et physique? Satisfait-elle toutes les aspirations de cette noble ambitieuse, la pensée humaine?

Telle est la question que se pose M. Caro et à laquelle j'ajouterai celle-ci : Inspire-t-elle à l'homme les sentiments moraux nécessaires à la conservation de la société?

« Qui ne voit, dit M. Caro, combien de problèmes, même dans l'ordre physique et psychologique, échapperont éternellement aux prises de cette doctrine qui,

dans sa rigueur, ne doit admettre, comme faits positifs, que les faits vérifiables et vérifiés? Comment résoudra-t-on ceux qui ont pour objet la nature intime de la matière et de la force, l'origine du mouvement, l'origine de la vie, l'origine de la sensation? M. Littré a beau nous dire que la description des phénomènes psychologiques avec leur subordination est de la pure physiologie; que les faits intellectuels et moraux appartiennent au tissu nerveux et à la substance grise; il lui serait difficile de l'établir. Comment démontrerait-il qu'on puisse se passer, même pour toutes les observations anatomiques et physiologiques du cerveau, d'une psychologie préalable nécessaire à l'interprétation de ces expériences?

« Toute connaissance réelle que nous pouvons
« avoir, dit Stuart Mill, ne peut se prendre que par
« une étude directe, par l'observation mentale. Il existe
« donc bien certainement une science de l'esprit, dis-
« tincte et séparée, et c'est une erreur très grave en
« pratique, conclut-il, que le parti pris de s'interdire
« les ressources de l'analyse psychologique et d'édifier
« la théorie de l'esprit sur les seules données de la phy-
« siologie. »

Mais c'est surtout au point de vue moral et social que le positivisme se montre impuissant, et, par son impuissance, menaçant pour l'avenir de la société.

La loi morale de ces vieilles doctrines théologiques, si dédaignées aujourd'hui par les sectateurs de la philosophie positive, pouvait se résumer dans cette maxime :
« Ne faites pas aux autres ce que vous ne voudriez pas

« qu'on vous fît. » Et, comme à toute loi il faut une sanction, cette sanction était montrée dans les récompenses et dans les châtiments d'une vie future.

La société vivait là-dessus. Voyons ce qu'on veut mettre à la place.

Pour M. Littré, toute la morale est une dérivation de deux impulsions contraires, l'amour de soi et l'amour des autres, l'*égoïsme* et l'*altruisme*, qui, eux-mêmes, proviennent, l'un de la nécessité de nutrition, qui est imposée à la substance organisée pour qu'elle subsiste comme individu, et l'autre, de la nécessité d'aimer qui lui est imposée par l'union des sexes, pour qu'elle subsiste comme espèce et, comme un privilège supérieur est nécessaire pour prononcer entre ces deux sortes d'intérêts ou de passions, vient naturellement l'idée de justice (1).

« Cette idée n'est pas autre, dit-il, que la dérivation
« d'un fait purement intellectuel extrêmement simple,
« celui qui fait que nous reconnaissons instinctivement
« la ressemblance ou la différence entre deux objets :
« A égale A, ou A diffère de B. »

C'est de cette intuition que M. Littré fait une des bases de son système logique.

On ne comprend pas, tout d'abord, comment cette intuition peut s'accorder avec les idées de la science positive ; mais il l'explique ainsi :

« On sait, anatomiquement, que les facultés intellec-
« tuelles et les facultés affectives ont le même siège

(1) Voir la *Science au point de vue philosophique*, pages 331, 339 et 346.

« dans le cerveau et que, par cette disposition, elles
« agissent les unes sur les autres. »

Comme le fait observer très justement M. Caro : « Ce que nous appelons l'égalité morale de deux personnes n'est pas comme l'égalité de deux triangles que la science positive peut constater par la mesure exacte des deux grandeurs. C'est une notion très compliquée que celle de l'égalité morale de deux êtres humains soumis à la même loi de justice et garantis par le même droit. L'histoire naturelle, à laquelle on ramène l'homme et le tout de l'homme, répugne, par ses conditions et par ses lois, à des égalités de ce genre, et, à supposer le transfert de la même impression des cellules intellectuelles aux cellules affectives du cerveau, cela n'impliquerait pas comment naît et se révèle l'élément de la moralité, qui consiste dans le respect de la personnalité inviolable, dans l'obligation de s'observer soi-même, ce qui est le devoir, et de la faire observer aux autres, ce qui est le droit. »

Dans la dernière partie de son livre, M. Caro se demande, avec un écrivain anglais, dont une récente publication a fait sensation à Londres, M. William Mallock (1), ce que deviendra la vie humaine, quand on l'aura réduite, non partiellement et pour quelques-unes de ses manifestations, mais toute entière, aux données de la science positive ?

« Pour résoudre sérieusement, scientifiquement cette

(1) Le livre de M. William Mallock a pour titre : « *Is life worth living*, La vie vaut-elle la peine d'être vécue. »

question, dit M. Caro, une condition préliminaire est à remplir, c'est d'éliminer avec le plus grand soin, dans l'analyse de la civilisation future, tous les éléments qu'ont pu y introduire les influences désormais condamnées, spiritualistes ou religieuses. »

C'est un fait incontestable que nous vivons longtemps de la vie du passé ; même, quand le passé n'existe plus théoriquement pour nous, nous continuons à lui appartenir par une série d'habitudes et d'intérêts, qui ne sont souvent que des habitudes accumulées dans une famille ou dans une race et qui nous engagent dans des associations presque indissolubles d'impressions ou d'idées.

Ainsi, nous voyons aujourd'hui, même parmi les adeptes du positivisme, de très honnêtes gens, d'après les règles de la morale généralement reçue, qui conforment leur vie, non pas seulement à la plus stricte justice, mais à la plus large équité, qui l'élèvent même jusqu'à la charité et en consacrent l'emploi au plus utile travail ; mais de tels cas individuels résolvent-ils la question pour l'humanité toute entière et pour son avenir ?

Il faudrait d'abord examiner pour quelle part entrent dans de telles vies les influences actuelles ou séculaires, les idées ambiantes, tout imprégnées du christianisme diffus ou du spiritualisme latent, les habitudes collectives de la race, de la nation ou de la famille, les habitudes individuelles de l'homme lui-même, contractées en dehors de ses convictions nouvelles.

Dans une circonstance récente (1), M. Renan a par-

(1) Séance de l'Académie Française du 25 mai 1882.

faitement décrit cet état de conscience, si fréquent parmi nos contemporains, chez lesquels un minimum d'idée religieuse persistant à travers le rationalisme sec, ou l'empirisme rigoureux, soutient encore et dirige la vie morale. « A notre insu, disait-il, c'est souvent à des formes rebutées que nous devons les restes de notre vertu ; nous vivons d'une ombre, du parfum d'un vase vide ; après nous, on vivra de l'ombre d'une ombre. Je crains par moments que ce ne soit un peu léger, » ajoutait l'auteur, aux applaudissements très significatifs de l'auditoire.

Il semble bien démontré que le monde moderne vit encore, malgré l'effort des nouvelles doctrines, sur le capital (bien amoindri et toujours décroissant) des idées morales, accumulées pendant de longs siècles. Mais qu'arrivera-t-il, quand ce capital sera perdu ou dissipé ?

« Tâchons, a dit M. Caro, de réduire à leur plus simple expression, en les dégageant de tout alliage métaphysique ou religieux, les données fondamentales de ce que M. Littré nomme la *foi scientifique* ; toutes les idées constitutives de chaque science devraient être l'objet d'une perception positive, d'une expérience indiscutable et vérifiée, les phénomènes psychologiques ne pouvant être étudiés que dans leurs expressions sensibles et dans leurs conditions organiques. Au fond, plus de distinction essentielle entre les phénomènes psychologiques et les phénomènes physiques, toute distinction de ce genre impliquant une différence de substance là où on ne peut concevoir qu'une différence de manifestation. L'unité de la nature est pré-

« sumée, je ne dirai pas affirmée, ce qui serait contraire
« au programme de l'abstention la plus rigoureuse sur
« les origines et les causes premières, mais les résultats
« sont les mêmes. La base de la psychologie cherchée
« dans la biologie, la base de la morale, dans l'histoire
« naturelle des espèces, la vie humaine ne diffère pas,
« par ses conditions et ses lois fondamentales, de la vie
« universelle, qu'elle représente seulement avec un degré
« supérieur d'intelligence et permettant à l'homme de
« se rendre mieux compte de ses conditions et de ses
« lois. Tous les phénomènes se résument également à
« des métamorphoses incessantes de la force et de la
« matière, apparaissant, soit comme individus, sous la
« forme d'un monde ou d'un autre, d'un corps ou d'une
« cellule, soit comme phénomènes, sous la forme du
« mouvement ou de la sensation, de l'instinct ou de la
« pensée... Ne rien admettre, ne rien croire que sur la
« foi de l'expérience positive, voilà toute la doctrine et
« toute la méthode.

« C'est sur cette base, ajoute M. Caro, que l'on s'en-
« gage à maintenir la vie morale toute entière, qui ris-
« quait de périr sous les débris des vieilles doctrines.
« A-t-on tenu cet engagement? S'il n'est pas tenu jusqu'à
« l'heure présente, peut-on prévoir qu'il le sera un jour
« et qu'on finira par rendre à l'humanité, sous une autre
« forme, en échange de son adhésion à la vérité nou-
« velle, les richesses intellectuelles et morales qu'elle
« était menacée de perdre, ou, du moins, l'équivalent
« positif de ces idées, qui, seules, nous semblaient

« capables de donner à la vie humaine sa valeur et son
« prix ? »

Je passe avec regret, dans le livre de M. Caro, sur de belles pages dans lesquelles il montre combien les théories et les vagues promesses du positivisme pour le bonheur futur et collectif de l'humanité sont insuffisantes à obtenir de l'homme cette modération dans ses désirs, ce sacrifice d'une partie de son bien-être individuel et actuel, indispensable à la conservation de la vie sociale, et j'arrive à la conclusion, qui est celle-ci :

« Il n'est pas douteux que la vie ne perde tout son prix pour les chercheurs d'idéal sous toutes les formes et pour les âmes simplement et instinctivement religieuses, quand il sera passé en dogme que toute la connaissance est bornée par l'expérience positive, et quand ce dogme aura pris place dans les habitudes mentales des générations. Au contraire, pour la grande majorité des hommes, la vie, au lieu de perdre de son importance, en aura gagné beaucoup, elle en gagnera même trop en un sens. Elle aura perdu son prix élevé, mais son prix vulgaire augmentera d'autant. En face de cet inconnaisable ou peut-être de ce néant, qui nous enveloppe de tous côtés, qui s'étend en avant de nous comme en arrière, elle seule sera chose réelle, sentante et sentie; on s'y attachera avec une sorte d'âpreté, on la défendra avec fureur; quand on aura perdu les raisons qui font qu'en certaines circonstances on la sacrifie avec joie, avec l'ivresse de l'honneur triomphant ou de la conscience exaltée, on n'aura plus qu'elle, on y tiendra passionnément. »

Il se formera ainsi une race dure, pratique, calculatrice, *positive* à outrance, dans le mauvais sens du mot. « Je me figure ces générations nouvelles de jeunes gens hardis, confiants en eux-mêmes, capables de suffire aux plus grands excès du travail et du plaisir, implacables dans la grande bataille pour la vie, savants même au besoin dans la mesure utile des applications, parce que la science est une force dans la bataille et une chance de plus pour la victoire ; qui s'enfermeront, sans regret et sans soucis, dans l'horizon étroitement mesuré par la foi nouvelle ; qui s'empareront en victorieux des choses réelles et en extrairont avec ardeur tout le suc et la substance. Assurément l'idéal sans objet n'aura plus de prises sur ces âmes expérimentales et désabusées ; rien ne viendra plus les troubler dans leur ardeur raisonnée à poursuivre ce genre de félicité qui est à leur convenance et à leur portée. Ils auront à tout jamais rompu avec ces illusions malades qu'on appelle, selon les circonstances, ou le scrupule ou le remords, ou le rêve et la chimère, autant de produits énervants et débilitants des civilisations spiritualistes.

« Au contraire, ceux qui auront gardé cette maladie et ce tourment, devenus inutiles de l'idéal, auront lieu de souffrir beaucoup. Ceux-là, chez qui prédomineront, malgré tout, des dispositions réfractaires au nouvel état de choses, des sentiments indomptables et des aspirations désormais sans but, ceux-là, refoulés sur eux-mêmes, comprimés, tomberont de plus en plus dans le dégoût de la vie. De plus en plus, ils se plain-

dront que la vérité est triste. Ils iront grossir la foule que le pessimisme entraîne à sa suite. Vers des *nirvanas* pires que ceux de l'Orient, ils maudiront la conscience, qui ne leur aura donné que le sentiment de la souffrance et du vide. L'école du suicide renaîtra comme au déclin des philosophies antiques ; elle aura des adeptes de plus en plus nombreux, non plus seulement dans la pratique, mais par doctrine. Et ce ne seront assurément, ni les plus mauvais, ni les plus lâches, ni les plus sots, ni les moins nobles qui s'en iront volontairement de ce monde : ce seront les irréconciliables de la vie telle qu'on l'aura faite et où ils ne trouveront plus leur place.

« Il en sera ainsi jusqu'au jour où quelque penseur hardi s'avisera qu'il y a quelque chose au-delà de la physique et de la chimie, et, par un coup de génie inattendu, découvrira l'âme et Dieu. »

Permettez-moi, Messieurs, d'ajouter un trait au tableau que M. Caro vient de nous tracer, en si beau style, d'une société réduite à la foi positive, chez laquelle se seraient effacées jusqu'aux dernières traces des croyances théologiques.

M. Caro, dans les dernières pages de son livre, s'est principalement occupé du monde dans lequel il vit, du monde lettré, du monde chez lequel l'éducation a développé l'intelligence des choses de la pensée et fait naître les aspirations de l'esprit et du cœur ; mais ce monde-là n'est pas la société toute entière.

Il y a, au-dessous de lui, le monde qui peine et qui

travaille : le paysan, l'ouvrier de fabrique, des hommes qui n'ont pas le temps de lire et de réfléchir, mais qui, ignorants et crédules, se laissent aisément diriger par ceux chez qui ils supposent les lumières qu'ils n'ont pas.

A ces hommes là, la religion disait : « Tout ne finit
« pas avec la vie ; aimez votre prochain comme vous-
« même ; supportez vos souffrances avec résignation,
« et, plus vous aurez souffert en ce monde, plus vous
« serez heureux dans un autre monde meilleur et sans
« fin. »

C'était une consolation dans leur misère, un rayon d'espoir, qui colorait leur vie, un encouragement à se bien conduire.

Que leur dira le positivisme ?

« Le but de vos efforts, la récompense de vos travaux,
« le soulagement de vos souffrances doivent être atteints
« en cette vie et non ailleurs. Après avoir beaucoup
« travaillé et beaucoup souffert, vous retournerez au
« néant d'où vous êtes sortis, mais vous devrez mourir,
« satisfaits d'avoir contribué, pour votre faible part, au
« bien-être collectif et indéterminé de l'humanité
« future. »

N'est-il pas à craindre que beaucoup répondent :
« Avant le bien-être collectif de l'humanité future, je
« mets mon bien-être personnel et présent ; la vie est
« courte et je veux en jouir ? »

Ce sera le régime du chacun pour soi.

Or, le régime du « chacun pour soi » n'est pas le régime de la civilisation, où chacun doit sacrifier quelque

chose de son bien-être individuel au bien-être général.

C'est le régime où l'avantage est au plus fort, au plus adroit, et souvent au plus méchant. C'est l'état sauvage, c'est la barbarie.

Espérons que le hardi novateur, dont parle M. Caro, arrivera à temps pour sauver la société.



LES MICROBES

Par M. MALBRANCHE

Depuis un temps immémorial les espèces animales, sans en excepter l'espèce humaine, sont victimes d'affections contagieuses, épidémiques, pestilentiellles dont on ignorait l'origine, la nature, le mode de propagation. On parlait de miasmes, d'effluves, comme de choses hypothétiques, invisibles, insaisissables; on subissait les terribles atteintes du germe épidémique sans espérer pouvoir jamais connaître sa nature et s'opposer à ses redoutables effets. Les préoccupations du monde médical se traduisaient par ce mot d'un vieux praticien : l'épidémie est un problème, le miasme en est l'inconnue.

Aujourd'hui, la science a fait un pas immense, l'inconnue du problème est dégagée; on sait que le miasme a un corps; végétal ou animal, il est de nature organique et vivant. On a pu le saisir, l'étudier, le discipliner, en l'obligeant lui-même à prémunir contre les mortels résultats de sa virulence. Je me hâte d'ajouter que l'on ne connaît pas encore toutes les formes qu'il revêt, ni toutes les conditions de son existence, mais,

par ce que l'on sait déjà, on peut concevoir les plus belles espérances.

Ce sont là des questions qui préoccupent en ce moment les savants, hygiénistes, médecins, tous ceux qui, à un titre quelconque, ont souci du bien-être et de la santé des individus ; questions, dit M. le professeur Tyn-dall, « qui travaillent comme un ferment le monde médical. » Les *Microbes* ou *Bactéries* dont l'existence et le rôle sont, dans plusieurs cas, rendus évidents et incontestables, paraissent les agents des fermentations et des virulences de toute espèce. Cette opinion, qui compte beaucoup de partisans, n'est pas encore adoptée par tout le monde ; quelques-uns pensent que la présence des microbes dans le pus ou dans le sang des animaux atteints de certaines affections est une coïncidence, effet et non cause de la maladie. Cependant les travaux de MM. Davaine, Pasteur, Toussaint, etc., donnent une grande probabilité à l'opinion qui regarde les microbes comme la cause déterminante des plus virulentes affections. Il m'a semblé intéressant d'exposer devant l'Académie l'état de ces questions qui ouvrent à la médecine et à l'hygiène des horizons nouveaux.

Si vous le voulez bien, jetons d'abord un rapide coup d'œil sur l'histoire des microbes ; nos connaissances à cet égard ne sont pas très anciennes. Si Lienwenhoek, le père de la micrographie, vers 1675, observa des bactéries dans une goutte d'eau croupie, il ne les a pas nommées dans les descriptions qu'il en donna (1722) ; si, presque un siècle plus tard, Mueller, cherchant à classer ces organismes, établit les genres *monas* et *vi-*

brio, mais assez mal définis (1773), il faut arriver aux travaux d'Ehrenberg, de Dujardin (1840), de Davaine (1859), de Cohn, de Hallier, pour trouver des études complètes et vraiment scientifiques, et ceux plus récents de Cohn, de Coch, de Pasteur, de Tyndall, de Miquel, ont tout à fait mis en lumière l'origine, le développement, la multiplication des microbes et leur rôle dans la transmission de plusieurs maladies virulentes.

Sans entrer dans des détails trop spéciaux, prenons une idée générale de ces petits organismes. On y distingue deux formes générales : 1° les unes plus ou moins globuleuses, les *monades*; 2° les autres cylindriques, droites ou spiralées, assez analogues à de petits bâtonnets, les *bactéries* proprement dites. Leurs dimensions varient extrêmement. Quelques *monades* sont si exigües qu'on ne peut les mesurer directement; elles sont sur la limite du pouvoir grossissant des microscopes les plus parfaits. Les plus grands microbes atteignent 2/10 de millimètre comme les *spirillum*. Ils sont agiles, doués d'un mouvement sur place (mouvement brownien) et d'un mouvement de translation, ou immobiles. La plupart sont ciliés, mais, dans les petites espèces, les cils sont très difficiles à voir. Ils sont libres et isolés ou réunis, soit en chaînette ou en filaments, soit en masse agglutinée par une substance glaireuse.

Il est admis généralement que ce sont des végétaux, mais les avis sont partagés sur la place à leur assigner, soit dans les champignons, à côté des levures (NÆGELI, *Rev. intern. des Sc.*), soit parmi les algues, près des oscillariées (COHN). Leur classification est encore in-

certaine, à cause de leur ténuité extrême et de l'ignorance où l'on est des caractères qui pourraient servir à les distinguer. M. Pasteur et d'autres, tenant surtout compte des fonctions physiologiques, regardent comme espèce particulière toute forme de bactérie qui naît constamment dans un milieu déterminé ou qui cause un mode de fermentation spéciale » (*Les Bactéries*; MAGNIN, thèse, p. 49). M. Nægeli fait à cette classification quelques objections; entre autres, il dit qu'on peut observer dans la même décomposition plusieurs formes, et, d'un autre côté, dans des décompositions différentes, des bactéries entièrement semblables, d'après leur forme extérieure. Les principaux genres sont : *Micrococcus* (anciens *monas* en grande partie), *vibrio*, *bacillus*, *mycoderma*, etc.

Les microbes sont répandus partout : l'eau, l'air, le sol sont peuplés de leurs infinies et innombrables légions, soit à l'état de corpuscules-germes, pour la plus grande partie, soit à l'état parfait adulte. L'existence des microbes dans l'air est prouvée : 1° par la recherche directe, examen optique de l'air (procédé Tyndall); l'examen microscopique des poussières de l'air (procédé Davy, Marie Tissandier, etc.); 2° par la culture (Pasteur, Tyndall), ensemencements avec l'air de liquides dans lesquels on a détruit tout germe préexistant. L'examen des poussières de l'air a été singulièrement perfectionné, et de la façon la plus originale, par les curieuses expériences du professeur Tyndall. J'emprunte à l'ouvrage qu'il vient de publier récemment quelques considérations historiques. Dès 1668, Redi, rompant

avec les croyances antiques, démontrait que les larves qui apparaissent sur la viande putréfiée n'ont d'autre origine que les mouches qui se posent sur la substance.

Plus tard, l'invention du microscope fit connaître un monde nouveau d'organismes si petits et se rapprochant, on le croyait du moins, à un tel degré des atomes de la matière, que le passage de l'un à l'autre semblait être facile. Les infusions, exposées à l'air, se trouvèrent remplies d'organismes que le microscope seul révélait et qui, à cause de leur origine, furent appelés *infusoria* (infusoires). C'est sous l'empire de ces faits, mal interprétés, que la génération spontanée eut un regain de célébrité, grâce aux savants éminents qui s'en firent les champions. Cependant, d'autres savants instituaient des expériences très rigoureuses et arrivaient à des démonstrations complètement opposées. Schwann, Schrader, Pasteur, Lister, Cohn prouvaient la présence de germes dans l'atmosphère et le rôle pernicieux qu'ils jouent vis-à-vis des organismes vivants.

Pris d'abord pour des particules matérielles, puis considérés comme des animaux, on les classe aujourd'hui parmi les végétaux. Ainsi les microbes, comme le corail, ont eu cette singulière fortune de passer par les trois règnes avant qu'on leur assigne la place qui leur convient définitivement.

J'ai dit que Tyndall avait étudié les poussières de l'air par un moyen original. En faisant des recherches sur la décomposition des vapeurs par la lumière, il fut conduit à se débarrasser de ces atômes, poussière im-

palpable qu'un rayon lumineux, traversant un espace obscur, rend visible. Il y parvint en emprisonnant ce rayon dans une atmosphère confinée. Par mille expériences, il étudia les innombrables corpuscules qui s'agitent dans sa trace lumineuse, reconnut leur nature organique et vivante, leur pouvoir de disperser la lumière et d'engendrer la vie. Là où ils font défaut, l'immunité de l'air est parfaite, sa stérilité absolue et l'obscurité complète (1). C'est au moyen de cet air qu'il qualifie d'*optiquement pur* qu'il a confirmé les résultats auxquels d'autres étaient arrivés par des procédés différents.

Les microbes ne sont pas répandus uniformément dans l'atmosphère; ils semblent passer à l'état de nuages. Leur nombre varie aussi selon les lieux, les temps et les saisons, d'où résulte une pureté relative dans certains milieux. Le directeur de l'observatoire de Montsouris, M. Miquel, a cherché, au moyen d'un aéroscope à compteur, à évaluer la proportion de microbes existant dans l'air de milieux très différents; ses résultats sont assez curieux pour être cités. Voici dans quelles proportions on les rencontre pour un même volume d'eau :

Eaux d'égout.....	2000
Eau de la Seine à Bercy.	1200
— de la Vanne.....	62
— de pluie.....	35
— de condensation....	0 2

(*Brebissonia*, décembre 1881.)

(1) TYNDALL, *les Microbes*; traduction de Dolo.

Antérieurement, Angus Smith avait évalué la proportion de matières organiques contenues dans l'air, en se servant de la propriété que possède le permanganate de potasse de se décolorer à leur contact. Il a constaté que 10 pouces cubes d'air, pris au lac de Lucerne, ne décoloraient qu'un grain (6 centigram.) de permanganate, tandis que le même volume d'air, dans un champ de luzerne de la Lombardie, en décolore 9; à Londres, 29; pris au-dessus de la Tamise, 58; dans une maison de la Cité, 60; dans une étable à porc, 109.

La résistance des microbes à certains agents et à des températures assez élevées est variable, et l'on peut être surpris de voir des organismes si frêles sortir victorieux d'épreuves que l'on pouvait considérer comme mortelles. Il est nécessaire de distinguer de suite les microbes adultes de leurs germes; c'est là une confusion qui a été faite souvent et a entaché d'erreur beaucoup d'expériences. Les corpuscules-germes ont une résistance bien plus considérable que les plantes adultes, de sorte que l'on pourrait croire un liquide privé de toute vie, après avoir été soumis à une température capable de tuer les bactéries, tandis que les germes persistant le repeuplèrent rapidement. Les *Bacillus* meurent à 50° ou 55°, d'après Cohn, tandis que leurs spores ou germes résistent à 100° ou 110°, d'après Pasteur, et à 130°, d'après Schrader. Tyndall affirme que leur résistance à l'ébullition varie de 5 minutes à 8 heures (1).

(1) On voit des semences de plantes élevées en organisation se comporter d'une façon analogue; M. Pouchet lui-même a signalé à l'Académie des Sciences, en 1866, le fait de graines du Brésil, venues

« Ce n'est pas, dit-il, une chose probable, une supposition, mais j'affirme, comme un fait indubitable, que les spores du bacillus du foin, suffisamment desséchés par l'âge, résistent à la température susdite. » (TYNDALL, l. c., p. 337.) Le refroidissement assez vif, 18° —0 (COHN) et même à 80° — 0 (FRISCH), pourvu qu'il soit lent, ne parvient qu'à les engourdir sans les tuer.

Les microbes se multiplient par scissiparité, c'est-à-dire par division, ou par sporulation, c'est-à-dire par germes ou spores. C'est à MM. Toussaint, Van Tieghem, Koch, que l'on doit la connaissance de la formation de l'évolution des spores. Ces corpuscules-germes dont nous venons de voir la résistance vitale, sont très réfringents et animés du mouvement brownien. Les *Micrococcus* ne sont peut-être, pour la plupart, que les germes des bactéries filiformes. (MAGNIN.)

Les eaux telluriques et atmosphériques contiennent beaucoup de microbes ; l'évaporation suffit pour les entraîner, et les vents les enlèvent au sol desséché. Dans nos expériences ils passent à travers les filtres, et Cohn prétend qu'ils peuvent traverser seize feuilles de papier.

M. Pasteur les a partagés en *aérobies* et *anaérobies*, selon qu'ils ont besoin pour vivre de la présence de l'air ou qu'ils peuvent s'en passer. Cette distinction n'est pas admise par tous.

Nous connaissons maintenant les microbes, voyons-

dans des balles de laine, qui ont germé après huit heures d'ébullition. (Cité par TYNDALL, l. c.)

les à l'œuvre, dans quelques-uns des phénomènes morbides dont ils sont les agents. Il faut convenir cependant que cette opinion, qui a pour elle la majorité des savants, est combattue par quelques autres qui ne voient, nous l'avons dit, dans la présence des microbes au sein des organismes affectés de maladies virulentes, qu'une coïncidence, un épiphénomène et non une cause déterminante. Nous n'avons pas à nous occuper ici des doctrines hétérogénistes, de l'origine spontanée de la vie dont les microbes ont fourni les éléments de discussion, mais nous nous plaçons au point de vue des applications hygiéniques et médicales.

Bien avant d'en connaître la nature, on sentait qu'il y avait quelque chose dans l'air qui venait compromettre les résultats des lésions chirurgicales. On cherchait à s'y soustraire par divers moyens reconnus depuis insuffisants. Aujourd'hui que l'on connaît nos ennemis, leurs besoins, leurs ressources, leur filiation, il est plus facile de les attaquer et de les détruire. Il y a là, sans doute, des phénomènes compliqués où la lumière n'est pas encore complètement faite, mais quelques faits déjà acquis peuvent éclairer la pratique et ouvrir la voie à de nouvelles expériences. Par exemple, l'influence phlogogène des micro-organismes, jetés dans un tissu sain, est facilement démontrée. Si l'on n'est pas d'accord sur la présence des bactéries dans le pus des abcès spontanés, on n'hésite pas à les admettre dans les abcès secondaires ou de voisinage.

Pour empêcher le contact, la pénétration des germes bactériens, on a employé des procédés physiques et chi-

miques. M. A. Guérin, dès 1870, imagina de recouvrir les plaies d'énormes masses de coton, espérant ainsi filtrer l'air et arrêter les microbes. « Mais le succès, observe M. Magnin, tenait à une autre raison, car on trouvait le pus des plaies, tenues sous bandage hermétique, fourmillant de micro-organismes. Il est vraisemblable que la température constante, l'immobilité absolue, la compression continue, par conséquent l'absence de toute déchirure, le défaut absolu de bouches absorbantes à la surface des plaies, sont les circonstances heureuses auxquelles ont été dues tant de guérisons. » (MAGNIN, l. c.)

Quant aux procédés chimiques, l'acide phénique (1),

(1) On a recommandé aussi le permanganate de potasse, les hyposulfites, l'eau chlorée, la teinture d'eucalyptus, la glycérine qui, très avide d'eau, enchaîne les mouvements des bactéries en déterminant à leurs dépens une exosmose considérable. (MAGNIN, l. c.)

MM. Arloing, Cornevin et Thomas ont expérimenté l'action de diverses substances, réputées antiseptiques ou anticontagioniques, sur les virus. On sera surpris de quelques-uns de leurs résultats. L'alcool pur ou camphré ne peut donner qu'une sécurité illusoire. La chaux ne détruit nullement les microbes; il en est de même du tannin et du chlorure de sodium. Le sulfate de quinine, si recommandé dans les affections paludéennes, s'est également montré impuissant. L'ammoniaque et tous ses composés, le sulfate de fer, le chlorure de manganèse, le borax, ne détruisent pas la virulence. Mais le virus perd sa virulence par les substances suivantes :

- * Acide phénique (solution $2/100$).
- * — salicylique ($1/1000$)
- * — borique ($1/5$).
- azotique ($1/20$).
- * — chlorhydrique ($1/2$).
- oxalique (saturation).

préconisé par Lister, est particulièrement funeste aux microbes et les pansements phéniqués, imaginés par ce praticien, donnent les meilleurs résultats. Pendant l'opération et les pansements, la plaie est en contact avec une atmosphère désinfectée par la pulvérisation de liquides phéniqués. Les statistiques établissent l'augmentation considérable des guérisons après les grandes opérations chirurgicales. On se tromperait étrangement, dit M. Magnin, si l'on croyait, grâce à ces précautions, avoir ainsi préservé les plaies de l'invasion des microbes. M. Virchon n'a pu constater aucune différence entre le pus des plaies traitées par les anciennes méthodes et celui des plaies soumises au pansement de Lister. On peut toujours supposer que les microbes sont rendus inoffensifs et ont perdu leur virulence et leur énergie. « Cependant, continue M. Magnin, l'infection virulente disparaît, les complications de toute sorte diminuent singulièrement de fréquence, la réunion par

* Alcool salicylique (id.).

Soude (solution $1/5$).

Potasse (id.).

Iode (saturation).

Salicylate de soude ($1/5$).

Permanganate de potasse ($1/20$).

Sulfate de cuivre ($1/5$).

* Azotate d'argent ($1/1000$).

* Sublimé corrosif ($1/5000$).

Chlore, brôme, sulfure de carbone.

Il s'agit de l'action de ces substances sur le virus frais; quand il est desséché, celles qui sont marquées d'un astérique parviennent seules à détruire sa virulence. (*Rev. méd. vétér.*, l. c.).

première intention est souvent obtenue pour des plaies très étendues. Réjouissons-nous d'avoir à enregistrer de tels résultats, et, si nuageuses que soient encore les théories actuelles sur les bactéries, reconnaissons que les travaux de MM. Pasteur et Cohn ont au moins eu le mérite d'inspirer les grandes réformes dont s'enorgueillit aujourd'hui, à si juste titre, la chirurgie opératoire. »

Ces réflexions datent de 1878 et, depuis cette époque, de nouvelles expériences ont confirmé les faits et apporté de nouvelles lumières à la théorie des germes infectieux.

Cette virulence de l'air, dans certaines conditions, ne doit pas nous inquiéter outre mesure ; la nature est douée de ressources ingénieuses pour nous protéger contre les atteintes des microbes. « L'air, dit le Dr Lister, est filtré par les bronches dont un des offices est d'arrêter les particules de poussière inhalées et de les empêcher d'entrer dans les cellules à air. » (Cité par TYNDALL, l. c. p. 31). « Nous sommes entourés, assiégés par les microbes, dit aussi M. Boulay, mais il faut qu'ils trouvent une porte ouverte et une nourriture qui leur convienne. (*Bull. acad. méd.*, septembre 1881.)

Enfin, dans une conférence récente, M. Chamberland faisait la déclaration rassurante que voici : Les microbes n'existent pas dans les eaux de source au moment où elles sortent du sol ni dans les tissus et les liquides internes des végétaux et des animaux à l'état normal. (CHAMBERLAND, *Conférence sur le rôle des êtres microscopiques dans la production des*

maladies, mai 1882.) Le lait, le sang, la lymphe, se conservent dans des ballons flambés sans altération pendant plusieurs mois. Les eaux de source sont filtrées par leur passage au travers du sol; les liquides de la nutrition des plantes sont filtrés par les radicules, et les aliments des animaux sont filtrés par les muqueuses des organes de la respiration et de la digestion. L'écorce et la peau s'opposent également à l'introduction des germes. (*Id. loc. cit.*)

Fermentations. Les fermentations sont dues à des ferments figurés, distincts pour chacun, qui ne sont autres que des microbes, et dont le développement provoque des phénomènes chimiques. A l'intérieur de l'organisme, elles rendent assimilables ou diffusibles les aliments nécessaires au développement de tout être organisé, comme la conversion du sucre en glucose, l'émulsion des aliments gras (CLAUDE-BERNARD). Microzymas, Mycodermes ou Microbes sont présents et acteurs dans ces phénomènes vulgaires et cependant longtemps inexplicables.

La fermentation alcoolique est due au *Torula cerevisiæ*. Les cellules prennent d'abord, à l'oxygène libre de l'atmosphère ou de l'air contenu dans le milieu où elles se développent, une vigueur végétative qui continue avec énergie, au sein des liquides sucrés absolument privés d'air, et aux dépens de leurs éléments constituants. C'est un ferment *anaérobie* de Pasteur; c'est la vie sans air. L'acte de la fermentation, dit Tyndall, n'est que l'effort d'une petite plante pour maintenir sa respiration à l'aide de l'oxygène combiné, lorsque l'oxy-

gène libre lui fait défaut. » (*Les Microbes*, Trad., p. 273.)

La fermentation acétique est due à un de ces micro-organismes, le *Mycoderma aceti*; sa multiplication est si rapide qu'une semence imperceptible peut, d'après M. Duclaux, en 24 ou 48 heures, produire 300 milliards d'articles et former à la surface du liquide, ce voile velouté que l'on connaît sous le nom de *mère du Vinaigre*.

D'après le même auteur, la fermentation lactique est probablement due à une bactérie particulière, voisine du *Bacterium lineola* de Cohn. Ce ferment lactique, ainsi le désigne M. Pasteur, intervient certainement et peut-être plus que le ferment alcoolique dans la panification.

La maladie des vins, appelée fermentation visqueuse, est due également au développement de certains organismes, *ferments de maladie* de Pasteur, non encore bien définis, microbes apportés par l'air, les ustensiles ou les matières premières. Protégés contre ces causes d'altération, les vins se conservent indéfiniment. Les vins blancs y sont plus sujets que les vins rouges, par l'absence de tannin probablement; toujours est-il que, en Champagne, cette substance est très usitée pour prévenir la maladie. M. Pasteur fait voir que ces ferments périssent à une température de 50° qui, loin de présenter aucun danger pour le vin, paraît même l'améliorer.

Les microbes, comme agents d'oxydation et de réduction, jouent un rôle considérable dans la nature; ils

activent énergiquement et complètent la destruction de la matière organique, ce qui n'aurait lieu qu'avec beaucoup de lenteur par le seul fait de la combustion lente que produit l'oxygène. « Si donc, dit M. Duclaux, l'équilibre se maintient entre la nature vivante et la nature morte, si l'air a toujours la même composition, si les eaux sont toujours également fertilisantes, c'est grâce à ces agents infimes de la fermentation et de la putréfaction. » (*Dictionn. encyclop. des sc. médic., art. Fermentation.*)

Mais le rôle des microbes ne se borne pas à ces résultats utilitaires; ils envahissent l'organisme avec ce double caractère d'infinie petitesse dans les moyens apparents et d'énergie destructive puissante dans les résultats. De là des maladies dont la médecine, il n'y a pas longtemps encore, ne connaissait pas la cause et qu'elle commence seulement à rapporter à leur véritable origine.

Septicémie (Infection purulente). C'est à M. Pasteur que revient le premier l'honneur d'avoir affirmé la nature parasitaire de la septicémie. Quelques savants, à Berlin et en Angleterre, contestent la cause bactérienne de cette redoutable affection et l'attribuent à un alcaloïde qui a été isolé et appelé *Sepsime* et dont les effets sont analogues à ceux produits par l'atropine. Ce qui est certain, c'est la présence constante des microbes dans le sang putréfié. D'après M. Magnin, toutes les probabilités sont en faveur de la genèse parasitaire de la septicémie (Thèse citée).

Charbon. MM. Davaine et Rayer, en 1850, avaient

vu des bactéries dans le sang charbonneux, mais n'en tiraient aucune conséquence. Ce ne fut qu'après les premiers travaux de M. Pasteur, en 1861, que M. Davaine reprit l'étude du sang charbonneux. Il établit que ce sang contient des éléments figurés et qu'injecté à un animal sain, il le tuait en reproduisant tous les symptômes du charbon. Il restait à prouver qu'aux bactéries seules était dévolu le pouvoir infectieux et à donner une explication des cas endémiques. On soupçonna que l'élément virulent pouvait bien exister sous deux formes : l'une fugitive (bactériidienne), et l'autre permanente et inconnue alors, qu'on reconnut plus tard constituée par les corpuscules-germes. C'est ce que les expériences de M. Koch ont mis en évidence. Les bactéries cultivées produisent des germes ou spores capables de reproduire le charbon; mais, tandis que le microbe adulte (*Bacillus anthracis*) meurt sous l'influence de la putréfaction, des oscillations de température, et ne conserve le pouvoir virulent que pendant quelques semaines, les germes résistent à la putréfaction, aux alternatives de sécheresse et d'humidité, à la dessiccation et peuvent, après plusieurs années, faire naître une affection mortelle. Ils constituent le contagium de la fièvre charbonneuse dans son état latent, permanent, endémique. M. P. Bert, qui avait combattu d'abord les opinions de MM. Pasteur et Joubert, les adoptait définitivement et reconnaissait que la persistance de la virulence est due aux spores qui résistent à toutes les causes de destruction. (*Comptes rendus* de l'Académie, 30 juillet 1878.)

Tout le monde sait, depuis les expériences de M. Pasteur, que les corpuscules-germes, enfouis avec les animaux charbonneux, sont ramenés à la surface du sol par les vers de terre ; la pluie désagrège les moulures produites par les excréments de ces annélides, la poussière se répand sur les plantes voisines et le fourrage contagionne le bétail. On doit donc éviter d'enfouir le bétail dans des champs destinés à récolter des fourrages ou à parquer des moutons. La crémation préviendrait ces suites funestes en détruisant tout agent morbide.

On n'ignore pas davantage les succès incontestables obtenus par la vaccination charbonneuse. Rappelons que trois procédés ont été employés : 1° d'abord celui de M. Toussaint avec le sang charbonneux défibriné et soumis à une température de 55° pendant 10 à 20 minutes ; on diminue ainsi la virulence et on donne une fièvre charbonneuse bénigne ; 2° celui de M. Pasteur, au moyen du virus atténué par la culture ; 3° enfin MM. Arloing, Cornevin et Thomas vaccinent par l'injection directe dans le système circulatoire (injection intra-veineuse) du microbe propre au charbon symptomatique. Il est inoffensif, injecté dans le sang, tandis que, dans les tissus cellulaires ou musculaires, il donne lieu presque infailliblement à des accidents mortels. (*Acad. méd.*, 21 juin 1881).

J'ai nommé tout à l'heure le charbon symptomatique ; c'est une affection distinguée pour la première fois par Chabert, de la fièvre charbonneuse et qui dépend d'un autre microbe. Elle n'est pas inoculable par le sang. Ce microbe particulier agile, rare dans le sang, est concen-

tré dans les tumeurs et adhère fortement à la fibre musculaire, ce qui le distingue de celui du *charbon* proprement dit, *fièvre charbonneuse*, *sang de rate*, *charbon bactéridien*. L'inoculation faite avec l'un ne préserve pas des atteintes de l'autre. L'inoculation de l'un ou de l'autre produit des symptômes très différents. (*Comptes rendus*, 3 octobre 1881.)

Qu'est-ce qu'un virus atténué? Je m'arrête à cette question, parce qu'elle a été récemment posée par M. Marchand dans sa leçon d'ouverture du cours de cryptogamie à l'Ecole de pharmacie, les *Virus-Vaccins*. M. Boulay a exposé à l'Académie de médecine, avec un enthousiasme convaincu, les procédés de M. Pasteur; en voici la substance. Le microbe du choléra des poules, exposé à l'air *pur*, perd facilement sa virulence; il ne se reproduit que par scissiparité. Le microbe du charbon conserve sa virulence énergique pendant des années; il se multiplie par scissiparité et par sporulation; ce sont donc les spores qui résistent et conservent aux cultures leur action infectieuse. Il s'agissait alors d'empêcher la formation des spores. M. Pasteur arriva à se convaincre que, entre 42 ou 43°, le microbe du charbon ne se reproduit plus que par scissiparité. On pouvait craindre que, par le refroidissement, les spores ne se formassent avec toute leur virulence; il n'en fut rien. L'expérience a prouvé que les spores provenant d'un virus atténué n'avaient qu'une virulence proportionnelle à la sienne, et il en est de même des bactéries naissant de ces spores.

Il y a transmission héréditaire de l'atténuation.

M. Pasteur a donc créé une race à virulence atténuée, un *virus-vaccin*.

M. Marchand, d'après des expériences de M. Tousseint, laisse entendre que le virus atténué vaccinal est un virus qui ne contient plus de microbes et dans lequel on ne retrouve plus que la lymphe. Ce qui ramène à une opinion déjà émise pour la variole, à savoir que le *micrococcus vaccinae*, le microbe du vaccin, n'est pour rien dans la virulence, mais que la partie active du vaccin est la glaire mucilagineuse dans laquelle il nage. Sans suivre M. Marchand dans les déductions biologiques et hétérogéniques qu'il tire de ces faits, je dis qu'ils ne renversent pas la théorie parasitaire, car, si le virus énergique, mortel, contient des microbes, si le virus bénin, atténué, n'en contient pas, on est fondé à accuser les bacteries des accidents redoutables que le premier détermine. Que le virus-vaccin, virus atténué, soit ramené aux éléments amorphes de la lymphe ou qu'il renferme des microbes affaiblis à virulence atténuée, peu importe, le fait de la préservation absolue par son inoculation, bien établi par les expériences de Chartres, de Pouilly-le-Fort, de Chaumont, est hors de toute atteinte et laisse à M. Pasteur tout le mérite de sa découverte « et de l'immense service qu'il a rendu à l'agriculture » : Ce sont les propres expressions de M. Marchand, qui le déclare au reste un bienfaiteur de l'humanité, et annonce qu'en Angleterre on lui élève une statue.

Je me suis étendu un peu sur le charbon, parce que c'est sur cette affection qu'ont eu lieu les études les

plus complètes et qu'on a obtenu les résultats les plus remarquables. M. Pasteur avait déjà démontré aussi victorieusement la nature parasitaire du choléra des poules. Une fois la voie ouverte, beaucoup de maladies contagieuses ont été examinées au point de vue de l'existence des microbes. On a bien constaté leur présence, mais est-ce une simple coïncidence ? Les relations de cause à effet ne sont pas encore bien établies. Pour l'espèce humaine, les expériences sont beaucoup moins faciles, moins certaines, et les inoculations faites sur les animaux cobayes, lapins, rats, etc., ne donnent pas toujours naissance à des affections absolument comparables à celles de l'espèce humaine d'où elles procèdent. Contentons-nous d'indiquer que la présence des microbes a été constatée dans la scarlatine, la rougeole, la diphtérie, la morve, le farcin, l'érysipèle, la fièvre typhoïde, la fièvre intermittente, la variole, et chez les animaux dans la péripneumonie contagieuse et la tuberculose.

Tout dernièrement un professeur de Berlin, M. Koch, a publié un travail sur la contagion de la tuberculose, et il assure en avoir trouvé la cause dans la présence d'un microbe particulier qui jouit de la propriété spéciale de conserver, au contact de la vésuvine (1), la couleur bleue qu'il a reçue du bleu de la méthylène. Il l'a trouvé en abondance dans les cavernes, dans les nodules tuberculeux du poumon, de la rate, du foie, des reins, ainsi que dans les produits de la méningite

(1) Brun de Phénylène.

tuberculeuse et de la tuberculose intestinale. Il a pu le cultiver dans la gélatine extraite du sang. En l'inoculant à plusieurs espèces animales, M. Koch a pu faire naître la tuberculose, et ces animaux tuberculisés sont devenus eux-mêmes contagifères.

« Il resterait, observe M. Boulay, à se mettre d'accord sur l'espèce de microbe, car MM. Villemain et Toussaint en avaient indiqué un autre; puis à essayer d'atténuer son énergie; alors, en vaccinant l'espèce bovine, on arriverait peut-être à tarir une des sources par lesquelles l'infection s'opère dans l'espèce humaine plus communément qu'on le croit encore. » (*Rec. de méd. vétér.*, mai 1882.)

Au congrès d'hygiène de Genève qui a eu lieu au mois de septembre, et auquel j'assistais, M. Pasteur a fait sur les microbes une communication très intéressante, et les applaudissements enthousiastes de l'auditoire, composé des délégués de toute l'Europe, lui ont prouvé l'admiration unanime que provoquent ses travaux.

J'y ai vu la confirmation de sa méthode d'atténuation des virus, qui doit être tenue comme une loi générale. Il a signalé la découverte de deux nouveaux microbes. Le premier a été obtenu dans les circonstances suivantes : le mucus salivaire pris chez un ouvrier et chez un enfant mort de la rage, quatre heures après le décès, inoculé à des lapins, les tue en trente-six heures. M. Pasteur a rencontré dans ce mucus un microbe particulier, cultivable, susceptible de produire des accidents mortels, mais qui n'offrent pas les symptômes de la rage. De sorte que la salive des personnes enragées

contient, outre le virus rabique non encore caractérisé par un microbe spécial, un virus formé par un particulier, cultivable, et des microbes divers capables d'occasionner la mort par des productions exagérées de pus, des désordres locaux excessifs. Ce microbe, M. Pasteur l'appelle simplement *microbe de la salive*; il existe dans la salive d'enfants morts de maladies diverses, et même dans celle des personnes en pleine santé; il tue les lapins auxquels on l'inocule, et la salive de ces animaux, à son tour, tue les jeunes cobayes. Ce microbe n'existe pas dans la salive des personnes adultes mortes de maladies diverses, ou bien il y est masqué par l'abondance d'autres microbes.

En 1881, la cavalerie des omnibus de Paris a subi une épizootie de fièvre typhoïde qui ne fit pas périr moins de 1,500 chevaux; c'est dans le mucus nasal que M. Pasteur a trouvé, l'an dernier, le deuxième microbe dont je parlais tout à l'heure. Il est en forme de 8; inoculé à des lapins, il fait naître une maladie présentant tous les caractères de la fièvre typhoïde; cependant M. Pasteur n'affirme encore rien quant au rapport du microbe avec l'affection typhoïde. Il adjure ses adversaires de ne pas nier les faits sans examen, et pour ses défenseurs trop ardents, il ajoutait: « Ne forçons pas les interprétations; ne nous hâtons pas de généraliser, de conclure; observons, étudions scrupuleusement, attendons et espérons beaucoup de l'avenir. »

Il a annoncé, en terminant, les résultats généraux des expériences faites dans différents pays. Elles ont porté sur près de 400,000 têtes, 350,000 moutons et

40,000 bœufs ; les insuccès ont été de 1 mouton sur 300 et de 1 bœuf sur 2,000. Sans doute, conclut-il, les cas d'insuccès, considérés isolément, paraissent décourageants et destructifs pour la doctrine, mais il faut voir l'ensemble, et les résultats obtenus sont bien faits pour nous encourager dans nos recherches et justifier les plus légitimes espérances.



CLASSE DES BELLES-LETTRES

RAPPORT

SUR LES

TRAVAUX DE LA CLASSE DES LETTRES ET ARTS

POUR L'ANNÉE 1882-1883

Par M. J. FÉLIX, Secrétaire

Le premier devoir du secrétaire que la confiance trop indulgente de ses confrères a chargé du soin de résumer leurs travaux annuels est, vous l'avez compris, Messieurs, de rendre un hommage mérité à celui qui l'a précédé dans cette mission laborieuse : pendant neuf années, M. l'abbé Loth a rempli la place que j'occupe, et le charme de ses manières, les qualités de son cœur, la forme élégante dont il savait orner l'expression de sa pensée ne permettraient point à son successeur l'espoir de continuer dignement la tâche qu'il lui a transmise, s'il n'était soutenu par l'exemple même de ce passé récent en même temps que rassuré par la bienveillance de l'Académie, et s'il ne se trouvait encouragé par le désir de justifier des suffrages dont il apprécie tout le prix.

En perdant M. l'abbé Loth comme membre de son bureau, notre Compagnie se flatte du moins de l'idée qu'il pourra consacrer les loisirs qu'elle lui a concédés, non sans regret, à des études dont elle recueillera encore le fruit et qui lui permettront de nouveau d'applaudir à des communications dont l'intérêt, garanti par les connaissances historiques et littéraires de leur auteur, se double de la valeur du cadre dans lequel il excelle à les présenter. L'avenir d'ailleurs nous doit plus d'une compensation, car il est rare en ce monde que le présent s'écoule sans laisser derrière lui quelque tristesse : l'année qui se termine n'a pas failli à ces conditions de la vie humaine, et la mort a rayé deux noms de la liste de nos confrères correspondants.

M. Giffard (Jean-Marc), né à Blosseville-en-Caux (Seine-Inférieure), le 25 avril 1795, est décédé le 5 décembre 1882 à Yvetot, où il s'était retiré. Entré à l'école normale en 1815, attaché successivement aux collèges de Moulins, de Caen et de Bayeux, M. Giffard avait conquis le grade d'agrégé, et pendant plus de vingt années il a professé la classe de troisième au lycée de Rouen. Aimé de ses collègues et de ses élèves, il dut les quitter après trente années de services récompensés par l'honorariat et les palmes d'officier de l'instruction publique. Des deuils cruels affligèrent sa vieillesse, qui se prolongea près de trente-quatre ans dans la ville où il regrettait un frère, qui avait laissé quelque renom au barreau de Rouen, et où il se souvenait de la mort subite et prématurée d'un fils, qui, héritier de la tradition paternelle, s'était, jeune encore, assis dans une des

chaires de ce lycée Corneille, où tous deux ont rendu à des générations successives l'enseignement qu'ils y avaient reçu.

La foi religieuse de notre confrère a sans doute fortifié son âme contre des épreuves qui ne connaissent d'autre remède que la résignation : elle s'était manifestée dès 1841 par l'ouvrage qui lui valut son entrée à l'Académie, dont il partagea les travaux jusqu'en 1848, époque où il devint membre correspondant. Sa traduction en vers français des psaumes de David obtint d'ailleurs un succès qui ne fut pas seulement local, et que vint attester la publication en 1845 d'une seconde édition. Le discours prononcé par M. Giffard lors de sa réception traitait de l'art de traduire, et le Précis qui le mentionne constate que l'on a déferé au désir modestement exprimé par l'auteur de ne pas livrer son œuvre à l'impression. Sa participation aux travaux de la Compagnie, entravée par ce sentiment de timidité et peut-être aussi par les exigences de sa profession, n'apparaît plus que dans une circonstance où il proposa à l'Académie de prendre l'initiative d'une souscription nationale destinée à permettre l'érection, à Rouen, d'une statue équestre de Guillaume-le-Conquérant. Si le projet fut ajourné, il n'en fut pas moins accueilli avec sympathie. Son auteur d'ailleurs excitait ce sentiment chez ceux qui l'approchaient, et quelques jours à peine après son décès, la presse rendait justice en termes émus à la bonté de ce vétéran de l'Université, qui avait accepté les modestes fonctions de délégué cantonal pour la surveillance des écoles primaires, et qui, dans cette mission de dévoue-

ment, faisait profiter des leçons de son expérience les jeunes instituteurs, ravis de la douceur et de l'affabilité du vieil agrégé.

Nous avons aussi à déplorer la perte d'un de nos correspondants étrangers. Membre et secrétaire de l'Académie des Sciences et Belles-Lettres de Palerme, auteur de travaux statistiques sur l'instruction publique dans cette ville, M. le duc Federico Lancia di Brolo nous appartenait depuis le 4 avril 1862. Lors d'un voyage qu'il fit en France, il nous prouva son attachement en venant assister à l'une de nos séances, et son amabilité, que l'on put apprécier dans cette courte entrevue, avait, autant que son mérite, inspiré pour son caractère une estime dont le décès de ce confrère distingué, survenu le 20 avril 1883, a renouvelé le témoignage cordial. Chaque année, il se rappelait à notre souvenir, qui lui demeurerait fidèle, et nous n'oublierons ni la personne, ni les traits de celui qui, le premier janvier, nous adressait périodiquement les souhaits de l'amitié inscrits sur la carte où figurait son portrait photographié.

D'heureuses adjonctions ont permis de combler les vides faits dans nos rangs, et nous avons pu augmenter le nombre de nos correspondants par des choix dont notre Compagnie peut à bon droit s'honorer. En quittant la Cour d'appel de Rouen, M. le Premier Président Neveu-Lemaire a tenu à demeurer attaché à l'Académie dont il suivait les travaux avec un bienveillant intérêt. A côté de ce magistrat vénéré, que la retraite a rendu à des études dont ses fonctions l'avaient éloigné, nous nous félicitons d'en avoir pu élire un second, M. le conseiller

Eug. de Beaurepaire, que nous recommandaient des travaux connus de tous ceux qui aiment l'histoire et la littérature normandes, et dont la parenté avec l'un de nos plus savants confrères n'était pas le moindre titre à nos suffrages. L'archéologie nous a donné un chercheur intelligent et instruit en M. Ambroise Tardieu, et l'on peut, avec une satisfaction mêlée de quelque fierté, lire le nom qui complète cette liste si bien remplie, puisque c'est celui d'un artiste distingué, M. Maxime Lalanne, l'un des maîtres de la gravure contemporaine.

L'élection de nouveaux membres titulaires ne nous a pas fourni de moins précieuses recrues ; avec M. Charles Levavasseur, l'ami de Botta, le survivant de nos assemblées politiques, nous avons admis M. Héron, l'érudit consciencieux, le professeur habile, qui pratique la culture des lettres avec le même succès qu'il s'adonne à celle des fleurs ; M. Lebel, le peintre sérieux et modeste, le conservateur de notre musée, qui initie la jeunesse à l'étude d'un art dont il connaît et applique les règles les plus sûres ; M. Lefort, l'architecte dont le goût épuré s'est signalé dans la restauration intelligente de notre admirable Palais-de-Justice, et dont l'œuvre, c'est son plus bel éloge, ne dépare point celle que nos pères lui avaient laissée à achever.

L'Académie a conservé le souvenir des discours prononcés par nos nouveaux confrères pour leur réception. Dans des pages empreintes d'une fine bonhomie et d'une émotion dont la sincérité était communicative, M. Levavasseur a retracé la vie de M. Chapais de Marivaux, son grand-père maternel, membre de notre Compagnie,

magistrat avant et après 1789, procureur général criminel, puis conseiller à la Cour d'appel de Rouen. Grâce à l'empressement délicat avec lequel M. Levavasseur a bien voulu nous faire l'hommage de son travail, chacun a pu revoir ce tableau animé d'une existence consacrée au service du pays et à l'accomplissement des devoirs qu'il impose non moins qu'à l'exercice des vertus privées et au dévouement envers la famille. Dans sa réponse, M. le Président a relevé, aux applaudissements de ses auditeurs, les titres, trop négligés par le récipiendaire, qui lui avaient conquis nos suffrages, et après avoir loué comme il convenait des qualités dont l'ensemble constitue ce patrimoine enviable qui, aux siècles passés, était la richesse de celui que nos pères appelaient l'honnête homme, il s'est félicité de pouvoir souhaiter une bienvenue tardive au modeste académicien, dont la place était depuis longtemps marquée au milieu d'une compagnie qui apprécie à leur valeur l'expérience acquise dans l'industrie, l'agriculture et les affaires publiques, le goût des plaisirs de l'esprit, l'amour des lettres et de l'histoire. Toujours jaloux de ne pas laisser dans l'ombre le souvenir d'un artiste normand, M. Hédou, en terminant, a rappelé la solidarité qui unit toutes les manifestations intellectuelles, et s'est associé aux regrets ressentis dans le monde des arts lors du décès prématuré du peintre havrais Morin, dont le crayon, finement taillé, a longtemps orné les recueils périodiques d'illustrations spirituelles.

La littérature du moyen âge a trouvé dans M. Héron un critique mûri par des études poursuivies avec persé-

vérance; l'érudit éditeur d'*Henri* et de *Roger d'Andeli* apportait en effet au jugement des œuvres des trouvères les ressources variées que procurent la connaissance de l'antiquité classique, le goût sûr que l'on puise dans la fréquentation des anciens, et l'initiation aux découvertes de la science philologique. La revue trop rapide, dans laquelle il a fait passer sous nos yeux l'histoire de ces œuvres si longtemps méconnues, la réhabilitation d'une poésie nationale et injustement oubliée, la digression même qui lui a permis de mettre en saillie quelques-unes des erreurs familières aux étymologistes trop facilement satisfaits, méritaient la faveur qui a accueilli une lecture aussi attachante.

Toutes les voies dans lesquelles se déploie l'intelligence humaine ne forment qu'un réseau : c'est ce que constatait le Président de l'Académie en rappelant au confrère que l'Académie était heureuse d'installer, qu'il alliait avec le même succès la pratique des langues étrangères à celles des langues anciennes dont elles procèdent, et que les sciences naturelles n'ont pas plus de mystères pour le Président de la Société d'Horticulture et le laborieux archiviste de la Société de géographie, que les chansons de nos pères n'offrent de difficultés au digne lauréat de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

La peinture nous a donné aussi un de ses représentants les plus autorisés, et dans une étude remarquable par les considérations les plus élevées sur les principes qu'il enseigne et pratique avec une rare distinction, M. Lebel a rappelé les titres du peintre rouennais Lemonnier à l'estime de ses concitoyens. Les renseignements recueillis

par le consciencieux successeur de M. Morin, notre respecté confrère, à la conservation de notre musée de peinture et à la direction de l'école qui y est annexée, ont été complétés par M. Hédou, qui nous a fait profiter une fois de plus des recherches si exactes et si approfondies qu'il consacre aux beaux-arts, dont il est dans l'Académie l'un des admirateurs les plus passionnés et l'un des historiens les mieux écoutés. En terminant sa réponse, M. le Président a révélé une surprise aimable faite par M. Lebel, qui a promis d'orner d'une de ses esquisses la salle de nos séances.

L'on regrette moins de clore ce compte-rendu des réceptions académiques pendant cette année sans y comprendre celle de notre confrère récemment élu, lorsqu'on songe que M. Lefort ne nous a pas offert la moins belle page dont un artiste puisse s'enorgueillir, en mettant au jour la façade qui orne désormais notre Palais-de-Justice et excite l'enthousiaste curiosité du public attiré dans une ville si riche en merveilles architecturales.

Les travaux habituels de l'Académie n'ont pas été interrompus par les solennités qui ont marqué l'entrée dans son sein de nos nouveaux collègues : elles avaient été préparées par des rapports soigneusement élaborés sur les œuvres qui les désignaient à nos suffrages, et l'on a entendu, avec une satisfaction sympathique, M. Allard analysant les découvertes archéologiques faites en Auvergne par M. Tardieu ; M. Simon, racontant la carrière artistique de M. Lefort ; M. Adeline, faisant connaître les ouvrages théoriques de M. Maxime Lalanne, et signalant, avec la compétence d'un aquafortiste habile, les

qualités qui distinguent les gravures dont l'éminent dessinateur nous a fait un gracieux hommage, et qui trouveront une place d'honneur à côté des vues que nous devons au talent d'un autre membre de l'Académie, M. Brunet-Debaines. M. le vicomte d'Estaintot, que son titre de bâtonnier de l'ordre des avocats appelait naturellement à remplir cette mission, s'est chargé de l'examen des œuvres judiciaires de M. le Premier Président honoraire Neveu-Lemaire, et a fait ressortir avec sa compétence incontestée l'élévation de la pensée et le charme du style qui s'unissent chez notre vénéré confrère à l'affabilité du caractère et à une bonté bienveillante auxquelles il a rendu, avec la franchise sympathique qui lui est habituelle, une justice méritée, attestant encore cette fois, par un témoignage rendu au nom de la Commission composée avec lui de trois membres du conseil de son ordre, l'union indépendante du barreau et de la magistrature. M. Legay, à son tour, a résumé les mérites qui ressortent de l'étude des ouvrages nombreux et variés de M. Eug. de Beaurepaire. L'histoire, la littérature, l'archéologie, peuvent toutes revendiquer une large part dans les recherches, on peut dire : les succès du savant magistrat, dont le caractère comme les connaissances semblent reproduire les qualités fraternelles et font hésiter la sympathie entre les deux érudits qui, portant le même nom, font aimer les mêmes dons du cœur et de l'esprit.

Les communications faites à l'Académie par les Sociétés avec lesquelles elle correspond ont aussi fourni le sujet d'intéressants rapports. Il nous suffira de

mentionner ceux de M. de Lérue sur l'annuaire des cinq départements de la Normandie et sur les publications de l'Académie d'Agen. Nous nous garderons d'omettre, en prononçant le nom de ce confrère zélé, sa proposition de créer une collection de portraits des membres qui ont appartenu à notre Compagnie ou en ont été les bienfaiteurs, non plus que son offre désintéressée d'un pastel qu'il présumait représenter les traits d'un de nos prédécesseurs. Si un examen attentif a démontré l'erreur de M. de Lérue, la pensée généreuse à laquelle il a obéi n'est pas moins digne de notre reconnaissance. Avec un empressement tout confraternel, M. Decorde a retrouvé et indiqué à l'Académie les travaux adressés par deux de ses membres au Comité des travaux historiques : 1° l'inventaire des bijoux et de l'orfèvrerie de la comtesse de Sault en 1595, reproduit par M. G. Le Breton ; 2° une lettre de François de Lorraine, duc de Guise, datée du 26 juin 1551, et des documents relatifs à l'abbé Prévost, l'auteur de *Manon-Lescaut*, recueillis par M. Ch. de Beaurepaire.

C'est le nom de l'infatigable archiviste qui inaugurera aussi l'exposé des travaux originaux dont il nous reste à parler. L'examen de Mémoires judiciaires qui paraissent avoir été jadis composés pour être soumis à la critique de Pellot, premier président du Parlement de Normandie, l'a conduit à des recherches sur la vie d'un des rédacteurs de ces documents, le célèbre avocat Gréard ; l'étude biographique consacrée à l'oncle du fameux jurisconsulte Froland se complète par l'analyse de ses travaux les plus importants, et il conviendrait,

dans l'intérêt de l'histoire locale et parlementaire, d'en faire l'objet de développements plus étendus, si son importance n'en commandait pas l'impression dans le Précis des travaux de l'Académie.

Succès oblige : cette maxime chère aux hommes laborieux, nul ne l'applique avec plus de persévérance que M. Paul Allard. Devancier de M. Héron dans la faveur de l'Institut qui a naguères récompensé par un de ses prix la publication de son ouvrage sur l'Esclavage et le Christianisme, notre confrère, qui a opposé à l'inertie ou à la rigueur du paganisme envers les malheureux la charité expansive de la foi nouvelle qui venait prendre la place de la croyance déchue, a tenu à achever la démonstration qu'il avait commencée, en recherchant si la philosophie antique avait contribué au soulagement des esclaves et préparé leur affranchissement. Les doctrines, les adeptes, les écrits des différentes sectes qui se sont tour à tour partagé l'empire des idées et qui ont exercé leur influence sur les mœurs, font l'objet de la critique attentive et impartiale de l'auteur, qui, tout en rendant justice à quelques philosophes supérieurs à leurs contemporains, constate, par des preuves empruntées à leurs œuvres, que la science est demeurée indifférente souvent, impuissante toujours à atténuer ou à supprimer la servitude, et conclut que la religion seule a donné au monde le bienfait d'une liberté attendue pendant tant de siècles par l'humanité souffrante.

Avec M. Falloy, sans changer de sujet, nous changeons de pays, et voyageant sans courir les périls que le marin a affrontés dans sa carrière si honorable, nous

abordons avec lui au Japon, dont il nous expose les dogmes religieux. Dans cette excursion, où l'agrément se combine avec l'instruction, nous apprenons à connaître les trois religions qui règnent sur cette population, dont le mélange avec la civilisation européenne nécessite une étude immédiate : le Sinto, le Bouddhisme et le Confucéisme se partagent les croyances du pays, et les enseignements qu'ils propagent sont de nature à garantir, par leur stricte observation, les intérêts que toute société régulièrement organisée a pour devoir de protéger.

M. l'abbé Loth nous ramène en Normandie, et nous assistons avec lui aux réunions du clergé rouennais, assemblé pour les états généraux de 1789. Dans des pages empreintes d'un patriotisme ardent, le laborieux professeur à la faculté de théologie évoque les souvenirs et les espérances d'une époque dont le début semblait convier tous les cœurs à une union si promptement rompue, et fait ressortir les tendances généreuses qui présidaient aux délibérations dont il a analysé les procès-verbaux inédits avec un soin qui fait de son travail un document utile à consulter pour tous ceux qui voudront acquérir des notions exactes sur des événements dont l'importance réclame une étude approfondie, et dont l'appréciation impartiale reste encore entourée de difficultés nombreuses.

C'est à des jours plus sombres que nous transporte M. de Lérue ; à la liberté a succédé la licence, les illusions ont été suivies d'amères déceptions, la loi est sacrifiée à l'arbitraire, le droit est remplacé par la violence : nous sommes sous le régime odieux de la Terreur,

et sur le registre d'écrou de la maison d'arrêt de Saint-Lô, à Rouen, nous retrouvons, à l'aide de notre confrère, confondues dans les mêmes cachots, exposées aux mêmes rigueurs, les victimes de la tyrannie sanglante qui, anéantissant de saines aspirations et des espérances légitimes, a déshonoré le temps et le pays auxquels elle s'est imposée.

Mais les années s'écoulaient, et dans leur marche rapide elles ont déjà entraîné l'Empire et fait disparaître la monarchie qui avait pris sa place. Charles X est en exil, et ses ministres comparaissent devant la cour des pairs ; l'un d'eux, de Peyronnet est défendu par Hennequin, l'un des maîtres du barreau parisien. La physiologie de ces audiences, où le dévouement prêtait à l'éloquence les plus nobles accents, a été retracée par notre confrère, M. Homberg, avec une émotion convaincue et une sincérité de touche qui atteste la fidélité des souvenirs du jeune stagiaire attaché au cabinet du célèbre avocat, dont il nous dépeint la conduite et les perplexités au cours de ces débats lointains, mais non oubliés.

D'autres passions ont provoqué l'intérêt de l'Académie, et ce n'est pas le moindre charme des travaux historiques que cet attrait indifféremment semé sur les époques les plus diverses. M. l'abbé Vacandard, dans une étude basée sur des documents nombreux et des recherches étendues, a retracé la vie du fameux réformateur italien, Arnault de Brescia : ses doctrines, les épisodes de son existence si agitée, sa mort, l'appréciation de son rôle et de son caractère ont inspiré à notre confrère des aperçus qui ont excité, sans la lasser,

l'attention soutenue de l'Académie, et quel que soit le jugement définitif que la postérité porte sur le malheureux élève d'Abélard, qu'elle adopte ou non la sévérité à laquelle notre confrère croit devoir s'arrêter, il aura fait œuvre utile en traitant, avec des détails aussi scrupuleusement réunis et une préoccupation aussi sincère de l'exactitude, des questions dont l'importance sollicitera toujours les investigations du curieux et du savant.

Il convient de placer à côté de ce travail, où apparaît le nom de saint Bernard, la note dans laquelle, quittant l'histoire pour la littérature, et tenté par cette personnalité du célèbre abbé qui lui a dicté les premiers travaux dont il nous a fait la confidence, M. Vacandard a recherché, après M. Hauréau, si l'attribution au grand orateur de quelques poésies latines, d'ailleurs médiocres, sinon mauvaises, était justifiée ; la Compagnie n'a pas perdu le souvenir des arguments par lesquels notre confrère, en s'appuyant sur les œuvres mêmes du fondateur de Cîteaux, a su dégager sa mémoire d'une responsabilité littéraire compromettante.

Les auteurs anonymes sont plus difficiles à défendre ; leurs torts d'ailleurs prêtent quelquefois à la critique : M. Legay l'a prouvé en examinant la dernière édition du dictionnaire de l'Académie française, et en déplorant la regrettable facilité avec laquelle la naturalisation a été concédée à des locutions dont la vulgarité n'est pas compensée par la nécessité de leur usage. Il regrette avec raison l'emploi souvent inutile de termes empruntés aux langues étrangères, n'ayant aucun rapport avec les

idiomes d'origine latine qui ont créé l'instrument dont nos grands écrivains ont tiré un si merveilleux parti, et il estime que, sauf en ce qui concerne quelques mots indispensables pour exprimer les applications modernes des sciences, une réserve plus grande devait s'imposer à la décision de ceux qui ont pour mission de sauvegarder la pureté du langage et les règles du goût.

Pourquoi ne pas rapprocher du nom de M. Legay celui du confrère qui, dès 1865, combattait dans une épître lue à notre séance publique l'abus signalé encore aujourd'hui, et qui combattait avec sa verve ordinaire *les importations anglaises*? Depuis trop longtemps la muse qui inspire M. Decorde a gardé le silence, et c'est en prose, cette fois, qu'il nous a entretenus du peintre Jouvenet, le grand artiste dont Rouen, sa ville natale, possède de nombreuses et précieuses productions. Les lectures de notre archiviste lui ont fait connaître l'existence, dans le département de l'Aisne, de plusieurs toiles dues au pinceau de son compatriote, et il s'est empressé de consigner, dans une note, ces renseignements précieux pour l'histoire de l'artiste et le catalogue complet de son œuvre.

Le théâtre et la poésie offrent un vaste domaine que M. de Lérue ne se lasse pas de cultiver : dans une comédie où les travers de nos contemporains sont soumis à une fine critique, il oppose au scepticisme qui se glisse dans nos mœurs le dévouement issu de la tendresse ou du devoir, et dans deux apologues, agréablement versifiés, il rappelle ces préceptes de sagesse rendus plus

accessibles à l'amour-propre du lecteur par la fiction qui les accompagne.

Initié à la littérature allemande, M. Danzas a bien voulu nous communiquer la traduction en vers d'une ballade de Schiller, *le Croisé ou le sire de Toggenburg*. L'Académie lui a prouvé, par l'accueil fait à cette tentative, qu'elle compte sur de nouveaux essais ; ils seront toujours bien reçus, surtout si leur auteur en augmente, comme cette fois, le prix par une mélodie naturelle et gracieuse.

C'est par ce vœu que je terminerai un rapport dont les développements constatent l'activité féconde d'une Compagnie dont le passé garantit l'avenir.



DU DÉVELOPPEMENT
DES
ÉTUDES ROMANES EN FRANCE

DISCOURS DE RÉCEPTION DE M. A. HÉRON

MESSIEURS,

Lorsque vous m'avez fait l'honneur, si justement envié, de m'admettre à siéger parmi vous, je ne me suis pas mépris sur le sentiment qui vous avait inspiré une résolution si flatteuse pour moi. Ce n'est pas ma personnalité que vous avez eue en vue, — quel titre avait-elle à votre choix? — vous avez voulu, en m'appelant à vous, attester l'intérêt que présente à vos yeux l'étude des œuvres écloses aux premiers âges de notre vie nationale, et le vieux trouvère normand Henri d'Andeli n'étant plus là pour recevoir vos suffrages, vous vous êtes rejetés, faute de mieux, sur son éditeur. Je regrette, mais seulement pour vous, qu'il n'ait pu en être autrement. Henri d'Andeli, en s'asseyant à cette place, vous eût, pour tenir lieu du discours d'usage, conté quelque

gai fabliau, comme le *Lai d'Aristote*, ou détaillé un ingénieux récit tel que la *Bataille des Vins* ou la *Bataille des set Ars*. Je ne puis, et pour cause, vous convier à pareil régal; mais, puisque vous laissez si gracieusement au récipiendaire la liberté de choisir le sujet de son discours, permettez-moi de vous entretenir quelques instants des études consacrées à l'ancienne littérature de la France, études qui m'ont fait trouver grâce devant vous, et qui longtemps négligées, dédaignées même, ont fini par conquérir le droit de cité et tiennent dans notre domaine littéraire une place qu'elles sauront désormais y conserver.

C'est une destinée bien singulière que celle qui a été le partage de nos vieux auteurs. Après avoir fait les délices d'une société qui attachait plus de prix qu'on ne le croit généralement aux choses de l'esprit, après avoir fourni aux nations voisines des modèles que celles-ci se sont empressées d'imiter, l'indifférence, pis encore, le dédain les accable; leurs noms mêmes sont oubliés et leurs œuvres semblent avoir suivi dans la tombe les générations qu'elles avaient charmées, pour y dormir du même sommeil profond et sans réveil.

Il est impossible en effet de rencontrer dans l'histoire des idées et des mœurs, des lettres et des arts, une révolution plus complète que celle qui, sous le nom de Renaissance, s'accomplit dans l'Europe occidentale dès la fin du xv^e siècle, mais surtout pendant le cours du siècle suivant. Un vent nouveau a soufflé sur le monde; le moyen âge sombre presque entièrement, entraînant avec lui ses sciences, ses lettres et ses arts. Le génie

antique qu'il avait étouffé en triomphe à son tour; il reparaît et sort radieux du sein des ténèbres qui le couvraient depuis de longs siècles.

Exhumés de la poussière des bibliothèques où la plupart gisaient inconnus, ou bien apportés dans les États occidentaux par les savants grecs qui fuyaient Constantinople devenu la proie des Turcs, les chefs-d'œuvre de l'esprit antique apparaissent dans tout l'éclat de leur jeunesse éternelle. Vulgarisés par les prodiges de cet art nouveau, l'imprimerie, qui semble né juste à point pour servir à leur diffusion, ils transportent d'admiration les intelligences par le spectacle de leur majestueuse et sereine beauté. Aussi avec quelle ardeur ou plutôt avec quel enthousiasme on s'applique à les étudier! Rappelons-nous les prodiges d'érudition accomplis par ces savants de la Renaissance qui avaient tout à créer dans ce domaine dont nul n'avait pris possession avant eux, et parmi lesquels certains, Henri Estienne par exemple, ont laissé pourtant des travaux qui ont pu être améliorés sur quelques points, mais non surpassés. Rappelons-nous le poète le plus illustre du xvi^e siècle, Ronsard, forcé par une surdité précoce de renoncer à la vie de cour, s'enfermant à dix-huit ans dans le collège de Coqueret avec son ami Antoine de Baïf, pour y étudier jour et nuit pendant sept ans, sous la direction de Daurat, les chefs-d'œuvre d'Athènes et de Rome. Ne fallait-il pas répondre à l'éloquent appel de Joachim du Bellay qui criait aux poètes futurs : « Là donq', François, marchez couraigeusement vers cette superbe
« cité romaine : et des serves depouilles d'elle (comme

« vous avez fait plus d'une fois) ornez vos temples et
« autelz. Ne craignez plus ces oyes criardes, ce fier
« Manlie, et ce traître Camile, qui soubz ombre de
« bonne foy, vous surprenne tous nudz, contans la ran-
« çon du Capitole. Donnez en cette Grèce menteresse,
« et y semez encor' un coup la fameuse nation des
« Gallogrecz. Pillez moi sans conscience les sacrez
« thresors de ce temple Delphique, ainsi que vous avez
« fait autre foyz; et ne craignez plus ce muet Apollon,
« ses faulx oracles, ny ses flesches rebouchées (1). »

Au milieu de cet enthousiasme, qu'allaient devenir nos auteurs du moyen âge? Ecoutons encore Joachim du Bellay et nous serons bientôt édifiés sur leur sort.

« Ly donques, s'écrite-t-il, et rely premierement (ô
« poëte futur), fueillete de main nocturne et jour-
« nelle, les exemplaires grecz et latins : puis me laisse
« toutes ces vieilles poësies françoyses aux jeux floraux
« de Thoulouse et au puy de Rouan : comme rondeaux,
« ballades, vyrelaiz, chants royaulx, chansons, et
« autres telles episseries qui corrompent le goust de
« nostre langue : et ne servent si non à porter tesmoin-
« gnaige de nostre ignorance (2).

« De tous les anciens poëtes François, dit-il encore,
« quasi un seul, Guillaume du Lauris et Jan de Meun,
« sont dignes d'estre leuz, non tant pour ce qu'il y
« ait en eux beaucoup de choses, qui se doyvent im-

(1) *La Defence et illustration de la langue françoise*, par I. D. B. A. Imprimé à Paris par Arnoul l'Angelier, etc., 1549 (édit. originale). Conclusion.

(2) *Ibid.*, liv. II, chap. IV.

« miter des modernes, comme pour y voir quasi comme
« une première image de la langue françoise vénérable
« pour son antiquité (1). » Ainsi, dès le milieu du
xvi^e siècle, Joachim du Bellay ne trouve plus que le
Roman de la Rose à citer et à recommander; cela
nous montre à quel point les vieux auteurs étaient déjà
oubliés. La révolution littéraire se précipitait.

La Renaissance avait eu dans les lettres sa période de
transition caractérisée par Clément Marot, déjà docile à
l'influence latine, mais encore étranger à l'action puis-
sante que la langue et la littérature de la Grèce vont
bientôt exercer sur les intelligences. Clément Marot,
l'éditeur de *François Villon* et du *Roman de la Rose*
rajeunis par lui, ne participe encore qu'à demi au mou-
vement de la Renaissance et il est permis de saluer en
lui le dernier de nos vieux poètes, dont il résume dans
ses œuvres les meilleures qualités. L'école de la Pléiade
dont Ronsard est le chef, est tout entière à l'imitation
des Grecs et des Latins; elle affecte un égal mépris pour
l'ancienne langue et l'ancienne littérature; compléter
ou enrichir le français par des emprunts faits aux
langues anciennes, et non-seulement s'inspirer de
l'esprit des écrivains antiques et des beautés de détail
que leurs œuvres renferment, mais leur prendre même
la forme de leurs ouvrages, voilà le but que l'école de
Ronsard poursuit : c'est une imitation exclusive et sans
mesure et qui se perd par son exagération même.

Le xvii^e siècle sait du moins se garder de ces excès;

(1) *Ibid.*, liv. II. chap. II.

ses modèles sont, comme au siècle précédent, les brillants génies d'Athènes et de Rome, mais en imitant leurs œuvres il les transpose, si je puis parler ainsi. Notre littérature classique qui, dans sa grandeur un peu théâtrale, est l'heureuse et complète expression de la société du temps, a pour ainsi dire coulé dans le moule de l'art antique les mœurs et les idées modernes. Mais les ténèbres qui, dès le siècle précédent, commençaient à s'étendre sur nos vieux auteurs, n'ont fait que s'épaissir. Le président Fauchet (1) et Estienne Pasquier (2) en avaient encore parlé au grand public dans le cours du xvi^e siècle; maintenant il n'y a plus que quelques érudits, un Ducange, par exemple, qui, dans le silence du cabinet, compulsent laborieusement ces antiques manuscrits que les lettrés dédaignent. Quelques noms de chroniqueurs surnagent seuls; tout le reste est oublié. Je n'en veux pas d'autre preuve que le passage célèbre dans lequel Boileau prétend faire l'histoire de la poésie française :

Villon sut le premier, dans ces siècles grossiers,
Débrouiller l'art confus de nos vieux romanciers (3).

et l'endroit où il croit retracer l'origine de notre théâtre :

Chez nos dévots aïeux le théâtre abhorré
Fut longtemps dans la France un plaisir ignoré.
De pèlerins, dit-on, une troupe grossière,
En public à Paris y monta la première,

(1) *Recueil et origine de la langue et poésie françoise, ryme et romans*, etc. Paris, 1581.

(2) *Les Recherches de la France*, l. vii.

(3) *Art poétique*, chant Ier.

Et, sottement zélée en sa simplicité,
Joua les Saints, la Vierge, et Dieu, par piété (1).

On a depuis longtemps signalé l'inexactitude et l'insuffisance de ce langage; je n'y veux pas insister davantage et mon intention n'est nullement de faire sur ce point le procès à Boileau; il serait injuste de lui reprocher de n'en avoir pas su à cet égard plus que tous les savants de son temps.

Et d'ailleurs, ce n'est pas seulement la littérature du moyen âge que l'on frappe ainsi d'un injuste dédain; l'architecture gothique, cette admirable expression de l'esprit religieux de nos pères, n'est plus comprise; tous les arts qui s'y rattachaient sont méprisés avec elle. Il faut encore être bien heureux quand, sous prétexte de compléter ou de réparer ses plus magnifiques chefs-d'œuvre, on ne les mutile pas d'une main sacrilège.

Le XVIII^e siècle suit les errements littéraires de l'âge qui l'a précédé. Novateur en tant de choses, grand propagateur d'idées nouvelles, il demeure stationnaire en littérature; ses théories et ses règles sont toujours celles du XVII^e siècle. L'horizon cependant va commencer à s'étendre et les esprits clairvoyants peuvent déjà prévoir des temps nouveaux. On aborde l'étude des littératures étrangères : Voltaire fait connaître Shakespeare à la France; il a beau s'indigner ensuite et trouver qu'on admire trop le poète qu'il a révélé à son pays, l'élan est donné et bientôt Ducis imitera, pour les livrer à la scène française, les chefs-d'œuvre du dramaturge

(1) *Ibid.*, chant III^e.

anglais, mais d'une main timide et en sacrifiant plus d'une de leurs beautés à la crainte de choquer le goût un peu étroit de son temps.

La même curiosité qui porte les esprits à étudier les productions littéraires des pays voisins amène enfin les érudits à rechercher et à publier les anciens monuments de notre langue. En 1742, Lévesque de la Ravallière donne une édition des chansons du roi de Navarre. Quatre ans plus tard, le comte de Caylus fait connaître dans un mémoire lu à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres quelques-uns de nos vieux fabliaux dont il vante la composition et la grâce. En 1756, La Curne de Sainte-Palaye met en français moderne, sous le titre de *Les Amours du bon vieux temps*, la délicieuse chante-fable d'Aucassin et Nicolette. La même année, Barbazan publie son recueil de Fabliaux et Contes français des XII^e, XIII^e, XIV^e et XV^e siècles, dont Legrand d'Aussy donne, en 1779, des traductions, ou, pour parler plus exactement, des imitations en prose moderne. La Borde édite en 1780, dans son *Essai sur la Musique ancienne et moderne*, et, en 1781, dans une édition séparée, les *Chansons du châtelain de Coucy*. En 1782, le comte de Tressan donne un Corps d'extraits de Romans de chevalerie où il fait connaître, non pas d'après les œuvres originales qu'il ne connaissait pas, mais d'après les traductions du XVI^e siècle, les légendes chevaleresques du moyen âge. Lacombe avait publié en 1766 son *Dictionnaire du vieux langage*.

L'attention des littérateurs commence à se porter sur ces œuvres, que les érudits leur révèlent, et quelques

imitations se produisent. En 1780, Sedaine met au théâtre sa pièce d'*Aucassin et Nicolette*; Piis et Barré, *Aristote amoureux* ou le *Philosophe bridé*, qu'ils ont tiré du *Lai d'Aristote* de notre Henri d'Andeli. En 1788; Imbert met en vers un certain nombre de fabliaux.

La critique moderne est en droit de contester la valeur de la plupart des travaux que je viens d'énumérer, et tout cela ne constitue, à tout prendre, qu'un bien faible commencement; mais de quelque façon qu'on doive apprécier ces premiers essais, c'est un honneur pour le XVIII^e siècle de les avoir tentés.

Il fallait que le moyen âge cessât d'être réputé une époque d'ignorance, de grossièreté et de barbarie, pour que la littérature et les arts qu'il a produits fussent étudiés avec tout le soin qu'ils méritent, et qu'on les remît enfin à leur véritable place. Notre siècle s'est donné la mission de rendre au moyen âge cette justice un peu tardive; il y a été amené par l'influence de l'école romantique, qui produisit toute une révolution dans les goûts littéraires et artistiques et par le grand développement que les études historiques ont pris à cette époque.

Quel que soit le jugement définitif qui doive être porté sur les principes et les œuvres du romantisme, on ne pourra, selon moi, manquer de reconnaître que les débats suscités par la nouvelle école littéraire eurent un heureux effet, celui d'avoir développé notre sens critique en nous faisant sortir des voies étroites où des règles sévères prétendaient enrayer notre goût. Le beau

n'est plus pour nous exclusivement confiné dans une unique forme artistique ou littéraire; nous poursuivons l'idéal sous les aspects multiples qu'il revêt dans les différents âges et chez les peuples divers. A cet éclectisme, qui nous ouvre un horizon presque sans bornes et que je n'hésite pas à qualifier d'heureux, nous avons dû des jouissances nouvelles, une plus grande fécondité d'idées, un jugement plus sûr et plus équitable dans le domaine des arts et de la littérature. Il y a là un progrès incontestable dont l'honneur, je le répète, revient en grande partie à l'influence du romantisme. Notre passé historique et littéraire en profita tout d'abord; on avait vraiment abusé de la Grèce et de Rome; l'école nouvelle voulut puiser ses inspirations à d'autres sources, et, soit qu'elle les cherchât dans les œuvres de notre pays antérieures au ^{xvii}^e et au ^{xviii}^e siècles, soit qu'elle interrogeât curieusement les littératures étrangères, particulièrement celles de l'Angleterre et de l'Allemagne, qui, après avoir subi avec Pope et Gottsched l'influence de l'école française, avaient bientôt renoué la chaîne de leurs traditions littéraires, elle rencontra le moyen âge, dont le spectacle étrange produisit sur elle ce même effet d'intérêt profond et de curiosité passionnée dont les voyageurs se sentent saisis à leurs premiers pas dans ces pays lointains qui, par leurs accidents naturels non moins que par les costumes et les mœurs de leurs populations, présentent le contraste le plus frappant avec le nôtre. Je sais bien qu'on nous rendit d'abord un moyen âge de convention, mais qu'importe? On en avait provoqué l'étude; elle allait se

poursuivre et ne devait pas tarder à fournir de brillants résultats.

L'extension considérable que les études historiques ont prise en notre siècle a contribué non moins puissamment à mettre en honneur le moyen âge. Cette époque est peut-être celle que les historiens et les érudits ont fouillée avec le plus d'ardeur et j'ajouterai avec le plus de succès. Il serait trop long d'énumérer les travaux, même en se bornant aux plus remarquables, qui ont mis en pleine lumière cette période importante de notre vie nationale; il est surtout inutile de le faire dans une assemblée qui a toujours mis les recherches historiques au premier rang de ses préoccupations, et qui s'honore justement d'avoir compté dans son sein un grand nombre de savants dont les patientes investigations ont fait connaître tant de faits ignorés et élucidé tant de points obscurs de notre histoire provinciale; s'il était besoin de citer un nom pour prouver avec quel zèle et quel succès ces études sont encore poursuivies parmi vous, aurais-je, Messieurs, à le chercher bien loin?

Il serait injuste de méconnaître combien le réveil de l'esprit religieux qui s'est manifesté au commencement de notre siècle, et qui s'affirma surtout pendant la Restauration, a favorisé ce retour vers le moyen âge. Disons toutefois qu'on dépassa la mesure en affectant de présenter cette époque comme celle où régnait un idéal de foi naïve et pure, d'innocence et de perfection morale, de dévouement et de désintéressement chevaleresques. On est bien forcé malheureusement de le recon-

naître : pareil idéal n'a jamais existé que dans les imaginations qui l'ont conçu. Ces louanges excessives données à une époque qui, comme toutes les autres, a eu sa grandeur, mais aussi ses faiblesses, et qu'une science bien incomplète ou une prévention bien aveugle peuvent seules tenter d'opposer aux temps modernes, ont provoqué d'autre part un dénigrement non moins systématique et par conséquent tout aussi injuste. Le moyen âge n'a mérité, pour citer une fois de plus un vers bien célèbre :

Ni cet excès d'honneur, ni cette indignité,

et le mot rude, mais profondément vrai, de Pascal : « L'homme n'est ni ange ni bête, » s'applique à cette époque aussi justement qu'à toutes les autres.

On n'avait pas attendu l'heure où les historiens, les littérateurs et les artistes allaient tous s'intéresser au moyen âge au point de se laisser entraîner parfois à un engouement un peu irréfléchi, pour reprendre l'étude et la publication des vieux auteurs que les événements de la Révolution avaient interrompues. Aussitôt que des temps plus calmes furent revenus, les érudits continuèrent l'œuvre du XVIII^e siècle sans se montrer bien supérieurs en critique à ceux qui les avaient précédés. C'est ainsi que Méon publia en 1808 une nouvelle édition, augmentée par lui, des *Fabliaux de Barbazan*, à laquelle il donna, en 1823, une suite sous le nom de *Nouveau Recueil de Fabliaux*; il publia encore le *Roman de la Rose* en 1813, et celui du *Renart* en 1825. Roquefort édita, en 1808, son *Glossaire de*

la langue romane; en 1814 son *Etat de la Poésie française dans les XII^e et XIII^e siècles*; en 1820 les *Poésies de Marie de France*. En même temps Fauriel et Raynouard étudiaient l'ancienne langue du midi et publiaient les poésies des troubadours.

C'est surtout à partir de 1830 que, sous l'empire des causes diverses que j'ai exposées précédemment, un progrès sensible se fait remarquer dans les études consacrées à l'ancienne littérature. Elles ne passionnent plus seulement les érudits; le public lettré commence à s'y intéresser. Les publications de textes deviennent plus nombreuses et plus variées, et, quoique sous le rapport de la critique il reste encore beaucoup à faire, il est facile de reconnaître que les nouveaux éditeurs sont en possession d'une méthode beaucoup plus précise et plus sûre que celle de leurs devanciers. Les exemples sont trop nombreux pour que je puisse les citer tous; mais je me reprocherais de passer sous silence les éclatants services rendus à notre ancienne littérature par Paulin Paris, qui, de son édition de *Berte aus grans piés* à celle des continuateurs de Guillaume de Tyr, s'est consacré pendant cinquante ans à la publication de nos vieux textes. Le premier en France, Paulin Paris a eu le mérite de remettre en lumière nos Chansons de geste, ces épopées nationales, que les peuples voisins admirèrent et nous empruntèrent, dont la vogue se perpétua pendant de longs siècles sous des formes diverses, tandis que les rédactions originales tombaient peu à peu dans l'oubli. L'œuvre de Paulin Paris a été considérable et, pour ne parler que de ses publications

principales, *Berte aus grans piès*, *Garin le Loherain*, le *Romancero français*, les *Grandes Chroniques de Saint-Denis*, la *Description des Manuscrits français de la Bibliothèque du Roi*, la *Chanson d'Antioche*, non moins que les excellents articles publiés sur les poètes du XII^e et du XIII^e siècles dans l'*Histoire littéraire de la France*, constituent des titres qu'il ne convient pas d'oublier. A Francisque Michel et à Génin reviennent l'honneur d'avoir donné l'un et l'autre une édition de la *Chanson de Roland*, que les travaux de M. Léon Gautier ont plus tard mise en si vive lumière. Bien des noms d'érudits appartenant à la période de 1830 à 1850 auraient droit d'être cités; le temps m'interdit de le faire.

Ce ne fut pas seulement en France que les études romanes furent poursuivies avec ardeur et succès; l'Allemagne entra à son tour dans la lice avec profit et pour elle et pour nous. Un illustre philologue, Friedrich Diez, déploya dans ces recherches une investigation patiente, une force de pénétration, une sûreté de critique qu'on ne saurait trop admirer et qui ont produit les plus féconds résultats. Sa *Grammaire des langues romanes*, publiée de 1836 à 1842, son *Dictionnaire étymologique des langues romanes*, édité en 1853, sont des œuvres de premier ordre dont tout éloge est superflu. L'école allemande, à laquelle nous avons frayé la route, y a marché d'un pas sûr et nous y a même devancés un instant. Mais les leçons de Diez, que les philologues français s'honorent de saluer comme un de leurs maîtres, n'ont pas été perdues pour nous,

et la nouvelle école critique dont MM. Gaston Paris et Paul Meyer sont les représentants les plus autorisés, n'a rien à envier aujourd'hui aux savants d'outre-Rhin.

Combien la curiosité qui s'attache à notre ancienne littérature n'a-t-elle pas été satisfaite dans ces trente dernières années et quelle facilité n'a pas été donnée à ceux qui veulent se livrer à cette étude ! Les publications de textes romans se sont multipliées grâce à l'appui du gouvernement, aux efforts collectifs des Sociétés, au zèle individuel des érudits. Sous le règne de Napoléon III, un ministre de l'instruction publique, M. Fortoul, fit décréter la publication de nos chansons de geste ; si cette heureuse idée n'a pas été entièrement réalisée, elle a eu du moins un commencement d'exécution par la publication de quelques chansons faite sous l'habile direction de M. Guessard. La Société des anciens Textes français, fondée en 1875, s'est déjà signalée par de bonnes éditions d'ouvrages ou curieux ou importants. D'autres Sociétés, qui ont pour but spécial le développement des études historiques, concourent également à cette œuvre ; je citerai spécialement la Société de l'Histoire de France, pour laquelle, en ce moment même, M. Siméon Luce publie une excellente édition des œuvres de Froissart. Diverses Sociétés de province apportent aussi leur pierre à l'édifice.

Des dictionnaires de l'ancienne langue, bien supérieurs aux essais informes qu'on possédait jadis, ont été ou sont en ce moment publiés. Celui de La Curne de Sainte-Palaye, qui eût été si précieux s'il eût paru en

son temps, a vu enfin le jour après avoir dormi pendant un siècle dans l'ombre des bibliothèques; malheureusement pour lui, la philologie a marché pendant ce long sommeil. Le dictionnaire de M. Félix Godefroy, dont la publication se poursuit en ce moment, satisfera, malgré quelques imperfections, aux besoins de la science.

J'ai cité déjà la *Grammaire des langues romanes*, que nous devons à Diez; les recherches de ceux qui s'appliquent à l'étude de notre vieille langue sont encore facilitées par la *Grammaire de la langue d'oïl*, de Burguy; la *Grammaire historique de la langue française*, de Brachet.

Les importants travaux de Littré sur la langue et la littérature de notre pays, et principalement son grand *Dictionnaire*, dans lequel la partie historique est traitée d'une manière si neuve et si remarquable, doivent être cités au premier rang des ouvrages qui honorent la philologie française.

Mentionnons encore les recueils périodiques qui, non-seulement en France, mais aussi dans les pays voisins, sont consacrés aux langues et aux littératures romanes, et parmi lesquels la *Romania*, fondée et dirigée par MM. P. Meyer et G. Paris, tient incontestablement le premier rang.

Enfin ces études jadis tant dédaignées ont maintenant leur place dans l'enseignement universitaire. Dès 1853, une chaire de langue et de littérature romanes a été fondée au Collège de France; une autre vient d'être créée à la Faculté des Lettres de Paris; dans nos lycées,

l'histoire de la langue est aujourd'hui enseignée en même temps que son usage actuel; la *Chanson de Roland* et les *Mémoires de Joinville* figurent au nombre des ouvrages qui seront étudiés dans les classes, et sur lesquels les candidats au baccalauréat pourront être interrogés.

Il est facile de justifier l'intérêt qui s'attache aujourd'hui à ces études, c'est par elles qu'on est parvenu à faire de l'étymologie française une science désormais sérieuse; l'histoire proprement dite se complète et s'éclaire par la lecture attentive des écrits du vieux temps, quand même ils paraissent n'avoir aucune portée historique; enfin, si la forme imparfaite de ces œuvres est loin de provoquer en nous la même émotion esthétique que les chefs-d'œuvre produits dans des siècles plus heureux, il ne faut pas croire cependant que tout mérite soit absent de ces premiers essais de notre génie littéraire.

Passer en revue les différents systèmes étymologiques qui ont été, pour notre langue, présentés par des esprits plus ingénieux que sensés, ce serait écrire un des chapitres les plus curieux de l'immense ouvrage auquel on pourrait donner pour titre les *Aberrations de l'esprit humain*. De quoi n'a-t-on pas, en effet, prétendu faire dériver le français? Au *xvi^e* siècle, la Renaissance a mis en honneur l'étude de la langue et de la littérature grecques; il a fallu nécessairement que notre langue descendît de celle de Platon et de Démosthène. C'est du

moins ce que le bénédictin Joachim Périon (1) entreprend de démontrer avec cette intrépidité d'un esprit faux qu'aucune invraisemblance n'arrête et pour qui les faits les plus éclatants ne comptent pas quand ils sont contraires à la chimère poursuivie. En veut-on des preuves? il est facile d'en donner. S'il est un fait bien facile à établir, c'est que le mot *maréchal* est d'origine tudesque; Périon saura bien le dériver du grec comme les autres (2). Ne trouvons-nous pas en effet dans cette langue le mot *πολέμαρχος* qui signifie chef de la guerre? *χ* se transcrit en français par *ch*; donnons à ces deux lettres le son chuintant et prononçons *polémarchos*, un grand pas sera déjà fait; nous n'aurons plus qu'à retrancher les syllabes *polé* qui nous gênent, il restera *marchos* et il demeurera bien évident que le pluriel *maréchaux* en est tiré. Périon n'est pas plus embarrassé de dériver le mot *sergens* du grec *κήρυκος*, génitif de *κήρυξ*, qui signifie *hérault*; rien n'est plus simple : il suffit en effet de changer en *c* doux le *κ* initial, de remplacer *η* ou *ê* long par un *e* bref, le second *κ* par *g*, de retrancher l'*υ*, de placer les lettres *en* entre *g* et *s*; grâce à toutes ces modifications, si naturelles et si faciles à justifier, on obtiendra *sergens*, à la condition toutefois d'écrire le mot par un *c* initial et non par un *s* (3).

(1) *Joachimi Perionii Benedictini Cormæriaceni Dialogorum de linguæ Gallicæ origine, ejusque cum Græca cognatione, libri quatuor*. Parisiis, apud Sebastianum Nivellium, sub Ciconiis, in via Jacobæa, 1555.

(2) *Ibid.*, f° 75 r°.

(3) *Joachimi Perionii, etc.*, f° 79 v° et 80 r°.

Les exemples que je viens de citer et que j'ai choisis parmi tant d'autres tout aussi déraisonnables, justifient pleinement le jugement sévère porté par Henri Estienne sur son contemporain Périon : « Afin aussi, dit-il, qu'on ne s'amuse à chercher des étymologies phantastiques de plusieurs mots, je veux bien advertir que je les ay omises expressement. Si toutefois quelqu'un estoit si curieux que d'en vouloir veoir quelques unes, il trouvera assez bon nombre de telles en un livre de nostre maistre Perion : je ne dis pas seulement de phantastiques, mais de sottes et ineptes et si lourdes et asnierès, que, n'estoyent les autres témoignages que ce pource moine nous a laissés de sa lourdeur et asnerie, on pourroit penser cest œuvre estre supposé (1). »

Il convient d'ajouter pour être juste que Henri Estienne n'est pas toujours, en pareille matière, parfaitement irréprochable; son amour du grec l'a parfois égaré dans la recherche des étymologies; toutefois son grand sens d'érudit l'a maintenu dans une certaine mesure et l'a préservé des plus grands excès.

On peut croire sans témérité que le conseiller et général en la cour des aides Jacques Bourgoing fut moins sévère que Henri Estienne pour les fantaisies de Périon. En tout cas il n'aurait eu rien à lui reprocher. Quelle perspicacité n'a-t-il pas en effet déployée dans son curieux ouvrage sur l'origine des mots français, ita-

(1) *Traicté de la conformité du langage françois avec le grec*, édit. de 1566, p. 139.

liens et espagnols (1)? Le mot *alose* est d'origine gauloise; on le savait bien déjà avant Bourgoing, mais ce qu'il nous apprend, c'est que les Gaulois ont tiré ce mot du grec; il vient d'*ἄλς*, génitif d' *ἄλς*, qui signifie *sel*, « car bien, dit l'auteur, qu'on estime davantage ce poisson à l'état frais, en beaucoup de lieux cependant il arrive qu'on le mange salé. » Cette raison que donne Bourgoing ne lui paraît pas sans doute très convaincante; il en a une autre bien meilleure, dit-il, à son service, et cette raison la voici : « Ce poisson est tellement avide de sel fabriqué que, pour s'en repaître, il suit sur les mers et sur les fleuves les navires chargés de ce produit (2). » Quelle connaissance profonde des mœurs des animaux et comme on voit bien que ce docte conseiller et général en la cour des aides est un philologue doublé d'un naturaliste! En comparaison de pareilles absurdités, les rêveries de Ménage peuvent paraître des prodiges de saine érudition et de bon sens.

Dans le roman de Voltaire intitulé *l'Ingénu*, l'abbé de Saint-Yves demande au Huron « laquelle des trois langues lui plaisait davantage, la huronne, l'anglaise

(1) *De origine, usu et ratione vulgarium vocum lingue Gallicæ, Italicæ et Hispanicæ, libri primi, sive A, centuria una, auctore I. B. Parisiensi consiliario regio. Parisiis, ex typographia Stephani. Prevosteau, etc., M.DLXXXIII.*

(2) *Alosa e Galliis orta, Romæ vel consularis Ausonii auctoritate recepta : ab ἄλς mari saleque : quæ licet ab undis recens abundet, commendatiorque sit, pluribus tamen locis sale condita frequentissimo usu est. Et quod arridet magis, salis item confecti ita avidus est piscis, ut eo onusta navigia mari fluminibusque ad escam consecutetur..... fo 89 ro.*

ou la française. La huronne, sans contredit, répondit l'Ingénu. Est-il possible? s'écria M^{lle} de Kerkabon ; j'avais toujours cru que le français était la plus belle de toutes les langues après le bas-breton. »

La naïve exclamation de M^{lle} de Kerkabon nous fait sourire; elle eut comblé d'aise le Brigant (1) et la Tour-d'Auvergne (2), qui voyaient dans le bas-breton l'exacte représentation de l'ancien celtique, et dans l'ancien celtique la langue primitive de l'humanité, celle dont dérivait tous les idiomes connus, et par conséquent le français. Ils ignoraient ou ne voulaient pas voir que le bas-breton qu'on parlait de leur temps était un mélange de mots venus en effet de l'ancien celtique et de termes empruntés au français et habillés à la bretonne. Ils retrouvaient, disaient-ils, le français dans le bas-breton; cela n'avait rien d'étonnant puisqu'on l'y avait mis. Quelle que soit l'érudition dont la Tour-d'Auvergne a fait preuve dans son curieux ouvrage des *Origines gauloises*, elle ne tient pas contre l'évidence des faits, et elle vaut moins pour sa gloire que le souvenir laissé par le premier grenadier de France « mort au champ d'honneur » pour la défense de son pays.

(1) *Nouvel avis concernant la langue primitive retrouvée*, 1770. — *Observations fondamentales sur les langues anciennes et modernes*, 1787. — *Mémoire sur la langue des Français, la même que la langue des Gaulois, leurs ancêtres*, 1787.

(2) *Origines gauloises, celles des plus anciens peuples de l'Europe, puisées dans leur vraie source, ou recherches sur la Langue, l'Origine et les Antiquités des Celto-Bretons de l'Armorique*, etc. Paris, an V. Cet ouvrage avait été déjà publié en 1792, sous le titre de *Nouvelles recherches sur la Langue*, etc.

L'origine hébraïque attribuée à la langue française eut aussi ses partisans; Thomassin (1) et Guichard (2) soutinrent cette thèse aussi hasardée que les autres. Il est vrai qu'avec les procédés dont ils se servaient tout devenait possible; ils auraient pu tirer aussi facilement le français du chinois ou de l'algonquin que de l'hébreu, puisqu'ils posaient comme un principe qu'on pouvait intervertir l'ordre des lettres et les changer à son gré. Ne lisons-nous pas en effet dans Guichard : « Quant à la derivation des mots par addition, subtraction, transposition et inversion des lettres, il est certain que cela se peut et doit ainsi faire, si on veut trouver les etymologies. Ce qui n'est point difficile à croire, si nous considérons que les Hebreux écrivent de la droite à la senestre et les Grecs et autres de la senestre à la droite. »

Il me serait facile de continuer à montrer, par des exemples pris au hasard et sans choix, à combien d'absurdités l'esprit de système, l'oubli des règles les plus élémentaires, l'abus des hypothèses, conduisirent, presque sans exception, ceux qui se sont occupés d'étymologies depuis la Renaissance jusqu'à ces derniers temps. L'*Histoire naturelle de la parole*, par Court de Gébelin, tant vantée à l'époque où elle parut, n'est plus, aux yeux de la critique moderne, qu'un amas d'absurdités et de visions paradoxales. Le *Dictionnaire étymologique de la langue française*, par Roquefort,

(1) *Glossarium universale hebraicum*, Parisiis, 1697, in-f^o.

(2) *Harmonie étymologique des langues, où se démontre que toutes les langues sont descendues de l'hébraïque*. Paris, 1606, in-8^o.

et généralement tous les travaux analogues qui parurent avant ces trente dernières années, sont aujourd'hui sans valeur. Ce n'est pas sans raison que les recherches étymologiques étaient tombées auprès des esprits sensés dans un complet discrédit. Quelques sages conseils avaient pourtant été donnés. Dans sa préface au *Glossarium mediæ et infimæ latinitatis* (1), Ducange n'avait pas ménagé les critiques à ceux qui tirent de trop loin les étymologies. Il blâmait la manie de dériver du grec ou de l'hébreu les termes de notre langue; il recommandait de ne faire subir aucune violence aux mots; la vraie méthode consistait pour lui à rechercher dans les différents dialectes des provinces les anciennes formes des vocables actuels et à remonter par ces intermédiaires jusqu'au latin vulgaire d'où ils avaient été tirés. Ces conseils étaient trop judicieux pour être suivis, et les étymologistes du temps de Ducange ne s'y soumirent pas plus que les contemporains de Turgot ne se laissèrent guider par les sages principes que ce ferme et puissant esprit posa dans son article sur la science étymologique, qu'il publia en 1753 dans l'*Encyclopédie* (2). Par une prévision véritablement merveilleuse, Turgot établit dans cet article plusieurs des règles qui ne devaient être appliquées que de notre temps à la recherche de la dérivation des mots.

Les progrès accomplis de nos jours dans la philologie ont été immenses; ils seront un des titres les meilleurs

(1) Edit. Didot, t. I, pp. 48-49.

(2) T. VI, pp. 98-111.

qu'aura notre siècle à la reconnaissance des âges futurs. Pour ne parler que de ce qui concerne notre langue, l'histoire de sa formation et de ses origines a été enfin solidement établie. Ce n'est pas d'aujourd'hui qu'on a découvert la parenté du latin et du français; mais jusqu'à nos jours on a manqué du criterium nécessaire pour distinguer une bonne étymologie d'une mauvaise, parce qu'on ignorait en vertu de quelles lois le mot latin s'était modifié pour former un mot nouveau. On se fondait toujours sur une similitude de sens et une ressemblance de son qui ne sont trop souvent que de trompeuses apparences. Si la philologie française est sortie enfin des hypothèses, de l'arbitraire, des absurdités qui la discréditaient, si elle a mérité de prendre rang parmi les sciences, elle doit ce résultat à l'étude approfondie de notre vieille langue. Le grand principe si fécond de la persistance de l'accent latin dans les mots français d'origine populaire, les lois qui règlent l'altération phonétique et la permutation des voyelles et des consonnes, ont été puisés dans l'examen attentif de la langue que parlaient nos auteurs des ^{xi}^e, ^{xii}^e et ^{xiii}^e siècles. On peut se convaincre de la solidité de la méthode aujourd'hui appliquée à ces intéressantes questions et constater l'excellence des résultats obtenus, en consultant la partie du dictionnaire de Littré consacrée à l'étymologie ou les dictionnaires spéciaux de Diez, de Scheler et de Brachet. Aussi l'Université de France, toujours préoccupée de mettre son enseignement en harmonie avec les progrès de la science, a-t-elle justement placé l'étude historique de la langue française au

nombre des matières que comprend l'instruction secondaire qu'on reçoit dans les lycées.

L'histoire tire aussi profit de la publication des ouvrages qui appartiennent à notre ancienne littérature. En effet, un grand nombre de poèmes remontant aux XII^e et XIII^e siècles ne sont pas autre chose que des chroniques rimées où les auteurs ont présenté les faits avec une exactitude assez grande pour qu'on puisse placer ces œuvres au rang des sources historiques. En dehors de ces poèmes, il en est d'autres qui, d'une manière indirecte, concourent encore au même résultat. Lors même qu'ils sont le plus étrangers à l'histoire proprement dite, les ouvrages de nos trouvères et de nos anciens prosateurs sont encore pour nous une mine féconde de précieux renseignements qui nous permettent de reconstituer le passé en lui rendant ce qui frappe et intéresse le plus, sa physionomie. Les écrits purement historiques ne descendent presque jamais à ces minces détails de la vie intime et journalière, qui, bien mieux que les faits importants, peuvent en quelque sorte ranimer les générations disparues et nous faire vivre au milieu d'elles. Quelque complète que puisse être la connaissance de la féodalité tirée des nombreux documents qui nous sont parvenus et surtout des admirables récits de Villehardouin, de Joinville et de Froissart, n'entrons-nous pas bien mieux dans l'esprit de cette époque étrange à la lecture des chansons de geste, qui nous peignent dans toute leur sauvage grandeur ces rudes et fiers guerriers qui plaçaient toute leur confiance en Dieu et en leur épée, et la *Chanson de Ro-*

land, indépendamment de son incontestable valeur littéraire, ne présente-t-elle pas, à ce point de vue, une véritable importance historique, bien que tout, sauf le fait principal, y soit probablement fiction? On peut en dire autant des fabliaux; ils abondent en détails curieux sur les mœurs, les habitudes, les idées, les préjugés, les institutions diverses, les rapports des personnes, l'état moral des différentes classes de la société, les vertus et les vices, etc. Dans un chapitre de son excellente *Histoire de Bertrand du Guesclin et de son époque*, M. Siméon Luce a montré comment on pouvait, à l'aide d'une foule de petits faits en apparence insignifiants, tirés des documents les plus divers et interprétés par un esprit sagace, présenter le tableau de *la vie privée au XIV^e siècle*. Pareil travail(1) pourrait être fait à l'aide des œuvres de nos trouvères qui, dans tous leurs écrits, même dans ceux qui ont pour héros les personnages de l'antiquité, retracent naïvement, dans leur ignorance de la couleur locale, les mœurs de leur propre temps. La seule considération de l'intérêt qu'ils ont pour l'histoire justifierait la publication de ces anciens textes, quand même ils n'auraient aucune valeur littéraire, ce qu'on ne saurait prétendre sans injustice.

Il ne saurait entrer dans ma pensée d'établir un parallèle entre le XIII^e siècle, qui est l'époque brillante du moyen âge, et les grands siècles littéraires et artistiques de l'antiquité et des temps modernes; je ne veux pas

(1) Je n'oublie pas que Legrand d'Aussy a composé de cette manière son *Histoire de la vie privée des Français, depuis l'origine de la nation jusqu'à nos jours*, mais il n'a pas épuisé le sujet.

surfaire à ce point ces vieux poètes que j'aime, et les compromettre auprès de ceux qui m'écoutent par de maladroites exagérations. La littérature du moyen âge présente un fonds étendu et varié; elle a pour elle une originalité incontestable; elle est bien la complète et frappante expression de son temps; mais, il faut malheureusement le reconnaître, il lui manque la perfection de la forme. La chaîne qui unit la société moderne au monde antique, alors brisée, ne fut renouée que plus tard. Le moyen âge ne put profiter des leçons merveilleuses du passé : il fut lui-même et n'emprunta rien à personne. Les trouvères et les prosateurs ne connurent d'autre inspiration que celle du milieu où ils se trouvaient ; c'est à peine s'ils durent quelques sujets à des traditions lointaines ou à des échos affaiblis de la Grèce et de Rome. Et cependant leur littérature n'a été ni sans importance ni sans grandeur. Elle a précédé et défrayé celle des autres nations de l'Europe. L'Espagne et l'Italie étaient encore muettes à l'époque où nos poètes provençaux composaient leurs chants gracieux, et les ^x^e et ^{xii}^e siècles virent éclore dans les pays de la langue d'oïl la *Chanson de Roland* et le *Mystère d'Adam* avant que l'inspiration poétique eût échauffé les esprits au-delà des Alpes et des Pyrénées. A quelque perfection que se soient élevées plus tard les lettres françaises, si grande qu'ait été dans la suite la supériorité qu'elles ont présentée sur ces premières productions de nos vieux auteurs, il y a cependant dans ces essais, parfois informes, un intérêt réel et même un charme qu'il serait injuste de méconnaître. Ces figures qui décorent nos

anciens missels, qui brillent de si vives couleurs aux vitraux de nos églises, ou que les *imaigiers* et les *huchiers* d'autrefois ont sculptées dans le bois ou dans la pierre, ces figures sont bien loin de la perfection antique; elles plaisent pourtant encore par leur expression naïve, et l'on ne contemple pas sans intérêt ces premiers efforts d'un art qui n'est pas encore maître de lui-même. C'est bien là le sentiment qu'on éprouve à la lecture de nos poètes et de nos prosateurs du moyen âge; on peut leur appliquer à tous ce que Littré a dit si justement des chansons de geste dans un passage que je vous demande la permission de reproduire, heureux d'exprimer mon humble opinion à l'abri de l'autorité de cet illustre savant :

« L'oubli auquel ils (ces poètes) ont été condamnés est injuste, et il est facile de montrer que leur labeur n'a point été stérile ni leur poésie perdue et sans écho. Si on ne peut pas citer un poème qui ait mérité de prendre rang entre les épopées consacrées par l'admiration de l'humanité, on peut du moins citer, parmi les souvenirs qui se sont perpétués, les personnages qu'ils ont créés. Les trouvères ont jeté dans l'imagination du peuple et de l'avenir toute une galerie d'héroïques figures, assez fièrement dessinées et assez originales pour que, depuis leur apparition dans la poésie, on ne les ait plus oubliées. Roland, Renaud, Ogier et quelques autres sont sortis de cette officine poétique; et, bien que les Iliades qui les avaient chantés aient disparu de la mémoire des hommes, ces preux n'ont pas eu le destin des vers qui rendirent européenne leur re-

nommée : les Achille, les Hector et les Enée, héros classiques, ne sont pas plus souvent évoqués que ces héros de l'âge roman. Il n'appartient jamais, je crois, à une époque postérieure de refaire des réputations éteintes, et la gloire est comme cette île du poète, dans laquelle on ne rentre plus quand on en est dehors. Mais l'érudition peut réparer des oublis quand ils sont trop complets pour être justes et rendre une demi-auréole à ceux qui, dans leur temps, ne furent ni sans charme, ni sans honneur, ni sans influence (1). »

Cette influence dont parle Littré fut en effet considérable ; tous les peuples de l'Europe civilisée s'abreuverent longtemps aux sources qui avaient coulé avec tant d'abondance de notre pays. Nos chansons de geste, nos poèmes et nos romans d'aventures furent aussitôt ou traduits ou imités chez nos voisins, dans les pays du Nord et jusque dans la Grèce. Quelle part n'ont-ils pas eue plus tard dans l'inspiration de l'Arioste et du Tasse ? Nos fabliaux, ces gais récits où éclate la verve railleuse et libertine de nos pères, servirent longtemps de thème aux conteurs des autres contrées de l'Europe. Boccace les imite dans son *Décameron*, Chaucer s'en inspire dans ses *Contes de Cantorbéry*, et plus tard, au XVI^e et au XVII^e siècles, quand nos conteurs croient emprunter à l'Italie le récit de ces folles aventures qui faisaient les délices d'une société moins arrêtée par les scrupules que celle où nous vivons, ils ne font que rentrer, sans le savoir, en possession de leur héritage.

(1) *Dictionnaire de la langue française*, etc., t. I. *Complément de la préface*, p. LIII.

L'influence que, par sa littérature, la France exerça au moyen âge sur les autres nations de l'Europe, fut aussi grande, on peut l'affirmer sans la moindre exagération, que celle dont elle a joui au ^{xvii}^e et au ^{xviii}^e siècles ; et c'est bien là une gloire qu'il convient de ne pas oublier.

Je ne terminerai pas, Messieurs, sans rappeler que la Normandie, ici comme partout, fut au premier rang. En essayant de faire revivre devant vous ces souvenirs d'un âge glorieux pour notre grande patrie, que ces mêmes trouvères appellent toujours d'une expression si pleine de tendresse et de charme *la douce France*, ce n'est pas sans émotion que je retrouve les traces profondément imprimées par nos ancêtres normands. Au fond de nos cœurs, à côté de l'amour que nous ressentons pour la patrie commune à tous les Français, vit toujours une affection profonde pour cette province dont le passé fut si glorieux et dont l'unité, quoique brisée dans la réalité des faits, existe toutefois encore dans nos âmes. C'est la Normandie qui, dès le ^{xi}^e siècle, produisit la grande épopée du moyen âge, la *Chanson de Roland*, où règne une inspiration si puissante. Les Normands étaient alors dans leur âge héroïque ; c'était l'époque où ils conquéraient les Deux-Siciles et l'Angleterre ; tandis que les guerriers écrivaient avec la pointe de leurs épées ou de leurs lances de sublimes épopées, leurs trouvères et leurs jongleurs célébraient la gloire des héros d'autrefois et, dans les plaines d'Hastings, la grande ombre de Roland hantait les esprits et aiguillonnait les courages :

Taillefer, qui mult bien chantout.
Sor un cheval qui tost alout,
Devant le duc alout chantant
De Karlemaine e de Rollant,
E d'Oliver e des vassals
Qui morurent en Rencevals (1).

C'est encore en Normandie que fut composé, au XII^e siècle, un des plus anciens mystères, la *Représentation d'Adam*, qui renferme d'incontestables beautés. Ai-je besoin de rappeler le nom de Robert Wace, de citer le roman de Brut et surtout celui de Rou, si important pour cette époque de notre histoire provinciale. Je me borne à nommer ces œuvres principales; énumérer toutes celles qui ont fait honneur à notre province m'entraînerait trop loin. D'ailleurs les *Essais historiques* de l'abbé de La Rue sur les *Bardes, les Jongleurs et les Trouvères normands et anglo-normands* me dispensent d'insister davantage. Je dirai seulement que le rôle littéraire de la Normandie va s'agrandissant à nos yeux à mesure que s'étend la connaissance de la littérature du moyen âge. Cette année même, M. Paul Meyer a révélé l'existence et publié des extraits d'un poème du XIII^e siècle, l'*Histoire de Guillaume le Maréchal*, qu'il attribue à un auteur normand (2), et la Société des anciens Textes français vient d'éditer un poème du XII^e siècle, la *Vie de saint Gilles*, due également à un Normand, Guillaume de Barneville.

(1) *Maistre Wace's, Roman de Rou et des ducs de Normandie*, édit. Andresen, 3^e partie, p. 348, V. 8035-8040.

(2) *V. Romania*, t. XI, p. 23-74.

M. P. Meyer nous a fait assez récemment connaître qu'un manuscrit de la Bibliothèque de Madrid contient un poème inédit sur la fondation et l'histoire de l'abbaye de Fécamp (1). On peut légitimement espérer que des découvertes ultérieures ou l'examen attentif de publications déjà faites agrandiront encore la part déjà importante de la Normandie dans notre ancienne littérature. C'est ainsi que le fabliau des *Trois Meschines*, publié par MM. A. de Montaiglon et Gaston Raynaud dans leur *Recueil général des Fabliaux* (2), paraît à certains détails être d'origine normande, et que le trouvère Archevesque, dont les deux pièces que nous connaissons de lui, le fabliau de la *Dent* (3) et le Dit de la *mort Larguece* (4), contiennent des données très particulières sur des localités normandes, appartient manifestement à notre province. Parmi ces auteurs dont nous possédons ou retrouvons les œuvres, il en est plus d'un sans doute dont les titres à l'attention de la postérité sont bien légers ou bien contestables ; j'aimerais toutefois à les voir tous tirés de l'obscurité. Eux aussi ils ont eu la passion de l'idéal ; leur cœur a battu pour quelque chose de plus élevé que les soins matériels de la vie ; ils ont droit tout au moins à l'indulgence, et ce n'est pas

(1) *Bulletin de la Société des anciens Textes français*, 1878, n° 1, pp. 46-50.

(2) T. III, p. 76-80.

(3) *Ibid.*, t. I, p. 147-152.

(4) Publié par Jubinal dans le t. III de son édition de Rutebeuf (Bibl. elzév.), pp. 375-382.

auprès de vous qu'ils la réclameraient en vain, puisque vous la prodiguez à ceux qui ne peuvent vous apporter que leur bonne volonté; n'en donnez-vous pas en ce moment même une preuve nouvelle en daignant m'appeler à siéger au milieu de vous?

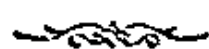


RÉPONSE

AU

DISCOURS DE RÉCEPTION DE M. A. HÉRON

Par M. J. HÉDOU, Président.



MONSIEUR,

Dans le monde, il y a deux classes d'hommes bien distinctes : ceux qui travaillent et cherchent à faire progresser les connaissances humaines, et ceux qui ne font rien et ne savent que se laisser vivre en jouissant des découvertes des autres ; ce dernier genre de vie est bien certainement le plus commode, mais aussi, par une juste compensation, ce n'est pas le plus honorable, quoiqu'il soit souvent le plus envié. La même division se retrouve parmi les gens qui s'occupent de littérature ou d'art. Dans ce vaste champ ouvert aux investigations de l'esprit humain, on rencontre ceux qui fouillent et ceux qui, ne fouillant pas, se contentent de récolter et d'amasser les objets que les premiers ont ramenés à la lumière après les avoir tirés des profondeurs

de l'oubli dans lequel ils séjournèrent depuis un temps immémorial. J'avoue que toutes mes sympathies sont pour ces rudes pionniers qui ne reculent pas devant les fatigues d'un labeur ingrat dont ils profitent rarement, et que je n'estime que de raison ceux qui ne savent qu'acquérir au poids de l'or les raretés qu'ils affectionnent sans avoir eu la peine de les découvrir.

C'est vous dire assez, Monsieur, combien je m'estime heureux que le hasard, qui m'a mis à cette place que d'autres occuperaient bien mieux que moi, m'impose la douce mission de vous souhaiter la bienvenue. Vous faites, en effet, partie de cette classe d'hommes dont je parlais tout à l'heure, et qui pensent que la mission de l'homme sur la terre est avant tout d'être utile, et que ce but ne peut être rempli que par un travail intelligent et continu. Aussi, vous êtes-vous tracé une ligne de conduite dont vous ne vous êtes pas départi, ligne de conduite qu'Horace a si admirablement résumée dans ces mots : « *Justum ac tenacem propositi virum.* » Vous avez donné un but à votre vie, et vous poursuivez ce but sans vous laisser attarder par les difficultés du chemin. Plus heureux que beaucoup d'autres qui ont succombé à la tâche, vous recueillez le fruit de vos peines, si j'en crois les remerciements que vous voulez bien adresser à notre Compagnie dans le début gracieux de votre discours. Mais si je m'en rapporte à ma propre expérience, vous avez dû, bien auparavant, au cours de vos études et de vos recherches, rencontrer bien d'autres jouissances, ne fut-ce que le jour où l'idée vous prit de vous attaquer corps à corps à Henri d'An-

deli et à ses œuvres. N'est-ce rien déjà que de trouver un sujet qui vous plaît et qui vous ouvre tout un horizon de labeurs séduisants et de patientes investigations. On voit le projet passer peu à peu du rêve à la réalité et prendre insensiblement un corps jusqu'au jour si impatientement attendu où on peut porter sa copie à l'imprimeur. Sur la route longue et pénible, vous avez bien de temps à autre rencontré un oasis. Quel bonheur vous avez dû éprouver chaque fois que vous avez pu mettre la main sur un document certain relatif à la vie de votre poète, chaque fois que vous avez pu compléter un texte qui présentait une lacune ! Je ne m'attarderai pas à compter avec vous les jours de déception qui ne manquent pas au travailleur, ces jours qui détruisent d'un seul coup le résultat d'un labeur de plusieurs mois, lorsque l'apparition d'un document nouveau vient rompre toute l'économie d'un système longuement élaboré, ou briser une piste que l'on croyait bonne et sur laquelle on s'était engagé. C'est alors qu'il faut jeter au feu les feuilles écrites, quelquefois les épreuves corrigées, et recommencer péniblement sur de nouveaux documents. On éprouve alors un premier mouvement de découragement ; mais celui qui est sincèrement possédé de l'amour du vrai et du beau reprend bien vite courage et n'hésite pas à se remettre à l'œuvre. Il se félicite même bientôt d'avoir pu s'apercevoir à temps de son erreur et de pouvoir produire quelque document certain qui atteste sa probité d'historien ou de chercheur, et qui lui permette de dire à ses lecteurs : « Rien de ce que j'avance n'est inexact ; voilà les sources auxquelles

j'ai puisé; vérifiez vous-même et jugez. » C'est ainsi que l'honnêteté de l'homme se reflète dans ses ouvrages, c'est ainsi que l'on arrive, par ce que le poète latin appelle *labor improbus*, à récolter sinon le profit, au moins l'honneur, et voici pourquoi vous êtes ici et pourquoi je vous félicite, au nom de l'Académie, de vos travaux si intéressants et si complets.

Ces résultats si honorables étaient, d'ailleurs, prévus depuis longtemps. Dès votre jeune âge vous aviez pris la vie par son côté sérieux, et vous étiez tout à ce que vous aviez à faire. A votre début dans l'étude des lettres, alors que vous fréquentiez le Collège Royal de Rouen, devenu depuis le lycée Corneille, vous montriez déjà une louable ambition; il vous fallait les places d'honneur, et vous les obteniez. A mesure que vous avanciez dans vos études, vos succès grandissaient. Les prix de vers latins et d'histoire qui vous sont décernés en seconde sont remplacés l'année suivante, en rhétorique, par ceux de discours français, de vers latins, d'histoire, de version grecque, et par le prix d'honneur de discours latin. En philosophie, les concours de dissertation française et de dissertation latine vous procurent les mêmes triomphes. Vos goûts pour la littérature et l'histoire perçaient déjà dans vos travaux d'écolier, et je n'ai pas la crainte d'être contredit par vous en émettant la pensée que ces instincts se développaient dans votre jeune tête sous la double influence de deux maîtres chers à votre souvenir, le professeur d'histoire Chéruel et le poète Louis Bouilhet. C'est le privilège, en effet, de ces charmeurs de passionner leurs élèves pour les matières

de leur enseignement; c'est aussi leur récompense de voir plus tard les étudiants d'autrefois devenir des hommes de valeur capables de transmettre, à leur tour, avec le même talent et le même dévouement, la tradition de leur profond savoir et de leur haute éloquence. Moi aussi, j'ai eu ce même bonheur de recevoir les leçons affectueuses de deux professeurs éminents qui, après avoir été membres actifs de cette compagnie, sont restés ses membres correspondants. Je veux parler de M. Boutan, le professeur de physique, devenu inspecteur général de l'Université, et de M. Caro, qui occupe en ce moment une si belle place à l'Académie française. Permettez-moi de leur adresser ici même, puisque l'occasion s'en présente, toute ma gratitude pour les soins intelligents qu'ils ont donnés à mon éducation, et pour la généreuse sympathie qu'ils ont bien voulu me témoigner lorsque je suivais leurs cours; et si j'ai quelque perception nette des principes du beau et du bien, je suis heureux de reconnaître que c'est à leur talent que je le dois, et de les en remercier du plus profond de mon cœur.

Plus fortuné que moi, Monsieur, vous avez eu la bonne chance d'avoir, à votre tour, la délicate mission de transmettre à de jeunes et brillantes intelligences les hauts enseignements que vous aviez reçus. Vous aussi, vous avez semé en bonne terre; vous aussi avez su mériter la reconnaissance de vos élèves par le tact et la science que vous apportiez dans vos répétitions. L'un d'eux, M. Berdalle de la Pommeraye, ce sympathique conférencier, qui s'est donné la mission de faire con-

naître au public nos auteurs dramatiques, vous a rendu un juste hommage dans un brillant article qu'il a consacré à Louis Bouilhet. Je ne puis résister au désir de reproduire tout au long les lignes suivantes que j'extrais du feuilleton du *Paris*, du 28 août 1882 :

« On va, dit-on, reprendre bientôt à l'Odéon *Ma-*
« *dame de Montarcy*. Je serai, pour ma part, bien
« heureux de revoir ce drame, dont les belles scènes ont
« jadis fait battre mon cœur de seize ans, car le souve-
« nir m'en est resté vivace. Au lendemain du triomphe
« de Bouilhet, le jeune professeur qui l'avait remplacé
« comme répétiteur dans notre pension nous lut, à la
« place d'une page de Quinte-Curce ou de saint Chry-
« sostôme, des fragments du drame de l'Odéon. Vous
« jugez quelle fête ce fut pour nos esprits et nos âmes !

« A ce maître intelligent qui avait ainsi le courage
« de faire un instant trêve au latin et au grec pour
« donner des émotions littéraires à ses élèves, nous de-
« vons beaucoup. Tout en nous inculquant le res-
« pect et l'amour des chefs-d'œuvre de l'antiquité,
« M. Héron — c'est son nom ! — nous initiait avec
« tact, mesure et prudence, aux beautés des génies mo-
« dernes, et c'est là une pratique excellente, grâce à
« laquelle nous apprîmes de bonne heure à aimer Victor
« Hugo en même temps que Corneille, Lamartine et
« Virgile.

« Merci, mon cher Monsieur Héron ; merci, maître !
« car vous m'avez permis de goûter, dès mon adoles-
« cence, de bien vives jouissances, et vous m'avez bien
« préparé au doux commerce que, depuis vingt-cinq

« ans, j'entretiens avec les gloires littéraires de notre
« nation ! »

Moi aussi, Monsieur, à mon tour, au nom de l'Académie, je vous dis merci, merci d'avoir si bien compris votre mission ! Votre place est donc bien ici, puisque vous pouvez vous y asseoir près de quelques-uns de vos chers et vénérés collègues qui ont su, eux aussi, remplir noblement leur apostolat de professeurs, et conquérir parmi leurs élèves de précieuses sympathies et une reconnaissance bien méritée pour la solidité et la distinction de leur enseignement. Comme vous ils ont fait des hommes, comme vous ils ne sauraient trop être remerciés.

Votre goût pour les études historiques et littéraires devait forcément vous conduire à vous occuper de linguistique et à chercher à connaître les langues européennes modernes. Vous avez suivi la voie indiquée, et si, de tous les idiomes des peuples qui nous entourent, le russe seul a des secrets pour vous, je ne suis pas bien sûr que vous n'ayez pas tenté de vous rattraper sur le sanscrit, dont la connaissance a, dit-on, tant de charmes pour les érudits de votre sorte. J'en parle en homme bien incompetent, me contentant d'en rapporter ici tout le bien que j'en ai entendu dire. Peut-être un jour voudrez-vous bien nous édifier à ce sujet.

Cette activité fiévreuse de votre esprit, ce besoin incessant du travail, ce désir continu d'être utile se révèlent constamment dans votre existence. Ce n'est point assez pour vous de vos travaux quotidiens et de vos études multiples, vous trouvez encore moyen de vous

produire partout où il est à remplir quelque mission digne d'un esprit laborieux et distingué comme le vôtre. C'est ainsi que votre gracieux concours est acquis depuis longtemps à la Société d'Horticulture, qui a récompensé par les fonctions de Président, que vous remplissez à la satisfaction de tous, le zèle dont vous avez fait preuve en occupant pendant quatre ans la charge de secrétaire, et pendant six années celle de vice-président dans cette même Compagnie. La Société des Amis des Sciences naturelles vous a aussi conféré le grade de vice-président. Vous avez également figuré parmi les membres des bureaux de la Société d'Histoire de Normandie, de la Société des Bibliophiles normands, de la Société Rouennaise des bibliophiles, de la Société normande de Géographie, de la Société artistique de Normandie. Comme le poète latin, nous n'avez voulu rester étranger à rien de ce qui intéresse l'humanité intelligente. Il serait trop long d'énumérer ici tous les travaux dont vous avez enrichi les recueils de ces diverses Sociétés. Je me contenterai de rappeler que la Société d'Horticulture a jugé dignes de l'impression vos *Nouvelles Théories sur la nutrition des végétaux*, votre *Catalogue de la Bibliothèque*, presque toutes les notices nécrologiques de ses membres les plus notables, et plusieurs rapports, parmi lesquels je citerai surtout celui qui est relatif à la plantation d'arbres fruitiers au bord des routes nationales. De son côté, la Société normande de Géographie a fait bon profit de vos traductions de quantité d'articles anglais et italiens.

Mais laissez-moi vous féliciter surtout des deux pu-

blications qui vous font le plus d'honneur, et qui forment votre plus beau titre de gloire. Je veux parler de vos savantes éditions des œuvres de Henri et de Roger d'Andeli, dont l'une d'elles vous a valu, l'année dernière, de la part de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, une première mention au concours des antiquités nationales. Je vous prédis quelque succès analogue pour *les Chansons de Roger d'Andeli*, qui sont sous presse.

Vous avez prouvé ainsi que, plus que personne, vous étiez à même de faire revivre nos vieux auteurs normands, et maintenant, grâce à vos introductions, vos variantes, vos notes et vos glossaires, le plus ignorant peut se délecter à la lecture des vers de nos poètes primitifs. Vous avez éclairé d'une vive lumière tous ces vieux textes qui n'étaient guère compréhensibles que pour quelques privilégiés qui avaient fait une étude toute spéciale du langage que parlaient nos pères. De plus, vous avez eu l'honneur et le courage de combattre et de rectifier les nombreuses erreurs des commentateurs de vos poètes de prédilection, les trouvères.

Mais vous me permettrez de n'être pas d'accord avec vous dans l'appréciation que vous faites de la destinée de ces vieux auteurs, lorsque vous dites que leurs noms mêmes sont oubliés, et que leurs œuvres semblent avoir suivi dans la tombe les générations qu'elles avaient charmées, pour y dormir du même sommeil profond et *sans réveil*. Comment, sans réveil ! Et c'est vous qui dites cela ? Vous qui sonnez si bien pour eux la trompette de la résurrection ; vous qui, usurpant le privilège

de la divinité d'une façon si efficace, les prenez par la main et les faites sortir du tombeau pour leur donner une nouvelle vie, une nouvelle gloire. Laissez-moi donc croire à un lapsus de votre plume, car, j'en suis certain, comme moi vous avez une plus haute opinion du sort réservé aux productions saines de l'intelligence de l'homme, et je ne puis admettre que vous ne reconnaissez pas que le partage des œuvres de l'esprit est de ne pas mourir. Elles peuvent bien sommeiller ou disparaître pour un temps, mais c'est tout. J'entends bien que, nées sur la terre, elles doivent subir la destinée commune, et finir par s'abîmer dans le néant, mais toutefois avec ce privilège d'avoir une force de résistance bien plus grande contre les éléments de destruction qui nous entourent, et de posséder une vitalité qui, relativement, les rend immortelles.

Si, en effet, Monsieur, ces œuvres sorties du cerveau humain, produites par cette flamme divine qui fait de l'homme sur la terre un être à part s'évanouissaient sans réveil, comment pourrait-on écrire l'histoire du monde? Où en seraient les matériaux? Que trouveraient les chercheurs et les savants? Rien. Non, l'intelligence de l'homme, si restreinte qu'elle soit, met une marque ineffaçable sur tout ce qu'elle touche, et lui donne ainsi une sorte de brevet de longévité tel que le créateur est depuis longtemps réduit en poussière, alors que la chose créée sert encore à l'instruction des générations postérieures. Je le répète, tout sommeille, mais tout se réveille. Depuis les plus grossières jusqu'aux plus parfaites, depuis les primitifs instruments de l'âge de pierre

jusqu'aux plus belles statues de l'antiquité, les manifestations de l'esprit humain émergent tour à tour, et peu à peu, de l'endroit où le hasard des révolutions physiques ou humaines les avaient ensevelies pour un temps. On les retrouve une à une, grâce aux sagaces et persévérants efforts des chercheurs, et vous en êtes un, comme vous l'avez prouvé. Tous ces monuments de notre activité passent pour un temps écrasés par les événements, oubliés par notre insouciance ou notre ignorance, mais ils finissent toujours par réapparaître ; seuls, les hommes ne reviennent pas dire leurs secrets. L'intelligence s'éteint avec le corps, mais non pas les œuvres qu'elle a produites. De même que la vie se passe partie dans le sommeil, et partie dans l'action, de même aussi les choses de l'esprit sommeillent et se réveillent, et le caractère particulier du *xix^e* siècle se manifestera par ses études sur l'antiquité comme sur les âges postérieurs. Dans ce mouvement critique, Rouen aura rempli son rôle, grâce à l'initiative de quelques savants, tels que Langlois, l'abbé Cochet, et plusieurs de nos collègues, dont je ne veux pas effaroucher la modestie en les nommant ici.

Henri et Roger d'Andeli, après avoir eu leur heure de célébrité, sont retombés dans l'oubli, mais croyez-vous que cette éclipse momentanée de ces deux astres littéraires du moyen âge se fût produite si l'imprimerie avait été découverte lorsqu'ils écrivirent leurs poésies ? Non, évidemment. Si vous avez eu autant de mal à recueillir et à publier leurs œuvres, cela tient à ce que les copies manuscrites, peu nombreuses d'ailleurs, se

trouvaient dispersées, et par suite plus difficiles à retrouver. Si la tâche que vous vous êtes imposée de rétablir leurs textes véritables a été rude, il faut s'en prendre aux copistes ignorants qui transcrivaient souvent, sans les bien comprendre, les chants de nos trouvères. Mais ne soyons pas sévères outre mesure, et sachons-leur encore bon gré de leur travail imparfait, puisque c'est grâce à lui que vous avez pu faire revivre leurs vers. Par vos efforts, vos auteurs préférés ont recouvré leur auréole. Tous les écrivains n'ont pas cette même chance heureuse; mais, en somme, beaucoup de travaux littéraires ou historiques se retrouvent, et il faut espérer qu'on en découvrira encore d'autres; j'en ai pour preuve l'ardeur avec laquelle, depuis quelque temps, les savants et les curieux scrutent les archives et les bibliothèques. Les fouilles innombrables que l'on fait de tous côtés, et que l'on fera encore sur une plus grande échelle quand on aura trouvé quelque bon filon, ou lorsque l'on connaîtra mieux les langues anciennes, feront sortir de terre de nouveaux documents qui éclairciront bien des points encore obscurs de l'histoire des peuples. Avec l'imprimerie, ces nouvelles découvertes ne risqueront plus de se perdre. Avant Gutenberg, l'érudition se trouvait forcément cantonnée dans les cloîtres et était le privilège de quelques moines ou de quelques esprits distingués dont les œuvres se trouvaient répandues un peu partout, au hasard de la science du copiste plus ou moins intelligent, plus ou moins éloigné. Après lui, au contraire, l'instruction subit une nouvelle et heureuse transformation. Elle se

répandit plus facilement, grâce à une diffusion plus multiple, grâce aussi à des textes plus purs, les auteurs corrigeant leurs épreuves plus facilement qu'ils ne pouvaient surveiller les clercs ou les copistes à qui incombait la mission de vulgariser leurs œuvres.

Mais en ce monde, en France surtout, à côté de ce grand ravageur que l'on appelle le temps, il y a encore un autre terrible élément de destruction, d'oubli. Je veux parler de la mode. Cette capricieuse folle du logis a toujours hanté le cerveau humain, où elle a régné, règne et régnera en maîtresse. Au moyen âge et à la Renaissance elle manifeste son empire par un emportement irréfléchi vers l'antiquité, par un dédain presque absolu des choses de la patrie. Nos auteurs français anciens ou nouveaux ne comptent pour rien ; les anciens sont tout. En dehors de ces derniers, il n'est point de salut. L'enseignement des hautes études ne se faisait qu'en latin et en grec. Professeurs et élèves ne parlaient que ces deux langues. Un peu plus tard, au xvi^e siècle, les auteurs et les poètes qui avaient la prétention d'écrire en notre langue, non seulement imitaient les anciens idiomes, mais encore forgeaient des mots français où ils alliaient ensemble des mots grecs et latins. Je n'ai point besoin de vous rappeler ces épithètes impossibles que Saint-Amant et autres prodiguaient dans leurs vers, sans compter ces jeux d'esprit, véritables enfantillages, qu'au nom du bon goût Boileau a justement critiqués, comme il réproverait à présent les audaces niaises de nos auteurs impuissants.

Il faut bien le reconnaître, malgré ce que notre

amour-propre peut avoir à souffrir, aujourd'hui une violente réaction s'opère chez nous dans un autre sens. Les grands poètes de la Grèce et de Rome, voire même ceux de notre pays, sont oubliés du plus grand nombre, qui se passionne outre mesure pour notre école moderne de littérature, et j'ajouterai de peinture. Tout est au réalisme et au modernisme, pour employer les barbarismes ayant cours. Les lois et les règles du beau sont méconnues et conspuées. Il faut du scandale, il faut produire à la hâte, il faut vite se faire un nom et forcer les portes de la célébrité. Le succès est le but que l'on poursuit d'abord *per fas et nefas*, le talent viendra ensuite. s'il vient. Il en sera ainsi jusqu'à ce qu'une autre réaction porte les esprits à d'autres extrémités. A défaut de productions modernes sérieuses, les éditeurs en vogue refont une virginité aux petits poètes plus ou moins aimables du XVIII^e siècle, qui en seraient bien étonnés s'ils revenaient ici-bas. C'est assurément une gloire qu'ils n'ont pas cherchée.

Qui lit en ce moment les poètes anciens ou nos grands auteurs du XVIII^e siècle ? On en fait des éditions splendides, que le public achète et fait relier superbement, sans les ouvrir. On se précipite, au contraire, sur les œuvres des écrivains naturalistes qui poursuivent la notoriété à tout prix, sauf à retomber rapidement dans l'oubli. Il n'y a que les livres qui traitent de l'amour conjugal, ou de la Vénus féconde, qui arrivent en peu d'années à leur 130^e édition. Depuis quatre siècles, Homère, Virgile, Horace, n'ont pu atteindre ce chiffre. Quel honneur pour notre génération !

Cet abandon passager de la saine littérature s'explique par le penchant même de la nature humaine, qui affectionne ses aises, qui veut jouir sans fatigue. Le beau exige toujours un certain maintien, de la dignité, une science sûre d'elle-même, des connaissances étendues, une compréhension élevée, toutes qualités qui ne s'acquièrent que par des études sérieuses et suivies. N'est-il pas plus facile et plus agréable de se laisser aller sans contrainte? La robe de chambre est bien plus commode et moins gênante que l'habit de cérémonie. Le roman-feuilleton, où l'on conte ce que l'on veut dans le style que vous savez, est bien plus facile à écrire et à composer qu'une tragédie, une comédie, ou une oraison funèbre en termes purs et châtiés. C'est aussi pareil sans- façon dans la peinture. Le véritable impressionniste, celui qui attire la foule, ne cherchera pas à jeter sur sa toile une composition bien équilibrée; il s'inquiètera bien davantage de faire parade de son adresse à manier le couteau à palette ou la truelle. Ne riez pas; je parle très sérieusement; en art aujourd'hui, le grand secret est d'étendre la couleur, non plus avec le pinceau, mais bien avec une truelle, une jolie petite truelle en acier, plus ou moins allongée, plus ou moins flexible, et le tableau que produira ce délicat instrument ne sera bon qu'à la condition que les taches de couleur éparpillées sur la toile reproduiront, ou auront la prétention de reproduire avec justesse le plein air. Les pétards et les coups de pistolet sont entrés dans nos mœurs artistiques. Ce n'est pas à dire que nous n'avons plus en France ni prosateurs, ni poètes, ni peintres; loin de moi cette

pensée ; mais il est à parier que les bons artistes, comme les bons écrivains, sont ceux dont on parle le moins et qui font le moins de bruit autour de leur nom. Toutes ces audaces malsaines portent en elles leur punition, qui est de prendre la popularité pour le succès, et l'impertinence pour le savoir. Aussi n'ont-elles qu'une consistance passagère, et périront-elles complètement le jour où une épingle viendra percer ces réputations creuses et surfaites ! Mais quelle sera cette épingle ? Tout simplement cette grande inconstante qu'on appelle la Mode, et qui renversera avec plaisir ses idoles, qu'elle avait élevées dans un moment de caprice.

Que conclure de tout cela, sinon qu'il faut toujours, dans les belles-lettres comme dans les arts, en revenir aux règles véritables, en dehors desquelles il n'y a que désordre et chaos ? Il est de mode aujourd'hui de critiquer les grands maîtres, ceux qui, par leur exemple et par les lois qu'ils ont découvertes, ont fixé les grands principes de l'art et de la littérature ; mais on a eu beau faire, on ne les a pas encore surpassés. Rien au contraire, ne pouvant les égaler, on se contente d'en médire, et on cherche à les discréditer pour se faire une place à côté d'eux. On veut les supprimer, parce qu'ils gênent. C'est un procédé commode, mais c'est aussi une théorie qu'il est plus facile de développer à l'aide de sophismes ou de paradoxes que de faire triompher, et je ne sache pas que M. Zola ait détrôné Bossuet, ou que M. Manet ait fait oublier Raphaël, Léonard de Vinci ou Velasquez. Je ne puis donc qu'être d'accord avec vous sur le mot de Pascal, mais il n'en reste pas moins

vrai qu'à l'heure actuelle, beaucoup de gens visent à faire l'ange.

Je m'associe également de tout cœur aux éloges que vous donnez aux restaurateurs des vieux textes et aux éditeurs intelligents qui les ont aidés dans cette voie, mais je dois ajouter aussi que, pour des hommes intelligents, le résultat qu'ils ont obtenu était presque forcé. Il est, en effet, facile de comprendre que celui qui entreprend le premier l'étude d'un temps oublié rencontre souvent des difficultés et ne peut arriver, dès le principe, à la perfection, tandis que le chercheur qui lui succède, voyant la voie déblayée et trouvant un sentier tout tracé, n'a plus qu'à mettre la dernière main à ce qui a déjà été ébauché et à se servir des études déjà commencées. Il a plus de matériaux; il peut mieux construire. J'ajouterai, toutefois, que j'ai été étonné de vous voir oublier, parmi les érudits qui se sont occupés de notre vieux langage, notre ancien et savant collègue, M. Edouard Frère, qui a été aussi un des ouvriers de la première heure. C'est une lacune que vous complèterez à coup sûr.

Vous me pardonnerez également de ne pas vous suivre dans les critiques que vous formulez contre les savants qui se livrèrent à l'étude encore nouvelle de la science étymologique. Je crois qu'il faut être plus indulgent et ne pas oublier qu'ils défrichaient un terrain jusque-là parfaitement inculte, et que, si plusieurs d'entre eux ont péché par l'abus d'un système souvent exagéré, ils ont pu le faire de bonne foi. D'ailleurs, à côté des erreurs qu'ils ont pu commettre, que de services ils ont

rendus ! N'est-ce pas déjà un honneur et un titre que d'avoir entrepris les premiers l'étude de cette science ? Et s'ils n'avaient pas réuni les matériaux originaux, si informes qu'ils soient, ne pensez-vous pas que ceux qui, aujourd'hui, voudraient, sans aucun précédent, inaugurer un pareil travail, ne commettraient pas bien des fautes ? Ils formuleraient beaucoup moins d'erreurs, je le veux bien, mais cela tiendrait uniquement à ce que les documents imprimés sont plus nombreux et les recherches plus faciles, et encore, même avec tous ces avantages, ne seraient-ils pas fous s'ils pensaient que leurs travaux ne seraient pas contestés, et qu'on n'y trouverait rien à redire. Tout marche lentement dans l'humanité, et les perfectionnements ne se réalisent que petit à petit. Ce n'est qu'à la longue que les améliorations arrivent. Le premier artisan fait mal, le second mieux, le troisième mieux encore, et le bien ne vient que longtemps après, la perfection jamais. On a dit avec raison que l'esprit qu'on veut avoir gâte l'esprit qu'on a, et c'est à bon droit que vous avez critiqué les bizarreries intellectuelles de Périon, de Bourgoing, de Thomassin et de Guichard. Mais on peut être un philologue médiocre et un excellent et brave citoyen, comme vous le reconnaissez vous-même, en citant l'exemple de La Tour d'Auvergne, pour lequel vous êtes bien sévère, car si son érudition peut être contestée maintenant, cela tient évidemment à ce que l'instruction est plus avancée qu'à l'heure où il écrivait. A ce moment-là, celui qui mérita le glorieux surnom de Premier Grenadier de France brillait sans doute au-

tant dans le monde savant que plus tard au milieu de ses soldats.

Je pense donc qu'une bonne critique doit être relative, en ce sens qu'il faut juger les œuvres des gens en se reportant à l'époque où ils ont vécu, et non en leur opposant les progrès qu'un siècle ou deux ont pu apporter dans les sciences, les lettres ou les arts. Ils ont été de leur temps, soyons du nôtre et ne blâmons pas Rembrandt et Véronèse parce qu'ils habillaient leurs personnages à la moderne. C'est une faute maintenant, ce n'en était pas une alors. Nos vieux trouvères, eux aussi, revêtaient leurs héros des costumes qu'ils avaient sous les yeux ; je suis donc d'accord avec vous sur l'originalité des premiers littérateurs ou artistes qui, naïvement, représentaient ce qui se passait autour d'eux en racontant des épopées, mais je n'en conclus pas pour cela à leur ignorance. Si aujourd'hui nous sentons les imperfections de leurs œuvres, leurs contemporains, même les plus savants, admiraient les productions de leur génie, et nous, leurs descendants, nous devons encore leur adresser nos remerciements, car seuls, au milieu d'une génération relativement peu avancée, ils exaltaient le sentiment intellectuel d'alors ; seuls, ils surexcitaient les esprits en les poussant vers la compréhension de l'idéal. C'est donc une belle et louable besogne qu'ils ont accomplie, et on doit leur savoir bon gré de leurs efforts.

C'est d'ailleurs, Monsieur, la tâche que vous avez si heureusement accomplie, lorsque vous avez élevé ce piédestal sur lequel vous avez placé les bustes d'Henri

et de Roger d'Andeli. Non seulement vous avez fait revivre ces vieux poètes normands, mais encore, avec votre talent ordinaire, vous avez justifié l'amour que vous leur portiez en faisant valoir les beautés de leurs vers. Je suis heureux de vous en remercier au nom de l'Académie, qui se devait à elle-même de vous prouver combien elle appréciait votre sagace érudition en vous admettant à siéger au milieu de ses membres. C'est le seul moyen qu'elle possède de vous récompenser de vos travaux et de vous encourager à poursuivre vos études. Il y a encore des étoiles à découvrir dans le ciel littéraire de notre antique Neustrie, et vous êtes trop bon astronome pour ne pas percer les nuages qui les dérobent encore à votre vue. C'est, d'ailleurs, une mission que vous vous êtes donnée à vous-même, et nous sommes sûrs que vous ne faillirez pas à votre mandat.

DISCOURS DE RÉCEPTION

Par M. LEBEL

MESSIEURS,

Appelé récemment au poste de Conservateur du Musée de peinture, j'ai vu s'ajouter à cet honneur celui d'être admis parmi vous.

C'est avec une vive reconnaissance que je viens aujourd'hui, un peu tard, peut-être, vous apporter tous mes remerciements pour cette marque de sympathie.

Je suis d'autant plus touché de votre choix, Messieurs, que, au milieu de savants dans les divers ordres de sciences, ma modeste carrière d'artiste ne me permettra pas d'apporter des lumières nouvelles, tandis que vos suffrages m'autoriseront à jouir de plus près des vôtres.

Mon double caractère d'artiste et de Conservateur du musée de peinture m'impose le devoir de me présenter à vous sous le patronage d'un de vos compatriotes éminents, peintre remarquable, et fondateur de la galerie municipale de peinture, que ses talents d'artiste désignèrent au choix de vos prédécesseurs, et qui sut aussi briller au milieu d'eux par d'autres mérites.

Il y a à peu près une dizaine d'années, un des savants de votre compagnie, dont vous avez eu à déplorer la perte, M. de Lépinois, vous a raconté dans une biographie éloquente la vie si bien remplie d'Anicet-Charles-Gabriel Lemonnier.

Je n'ai pas aujourd'hui la prétention de vouloir ajouter des renseignements nouveaux à cette étude si complète, mais je voudrais dégager à vos yeux une morale que l'on peut tirer de la vie laborieuse, du talent et surtout de l'éducation de cet artiste, morale que je m'efforce chaque jour de donner comme enseignement aux jeunes gens qu'on a confiés à ma direction. De nouvelles écoles de peinture ont, en effet, répandu depuis quelque temps des doctrines pernicieuses qui se sont propagées avec une effrayante rapidité.

Sous le prétexte spécieux que l'art constitue une simple reproduction de la nature, certains artistes sont arrivés à la défigurer, se disant tantôt *réalistes*, et oubliant qu'ils représentent la réalité comme seuls ils la voient, tantôt *impressionnistes*, par un nom nouveau, mais exprimant une vérité bien ancienne, comme si l'art avait jamais eu d'autre but que de reproduire non les objets extérieurs eux-mêmes, mais les images qu'ils laissent en nous.

Quoi qu'il en soit, ces théories déplorables ont répandu chez les jeunes gens le goût des œuvres inachevées, des toiles à peine ébauchées où le spectateur est obligé de compléter par l'effort de son imagination ce qui a pu être la pensée de l'auteur.

De plus, il faut bien l'avouer, les expositions pari-

siennes, trop fréquentes et trop rapprochées, facilitent les œuvres hâtives et empêchent le développement consciencieux qu'exigent les ouvrages d'une certaine importance.

Aussi, toutes les traditions du vieil art français tendent à disparaître : la science de la composition et du dessin, le goût, l'harmonie des couleurs ; et le retour vers l'antiquité, qui semble être le seul remède contre ces défaillances d'un art trop indépendant, n'a pas produit ses résultats habituels.

Des artistes de talent et des hommes de goût de notre époque se sont émus de cette anarchie de l'art. Le Gouvernement lui-même s'en est préoccupé, et le Conseil supérieur des Beaux-Arts est en voie d'introduire de nouvelles réformes dans nos écoles.

Malgré les divergences d'opinions au sujet de ces réformes, la vérité sur laquelle se rencontrent tous les esprits inquiets de l'avenir de notre art national, est celle que je voudrais essayer d'exposer par la vie de Lemonnier.

C'est que la connaissance seule de son métier n'est pas suffisante à l'artiste pour produire une œuvre d'art, qu'il lui faut autre chose que ses pinceaux et sa palette pour donner l'illusion de la vie sur une toile, et que, dans les époques troublées, et principalement dans la nôtre, où les théories aventureuses de quelques chefs d'école et le goût faussé du public arrêtent les jeunes gens à chaque pas, l'art ne peut être relevé que par une éducation première extrêmement solide, un grand res-

pect du passé, et une culture d'esprit étendue jusqu'aux arts les plus différents.

C'est par cet exemple choisi dans une société analogue à notre société actuelle, et dans un même péril de l'art, plus grand peut-être, que l'on peut voir bien nettement ce qu'a pu produire chez un artiste le développement de cette éducation première qui fait tant défaut de nos jours.

A la fin du XVIII^e siècle, l'art était aussi dans une période d'affaissement. La réaction violente qui avait suivi le règne de Louis XIV avait déjà vivement affecté le moral du pays. Les exquis compositions de Watteau, les charmantes décorations de Boucher furent ensuite continuées platement par des élèves ou des imitateurs affadis et maniérés, et l'art, oublieux de la vérité, s'amusa, avec une habileté toute de convention, à reproduire des grivoiseries.

Ici, les études de l'antiquité ramenées par l'esprit de réaction contre les siècles passés, par la politique d'alors qui se trouvait des analogies avec les républiques anciennes, et peut-être aussi par les découvertes récentes faites dans les fouilles d'Herculanum, les études de l'antiquité, dis-je, vinrent revivifier notre art français comme elles l'avaient déjà fait plusieurs fois.

Mais ceux qui avaient sauvé l'art du maniérisme et de l'engourdissement l'entraînèrent bientôt dans un nouveau péril, l'emphase et la convention, et de rares artistes, parmi lesquels se place votre compatriote Lemonnier, parvinrent seuls à sauver leur talent de ces deux dangers extrêmes.

Né à Rouen, le 6 juin 1743, Lemonnier reçut sa première instruction chez les Jésuites, où il resta quelques années ; puis, ayant manifesté énergiquement son désir d'étudier les arts, il fut placé par son père dans la classe de Descamps, le directeur de l'École municipale de dessin. C'est là qu'il dut prendre auprès de ce maître, plus connu aujourd'hui comme écrivain que comme peintre, les premiers et sérieux principes d'esthétique qu'il conserva.

En 1766, à vingt-trois ans, âge qui paraît bien avancé pour nos générations actuelles, Lemonnier entra chez Vien; où il resta six ans. Sa première éducation, faite en province avec les traditions de souplesse et d'élégance de l'art du XVIII^e siècle qui s'éteignait, dut le retenir sur la pente classique où son maître, Vien, le restaurateur des études antiques, avait conduit nombre de ses élèves. La plupart de ceux-ci, David à leur tête, se laissèrent entraîner et formèrent l'école héroïque et souvent conventionnelle de l'Empire. Dès ce moment, si nous relisons la biographie tracée avec tant de soin par M. de Lépinois, nous voyons le jeune Lemonnier lancé dans une vie mondaine et recherché dans les salons à la mode. Il était notamment bien reçu chez M^{me} Geoffrin, qui le patronna beaucoup. Dans les dernières années de sa carrière, il fit, pour l'impératrice Joséphine, une toile dont vous avez ici, Messieurs, une charmante reproduction due à l'auteur lui-même, représentant la lecture de Gengis-Kan chez M^{me} Geoffrin, autour de laquelle il a réuni un grand nombre de savants, d'artistes et de nobles protecteurs des lettres, qu'il avait

connus dans ce salon à la mode; nous aurons occasion de revenir sur ce tableau, qui fut offert à l'Académie par M. Lemonnier fils, le littérateur distingué dont vous avez conservé le souvenir. Ce fils aimait également la ville de Rouen; aussi, lui légua-t-il les divers tableaux que vous connaissez tous, et sur le mérite desquels il n'est guère besoin d'insister devant vous.

En 1770, Lemonnier se présenta au concours de Rome, et obtint le premier rang avec *la Famille de Niobé*, mais ce ne fut qu'en 1772 que ce prix lui fut accordé, à cause des dissentiments qui existaient entre l'Académie et le surintendant des Beaux-Arts. Cette toile fut donnée en 1803 et figure dans le Musée de Rouen.

Quels que soient les défauts de maniérisme et de convention académique qui peuvent être reprochés à cette peinture, mais que l'éducation de l'artiste auprès de Vien doit faire excuser, l'exécution générale de l'œuvre, la couleur harmonieuse et une lumière bien entendue en font encore une œuvre vraiment digne d'intérêt.

Ce fut en 1774 seulement que Lemonnier partit pour Rome, où il retrouva son ancien maître, Vien, qui vint remplacer Natoire comme directeur de l'Académie.

Il resta dix ans en Italie, y étudia constamment les maîtres et produisit une série de tableaux remarquables, entre autres : *la Mission des Apôtres*, où M. de Lépinos fait si justement admirer « cette suave figure de
« saint Jean, profilée dans le clair-obscur, qui semble
« suspendue aux lèvres de son divin maître, et le corps
« de l'Homme-Dieu, si admirablement étudié et si poéti-

« quement peint dans son rayon lumineux » ; *Jésus appelant à lui les petits enfants* et *Jésus au milieu des docteurs*, qui décore aujourd'hui un des panneaux de la galerie municipale.

Il exécuta aussi pendant son séjour en Italie, avec d'autres ouvrages inconnus, le portrait de l'abbé Joly, et deux petites toiles charmantes de légèreté et de brillant : *la Paysanne de Fracasti* et *l'Albanais*, que vous connaissez tous.

Il ne fut pas insensible, comme on le voit, au prestige de l'art italien, et son talent gagna à cette influence ; son esprit s'étendit ; il développa dans cette nature séduisante, au milieu de tous les grands maîtres, les qualités qui font désormais le mérite de ses ouvrages : la composition savamment ordonnée, le dessin plein de franchise et souvent de souplesse, la couleur harmonieuse aux lumières contrastées sans violences, ou aux demi-teintes habilement combinées.

En 1785, Lemonnier donna, pour la première fois au salon, avec la *Mort de Caton d'Utique*, tableau d'étude anatomique sérieusement et heureusement exécuté, le tableau qui est peut-être son œuvre la plus dramatique et la plus saisissante : *la Peste de Milan*.

Nous avons le bonheur de posséder dans notre galerie cette toile qui eut déjà un plein succès à l'époque de son apparition, et dont on ne peut s'empêcher d'admirer encore aujourd'hui la belle composition et le grand style, ainsi que la manière simple et magistrale avec laquelle cette scène émouvante a été rendue.

Ce fut encore en 1785, le 19 décembre, comme le

prouve un acte que nous a communiqué M. Lemonnier, l'aimable savant et petit-fils de notre artiste, que lui fut commandé, au nom du directeur général, par Pierre, premier peintre du roi, son tableau de *la Résurrection de Tabithe*, toile de grande dimension qui décore le chœur de la cathédrale de Lisieux.

M. de Lépinos a placé à tort cette œuvre à l'année 1769, et cette opinion lui a fait trouver dans la peinture de Lemonnier une inexpérience juvénile que l'on peut considérer plutôt comme la fatigue momentanée d'un artiste très producteur.

La même année, Lemonnier fut doublement récompensé de ses nombreux et nobles travaux : l'Académie royale de peinture l'admit, le 20 juillet, au nombre de ses agrées, et l'Académie de Rouen lui décerna la même distinction dont votre bienveillance m'honore aujourd'hui.

En 1787, Lemonnier exposa *Cléombrote et Chélonis* et *la Présentation de la Vierge au temple*, tableaux qui, tous deux, le premier surtout, lui valurent un réel succès.

Deux ans après, en 1789, le Salon reçut de lui quatre peintures : *Une sainte Famille*, pour les Ursulines de Rouen ; *Une Présentation*, pour l'abbé Lelorrain ; *la Mort d'Antoine*, toile de dimension moyenne, aujourd'hui dans le cabinet du maire de Rouen, qui fut son tableau de présentation à l'Académie, où il fut reçu en titre le 26 septembre 1789, et enfin son *Louis XVI*, qui décore aujourd'hui la Chambre de commerce de Rouen.

Ce tableau lui fut commandé en 1785 par Pierre,

premier peintre du roi, et il devait figurer au salon de 1787. Je n'insisterai pas, Messieurs, sur cette toile dont chacun de vous connaît l'histoire orageuse et les mérites incontestables.

La même Chambre de Commerce possède un autre glorieux souvenir de notre artiste, cette grande toile du *Génie du Commerce*, où l'on peut voir comment Lemonnier a su conserver au sein de l'Académie et au milieu des nouvelles influences classiques si puissantes, la grande tournure décorative, la souplesse du dessin et le charme de la couleur, que possédaient seuls les hommes de la génération antérieure.

Dans l'assemblée de la Chambre de Commerce de Rouen, le vendredi 1^{er} juillet 1791, Lemonnier a expliqué comment lui est venue l'idée de cette allégorie, dans un discours dont je dois la communication à la complaisance de sa famille.

Permettez-moi, Messieurs, de vous en lire quelques passages qui vous montreront bien à quel point votre compatriote n'était pas seulement préoccupé de plaire aux yeux, mais encore était soucieux d'apporter dans ses tableaux des idées philosophiques et même littéraires, sans cependant dépasser les limites de son art.

« Le commerce, lisons-nous, déjà si utile et si grand en ce qu'il lie entre eux les hommes du même empire, tire un lustre plus éclatant encore de la communication et du rapprochement des nations entre elles. J'ai considéré ma patrie dans son commerce avec la France, et dans son commerce avec les étrangers, et c'est dans cette union intime des nations avec les nations que j'ai

placé le foyer de mon ouvrage, pour traiter l'histoire ou l'esprit du commerce en général. J'ai tout ramené à cette idée, soit en plaçant le plus avantageusement possible le lieu de la scène dans un vaste port ouvert à l'activité des hommes de tous les pays du monde, en les réunissant essentiellement sous un but moral, soit en choisissant cette époque si glorieuse où le génie du commerce découvre l'Amérique, soit en faisant entrer dans mon plan les arts d'industrie, les connaissances, les plus précieuses découvertes, les productions et les richesses propres à chaque nation. »

De tels hommes, n'est-ce pas, Messieurs, savaient tout ensemble peindre et penser.

Ce tableau, d'ailleurs, dut avoir dans son temps un grand succès très mérité, car, dans la suite de ce discours, Lemonnier déclare : « qu'il a été sollicité de l'exposer au salon prochain et que même son corps académique a député chez lui M. Vien, son premier peintre, pour lui exprimer son vœu. » Ses sollicitations étaient vives, mais Lemonnier sentit qu'il convenait que les mêmes citoyens qui composaient la Chambre de Commerce quand ce tableau lui fut commandé, en reçussent l'hommage quand il était fini.

Lemonnier, dans les années qui suivirent, composa une allégorie qui lui fut commandée par le gouvernement, et fut envoyée à Saint-Domingue : *L'homme de la nature se réfugiant dans les bras de la loi*; *La reine Blanche délivrant des prisonniers*, peinture qui lui fut commandée pour le salon de 1789. Ce tableau, qui l'avait rendu suspect d'incivisme et faillit lui causer

malheur, fut crevé en 1793, au milieu des fureurs révolutionnaires.

Jusqu'en 1804, notre artiste donna à l'admiration publique, avec un certain nombre de bons portraits : *Une Jeune Femme offrant un sacrifice; Les Adieux d'Ulysse et de Pénélope à Icarus*, qui lui fut acheté plus tard, le 19 octobre 1818, par décision du Conseil municipal de Rouen, pour la somme de 3,000 fr. et 100 jetons comme marque d'estime de ses compatriotes.

Il exposa ensuite, au salon de 1808, *les Ambassadeurs de Rome demandant à l'Aréopage les lois de Solon*, tableau philosophique qui fut accueilli avec enthousiasme, acheté par l'État, et placé dans la chambre des requêtes de la Cour de cassation.

Quelques années après, il fit, pour l'impératrice Joséphine, *François I^{er} recevant la Sainte Famille de Raphaël; Louis XIV assistant à l'inauguration du Milon de Crotone de Puget*, et une *Lecture chez M^{me} Geoffrin*.

Le *François I^{er}* et ce dernier tableau furent exposés en 1814. Voici, Messieurs, ce qu'écrivait la critique contemporaine sur cette peinture dont vous pouvez admirer chaque jour dans cette salle la charmante reproduction :

« J'oserais presque affirmer que l'exécution de cet
« intéressant tableau n'eût pas moins fait d'honneur à
« notre confrère que le choix du sujet; je ne doute pas
« qu'on eût admiré la difficulté adroitement vaincue
« dans l'harmonieux agencement de toutes ces figures
« groupées avec art, posées sans affectation, variées

« dans leurs attitudes, sous des costumes ingrats, et
« saisi avec finesse l'ensemble de leur tenue habi-
« tuelle. Il était impossible qu'on ne remarquât point
« des détails extrêmement ingénieux dans le choix
« même des places données à quelques principaux per-
« sonnages, telles que l'attitude de Le Kain attirant
« seul tous les regards par l'enthousiasme de sa lecture,
« la physionomie de Dargental accoudé debout sur le
« piédestal de la statue de son illustre ami et rayonnant
« de joie comme l'un des plus chauds admirateurs du
« poète, enfin la belle idée d'avoir détaché sur le pre-
« mier plan, et mis en regard l'un de l'autre de manière
« à frapper les yeux, Buffon et Vernet, c'est-à-dire les
« deux peintres de la nature; l'un, par sa plume élo-
« quente, et l'autre, par son éloquent pinceau. »

Cette noble carrière d'artiste qui fut, vous le voyez, Messieurs, si laborieuse et si féconde, ne fut pas, d'ailleurs méconnue. Son talent reçut les plus hautes récompenses décernées alors aux artistes.

En 1793, le 8 mai, il fut nommé membre de la Commission conservatrice des monuments, avec Le Carpentier, artiste et écrivain, et ce sont les tableaux recueillis par ces deux infatigables chercheurs qui formèrent le noyau du musée que j'ai l'honneur d'administrer. A ce titre, tous les habitants de cette cité, Messieurs, et moi le premier, leur devons l'hommage de notre reconnaissance.

Déjà membre de l'Académie royale de peinture, il fut nommé, le 16 avril 1795, dessinateur et peintre de

l'Ecole de santé de Paris, emploi qu'il remplit jusqu'à sa mort, et où il fit de très curieux dessins.

L'Empereur le nomma, en 1810, administrateur de la manufacture impériale des Gobelins, place qui lui fut conservée par la royauté jusqu'en 1816. Sa direction fut intelligente et active; il fit faire de rapides progrès à l'art de la tapisserie, et *Le Mercure de France*, du mois d'août 1824, nous dit : « C'est pendant son administration que la manufacture donna ses plus beaux ouvrages. »

Enfin, le 30 décembre 1814, sur la proposition de Mounier, ancien député aux Etats généraux, et membre très influent de l'Assemblée constituante, le roi lui accorda les insignes de la Légion d'honneur, et l'année suivante, le 28 mai 1815, il fut décoré de l'ordre de la Réunion.

Artiste et vivant au milieu d'artistes qui sont devenus célèbres, Vincent, Suvée, Moreau le jeune, Guérin, Lemonnier se plaisait aussi particulièrement dans le commerce d'un monde littéraire qui fut d'une certaine influence sur la direction de son esprit; il avait été en relations suivies avec M^{me} Cabanis, femme du jeune médecin de ce nom, qui était de la société intime de M^{me} Helvétius, avec M^{me} Saint-Aubin, l'épouse du célèbre graveur de ce nom, qui fut assez longtemps une des premières actrices de la comédie italienne, et nous l'avons vu déjà, encore jeune, accueilli et protégé par M^{me} Geoffrin.

Sa correspondance, si intéressante à parcourir, nous montre de même Lemonnier en rapports constants et

intimes avec des érudits ou des poètes : Thurot, de l'Institut; Le Carpentier, auteur de la Galerie des Peintres, son compagnon de recherches dans la création de notre Musée; Emeric David, qui lui donna les renseignements nécessaires sur son *Louis XIV assistant à l'inauguration du Milon de Crotone*; Villenade, littérateur, bibliographe et antiquaire; Bignon, poète, secrétaire perpétuel de l'Académie de Rouen, lauréat de l'Institut; de La Chabeaussière, Merville, auteurs dramatiques, et bien d'autres encore. Il dut certainement aussi, dès sa jeunesse, subir l'influence puissante de tout ce monde illustre qui se pressait dans le salon de M^{me} Geoffrin, et qu'il a représenté dans son tableau : d'Argental, Turgot, Malesherbes, Buffon, Diderot, Rousseau, d'Alembert, Helvétius, etc.

La mort enleva Lemonnier aux arts le 17 août 1824, à l'âge de quatre-vingts ans.

Tels sont, Messieurs, en quelques mots, les principaux événements de cette longue carrière d'artiste si noblement remplie.

Au XVIII^e siècle, les artistes avaient été les *amuseurs* du public, et l'avaient suivi dans le courant de la mode. La dernière génération de ce siècle qui eut son épanouissement sous l'Empire, élevée dans l'imitation saine de l'antiquité et nourrie de la littérature héroïque des poètes et des historiens anciens, dirigea le goût du public dans cette renaissance gréco-latine, qui, malheureusement, immobilisa l'art dans une froide convention.

Aujourd'hui ce danger n'est plus à craindre. L'éclectisme qui est la règle générale de notre critique et de

notre art s'oppose à une didactique trop rigoureuse. L'histoire et l'archéologie ont précisé les grandes images du passé; la nature, avec l'école des paysagistes, a développé chez nous un sentiment plus sûr de la réalité; la science elle-même et la littérature ont encore élargi le vaste champ de l'imagination.

Le vrai danger, Messieurs, c'est justement l'étendue de ces connaissances, généralement superficielles, la confiance illimitée, qui est le mal du siècle, fruit malsain de trop rapides triomphes, le scepticisme qui n'est plus la noble incertitude du chercheur inquiet, mais la paresse et le dégoût de l'ignorant qui se rebute.

Cette activité fébrile et cet énervement ne peuvent guérir que par une gymnastique sérieuse de l'esprit, par une éducation première mieux comprise et plus approfondie. L'éducation première, en effet, fortifie les convictions et donne cette empreinte aristocratique qui est le cachet durable des œuvres d'art; elle préserve l'homme des timidités stériles, comme elle l'éloigne des témérités excentriques, en lui donnant le sentiment de la mesure.

Et le propre du génie, Messieurs, ne consiste pas, comme on le croit trop souvent, dans l'exagération et la monstruosité; sa force ne réside pas dans l'exubérance. La véritable grandeur est dans l'équilibre. La nature autour de l'homme offre partout le sentiment de la mesure, et la mesure est encore le plus bel attribut de l'esprit humain.

C'est cette vérité qu'un poète contemporain de notre

artiste, Marie-Joseph Chénier, a exprimé si bien dans ces deux vers :

Le goût n'est rien qu'un bon sens délicat,
Et le génie est la raison sublime.

Ce sont ces principes qui ont fait la force de tous les maîtres antérieurs, dont Lemonnier s'inspira dès sa jeunesse, et qui firent de lui un artiste qu'on aime encore à admirer aujourd'hui. Il ne les avait certainement pas compris d'une façon aussi doctrinaire qu'un orateur — s'il m'est permis de prendre ce nom — Messieurs, est obligé de le faire pour les exposer; mais son intelligence naturelle et sa vie d'homme du monde lui avaient donné la curiosité d'étendre ses connaissances de toutes parts.

Elève de Vien, il ne pouvait continuer la tradition des maîtres de la fin du XVIII^e siècle, dont l'habileté insipide devait froisser son jugement élevé, mais il pouvait se laisser entraîner dans l'engrenage classique de David, et rester confondu avec la foule des artistes de l'Empire, dont les peintures déclamatoires ne nous émeuvent plus guère. Son talent élevé est encore resté sympathique, ses grandes toiles historiques ou religieuses ne manquent ni de majesté, ni de mouvement; ses petites peintures, telles que *l'Albanais* et *la Paysanne de Frascati*, ni de grâce, ni de finesse. Sa composition est savante, son dessin est étudié et souvent vigoureux; on sent qu'il s'est retrempé nouvellement aux sources de l'antiquité; sa couleur est harmonieuse

et agréable, et, plus d'une fois, il a trouvé le brillant et la finesse des maîtres du siècle passé.

Enfin, Messieurs, si l'on ne peut regarder Lemonnier comme un de ces génies devant lesquels se tait toute critique, il garde cependant, dans son époque, auprès de son maître Vien, une place spéciale et honorable, et s'il n'a pas donné de ces ouvrages qui font date dans l'histoire de l'art, il a cependant légué à sa ville natale des œuvres qu'elle admire encore et un nom qu'elle n'oubliera pas.



RÉPONSE AU DISCOURS DE RÉCEPTION

DE M. LEBEL.

Par M. J. HÉDOU, Président.



MONSIEUR,

En 1740, lorsque Descamps, le père, traversait Rouen pour se rendre en Angleterre, où il devait aider le peintre Vanloo dans l'exécution des travaux que la cour de la Grande-Bretagne lui avait commandés, il reçut dans notre ville un accueil si flatteur et si gracieux, qu'il renonça à ses projets et resta dans notre cité ; mais cet artiste était trop intelligent et trop industrieux pour ne pas chercher à se rendre utile. Etonné d'avoir à constater dans une ville aussi importante l'absence d'une école de dessin, il résolut d'en fonder une et, grâce aux excellentes relations qu'il avait su se créer dès son arrivée, il réussit, comme vous le savez, dans cette entreprise commencée dès l'année 1741, c'est-à-dire moins d'une année après son installation dans la capitale normande. Bientôt après, en 1744, l'Académie de Rouen était établie par lettres-patentes et Descamps, qui en faisait partie,

ainsi que Lecat, Cideville et autres membres qu'il avait su intéresser à l'institution qu'il avait fondée, Descamps, dis-jé, n'eut rien de plus pressé que de mettre son école de dessin sous le patronage de notre Compagnie. Cette protection fut efficace, et l'entente s'établit si intimement que l'Ecole royale académique et gratuite de dessin, peinture, sculpture et architecture de Rouen, fut une sorte de dépendance de l'Académie de cette ville, à tel point que cette Compagnie devait seule fournir les professeurs de l'école, qui devaient être pris dans son sein. Il en fut ainsi jusqu'à la Révolution qui fit, pour un temps, disparaître notre Compagnie et força ainsi l'école à se jeter dans les bras de la Municipalité, qui en a gardé depuis la direction. Il n'y a pas autrement lieu de s'en plaindre, puisque Descamps fils, Le Carpentier, de Chaumont et Langlois, qui la régirent tour à tour, ne la laissèrent pas décliner. Notre cher collègue, M. Gustave Morin, sut également la faire prospérer, et vous nous permettrez ici de regretter que la maladie l'empêche d'assister à cette séance, qui l'aurait fort intéressé et dans laquelle il se serait joint à nous pour féliciter son successeur et son nouveau collègue. Je puis, du reste, rassurer notre Compagnie, en lui disant que les souffrances n'ont pas fait tomber les pinceaux de la main de M. Morin, et que son talent ne s'en est pas ressenti, car sa peinture est plus lumineuse et plus séduisante que jamais. Nous déplorons son éloignement, parce qu'il nous prive des lumières et du concours de ce dernier et vaillant représentant de cette école romantique si attachante et si curieuse à étudier. Je tiens également à lui

rendre hommage pour la façon remarquable avec laquelle il a rempli pendant de longues années les deux postes qui lui avaient été confiés. Comme Directeur de l'École de peinture, il sut mériter tous les éloges en formant une très belle collection de modèles et en s'occupant très consciencieusement de ses élèves, dont il s'attachait surtout à développer les dispositions particulières. Comme Conservateur du Musée, il entreprit le premier de faire entrer dans cet établissement des œuvres de l'école contemporaine, et en même temps il rechercha activement les productions de nos artistes rouennais. C'est une tâche qu'il sut mener à bien et que vous continuerez. En ce faisant, vous mériterez bien, comme lui, des arts et du pays.

En entrant ici, Monsieur, vous n'y trouverez plus les objets d'art que nos ancêtres avaient recueillis, ni la bibliothèque qu'ils avaient formée. Tout cela nous a été enlevé par la Révolution, qui rompait aussi les liens qui existaient entre l'Académie et l'école de Descamps. Déjà, vous le voyez, à cette époque, on expropriait soi-disant pour cause d'utilité publique, mais l'étiquette était menteuse, car ces richesses qui nous étaient utiles, on nous les a enlevées sans profit pour personne, et elles ont été si bien disséminées, qu'elles ne forment plus un corps comme autrefois, qu'on ne sait où les retrouver et que certains renseignements précieux nous font aujourd'hui défaut. N'exagérons pas cependant nos plaintes et reconnaissons qu'il est ici-bas d'agréables compensations ; si nous avons perdu la prérogative de fournir des professeurs à l'école, nous avons la bonne fortune de les

voir venir à nous, et le bonheur de leur tendre une main amie.

En vous parlant ainsi, je voulais, Monsieur, établir que vous ne pouviez vous dispenser de venir vous asseoir parmi nous. Votre nouveau poste vous en faisait un devoir, votre talent vous en donnait le droit. Il y a deux ans, j'ai eu la mission délicate, mais agréable, d'effaroucher votre modestie en faisant un rapport sur le prix Bouctot que vous aviez su mériter au milieu de concurrents sérieux, et que l'Académie fut heureuse de vous décerner. Vous me blâmeriez avec raison de vous mettre une seconde fois sur la sellette. Rassurez-vous donc, je n'en ferai rien. Aussi bien à cette époque si besoin était de vous faire connaître, aujourd'hui l'étude de vos œuvres serait superflue : deux expositions successives, dans lesquelles vous vous êtes multiplié, ont montré ce que vous saviez faire comme artiste, et des relations, dont nous nous félicitons, nous ont permis de constater quel commerce agréable on pouvait avoir avec vous. Pour louer à nouveau vos mérites, il faudrait donner une seconde édition de mon rapport sur le Salon rouennais de 1880. Personne n'y gagnerait, ni l'Académie, ni vous, ni moi.

Vous me permettrez donc de faire quelque chose de plus utile peut-être, en répondant à la première partie de votre discours, et j'ai d'autant plus de hâte de le faire que, sur ce chapitre, je serai en parfaite communauté d'idées avec vous ; les maximes que vous exposez sont les miennes. Comme vous, je constate et je blâme la voie déplorable dans laquelle se sont engagés plusieurs

élèves de l'école de dessin de Rouen, en adoptant les principes patronnés par quelques peintres naturalistes de Paris. Sous les noms divers de Réalisme, d'Impressionnisme ou de Modernisme, ces artistes cherchent à faire prévaloir une école dissidente du bon sens, opposée aux saines traditions de l'art. Le beau n'est pas le but qu'ils cherchent à atteindre. Impuissants à aspirer à la perfection, ils s'efforcent de faire prendre le change au public et de lui persuader que le but suprême de l'art est la simple reproduction de la nature. En cela encore, ils ne sont pas de bonne foi, car ils ne cherchent pas à représenter les objets tels que la nature les donne, mais bien à les peindre tels qu'ils feignent de les voir, ou plutôt à les interpréter selon les formules usitées dans cette école. Ne sachant travailler consciencieusement leurs toiles, ni mener leurs tableaux à bonne fin, ils en sont réduits à présenter des œuvres à peine esquissées, et à soutenir, par suite, que c'est ainsi que la nature doit être vue et comprise; que toute ligne n'est que de la sécheresse et que le dessin doit être primé absolument par l'atmosphère ambiante, qu'elle soit sourde ou lumineuse. De là, ces effets de soleil ou de pluie impossibles, animés par des animaux ou des personnages aux formes grotesques, quand elles sont compréhensibles. Suivant les adeptes de cette secte naturaliste, ce n'est pas au peintre à faire comprendre au spectateur la scène qu'il a entrepris de représenter, c'est au public à se torturer l'esprit pour concevoir quelles sont les idées qui ont dirigé la main qui tenait le pinceau. L'important n'est pas de produire une belle page qui surexcite et développe

aux yeux du spectateur le sens du beau inné en lui; mais bien de le forcer à deviner un rébus dont la solution n'est pas souvent sans présenter de nombreuses et ridicules difficultés. Le moindre défaut de ces compositions est de présenter des scènes absolument sans intérêt.

Voilà déjà quelques années que j'ai entrepris ici-même une croisade contre ces excès. Dès l'origine, j'avais pour soutien et pour guide, dans cette guerre, notre cher collègue, M. Gustave Morin; mais, depuis sa maladie, son absence me laissait presque seul sur la brèche. Aujourd'hui, en vous voyant siéger dans cette enceinte, je me sens plus ferme. Vos paroles m'ont prouvé que je combattais pour la bonne cause et que j'étais l'apôtre des bons principes. Je ne suis plus seul, vous êtes avec moi, et, grâce à vous, nous devons triompher, car vous pouvez plus que moi dans cette action commune, puisque, comme professeur, vous avez la haute main sur ces jeunes irréguliers qui, par vos conseils et vos exemples, après avoir jeté leur gourme, rentreront dans le droit chemin et pratiqueront les vraies traditions de l'art.

Quelques-uns résisteront et croiront faire œuvre utile en couvrant des toiles de pains à cacheter, qui, par leur agglomération, auront la prétention de rendre le plein air. Il faut s'attendre à ce résultat et abandonner ces récalcitrants à leur impuissance qu'ils reconnaîtront un jour, car le plus clair résultat qu'ils obtiendront sera d'avoir perdu leur temps et leur travail. Qui achètera, en effet, ces ébauches informes? Ce ne sera pas à coup sûr ceux qui aiment un dessin pur et châtié, peut-être ceux

qui se laissent séduire par des empâtements excessifs. Les impressionnistes, sentant bien qu'ils ne savent pas dessiner correctement, cherchent à se rattraper par quelque côté, et ils prennent la voie la plus facile. Il est plus commode de plaquer de la couleur sur une toile que de bien dessiner, et on sauve ou on pense sauver l'ignorance par l'audace. On croit que la lumière ne s'obtient sur un panneau que par une accumulation de couleurs; on oublie que tous les grands peintres ont obtenu cette lumière plutôt par des oppositions de tons ou par des combinaisons savantes d'effets que par des procédés matériels. Bertin le paysagiste luttait déjà de son temps contre cet envahissement de la pâte et disait spirituellement : « Je ne saurais être peintre et sculpteur « à la fois. » Il est certain que bien des toiles des nouvelles écoles ressemblent plus à des bas-reliefs qu'à des tableaux de plate peinture, comme on disait autrefois. Je crois d'ailleurs qu'en agissant ainsi, les réalistes veulent éviter qu'on leur reproche de faire de la peinture plate, ce à quoi ils ne réussissent que rarement. Ces empâtements produisent au surplus quelquefois le plus singulier effet, et nous nous rappelons certain portrait qui, vu de côté, présente sur le front une proéminence tout à fait anormale. L'artiste qui s'était peint ainsi avait-il voulu faire croire qu'il avait la bosse de son art? Cela est possible, mais nous ne pensons pas que ce procédé, peut-être fort ingénieux, ait convaincu personne. Le contraire est beaucoup plus probable.

Dans toutes ces productions, non seulement le dessin est abandonné, mais aussi la perspective et le grand art

si difficile de la composition d'un tableau. On se contente de prendre les choses comme on les voit, brutalement, sans la moindre modification, sans cet arrangement nécessaire qui donne quelque esprit au sujet, et cela, sous le prétexte fallacieux que les objets se sont ainsi présentés aux yeux du peintre, et on prétend imposer ces élucubrations à l'admiration de tous !

Les apôtres de cette école cherchent à expliquer leur système, ou, ce qui est plus vrai, ils en sont réduits à inventer des excuses en alléguant qu'ils tiennent, avant tout, à être vrais et à reproduire la nature telle qu'elle apparaît à leurs regards. Ils n'oublient qu'une chose, laquelle a cependant bien son importance, c'est que le but de l'art n'est point de rendre les objets ou les personnes tels que l'œil les perçoit ou tels que la nature les donne, mais bien d'idéaliser ces personnes ou ces objets, de les perfectionner en cachant leurs défauts, de les grouper dans un ordre déterminé, de leur donner certaines allures conformes au sujet que l'on veut traiter et rentrant bien dans l'ordre d'idées voulu par la composition que l'on a adoptée.

Prenons, si vous le voulez bien, quelques exemples dans chacune des classifications adoptées jusqu'ici dans les productions des beaux-arts. Ainsi, lorsqu'un peintre d'histoire voudra composer un tableau destiné à conserver le souvenir d'un fait célèbre dans les annales d'un peuple ou d'un épisode de la vie d'un grand homme, il devra combiner sa composition de telle sorte que les principaux personnages mis en action remplissent le rôle le plus important ; l'intérêt du spectateur devra se porter presque

uniquement sur eux, et les acteurs secondaires ne viendront qu'accessoirement se mêler à l'action. Ces derniers devront être maintenus dans une ombre discrète qui fera valoir les lumières qui viendront éclairer et mettre en relief les véritables héros du drame. Cette règle s'imposera également à ce qu'on est convenu d'appeler les sujets de genre. Dans la représentation des objets de nature morte, le même ordre sera à observer, la lumière devra tomber sur les objets les plus intéressants que l'artiste voudra mettre en évidence et l'éclat des autres sera atténué en proportion directe de leur importance dans le concert général. Ajoutons que dans cette sorte de sujets, qui ne présentent par eux-mêmes qu'un intérêt relatif, nous inciterons le peintre à dévoiler toute l'habileté de son pinceau et toute son adresse à manier la couleur ; il faudra, en effet, que, si l'esprit n'a qu'un travail restreint à faire pour comprendre le sujet exposé sur la toile, l'œil soit agréablement surpris par les chatouillements de la couleur, par la prestesse de la touche et par tous les agréments d'un faire ingénieux. En un mot, l'artiste, préoccupé de l'idéal, devra être doublé d'un prestigieux ouvrier ; l'esprit qui conçoit ne perdra rien à commander à une main pleine d'entrain et de brio.

Le paysagiste enfin prendra le plus grand soin et se préoccupera surtout de représenter un site agréable ; il cherchera des lignes heureuses, révélant toujours une certaine majesté et affectant une grande tournure. Il sera alors indispensable que l'effet fasse valoir le sujet choisi. Dans tous les cas, le trivial devra être rigoureusement exclu. L'art doit avoir l'horreur du commun.

Loin de moi l'idée de blâmer l'adresse de la main ; elle ne nuit pas, mais elle ne doit venir qu'en seconde ligne. La science d'abord, l'habileté ensuite, si on en a. Au besoin, on peut s'en passer, pourvu toutefois que le peintre sache dissimuler la peine de son travail, si ce travail a été laborieux. Combien d'artistes, et je parle des plus grands, mettaient leur génie à la torture pour arriver à concevoir et à équilibrer les compositions qu'ils jetaient ensuite sur la toile ? Voyez combien de dessins et d'esquisses Raphaël ébauchait avant d'être maître de son sujet. Que de tâtonnements ! Que d'idées accueillies, puis rejetées ; que d'essais renouvelés avant l'exécution finale ! Tous ces travaux préparatoires, voilà la conscience de l'artiste.

Aussi, Monsieur, est-ce avec grand plaisir et en vous applaudissant des deux mains, que je vous ai entendu prêcher avec feu le retour à l'antiquité, dans le bon sens du mot, et surtout à l'étude des œuvres des maîtres de la peinture, de ces génies transcendants qui cherchaient surtout, dans les pages immortelles qui feront toujours l'objet de notre admiration, à rendre les beautés de la nature sans se préoccuper de telle ou telle école et sans avoir souci du procédé. Le but de leurs efforts, ce qu'ils voulaient atteindre avant tout, c'était le beau dans sa plus sublime expression, et nous devons reconnaître que souvent le succès le plus complet est venu couronner leurs efforts. Quoi de plus sain, quoi de plus beau, quoi de plus merveilleux que *les Vierges* de Raphaël, que *la Joconde* du Vinci, que *la Charité* d'André del Sarte, que *l'Antiope* du Corrège ? Et c'est contre une telle per-

fection que l'on cherche à réagir? Mais ceux-là sont aveugles qui ne comprennent pas ces splendides beautés devant lesquelles on ne peut que s'incliner en admirant. Nous voulons plutôt croire que ces prétendus novateurs sont frappés de cécité et que, pareils aux audacieux ou aux imprudents qui veulent regarder le soleil en face, ils sont éblouis et ne voient plus. Nous ne saurions cependant trop leur rappeler que la préoccupation du procédé est toujours le signe précurseur et le diagnostic certain de la décadence. L'expérience prouve, en effet, que l'artiste, en quelque genre que ce soit, qui porte tous ses soins à faire montre de son habileté de main, ne s'occupe plus du but suprême de l'art, c'est-à-dire du beau. Il ne cherche absolument qu'à faire œuvre d'ouvrier, non de maître. Comme nous venons de le dire, quand les chefs d'école ne visent plus qu'au métier, cette école est bien près de sa fin, et elle ne peut renaître qu'à la condition d'une rénovation complète, rénovation qui ne s'opère que par un retour aux saines traditions et en se retrempant aux vraies sources de l'art, aux grands principes que proclamèrent et suivirent les apôtres du grand, du beau et du simple. L'Italie l'a bien prouvé au siècle dernier, alors qu'elle ne montrait plus que des artistes habiles. On a eu beau faire grand bruit autour des noms des Tiepolo et de Guardi, ils ne sont toujours que les représentants d'une école qui s'éteint après avoir brillé du plus splendide éclat. Ce sont encore des décorateurs d'une adresse et d'un savoir-faire incontestables, mais ce sont aussi les descendants dégénérés des Raphaël, des Léonard de Vinci et des Véronèse. En France éga-

lement, la prestigieuse habileté de Boucher et de ses élèves faisait pressentir la chute imminente de notre école de peinture, et une faiblesse contre laquelle de sérieux artistes eurent heureusement le bon goût et la force de réagir. Ils le firent, je le veux bien, en se livrant à des excès contraires et en exaltant outre mesure la froideur académique; cependant ils obtinrent déjà cet immense résultat d'enrayer le mouvement rétrograde des arts dans notre pays et de préparer et d'accentuer la restauration artistique en France.

Aussi, Monsieur, est-ce avec raison que vous donnez le conseil à vos élèves de revenir à l'étude de l'antique et que vous leur proposez, dans votre discours, pour exemple Lemonnier, qui, s'il n'eut pas un talent transcendant, eut au moins le bon sens d'être sage dans sa peinture comme dans sa vie. Je ne vous dissimulerai point que j'eusse préféré vous voir traiter à cette place un autre sujet que celui-ci, qui a déjà été bien effleuré, mais il y a encore bien à glaner dans ce champ plus d'une fois exploité, et vous me permettrez de joindre les quelques épis que j'ai pu recueillir aux gerbes que vous, Messieurs de Lépinois, Samuel Frère et autres, ont récoltées avec un si légitime succès.

Pour suivre l'ordre chronologique des faits sur lesquels j'ai pu recueillir des renseignements inédits, relatifs à Lemonnier, je rappellerai d'abord que Lemonnier était un élève de cette école royale des élèves protégés qui fut fondée en 1749 par le roi, contre la volonté de l'Académie de peinture, et maladroitement supprimée en 1775 par le comte d'Angiviller. Notre artiste y entra en

1773, après avoir obtenu en 1772 le premier prix de peinture réservé de 1770, et en sortit en 1774 pour aller à Rome.

Dès 1770, les talents de Lemonnier étaient déjà reconnus et lui avaient valu à cette époque une commande importante. La fabrique de la cathédrale de Lisieux, voulant orner d'une façon remarquable le chœur de l'église, demanda à six artistes différents l'Histoire de saint Pierre et de saint Paul. Elle confia à Robin, membre de l'Académie de peinture, le soin de représenter *Saint Pierre guérissant les Malades de son ombre*; à Lemonnier, celui de peindre *saint Pierre ressuscitant Tabithe*; Taillasson eut en partage *Saint Pierre délivré de sa prison*; Delacour fit *la Conversion de Saint Paul*; et Lagrenée, *la Prédication de Saint Paul devant l'Aréopage*. *La Prédication de Saint Pierre* échut à Larrieu.

Tous ces tableaux, à première vue, ont un aspect général, uniforme, et semblent sortis du même pinceau; c'est probablement ce qui explique pourquoi les *Guides* les attribuent tous à Lemonnier, si bien qu'à Lisieux, presque tout le monde en fait honneur à notre compatriote. Mais, pour l'amateur qui les regarde attentivement, il est facile de découvrir vite l'erreur, d'abord par la seule inspection des signatures, et ensuite par la différence notable des talents de leurs auteurs. En effet, de ces six tableaux, trois sont véritablement inférieurs, ce sont ceux de Delacour, de Lagrenée et de Larrieu; les toiles de Robin, de Taillasson et de Lemonnier sont au contraire remarquables, surtout l'œuvre de ce dernier. *La*

Résurrection de Tabithe est pour ainsi dire la première pensée du tableau de *la Peste de Milan*, le chef-d'œuvre du peintre rouennais, et cependant ce fut la première toile sérieuse de l'artiste, puisqu'elle porte la date de 1770 et qu'elle précède ainsi de deux années son prix de l'Académie.

Cette série de peintures avait été commandée pour mettre sur les chapiteaux des six piliers du chœur de la cathédrale, lequel était alors fermé par une boiserie qui fut enlevée après la Révolution. Il y a dix ans environ ces tableaux furent enlevés de leur place primitive et placés isolément dans différentes chapelles. *La Résurrection de Tabithe* se trouve maintenant dans la troisième chapelle sud de la nef, à partir du transept.

Il serait trop long de faire ici la description de chaque sujet, et je ne le tenterai pas. Seulement, il n'est pas sans intérêt de savoir que toutes ces peintures ont une dimension uniforme : 14 pieds sur 10 ; qu'elles sont toutes en hauteur et qu'elles ont été payées le même prix. Comme vous le voyez, chaque artiste avait un vrai labeur à accomplir, puisqu'il lui fallait couvrir une superficie de 140 pieds carrés, et cependant il ne devait recevoir pour prix de son travail que 350 livres. Il n'y a pas d'erreur, les reçus en font foi ; c'est bien cette somme de 350 livres qui fut payée à chacun par M. Lerat, chanoine de la cathédrale et secrétaire de la fabrique. Nous sommes loin des prétentions des artistes de notre temps, et je livre ces chiffres à leurs méditations. Je ne pense pas qu'aujourd'hui pareille rémunération serait acceptée, je ne dis pas par un membre de l'Institut ou de l'Académie

des Beaux-Arts, grade équivalent à celui de peintre du roi que possédait Robin, mais même par n'importe quel peintre d'histoire de troisième ou quatrième ordre. Pour moi, je crois que si la fabrique de Lisieux était peu riche ou trop économe, les artistes de nos jours ont souvent des prétentions trop élevées. Relativement les cadres étaient payés plus chers, puisque chacun d'eux se soldait par 150 livres, ce qui ferait croire qu'il était plus avantageux de faire de la menuiserie que de l'art. Quoi qu'il en soit, le tout coûtait à la fabrique 3,108 livres, dont 1,750 seulement revenaient aux artistes. Voici d'ailleurs les comptes de la fabrique dressés par M. Le Rat ou son mandataire.

Payé pour cinq tableaux	1.750 l.
Pour les bordures et coins dorés. . .	900 l.
Pour les caisses et rouleaux	450 l. 10 s.
Menus frais, garçons ouvriers, porteurs, etc.	7 l. 10 s.
	3.108 l.
 M. l'abbé Lerat a payé pour moi. . . .	120 l.
Lettre de change de Rouen	830 l.
M. l'abbé a payé à M. Lemercier. . . .	360 l. 10 s.
M. Hébert m'a remis	600 l.
Le même, lettre de change	200 l.
Reçu à l'économat.	441 l. 11 s. 9 d.
M. Lerat m'a remis	555 l. 18 s. 3 d.
Total égal.	3.108 l.

A l'appui de ces comptes se trouvent dans les papiers de la fabrique de Lisieux les quittances des six peintres, parmi lesquelles celle de Lemonnier est ainsi conçue :

« Je reconnais avoir reçu de Monsieur Lerat par les
« mains de Monsieur le Chevalier chanoine de Saint-
« Honoré, la somme de Trois cent cinquante livres pour
« le tableau représentant *Saint Pierre qui resussite*
« *Thabite* que j'étais chargé de faire pour la cathédrale
« de Lizieux.

« à Paris, le 21 avril 1771.

« A. LEMONNIER. »

Ce reçu, qui n'est pas discutable, se concilie mal avec l'assertion donnée par vous que le tableau de Lemonnier fut commandé par M. Pierre, en 1785, au nom du directeur général des bâtiments du roi. Je ne connais pas l'acte du 19 décembre, que vous a communiqué le petit-fils du peintre, mais il ne peut détruire la signature du tableau qui porte la date de 1770.

Si cet acte de 1785 est une quittance du prix du tableau donnée par Lemonnier à Pierre, je ne m'explique pas le reçu de la fabrique et encore moins le retard de quinze ans apporté par Pierre au paiement de ce tableau ; et puis, comment ce reçu serait-il aux mains de Lemonnier ou de ses descendants ? Le peintre Pierre n'aurait-il pas commandé plus tard à Lemonnier une réplique de ce tableau de saint Pierre ? Ce serait possible. Cependant, il y a quelque chose d'obscur dans le compte présenté par M. Lechevallier, chanoine de Saint-Honoré de Paris,

qui, selon toute apparence, s'était chargé de régler l'affaire pour son ami, le chanoine Lerat, de Lisieux, auprès des artistes, encadreur et emballeurs; c'est qu'il ne fait mention que de cinq tableaux payés par lui, dont il se soit remboursé sur la fabrique. Les mémoires des menuisiers mentionnent six encadrements payés par la fabrique, mais ils ne parlent que de cinq tableaux détenus et expédiés par eux. Et cependant le reçu de Lemonnier, du 21 avril 1771, est bien formel et ne semble laisser place à aucune interprétation. Il est à croire qu'un des artistes envoya son tableau directement à Lisieux sans le joindre aux autres. Quoi qu'il en soit, la date de 1785 ne peut être acceptée.

Je dois ici un remerciement sincère à M. l'abbé Lepelletier, vicaire de la cathédrale de Lisieux, qui a consenti avec tant d'obligeance à faire toutes ces recherches pour moi dans les papiers de la fabrique.

Ces explications, que j'ai pensé nécessaires à l'histoire du premier tableau de Lemonnier étant données, je passe rapidement sur ses productions ultérieures, au sujet desquelles je n'aurais aucun document nouveau à vous fournir, pour arriver aux rapports que notre compatriote eut avec l'Académie de peinture de Paris. Vous verrez que ces relations furent très sobres et que Lemonnier eut le bon esprit et le bon goût de ne pas se mêler aux intrigues et aux cabales qui agitèrent les séances de la Compagnie durant les premières années de la Révolution. Il assista d'ailleurs rarement aux séances, mais M. J.-J. Guiffrey, le plus aimable et le plus savant des correspondants, me signale ce fait assez singulier, c'est

que le peintre de *la Peste de Milan* signait ordinairement Mosnier sur le registre de présence.

Le procès-verbal de la séance de l'Académie de peinture de Paris, du 30 juillet 1785, mentionne d'abord la réception du sculpteur Foucou, aussi ancien élève de l'Ecole des Protégés ; puis il s'exprime ainsi :

« Ensuite M. Brenet, professeur, a présenté à la
« Compagnie le S. Charles Lemonnier, de Rouen, aspi-
« rant peintre d'histoire, âgé de 36 ans, qui a fait
« apporter de ses ouvrages. Les voix prises, l'Académie
« a agréé la dite présentation et M. le Directeur ordon-
« nera au S. Lemonnier ce qu'il doit faire pour sa récep-
« tion. » Puis l'Académie s'occupe de la réception du sculpteur Delaistre, qui avait été le condisciple de Lemonnier à l'Ecole royale des élèves protégés, après avoir remporté, en 1772, à 27 ans, le premier prix de sculpture.

Le Directeur de l'Académie imposa comme sujet au candidat de représenter *la Mort d'Antoine*. Lemonnier mit quelque temps, quatre années, à s'acquitter de la tâche qui lui avait été donnée, et ce n'est qu'à la séance du 26 septembre 1789 qu'il passa du grade d'agréé à celui d'académicien. Voici, en ce qui le concerne, l'extrait du procès-verbal de la séance :

« Ensuite M. Brenet a présenté à la Compagnie
« M. Charles Lemonnier, de Rouen, peintre d'histoire,
« agréé le 30 juillet 1785, lequel a fait apporter le mor-
« ceau de réception qui lui avait été ordonné, représen-
« tant *la Mort d'Antoine* ; les voix prises à l'ordinaire,
« l'Académie a reçu et reçoit le S. Lemonnier acadé-
« micien. »

A cette séance, il se passa un fait inaccoutumé qu'il n'est pas sans intérêt de reproduire ici, en laissant parler le graveur Wille, qui l'a ainsi consigné dans son journal :
« Le 26. A l'assemblée de notre Académie, M. Delaunay, graveur reçu, prêta le serment d'usage et prit place parmi les Académiciens. M. Beauvarlet, élève de M. Pajou, y fut reçu, de même que M. Lemonnier, peintre d'histoire. M. Chaise, peintre d'histoire, fut agréé, comme aussi M. Milot, sculpteur. Ensuite, les élèves de l'Académie demandèrent audience par députation, qui leur fut accordée. Ils entrèrent, au nombre de cinq, avec le respect et la dignité convenables. L'un tenait et lut debout les articles de leurs réclamations, pendant qu'on fit asseoir les autres sur des chaises placées derrière le secrétaire. Ces articles étaient qu'ils désiraient que leur ancien camarade, M. Drouais, mort à Rome, fût inscrit comme académicien, et que ses tableaux fussent exposés au salon ; 2^o que tous les protégés et privilégiés, même fils d'Académiciens, qui prenaient place parmi les médailles, pour dessiner d'après le modèle, fussent exclus par la suite ; en troisième lieu, qu'il fût permis aux élèves de dessiner, le dernier samedi du mois, d'après l'antique. Les deux premiers articles furent accordés, mais le dernier..... »

Vous le voyez, la première séance de l'Académie à laquelle Lemonnier assista fut assez mouvementée, mais je ne veux en retenir qu'une chose, c'est la mention du tableau qu'il exécuta comme morceau de réception. Par quel hasard *la Mort d'Antoine* est-elle venue à Rouen

s'échouer dans le cabinet de M. le Maire, sur un panneau placé à faux jour entre deux fenêtres? Nous n'en savons absolument rien, mais ce que nous constatons avec peine, c'est qu'il ne se trouve dans l'Hôtel-de-Ville aucune place qui puisse lui être plus défavorable. Nous croyons donc qu'il est de notre devoir de demander que cette toile, conçue dans le style académique et présentant, outre sa valeur artistique, un certain intérêt historique, vienne prendre au Musée de peinture une place honorable auprès des autres œuvres du même artiste. Il serait à souhaiter également que la réplique de *Cléom-brote et Chélonis*, qui se trouve aussi à l'Hôtel-de-Ville dans le même cabinet, suive la même route. On pourrait ainsi offrir aux visiteurs de notre collection municipale une réunion aussi complète que possible des compositions peintes de notre ancien collègue, d'un des artistes qui honorent le plus notre cité. Il y a bien longtemps aussi que je n'ai vu dans notre galerie de peinture ce portrait si original de l'abbé Joly représenté lisant dans un in-folio à la lumière d'une lampe. Le rétablissement de tous ces ouvrages dans leur vrai milieu devra être, Monsieur, un de vos soucis.

Je reviens maintenant, après cette courte digression, au dernier souvenir qui nous reste des rapports de Lemonnier avec l'Académie de peinture de Paris. Je le trouve dans le procès-verbal de la séance du 28 novembre 1789, ainsi conçu :

« En ouvrant la séance, le secrétaire a fait lecture
« d'une lettre écrite à M. Vien, directeur, par M. le
« comte d'Angiviller, directeur général des bâtiments,

« par laquelle il annonce que le roi a confirmé les élec-
« tions que l'Académie a faites de MM. Lemonnier et
« Monsiau en qualité d'Académiciens. En conséquence,
« l'Académie a reçu et reçoit les S^{rs} Lemonnier et
« Monsiau pour avoir séance dans ses Assemblées et
« jouir des privilèges et prérogatives attribués à cette
« qualité, à la charge d'observer les statuts et règle-
« ments, ce qu'ils ont promis en prêtant serment entre
« les mains de M. Vien, président l'Assemblée comme
« Directeur. Les lettres de provision ont été délivrées
« aux nouveaux académiciens et ils ont pris séance. »

En même temps que Lemonnier posait sa candidature à l'Académie de Paris, en cette année 1785, où il exposait son chef-d'œuvre *la Peste de Milan*, nos prédécesseurs le recevaient le 2 décembre dans le sein de notre Compagnie, qui comptait déjà parmi ses membres plusieurs illustres représentants de l'art français.

Vers 1788, l'artiste peignait *la Mort de Caton d'Utique*, cette toile remarquable, que notre cher collègue, M. Gustave Morin, votre prédécesseur, toujours soucieux d'augmenter la belle collection de modèles de notre école de peinture et de dessin, acheta pour cette institution au prix dérisoire de 140 fr. *La Mort de Caton* appartenait en effet à notre si regretté et si excellent ami, M. Victor Delamare, qui mourut en 1868. Cet artiste, qui s'était fait connaître par de grands dessins au crayon noir, pleins de poésie et d'effet, possédait également dans sa collection l'esquisse *du Génie du Commerce* de Lemonnier, ce grand panneau qui orne aujourd'hui une des salles de notre Chambre de Com-

merce. Cette esquisse terminée, qui avait légèrement souffert, fut vendue 201 fr., mais nous n'avons pu savoir qui en fut l'heureux acquéreur. Il est probable que cette esquisse servit à Levasseur pour faire la gravure de cette allégorie, car si nos souvenirs sont fidèles, cette esquisse était moins brillante que le tableau, et c'est le reproche que nous ferons à l'œuvre de Levasseur ; nous ne retrouvons pas dans la planche du graveur toute la finesse lumineuse qui donne tant de valeur à l'œuvre peinte ; le fond du tableau, qui représente toute l'animation d'un port de commerce, est enlevé de main de maître, avec une adresse et un brio étonnants que le burin a été impuissant à rendre.

Il est à remarquer, et nous en cherchons vainement le motif, que les œuvres de Lemonnier ont été rarement gravées, car, à part la planche de Levasseur, nous ne connaissons que les estampes de Jazet reproduisant à la manière noire *le François I^{er} recevant la Sainte Famille* de Raphaël, et *le Louis XIV inaugurant dans le parc de Versailles le Milon de Crotone* du Puget et la gravure à l'aqua-tinte, d'après *une Soirée chez Madame Geoffrin*, dont nous avons le bonheur de posséder une charmante réduction. Pourquoi *la Peste de Milan*, *le Jésus au milieu des Docteurs* et tant d'autres tableaux remarquables de notre compatriote n'ont-ils pas trouvé un interprète habile qui vulgarisât les productions de Lemonnier ? Sans la gravure froide et sèche publiée par Landou, nous ne connaîtrions pas aujourd'hui cette page si superbe de composition : *les Ambassadeurs de Rome demandant à l'Aréopage les lois*

de Solon, qui fut un moment destinée à une de nos grandes cours de justice, et qui gît actuellement d'une façon si inique roulée dans quelque grenier de l'Etat. Quand reverra-t-elle la lumière ? Ce sera peut-être le moment, Monsieur, quand notre Musée sera terminé, d'user de votre influence et de celle de vos amis pour ramener à Rouen et poser à la place qu'elle mérite cette peinture, que je crois si fort au-dessus du dédain routinier que l'on semble à Paris affecter pour elle. N'y aurait-il pas lieu également de tirer de l'ombre qui la couvre cette toile des *Adieux d'Ulysse et de Pénélope à Icarus*, qui, après avoir figuré au Salon de 1806, fut donnée à notre Musée en 1818. Si les renseignements que j'ai recueillis méritent créance, cette peinture aurait besoin grandement d'être restaurée ; ne serait-il pas sage de voir si ce noble débris vaut les frais d'une remise en état, c'est-à-dire si cette restauration est possible, car ce qu'il faut retrouver, c'est la peinture de l'artiste, et non un panneau plaqué de retouches de M. tel ou tel.

J'ai enfin à appeler votre attention sur un certain portrait de M. d'Herbouville que j'ai entendu attribuer au peintre rouennais, portrait qui serait, paraît-il, très beau, mais qui n'en est pas moins égaré dans quelque bureau de la mairie, alors qu'il serait digne d'un sort meilleur. Bien d'autres œuvres du meilleur aloi sont enterrées dans quelque coin ignoré, probablement avec les anciens portraits qui appartenaient avant la Révolution à notre Compagnie. Qu'a-t-on fait encore du tableau d'Albert Durer, que l'ancien bureau des finances était si fier de posséder, et qui comblerait aujourd'hui

une si grande lacune dans notre collection municipale?

Vous me pardonnerez d'ouvrir ainsi une nouvelle piste à vos recherches, mais je suis sûr d'avance d'être excusé par vous, car je connais tout votre désir de marcher sur les traces du sagace et intelligent conservateur qui vous a précédé.

Pour compléter les renseignements supplémentaires que j'ai pu me procurer sur Lemonnier, je dois ajouter qu'il fit de son allégorie sur le Commerce deux esquisses, une grande qui fut exposée au Salon de 1787 et une petite, probablement celle qui fit partie de la collection Delamare, qui figura au Salon de 1793. Cette composition excita la verve lyrique d'un sieur Traversier, qui faisait sans doute, comme le peintre, partie de la société académique des Enfants d'Apollon. Voici, je n'ose dire les bons vers, mais le quatrain que le tableau de la Chambre de Commerce lui inspira :

Ce beau pinceau cher à l'histoire
Du commerce français a conservé la gloire,
Il dirige aujourd'hui ces tissus précieux
Qui font aux Gobelins les délices des yeux.

Et voilà comme de la bonne peinture peut fournir prétexte à de médiocres vers. Mais puisque nous venons de parler de l'administration des Gobelins par Lemonnier, il n'est peut-être pas sans intérêt de rappeler que c'est sous sa direction que cette manufacture a fourni *la Peste de Jaffa*, d'après Gros. Nous avons également oublié de mentionner que trois tableaux de notre artiste sont au musée de Munich, et que la ville de Compiègne en pos-

sède un, mais malgré toutes nos recherches, nous n'avons pu parvenir à savoir quels sujets ces toiles représentaient.

Aux biographies du peintre que nous avons citées, il faut ajouter celle qui parut dans le Recueil de Laudon, année 1824, et une intéressante notice que nous n'avons pu nous procurer, et que M. A.-H. Lemonnier fils consacre à la mémoire de son père dans un volume tiré à 150 exemplaires, qui n'a pas été mis dans le commerce et qui est intitulé : *Mosaïque littéraire*.

Les traits de notre compatriote furent dessinés par F. Dumont et gravés par Miger. C'est un médaillon circulaire posé sur une planchette carrée. La tête est vue de profil et tournée vers la gauche. Sur la tablette de support, on voit une palette et des pinceaux reposant sur un volume. La famille, paraît-il, possède un autre portrait peint à Rome par Vincent, vers 1776.

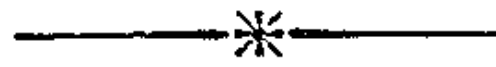
Le Musée de Rouen ne contient pas seulement une belle collection des tableaux de Lemonnier. Il s'enorgueillit aussi de compter parmi ses richesses deux ou trois cartons garnis de beaux et nombreux dessins de cet artiste. Il y en a quelques-uns d'exposés, notamment le portrait de Louis XVI, qu'il crayonna à la hâte, dit-on, pendant le dîner qui fut offert au roi après la visite qu'il fit à la Chambre de Commerce, ainsi que celui du duc d'Harcourt, mais la majeure partie reste lettre morte pour le public, et cependant, ce ne doit pas être dans ce but que le fils et le petit-fils de l'auteur en ont fait don à la ville. Aussi reviendrons-nous à nouveau sur l'idée que nous avons déjà émise en 1875, à la place même

que vous occupez, Monsieur, lorsque nous demandions la création à Rouen d'un cabinet d'estampes et de dessins. Cette innovation aurait bien son utilité, ne dût-elle servir qu'à faire connaître au public rouennais bien des artistes dont il ignore les noms, et qui cependant sont nés dans cette ville. Dernièrement encore, cette lacune se faisait vivement regretter, car lors des récents changements de noms de nos rues, nos édiles n'ont pas trouvé un seul nom d'artiste à mettre sur les nouvelles plaques, et cependant, dans cette catégorie d'illustrations rouennaises, la qualité et la quantité ne faisaient point défaut. Lemonnier, Lebarbier, furent oubliés comme les graveurs Pesne, LeMire, Le Veau, Houel, Godefroy, etc. Pourquoi cette exclusion? Pourquoi s'exposer ainsi à être taxé d'indifférence? Une telle omission ne se justifie à aucun titre, et je devais à nos illustrations artistiques de protester contre cet oubli; je l'ai fait, il ne convient pas d'y insister davantage.

Avant de terminer cette réponse, peut-être trop longue, je dois annoncer à l'Académie que vous avez tenu à faire les choses grandement, et que vous lui destinez l'esquisse peinte d'un grand tableau que vous venez de commencer et qui, je l'espère, vous fera grand honneur. Je n'en dirai pas plus pour ne pas amoindrir l'effet de la surprise que vous tenez en réserve, mais je dois dire qu'elle sera digne et de vous et de la Compagnie dans laquelle vous entrez aujourd'hui.

Maintenant, je n'ai plus qu'un mot à ajouter, c'est de vous demander le concours utile que vous pouvez nous donner. La connaissance approfondie que vous possédez

de la théorie et de la pratique du grand art de la peinture vous permettra de nous faire de savantes et précieuses communications que nous attendons avec impatience et qui, j'en suis sûr, ne nous feront point défaut. Venez donc vous asseoir parmi nous, et tous, nous tirerons de votre collaboration honneur et profit.



NOTE SUR UNE DÉCOUVERTE RÉCENTE

DE PLUSIEURS TABLEAUX DE JEAN JOUVENET

Par M. DECORDE.

La *Société archéologique, historique et scientifique de Soissons*, qui échange ses publications avec celles de l'Académie, a inséré dans son Bulletin de 1880, tome XI, 2^e série, p. 19, une notice de M. Michaux, qui constate l'existence, dans le département de l'Aisne, de plusieurs tableaux du peintre rouennais Jean Jouvenet.

L'un de ces tableaux représente *Sainte Anne apprenant à lire à la sainte Vierge*. Il orne l'église d'Haramont, près Villers-Cotterets. Il est signé *Jouvenet*, 1699, et a été, il y a quelques années, restauré par les soins du vicomte de Montesquiou. C'est un tableau de petite dimension, 1 mètre 50 sur 1 mètre ; mais il peut passer, dit M. Michaux, pour une des œuvres capitales de Jean Jouvenet. Il ne comprend que trois personnages : Sainte Anne, assise dans une stalle, montre à la Vierge des caractères hébraïques inscrits dans un livre

et les lui fait déchiffrer ; derrière, apparaît la figure vénérable de saint Joachim.

Un second tableau, l'*Adoration des Mages*, se trouve dans l'église de Villers-Cotterets, du côté de l'autel de la Sainte-Vierge. C'est une grande toile de 2 mètres 50 de haut sur 2 mètres de large. On n'y voit pas de signature ; la toile semble avoir été rognée sur les bords pour la faire rentrer dans un cadre trop étroit. Mais un peintre habile, M. Guichard, l'un des restaurateurs de la galerie d'Apollon, au Louvre, et M. Michaux, n'hésitent pas à l'attribuer à Jean Jouvenet.

Un troisième a pour sujet : *Jésus descendu de la Croix et rendu à sa Mère*. Il a longtemps appartenu à l'abbé Chollet, curé-doyen de Villers, et il fut acquis, après le décès de cet ecclésiastique, par un propriétaire de la ville. Il est signé *F. Jouvenet*, 1741. Il n'appartient donc pas à Jean Jouvenet, mais à son frère François, qui marcha sur ses traces et devint plus tard peintre ordinaire du roi. Ce même sujet avait été traité par Jean dans un tableau daté de 1714 et qui est au musée de Toulouse. Le tableau de François pourrait fort bien n'être que la copie de celui de Jean.

Comment ces œuvres des Jouvenet se trouvent-elles aujourd'hui dans le département de l'Aisne ?

M. Michaux l'explique d'une manière très plausible.

Laurent Jouvenet, le père de Jean et de François avait eu quinze enfants. L'une de ses filles devint abbesse au prieuré de Longpré, dans le Soissonnais, entre Haramont et Lagny. C'est pour le couvent de Longpré que Jean et François composèrent ces tableaux,

et probablement d'autres encore qui peut-être n'existent plus aujourd'hui. A la Révolution, ces toiles furent dispersées, mais il est tout naturel que quelques-unes se retrouvent encore dans des églises ou chez des amateurs du pays.

M. Michaux ajoute qu'il y a, en outre, dans le département de l'Aisne, d'autres œuvres de Jouvenet, dont quelques-unes sont signées.

Il signale notamment dans l'église de Vervins une grande toile, datée et signée de Jean Jouvenet, qui représente *le Repas chez Simon*; ce tableau provenait de la Chartreuse-du-Val-Saint-Pierre, près Vervins; — un *Jésus au Jardin des Oliviers*, dans une des chapelles de la même église; — un *Saint Pierre guérissant des Malades*, au maître-autel de l'église de La Fère, tableau venant de la chapelle de l'hospice de Vervins; — une reproduction, avec quelques variantes dans les accessoires, du tableau de Vervins, *le Repas chez Simon*, dans la collégiale de Saint-Quentin; — enfin dans l'église de Beaurieux, canton de Craonne, trois tableaux provenant de l'abbaye des Prémontrés de Cuissy : *Jésus chassant les Marchands du Temple*, *Jésus discourant devant les Docteurs et la Femme adultère*.

On dit qu'il existe encore deux tableaux de Jouvenet, l'un dans l'église de Bucilly, canton d'Hirson; l'autre dans celle de Montigny, canton d'Aubenton. Mais M. Michaux déclare qu'il n'a pu vérifier le fait.

J'ai pensé, Messieurs, qu'il y avait quelque intérêt à vous faire connaître ces détails.

Jean Jouvenet est à placer au premier rang parmi nos célébrités rouennaises. Né dans notre ville, non pas en 1647, comme l'énonce par erreur la note de M. Michaux, mais à la fin d'avril 1644, — son acte de baptême est du 1^{er} mai 1644, — Jouvenet est mort à Paris le 5 avril 1717 (1). Il fut un des peintres les plus remarquables et les plus féconds de l'école française. M. Leroy, dans le volume qu'il a publié sur Jouvenet, porte à trois cents le nombre des tableaux dus à ce grand peintre. Il a pu, dit-il, en contempler près de deux cents. Le reste est ou perdu ou inconnu. Le musée du Louvre en possède dix. Le musée municipal de la ville de Rouen vingt-trois. Ces vingt-trois toiles décorent tout un côté d'une des galeries du premier étage. L'une d'elles est un don de Mgr Blanquart de Bailleul, ancien archevêque de Rouen.

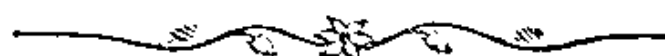
Les deux tableaux de l'église de Vervins, *Le Repas chez Simon* et *Jésus au Jardin des Oliviers*, de même que *le Saint Pierre guérissant les malades* de l'église de La Fère sont indiqués dans l'ouvrage de M. Leroy (3). Tous trois ont été peints pour le couvent des Chartreux-du-Val-Saint-Pierre, près Vervins. Ils furent enlevés de ce monastère au moment de la dispersion des ordres religieux. Les autres toiles, dont parle M. Michaux, ne paraissent pas avoir été connues de

(1) Voir le *Précis de l'Académie* de 1836, p. 253.

(2) *Histoire de Jouvenet*, par F.-N. Leroy, 1860, 2^e édition, p. 490.

(3) *Ibid.*, p. 492.

M. Leroy. M. Charles Blanc, dans l'article qu'il a consacré à Jouvenet dans sa grande *Histoire des Peintres*, ne les comprend pas non plus dans la nomenclature des œuvres du maître. Il y a donc là une lacune que M. Michaux semble avoir heureusement comblée.



RÉFLEXIONS

SUR LA DERNIÈRE ÉDITION DU DICTIONNAIRE

DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

Par M. Charles LEGAY



Il n'y a pas de livre, que je sache, qui ne puisse fournir un sujet de méditation. Les dictionnaires, notamment, sont des mines inépuisables. On gagne toujours quelque chose à les parcourir. Que ne disent-ils pas ? Si la Grèce ou Rome nous avaient laissé une série de glossaires comparable à la série que forment les sept éditions du *Dictionnaire* de l'Académie française, nous connaîtrions l'histoire ancienne infiniment mieux que nous ne la connaissons. Les mots nouveaux introduits successivement dans ces sortes de livres nous en apprendraient plus sur la marche de la civilisation que tous les documents que l'antiquité nous a laissés. Chaque invention nouvelle, en effet, apporte nécessairement avec elle un mot nouveau. Les idées et les sentiments d'un peuple, en se développant, ou tout au moins en se modifiant, entraînent aussi la création d'expressions nouvelles, car le peuple ne s'accommode pas de

circonlocutions; ce que tout le monde connaît doit se traduire brièvement par un mot. L'apparition successive de tous ces mots caractéristiques, qui expriment les idées, les sentiments, les tendances d'une nation, jalonne en quelque sorte la marche de cette nation dans le temps.

Je dis plus : rien ne révèle mieux la pensée et les sentiments d'un peuple que les modifications du langage qui lui servent à maintenir son idiome en parfaite harmonie avec son esprit et ses mœurs. La langue est l'œuvre de tous. Aucune puissance humaine ne peut empêcher certains mots, qui répondent à la pensée ou au sentiment du grand nombre, de devenir des mots usuels, et, quand ils sont devenus monnaie courante, il faut de toute nécessité les enregistrer dans le dictionnaire. Titre d'honneur ou stigmatte honteux, le mot reste pour la gloire ou la confusion du temps qui l'a vu naître.

Les documents historiques ont une force probante infiniment moindre. Ils ne nous donnent que la pensée d'un homme, ou, tout au plus, d'un petit groupe d'hommes. L'historien qui les consulte peut se méprendre sur leur valeur; il peut les défigurer sous l'empire de certains préjugés. Dans tous les cas, quelle que puisse être sa science et sa sincérité, il ne peut donner, même pour les époques où les documents sont les plus abondants, que les résultats d'une enquête extrêmement restreinte. Que sont dix, vingt, trente témoignages quand les témoins se comptent par millions? Il ne faut pas croire que ceux qui n'ont rien écrit n'avaient, en

vérité, rien à dire. La langue, elle, au contraire, nous donne le témoignage de l'immense majorité. C'est une résultante à l'autorité de laquelle on ne peut se dérober.

Grâce à l'Académie française, nous possédons pour notre pays une source précieuse d'information qui fait et fera toujours défaut pour la Grèce et pour Rome. Il suffit de comparer deux éditions successives du *Dictionnaire* de l'Académie pour être édifié sur le mouvement qui emporte notre société. De cette comparaison se dégagent des faits indéniables qui portent à la réflexion.

Quand on compare la dernière édition de ce dictionnaire, la septième, publiée en 1877, avec la sixième, qui date de 1835, on est surpris de la quantité de mots nouveaux introduits dans la langue. Ces mots sont au nombre de 2,500 environ. Ce qui surprend plus encore, c'est que la plupart de ces mots ne figurent pas dans l'édition de 1835, sous l'empire de laquelle nous avons tous vécu. On n'en croit pas ses yeux. Les plus confiants éprouvent le besoin d'y regarder à deux fois avant de considérer comme de nouveaux venus des mots dont on se sert communément et qu'on croirait volontiers aussi vieux que la langue elle-même. Il nous semble à tous que nous parlons comme parlaient nos pères. Les transformations de la langue française ne deviennent sensibles pour nous que si nous comparons les œuvres littéraires de notre temps, non pas avec les œuvres de la génération qui nous a immédiatement précédés, mais avec les monuments que nous ont laissés nos ancêtres du XVII^e siècle et surtout ceux des siècles antérieurs.

Pour saisir les transformations dont nous sommes tout à la fois les auteurs et les témoins, il faut se donner plus de peine. Ce n'est qu'à l'aide d'un minutieux inventaire des mots nouveaux que nous pouvons nous rendre compte du travail de transformation incessant qui se produit dans le langage comme dans tout organisme vivant. Les sixième et septième éditions du *Dictionnaire* de l'Académie nous fournissent pour un pareil travail des points de repère que nous chercherions vainement ailleurs. Essayons donc ce travail de comparaison.

L'examen le plus sommaire de l'édition de 1877 nous révèle tout d'abord les merveilleux progrès des sciences. On chercherait vainement dans l'édition de 1835 : *locomotive, locomobile, tender, rail, ballast, aiguilleur, wagon, express, tramway, daguerréotype, photographie, photolithographie, chromolithographie, héliographie, électro-aimant, électro-chimie, électro-dynamique, électro-magnétisme, électroscope, télégraphie, galvanoplastie*. Ces mots apparaissent dans l'édition de 1877 avec *éthérisation, chloroforme, anesthésie, homéopathie* et *hydrothérapie*. Je n'ose m'engager dans l'énumération des mots que la chimie nous a donnés. J'en prends quelques-uns au hasard : *aluminium, benzine, dextrine, fuchsine*, en me gardant bien d'oublier l'*ozone* devant une compagnie qui compte M. Houzeau au nombre de ses membres. Les sciences physiques et naturelles nous ont donné 700 mots environ. Chacun de ces mots, toutefois, ne représente pas une conquête dont nous puissions fran-

chement nous féliciter. Je ne veux pas dire de mal de la *margarine*, mais je me serais bien passé de faire sa connaissance. Je ne puis pas non plus me réjouir sans arrière-pensée de la nécessité d'enregistrer la *mitrailleuse* et le *chassepot*, le *revolver*, la *dynamite* et le *fulmi-coton*.

L'*apiculture*, l'*arboriculture*, la *pisciculture*, la *sericiculture*, la *sylviculture* et la *viticulture* ne sont pas à proprement parler des sciences nouvelles, et je connais des esprits chagrins qui croient que ceux qui ont forgé ces mots étaient des gens plus prétentieux que savants.

Si l'*oïdium*, le *phylloxera* et la *trichine* étaient restés dans le futur contingent, nous ne nous en trouverions pas plus mal.

On le voit, le plus rapide examen des sixième et septième éditions du *Dictionnaire* suffit pour constater, si on pouvait les ignorer, les victoires éclatantes et précieuses remportées de 1835 à 1877 sur le monde matériel.

De même, et tout aussi clairement, ces deux éditions du *Dictionnaire* reflètent le développement moral qui s'est produit pendant le même laps de temps. L'inventaire, même incomplet, des mots nouveaux appartenant aux sciences morales et politiques nous édifiera sur ce point comme nous a édifié l'inventaire des mots scientifiques.

Commençons par la religion. Nos pères en avaient ou n'en avaient pas ; c'est encore un peu comme cela parmi nous. Ce qui nous distingue, c'est que nous avons trouvé

le moyen de n'avoir pas de religion, sans être précisément irréligieux. Nous avons fabriqué, pour exprimer cet état intermédiaire, le mot : *religiosité*. Avec lui sont venus : *théophilantropie*, *théosophie*, *piétisme*, *saint-simonisme* et *spiritisme*. Voici nos principales conquêtes théologiques.

En philosophie, nous remarquons, parmi les mots nouveaux inscrits en 1877, *nationalisme*, *idéalisme*, *kantisme*, *déterminisme*, *dynamisme*, *sensualisme* et *positivisme*.

Si nous prenons maintenant la langue politique, nous sommes on ne peut plus surpris de ne pas trouver, dans l'édition de 1835, *monarchiste*, *légitimiste*, *chouan*, *impérialiste*, *absolutiste*, *réactionnaire*, *terroriste*, *carbonaro*, *socialiste*, *communiste*, *nihiliste*. Il n'est question, dans la sixième édition, ni de *libéralisme*, ni de *radicalisme*, ni d'*ultras*. *Révolutionner* et *révolutionnairement*, *émeutier* et *pétroleur*, *démolisseur* et *déboulonner* n'avaient pas, il y a bientôt un demi-siècle, trouvé place dans le *Dictionnaire*. Par suite, *inconsistance*, *inconsistant*, *instable*, *insécurité* et *ingouvernable* n'étaient pas encore français.

Nous avons encore conquis : *prohibitionisme*, *protectionniste*, *libre-échangiste*, *utopiste* et *irréalisable*, *annexion* et *séparatiste*, *bourg-pourri* et *invalidation*, *immigration*, *inconstitutionnellement*, *transportation*, *volontariat* et *réserviste*.

Qu'on ne s'étonne pas si, lorsque la langue politique faisait d'aussi belles conquêtes, le langage financier s'enrichissait du verbe réfléchi *se rendetter*. Avec ce

joli verbe, les substantifs *baissier*, *haussier*, *coulissier*, se sont glissés dans le *Dictionnaire* en même temps que *flouer*, *flouerie*, *débîne*.

Les journalistes, qui existent de vieille date, n'ont pas peu contribué à nous doter de tous ces mots. Mais si nous avons *journaliste*, nous n'avons pas, avant 1877, *journalisme*, *reporter*, *feuilletoniste* et *écrivain*. Nous n'avons pas non plus *agressif*, *blessant*, *dénigrant*, *insulteur*.

Avocasserie n'était pas français en 1835. *Blaguer*, *blagueur*, *gouailler*, *gouaillieur*, *entortillage*, *ergotage*, *ergoterie*, *hurleur*, *jacasse*, *phraseur* et *ren-gaine* ne l'étaient pas davantage.

Est-ce un progrès de la moralité publique qui a fait créer : *chantage*, *camelotte*, *détournement*, *gabegie*, *maraudage*, *démoralisateur*, *démoralisation*, *démoralisé*, *déconsidération*, *déconsidéré*, *dégradant*, *improbe*, *impurement*, *inavouable*, *mésestime*? Il est tout au moins permis d'en douter.

Si nous ne sommes pas devenus plus moraux, sommes-nous au moins devenus plus gais? — *Anxieux*, *assombrir*, *bisquer*, *dépiteux*, *désespérance*, *grincheux*, *irascibilité*, *maronner*, *pessimisme*, *rager*, *rageur* ne permettent pas de le croire.

Drôlatique, *jovialité*, *loustic* ne font pas compensation.

Dans nos salons, la *causette* a remplacé la conversation. Que dis-je, la *causette*? *Cancaner*, *cancanier*, *cancanière* sont devenus français, et *charabia* et *pataquès* ont pris place dans le *Dictionnaire*. On a

même eu la galanterie d'y introduire le mot *chipie*. Nous nous sommes donné de plus : *inconvenance* et *irrévérencieux*. Nous avons d'ailleurs autant de respect pour l'enfant que pour la femme. *Mioche* et *moutard* sont là pour en témoigner. Le *mioche* et le *moutard* se sont vengés en inventant le *pion*.

Je ne veux rien dire du *voyou*.

Qui croirait qu'élégance et élégant ne nous suffisaient pas ? Nous avons importé *dandysme*, *dandy* et *fashionable*. Nous avons créé *faraud* et *muscadin*.

Je ne sais pour qui nos tailleurs ont travaillé. Les seuls vêtements nouveaux qu'ils nous ont donnés sont le *burnous*, le *caban*, le *paletot*, la *vareuse* et le *veston*, qui ne brillent pas précisément par l'élégance.

Mais comme le goût des arts s'est développé ! Il a fallu créer : *collectionneur* et *collectionner*, *rapin*, *dilettante* et *dilettantisme*, *opérette*, *céramique*, *potiche*, *bibelot*, *chinoiserie*, *regrattage*, *rapiécage* et *rafistoler*.

Nous avons deux instruments nouveaux : l'*harmonium* et l'*accordéon*. Nous nous sommes donné des *orphéons* et des *orphéonistes*. Je ne sais pourquoi les mots : *méli-mélo*, *effarement* et *ahurissement*, également de création nouvelle, se présentent immédiatement à ma mémoire.

En voyant apparaître dans l'édition de 1877 les mots : *capitonner*, *confortable* et *confortablement*, *luxueux*, *nonchaloir* et *paresseusement*, *farniente*, *flâner*, *flânerie*, *flâneur*, on est tenté de croire que nous devenons de moins en moins austères et laborieux.

Ne l'emportons-nous pas du moins sur nos ancêtres par la vigueur du corps? — *Anémie, anémique, amo-lissant, atrophie, débilitant, décrépi, émacié, éner-vant, gâteux, obèse, ramolissement* n'ont pas été créés pour rien. C'est la suite nécessaire de ces autres mots, créés par la même génération : *gaver, godail-leur, fricoteur, viveur, ébriété, souldard, tituber, alcoolisme, delirium-tremens, fumoir* et *nicotine*. Nous n'avons pas sujet d'être bien fiers sous ce rapport.

Ce que je trouve plus humiliant, c'est qu'on ait créé : *épouvamment, terrifier, couardement* et *fouiner*. Les mots *déluré* et *troupier* ne m'en consolent pas.

Gifle, giffler, raclée, tripotée forment une *tapée* de mots, puisque *tapée* est français, qui manquent essentiellement de noblesse. L'Académie l'a compris et elle a laissé passer *écœurer* et *vulgarité*, pour qu'on puisse qualifier comme il convient les récentes conquêtes de la langue française.

N'est-ce pas le cas de rappeler que les lettres patentes qui ont établi cette compagnie lui avaient assigné pour mission « de nettoyer la langue des ordures qu'elle avait contractées dans la bouche du peuple. » Ces lettres patentes sont évidemment considérées comme suran-nées. Il me semble qu'on a tenu également bien peu de compte de cet arrêt du Parlement de 1637, qui déclarait « que ceux de ladite Académie ne connaîtraient que de l'ornement, embellissement et augmentation de la langue française. » Quant à ce qui est de son augmen-tation, l'Académie ne s'y est pas épargnée. J'ai vaine-

ment cherché en quoi et comment elle avait travaillé à son ornement et à son embellissement.

Nous ne pouvons pas nous le dissimuler, notre langue est atteinte du mal dont sont mortes toutes les langues. Non seulement elle se déshonore en créant des mots ignobles, mais elle se laisse envahir par les mots étrangers. Le *Dictionnaire* de l'Académie a fait place, dans sa dernière édition, aux mots suivants : *bravo* et *bravi*, *boxe*, *break*, *camarilla*, *club*, *cottage*, *derby*, *dock*, *drawbac*, *dragage*, *drainage*, *drainer*, *giaour*, *gipsy*, *gitano*, *gong*, *goum*, *gourbi*, *groom*, *guano*, *guerilla*, *gulf-stream*, *keepsake*, *hachisch*, *lady*, *landau*, *lasting*, *lord*, *makis*, *moujick*, *meeting*, *miss*, *mistress*, *mess*, *picador*, *plum-puding*, *poll*, *puddlage*, *puddler*, *puddleur*, *railway*, *ray-grass*, *razzia*, *regate*, *rinforzando*, *scherzo*, *smalah*, *square*, *steamer*, *stock*, *stoff*, *stopper*, *tattersall*, *thalweg*, *tomahawk*, *tombola*, *tremolo*, *tutti*, *tutti-quant*, *vendetta*, *veranda*.

Tant mieux, me disait un ami. Plus une langue compte de mots, plus elle est riche. Nous avons conquis depuis quarante ans 2,500 mots et c'est à peine si nous en avons perdu quelques-uns. Le nombre des mots tombés par désuétude est insignifiant. Donc notre langue est plus riche qu'elle n'était.

La réponse est facile. Voici deux hommes : l'un possède dix mille pièces de monnaie, l'autre n'en a que mille ; quel est le plus riche des deux ? — Il faudrait être un grand étourdi pour répondre : c'est celui qui a dix mille pièces de monnaie. Pour peu qu'on ait de sens

on ne manquera pas de dire : que valent les pièces de monnaie de chacun de ces deux hommes? — Si les dix mille pièces du premier sont des centimes, tandis que les pièces du second sont des louis d'or de vingt francs, le premier des deux n'a que cent francs, c'est un pauvre homme, et le second, qui a dix fois moins de pièces, est de beaucoup le plus riche, puisqu'il possède vingt mille francs. Il en est des mots d'une langue comme des pièces de monnaie. C'est une grande erreur de croire que de deux langues la plus riche est celle qui compte le plus grand nombre de mots. Il ne faut pas se contenter de compter les vocables, il faut les peser, il faut en vérifier le titre. Une femme porte une parure élégante, vous trouvez cela *chic*, ou, pour parler l'argot du jour, vous trouvez cela *pschutt*. Croyez-vous qu'en faisant pénétrer ces deux mots dans la langue française vous l'aurez véritablement enrichie? Evidemment non. Une langue surchargée d'une masse énorme de mots peut être très pauvre d'idées. Si une langue, d'ailleurs, est d'autant plus riche qu'elle compte plus de mots, pourquoi s'obstiner à repousser cette multitude de vocables que l'argot voit surgir chaque année? Ne vaudrait-il pas mieux profiter de cette végétation puissante? Pendant une période de quarante ans, l'Académie n'a recolté que 2,500 mots pour son *Dictionnaire*, tandis qu'en deux ans l'auteur des *Excentricités du langage français*, M. Lorédan-Larcher, a augmenté son *Dictionnaire* d'argot de 2,784 locutions nouvelles. Quel bénéfice si l'on pouvait fondre les deux livres en un! Non, nous ne nous sommes pas enrichis dans ces der-

nières années, tant s'en faut, et notre patriotisme a le droit de s'inquiéter.

Notre inquiétude est d'autant plus légitime qu'on a remarqué qu'aucune langue n'avait jamais eu deux grands siècles littéraires. Voyez, pour ne pas sortir de l'antiquité classique, ce qu'est devenue la langue grecque après le siècle de Périclès, la langue latine après le siècle d'Auguste ! Il faudrait être bien ignorant pour n'être pas convaincu que nous avons eu, nous, il y a deux cents ans, notre grand siècle littéraire. Depuis, notre langue est entrée dans une période de déclin.

Ce sentiment de la décadence de notre langue peut sembler chimérique à certains esprits. Cela se comprend. Est-ce que les contemporains de saint Hilaire, le Rhône de l'éloquence latine ; est-ce que les contemporains de Sulpice-Sévère, le Salluste chrétien, s'imaginaient que, quatre cents ans plus tard, dans cette Gaule où le latin était devenu la langue usuelle, où Martial et Pline se faisaient gloire jadis d'être connus, on parlerait cette langue innommée dont le cantique de sainte Eulalie et les serments de Strasbourg sont de si curieux spécimens ? Nous, à notre tour, nous avons peine à imaginer que dans quatre cents ans la langue de Bossuet pourrait être incomprise aux bords de la Seine. Mais la loi de la vie et de la mort ne souffre pas d'exception. *« Quid est quod fuit ? ipsum quod futurum est ; quid est quod factum est ? ipsum quod faciendum est. »* Qu'est-ce qui a été autrefois ? c'est ce qui se doit faire à l'avenir ; qu'est-ce qui s'est fait ? c'est ce qui se doit faire encore. » Nous pouvons donc être sûrs que notre idiome mourra.

Déjà même on n'entend plus qu'à moitié le français de Bossuet. Que dis-je, le français de Bossuet? Racine lui-même commence à n'être plus compris. En lisant une de ses tragédies, un professeur excitait, il y a peu de temps, le fou rire de ses auditeurs, élèves de l'enseignement secondaire spécial. Nos écoliers entendant Pyrrhus dire à Andromaque : « Ah ! que vous me gênez ! » cessèrent de se contenir. Andromaque, une gêneuse ! La situation devenait burlesque ; les mots : *gêneur*, *gêneuse* ne sont pas encore français, je le sais ; malheureusement ils sont en passe de le devenir. Ces pauvres jeunes gens, ignorants de la langue latine, ne pouvaient pas penser que *gêne* vient de *gehenna*, torture. Que d'expressions comme celle-ci se sont affaiblies avec le temps ou sont prises avec une acception différente de celle qu'elles avaient au XVII^e siècle ! *Demoiselle*, *valet*, *bachelier*, *honnête homme*, *libertin*, pour n'en citer que quelques-unes, n'ont plus la signification qu'elles avaient autrefois.

Mais la question, en réalité, n'est pas de savoir si notre idiome mourra ; sa mort est inéluctable. La seule question qui puisse raisonnablement nous préoccuper est celle de savoir si notre langue mourra tout entière, comme ces langues que parlaient, avant la conquête romaine, les Gaulois nos pères, ou si, comme la vieille langue latine, elle se survivra dans une postérité légitime.

Au V^e siècle de notre ère on pouvait douter si ce serait de l'allemand modifié ou du latin modifié qu'on parlerait du Rhin aux Pyrénées et aux Alpes. Le latin

triompha et la langue française, qui n'est rien autre chose que du latin modifié, est restée pendant des siècles maîtresse incontestée du terrain. Aveugles sont ceux qui ne voient pas que la lutte recommence. Uniquement préoccupé d'une question philologique, je ne fais aucune distinction entre l'anglais et l'allemand. Toute langue qui appartient au tronc germanique menace l'empire des langues néo-latines, et, dans le suprême combat que se livrent, pour qui sait regarder, le latin et le german, la constatation de diversités plus apparentes que réelles ne doit pas nous faire illusion.

Notre langue perd du terrain. Encore quelques années et, malgré l'ardent patriotisme de nos frères d'Alsace-Lorraine, le champ sur lequel s'étendait la langue française sera notablement rétréci. La frontière sera reportée du Rhin sur les Vosges. De plus, nous voyons recommencer l'invasion germanique; non pas une invasion à main armée, mais une invasion pacifique, cent fois plus redoutable. La population allemande s'accroît dans des proportions considérables, tandis que le chiffre de la population française reste stationnaire. Au fur et à mesure que le souvenir de la dernière lutte à main armée s'affaiblira, l'émigration allemande affluera dans notre pays. Le commerce d'argent, la haute banque, est chez nous, en grande partie déjà, aux mains de l'élément germanique. Cet élément tend également à devenir prépondérant dans les maisons de commerce qui se livrent aux transactions internationales. C'est par centaines de mille que les ouvriers étrangers, attirés par le haut prix de la main-d'œuvre, envahissent

notre pays. Le recensement de 1882 porte à 1,001,110 le nombre de ces paisibles envahisseurs.

D'un autre côté, le français a cessé d'être la langue diplomatique, et les classes élevées, au-delà de nos frontières, l'étudient de moins en moins. Non content d'avoir chassé notre langue des chancelleries germaniques, M. de Bismarck s'en est pris même aux caractères romains et, sous son influence, la typographie allemande s'efforce de revenir aux caractères gothiques. La campagne entreprise par le chancelier de l'empire s'est trouvée singulièrement facilitée par nos propres fautes, tout comme la campagne de M. de Moltke.

Depuis que notre langue se déshonore en se transformant, depuis surtout qu'elle se prête aux exigences d'une littérature corrompue, elle a perdu ce prestige qui la faisait considérer par nos voisins comme le complément obligé d'une éducation distinguée. Nos ennemis d'hier et de demain répètent à qui veut l'entendre que l'ancienne langue diplomatique n'est plus maintenant que la langue pornographique de l'Occident.

On parlait français, jadis, à la cour d'Angleterre. L'allemand y a remplacé le français à partir de l'arrivée du prince Albert, et quoique ce dernier n'y soit plus, l'allemand tient bon. Il y a quarante ans que les courtisans de ce prince ont commencé en Angleterre une campagne analogue à celle que poursuit aujourd'hui M. de Bismarck en Allemagne. On s'efforce d'expurger la langue anglaise en la débarrassant des mots franco-normands. Des écrivains distingués, comme Macaulay, Cobbett, Carlyle, Tennyson, se sont associés aux cour-

tisans. Ils se montrent moins grossiers que les *reptiles* de M. de Bismarck qui, parlant des mots français adoptés en Allemagne, disent en toutes lettres qu'il faut *épurer l'esprit allemand de cette fange*, mais ils font la guerre avec tout autant d'ardeur. L'origine germanique de la famille régnante, le pieux attachement de la reine Victoria à la mémoire du prince-consort expliquent l'engouement dont la langue allemande est l'objet. Il n'en est pas moins vrai que l'extension du français en a grandement souffert. L'esprit de flatterie a propagé l'étude de l'allemand dans les grandes familles et, l'engouement gagnant de proche en proche, on en est venu dans ces dernières années à exiger des aspirants à certaines carrières la connaissance de la langue allemande, qu'on avait jugée jusqu'ici parfaitement inutile.

Chez nous, essaie-t-on du moins de lutter pour prévenir la destruction absolue qui menace notre langue? Pas le moins du monde. Nous conspirons avec nos ennemis. Les nouvelles méthodes d'enseignement semblent inventées pour précipiter la ruine de la langue française. Fille légitime de la langue latine, on veut lui faire oublier sa mère. Bientôt les jeunes gens qui sortiront du collège sauront le latin comme nous savions le grec en quittant les bancs. Nous semblons avoir oublié cette vérité, si nettement exprimée par J.-J. Ampère : « Le français est une langue latine; les mots celtiques y sont restés; les mots germaniques y sont venus; les mots latins sont la langue elle-même; ils la constituent. » N'espérons pas conserver la connaissance intime de notre idiome sans une étude constante de la

source d'où il découle. Ceux qui combattent aujourd'hui pour que l'étude de la langue latine reste chez nous la base de toute éducation libérale font acte de patriotisme.

Proscrire l'étude du latin et le remplacer par l'étude de l'anglais ou de l'allemand, c'est enlever au français toute sa force de résistance. Si encore on apprenait au collège l'une ou l'autre de ces langues, on tirerait un certain profit de son labeur. La vérité est que les meilleurs élèves perdent à cette étude et leur temps et leur peine. Deux ou trois ans après être sortis du collège, ils ne savent plus que quelques bribes d'anglais ou d'allemand, juste assez pour aider à l'envahissement des mots étrangers.

On s'imagine, pour se consoler, que les résultats négatifs obtenus dans l'enseignement des langues étrangères sont le résultat d'une mauvaise méthode pédagogique, et on espère qu'un changement de méthode donnera de meilleurs résultats. Voyez, dit-on, ce qui se passe en Allemagne et en Angleterre. Presque tous ceux qui, dans ces pays, ont reçu une éducation libérale entendent la langue française. Pourquoi n'arriverions-nous pas au même résultat? D'autres, pour expliquer nos insuccès dans l'enseignement des langues vivantes, ne se font pas faute de soutenir que nous autres Français nous manquons d'aptitude pour l'étude des langues étrangères. Erreur, je crois, de part et d'autre.

S'il nous plaisait d'étudier aujourd'hui, comme on le faisait au ^{xvii}^e siècle, l'italien ou l'espagnol, ce ne serait qu'un jeu pour nous et nous saurions ces langues

dans la perfection. Pourquoi? C'est que nous possédons déjà le vocabulaire de ces deux idiomes. Ce sont deux langues néo-latines, sœurs de la langue française, et toutes leurs racines nous sont familières. Malheureusement nous n'aimons pas les choses faciles et nous préférons étudier le formidable allemand. Un Anglais ou un Allemand qui a passé sept ou huit ans de sa vie sur les bancs du collège à étudier la langue latine se trouve, quand il aborde l'étude du français, dans la même situation qu'un Français qui aborde l'étude de l'italien ou de l'espagnol. « Le français est une langue latine; les mots celtiques y sont restés; les mots germaniques y sont venus; *les mots latins sont la langue elle-même*; ils la constituent. » Là est tout le secret des succès qu'obtiennent les humanistes anglais et allemands dans l'étude de la langue française, succès dans lequel les méthodes d'enseignement n'ont qu'une bien petite part. Prenez, au contraire, des Anglais ou des Allemands qui n'ont reçu d'autre instruction que celle qu'on puise chez nous à l'école primaire ou dans les classes de l'enseignement secondaire spécial et voyez le résultat de leurs efforts pour se rendre maîtres de la langue française, vous vous apercevrez bien vite qu'on attribue gratuitement à nos voisins une aptitude toute particulière pour l'étude des langues vivantes. Nous n'avons rien à leur envier sous ce rapport. Les Allemands qui, sans avoir étudié la langue latine, parviennent à posséder suffisamment notre idiome, n'y sont arrivés, en général, qu'en émigrant parmi nous. Notre terre de France a des attraits que n'a point la

Germanie. Dieu veuille que la misère des temps ne jette pas nos compatriotes en grand nombre au-delà du Rhin. Ce serait payer bien cher la gloire très mince, si gloire il y a, de compter au XIX^e siècle plus de Français germanisants que nous n'en comptons dans le passé.

Avant d'abandonner cette digression, plus apparente que réelle, il est utile, je crois, de montrer que le fait que nous signalons est de grande conséquence. L'étude du latin, base de toute éducation libérale dans le monde civilisé, en facilitant à tous les esprits cultivés la connaissance de la langue française, est en réalité la principale cause de la grande diffusion de notre idiome. Loin de moi la pensée de nier la *précellence* du français, mais, malgré ses qualités natives, je ne doute pas que, s'il eût été d'une acquisition aussi difficile que l'allemand ou le russe, il ne serait jamais devenu la langue diplomatique de l'Europe. Le latin, qui est la vraie langue universelle, non pas parce qu'il a été la langue du peuple-roi, mais parce qu'il est celle de l'Eglise catholique (en bon français, la société universelle), ne pouvait, lui, devenir en Europe la langue diplomatique. Langue morte et partant immuable, c'est l'instrument nécessaire d'une religion qui, ayant Dieu pour auteur, ne doit pas connaître le changement. La rigidité que la mort lui a donné ne lui permettait pas de suivre les fluctuations des pensées, des sentiments et des besoins des peuples. Il ne pouvait devenir la langue universelle des affaires. Sa fille légitime, la langue française, pleine de vie et susceptible par conséquent de se prêter à toutes les fluctuations dont nous venons de parler, était,

elle, au contraire, clairement désignée pour ce grand rôle. Le peuple qui la parlait occupait le centre de l'Europe; il se trouvait ainsi plus en contact que tout autre avec les nations qui composaient la république chrétienne. Son dévouement aux grandes causes qui avaient passionné la chrétienté avait jeté d'ailleurs trop d'éclat pour qu'aucune nation latine pût contester sa prééminence. Sans cette révolution qui a remplacé par un grand état protestant ce qu'on appelait jadis le Saint-Empire, sans le désastre inouï de notre patrie vaincue et mutilée par ce nouvel empire à la création duquel, par un inexplicable aveuglement, elle a contribué plus qu'aucune autre nation, la langue française, malgré ses défaillances, serait encore la langue diplomatique.

Tout n'est pas dit cependant. Les destinées de la langue française sont étroitement attachées aux destinées de la langue latine. Français, nous sommes plus intéressés qu'on ne pense, en tant que nation, au triomphe de l'Eglise catholique. Partout où l'Eglise pénètre, sa langue, le latin, pénètre avec elle. Est-ce à dire que la langue française, fille du latin, doit suivre partout sa mère? Non, certainement; mais si notre malheureuse patrie, se ressaisissant elle-même, se relevait comme elle s'est tant de fois relevée, si le français se faisait de nouveau l'interprète de la raison et de la plus haute raison, il est bien évident que notre langue, modifiée sans doute comme se modifie tout ce qui vit, se survivrait à elle-même sous une forme nouvelle. Elle ne serait pas plus méconnaissable que la langue latine ne l'est aujourd'hui dans les dialectes néo-latins. La

langue nouvelle issue de notre idiome serait encore, grâce à son origine, la plus abordable des langues vivantes pour tous les humanistes, et cette langue, aussi française que le français est latin, deviendrait forcément la langue diplomatique de la république chrétienne, qui se confond et se confondra de plus en plus, quoi qu'on fasse, avec le monde civilisé.

A nous de travailler à ce résultat. Faisons en sorte que l'étude de la langue latine, mère de la nôtre, reste chez nous le grand instrument de la culture intellectuelle. Cessons de croire que le collège doit nous rendre nos enfants tout à la fois polyglottes, philosophes, économistes, mathématiciens, naturalistes, physiciens et chimistes. Ne lui demandons que de faire des hommes. On n'a trouvé rien de mieux pour y parvenir que les humanités, revenons donc aux humanités. Les *humaniores litteræ* n'ont pas empêché nos pères de conquérir les provinces que leurs fils, tristes humanistes, ont perdues. Bannissons l'*argot*, non seulement de la langue officielle, mais encore de nos maisons. Bannissons également tous ces mots étrangers, dont nous n'avons que faire. Ne vaut-il pas mieux employer les équivalents que nous offre notre vieille langue et qui ont au moins le mérite d'être compris de tous? Que chacun de nous, en un mot, fasse autant que possible la police de la langue française. La morale et le patriotisme ne pourront qu'y gagner.



ÉTUDE SUR LES POÈMES LATINS

ATTRIBUÉS A SAINT BERNARD

PAR M. HAUREAU;

NOTE DE M. L'ABBÉ VACANDARD

Si vous avez visité la bibliothèque Sainte-Geneviève, à Paris, vous avez dû traverser une salle qui contient les bustes des principaux écrivains de la France. Saint Bernard ouvre à droite la série de ces illustres représentants de notre littérature. A quel titre l'a-t-on mis à cette place d'honneur? A-t-on voulu faire entendre par là qu'il avait inauguré dans la chaire ce parler français qui était déjà de son temps si « délittable » aux oreilles des étrangers? Durant plusieurs siècles on s'était demandé s'il avait réellement employé vis-à-vis de certains auditoires notre langue nationale; a-t-on voulu trancher la question dans un sens affirmatif? Je ne sais. Ce qui m'a paru surtout digne de remarque, c'est qu'il soit le seul écrivain latin placé au rang de nos auteurs français. Nos contemporains ont ainsi rendu au plus

grand orateur du moyen âge un hommage éclatant. En cela, ils ont continué la tradition de la France, qui s'est toujours montrée fière et soucieuse de la gloire de saint Bernard.

Le dirai-je? la postérité a peut-être à certains égards poussé jusqu'à l'excès le culte qu'elle professe pour lui. A sa réputation d'écrivain et d'orateur, elle a ajouté pendant longtemps celle de poète. A en croire le ^{xv}^e siècle en particulier, le saint abbé n'aurait pas composé moins de trente-six poèmes latins. Les éditeurs du siècle suivant, par un zèle mal entendu ou par défaut de critique, contribuèrent à propager cette opinion erronée. Horstius et Mabillon travaillèrent puissamment à la rectifier. Cependant Mabillon crut devoir encore imprimer, dans son édition des œuvres de saint Bernard, sept de ces poèmes apocryphes. Le premier a pour titre : *Carmen parœneticum ad Raynaldum*. Deux sont sous la rubrique : *Rhythmus de contemptu mundi*; le quatrième est le célèbre *Jubilus Rhythmicus de nomine Jesu*; le cinquième est une *Oratio rhythmica ad unum quod libet membrorum Christi patientis et a cruce pendentis*; le sixième une *Oratio devota ad Dominum Jesum et B. Mariam matrem ejus*; et enfin le septième une prose *de Nativitate Domini*. Mabillon, sans porter de jugement sur la valeur poétique de ces pièces, est à la vérité convaincu de la fausseté de leur attribution. Malheureusement la raison qu'il apporte à l'appui de son opinion n'est pas décisive : « Je ne crois pas, dit-il, qu'on doive attribuer à saint Bernard ces vers et ces rythmes, parce que défense était faite aux

Cisterciens de rien exprimer dans un langage soumis aux lois de la métrique : « *Quippe Cistercienses nihil admittebant quod metricis legibus coercetur.* » Le savant bénédictin se trompe ici. En fait, les poètes abondent et surabondent chez les Cisterciens ; et il n'aurait eu, pour s'en convaincre, qu'à parcourir quelques pages du livre consacré par Charles de Visch aux écrivains de son ordre. Mais de plus, en droit, ce ne sont pas ces vers métriques qui sont défendus aux religieux de Cîteaux, ce sont les vers rythmiques dont la liberté avait pu attirer l'attention et mériter la censure des supérieurs de l'ordre : « *Monachi qui rhythmos fecerint ad domos alienas emittantur, non reversuri nisi per capitulum generale.* » Enfin, le décret capitulaire qui les vise, et que nous venons de citer, ne date que de l'année 1199, et ne pouvait par conséquent regarder saint Bernard, mort le 20 août 1153. L'érudition de Mabillon se trouve donc ici en défaut et ses conclusions menaçaient d'être rejetées.

La critique du xix^e siècle sera-t-elle plus heureuse que celle du xvii^e ? M. Hauréau, membre et secrétaire de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, a repris, dans le *Journal des Savants* (numéros de février, mars, mai, juillet 1882), le problème de l'authenticité des poèmes attribués à saint Bernard ; et à l'aide de documents nouveaux, l'a, ce nous semble, pleinement résolu. C'est une note sur son étude que nous nous permettons de soumettre ce soir à votre attention.

M. Hauréau affirme deux choses, savoir : 1^o que saint Bernard n'est pas l'auteur des poèmes qui lui sont

attribués ; 2° que, néanmoins, il a composé à Cîteaux des poésies qui ont eu quelque retentissement, mais ne nous sont pas parvenues.

Sur le premier point, nous acceptons les conclusions du savant académicien, mais nous ferons nos réserves sur la valeur de l'une des raisons qu'il allègue pour les appuyer. « La pauvreté du style de ces poèmes, dit-il en plusieurs endroits de son étude, est une preuve évidente qu'ils sont apocryphes. Saint Bernard n'a pu composer des œuvres si indignes de son génie et de son goût. » Cette raison, messieurs, ne me paraît pas convaincante. On ne saurait avoir une haute idée du talent et du style poétique de saint Bernard, si l'on en juge par le seul spécimen qu'il nous ait laissé de sa versification. Ce spécimen est une œuvre pieuse de son âge mûr ; ce sont trois hymnes en l'honneur de saint Victor. Examinons-les sans préjugés. Il n'est pas sans intérêt de voir comment le grand orateur est devenu un hymnographe. Sur la valeur de son œuvre, nous jugerons de la valeur de la raison invoquée par M. Hauréau.

Saint Victor était patron du couvent de Montiers-Ramey, au diocèse de Troyes. Le supérieur, l'abbé Guy et ses religieux, désirant réciter un office propre du saint confesseur, s'adressèrent pour cette composition à l'abbé de Clairvaux. Celui-ci, qui sentait mieux que personne les difficultés d'une œuvre de ce genre, refusa d'abord de s'en charger, alléguant son incapacité et renvoyant la tâche à un plus digne. Mais les instances répétées de l'abbé Guy et de ses moines vinrent à bout de ses répugnances. L'abbé de Clairvaux se vit obligé de

se mettre en mesure de répondre à leurs désirs selon ses moyens. L'idéal qu'il avait sous les yeux, quand il entreprit son travail, est élevé et caractéristique. Voici en quels termes il expose sa théorie : « Dans les solennités religieuses, ce qu'il faut entendre, ce ne sont pas des nouveautés ni des œuvres composées à la légère, mais des choses authentiques et recommandables par leur antiquité, qui édifient l'Eglise et sentent la gravité ecclésiastique. Que s'il faut à tout prix faire entendre du nouveau, si le sujet le demande, j'estime qu'il ne faut admettre que ce qui peut à la fois charmer l'âme des auditeurs et leur être utile, grâce à la dignité du langage et à la dignité de l'auteur. Il faut que les sentiments soient profondément vrais, qu'ils rendent le son de la justice, persuadent l'humilité, enseignent l'équité; il faut qu'ils produisent la lumière dans les esprits, qu'ils forment les mœurs, crucifient les vices, surnaturalisent les affections et disciplinent les sens. Que le chant même, s'il y en a, soit plein de gravité; qu'il ne sente ni la mollesse ni la grossièreté. Suave sans être léger, qu'il ne charme les oreilles que pour émouvoir les cœurs. Ce n'est pas un léger dommage pour la piété que d'être détourné, par la légèreté du chant, du profit qui doit être attaché au sens des paroles, et de s'appliquer davantage à combiner des sons qu'à insinuer des vérités. » (*Epit.* 398).

Dans ces lignes, saint Bernard a nettement indiqué le caractère de la poésie sacrée. S'il est vrai que dans toutes sortes de compositions, l'auteur doive avant tout se préoccuper des idées et des sentiments et approprier le

ton et le style à son sujet, à plus forte raison l'hymnographie doit-il subordonner la forme littéraire aux sentiments qu'il exprime et au but qu'il poursuit : l'édification des âmes. Ce sont ces principes qui ont dirigé saint Bernard dans sa rédaction des trois hymnes consacrées à la louange de saint Victor. Malheureusement, l'exécution ne répondit que très imparfaitement à sa théorie. Il s'était imposé la tâche de faire entrer dans sa composition les principaux traits de la vie du saint. Ce souci de l'exactitude historique et d'autres causes encore (nous voulons le croire) ont nui à son inspiration. C'est à peine si nous trouvons dans son œuvre quelques strophes qui méritent l'honneur d'être citées. Les deux suivantes vous donneront une idée de son style et de son goût :

« Vita Victoris, meritis præclara
 Hominem terris, qui non sit de terrâ,
 Velut è cœlo datum, repræsentat
 Ad imitandum.
 Christus in illo vixit, et non ipse;
 Speculum vitæ mortuis de mundo
 Homo cælestis præbuit seipsum,
 Similes quærens. » etc.

Est-ce là de la poésie? sont-ce même des vers? On voit bien que le saint abbé a voulu imiter le mètre de certaines hymnes reçues dans l'église, un mètre déjà employé par Horace; mais il n'a tenu compte que du nombre des syllabes et a oublié complètement les lois de la quantité. Lui-même le reconnaît dans sa lettre aux religieux de Montiers-Ramey : « Dans les hymnes que j'ai composées pour être chantées, dit-il, j'ai négligé la

mesure pour ne m'occuper que du sens. » *Quod ad cantum spectat, hymnum composui, metri negligens, ut sensui non deessem.* Cette excuse est-elle suffisante pour désarmer la critique? Sans jeter le blâme sur les compositions de notre saint, nous permettra-t-on de regretter qu'il ait poussé si loin le mépris de la forme littéraire et des règles de l'art? On conçoit qu'il ait eu à cœur de subordonner la forme au sens et l'art à la vérité historique; c'était son droit, c'était même son devoir. Mais ce qu'on a peine à comprendre, c'est qu'il ait violé si ouvertement les lois de la versification et péché si gravement contre le goût. Certes, la faute n'en est pas imputable au sujet qu'il traitait. Il a composé sur le même saint Victor deux panégyriques qui devaient servir de leçons à l'office de Matines, et il a retrouvé alors l'inspiration qui lui fait si complètement défaut dans ses hymnes. Combien sa prose est supérieure à ses vers! Qu'elle est belle, par exemple, cette page sur l'intercession des saints et sur la vie du ciel: « Il repose, s'écrie-t-il, le vieux soldat, dans les douceurs de la paix qu'il a conquise. Mais il n'est pas sans inquiétude pour nous. En secouant la poussière de la chair, il n'a pas rejeté les entrailles de la charité. Pour se revêtir de son habit de gloire, il ne fut pas obligé d'oublier notre misère et sa miséricorde..... Le lieu qu'il habite n'est pas une terre d'oubli..... Frères, la largeur du ciel dilate les cœurs, mais ne les rétrécit pas; elle réjouit les âmes, mais ne les endurecit pas; elle ne rapetisse pas les sentiments, elle les agrandit. Dans la lumière de Dieu, la mémoire se rasserène et ne s'obscurcit pas. Dans la

lumière de Dieu, on apprend ce qu'on ignore, on ne désapprend pas ce qu'on sait. » Ces accents sont beaux, ils sont éloquents. On s'étonne et on regrette que le saint abbé n'ait pas su les faire passer dans ses hymnes. En somme donc, il faut le reconnaître, saint Bernard n'est pas un poète ; il n'est pas même un bon versificateur. Et c'est à tort, selon nous, que M. Hauréau a argué du goût et du talent poétique de l'abbé de Clairvaux, pour démontrer le caractère apocryphe des poèmes latins qui lui sont attribués.

Le savant académicien a employé un argument à peu près semblable et aussi insuffisant pour rejeter en particulier la pièce qui a pour titre : *Jubilus rhythmicus de nomine Jesu*.

Jubilus et *neuma*, selon Ducange, sont deux mots qui s'emploient indifféremment pour signifier une mélodie prolongée qui succède aux chants alternatifs de deux chœurs. M. l'abbé Eugène Misset, dans son Essai sur Adam de Saint-Victor, a démontré que ces *Jubilus* étaient d'origine française et même normande. On sait ce qu'il faut entendre par les neumes dans le chant : « A la suite de l'*alleluia* de la messe, les anciens liturgistes romains avaient placé une série de notes qui s'exécutaient sans paroles. Ces mélodies étaient parfois fort longues, et les enfants, chargés de les retenir et de les chanter, manquaient souvent de mémoire..... Les moines de Jumièges mirent des paroles sous les notes. » « Ces paroles, a dit M. Léon Gautier, sont la véritable origine de nos proses. » « Toutes les pièces faites à leur imitation sont connues sous le nom de proses de

la première époque. » Le *Jubilus de nomine Jesu* est une œuvre de ce genre. C'est une hymne d'allégresse composée de quarante-huit strophes de quatre vers. Voici la première (qui était dimanche dernier sur les lèvres de tous les catholiques) :

Jesu, dulcis memoria,
Dans vera cordi gaudia,
Sed super mel et omnia
Ejus dulcis præsentia.

M. Hauréau qualifie durement le poème. Après avoir reconnu que « l'inspiration en est pieuse, d'une piété vive et soutenue, » il ajoute que « toute la pièce est de la plus grande inconvenance ; » et, de cette dernière proposition, il conclut que saint Bernard ne saurait en être l'auteur. Nous avons quelque peine à concilier ces deux jugements légèrement contradictoires. Nous avons bien rencontré dans le *Jubilus* une strophe dont les expressions, usitées aujourd'hui dans le langage de la physiologie, sonnent mal à l'oreille des délicats. Mais il ne faut pas oublier que le latin, dans les mots, brave ou plutôt sauve l'honnêteté. Il ne faut pas oublier surtout que les mystiques du moyen âge ne reculaient pas devant une orientale nudité d'expression qui déconcerte notre prudence moderne. L'Eglise, au reste, nous paraît avoir tranché la question de convenance et de moralité de ce poème en lui empruntant quelques strophes pour les insérer dans son bel office du nom de Jésus.

Mais cette décision laisse entière la question d'authenticité. Si la pièce n'est pas indigne de la piété de saint

Bernard, est-ce une raison suffisante pour qu'on la lui attribue? Se plaçant sur le terrain de l'érudition, M. Haureau reprend ici tous ses avantages. Il montre que le premier éditeur qui l'ait inscrite parmi les œuvres de saint Bernard est Gillot, en 1586. Avant Gillot, personne n'avait osé prendre cette liberté. M. Hain, dans son *Répertoire*, n'en cite aucune édition du x^v^e siècle. Elle ne figure pas même dans le recueil de Félix Baligault. Quand Georges Fabricius la publiait en 1564 dans son ample *Collection des anciens Pères de l'Eglise*, il la disait d'un auteur incertain, *incerti auctoris*. Il fallait s'en tenir à cette incertitude, car si quelques manuscrits (six ou sept, je crois) la donnent sous le nom de saint Bernard, ces manuscrits sont du x^v^e siècle, les plus anciens du xiv^e; et on doit d'autant plus suspecter leur témoignage, que la plupart des copies, particulièrement les plus anciennes, sont anonymes. Telles sont, par exemple, celles que contiennent les n^{os} 2,565 (fol. 8), 2,931, 18,134 (fol. 246) des manuscrits latins, et 25,408 (fol. 107) des manuscrits français, à la bibliothèque nationale, 852 de Troyes, 11,394 de Saint-Gall, 628 d'Einsiedeln et 9,653 de Munich. En résumé, on ne saurait sans témérité attribuer à saint Bernard le *Jubilus de nomine Jesu*.

M. Haureau a fait passer avec un égal succès, au creuset de sa critique, chacune des autres pièces déjà rejetées par Mabillon, et il a établi péremptoirement qu'aucune n'était due à la plume de saint Bernard.

De cet examen rigoureux, faut-il conclure que saint Bernard n'ait composé aucun poème latin soit profane,

soit sacré? M. Hauréau s'est bien gardé de le faire. Il affirme même avec assurance que si nous ne connaissons aucun des ouvrages poétiques de l'abbé de Clairvaux, il est « néanmoins constant » que le pieux cénobite « a composé dans sa jeunesse à Cîteaux des vers quelconques. » C'est cette seconde assertion de l'éminent critique que nous nous permettrons de rectifier. Nous admettrons volontiers avec lui, sur l'autorité (d'ailleurs suspecte) de Pierre Bérenger, écolâtre de Poitiers, que saint Bernard s'est exercé dans sa jeunesse à versifier quelques sujets plus ou moins profanes; mais nous nions expressément qu'il ait continué cet exercice à Cîteaux, soit pendant son noviciat, soit après sa profession.

Il suffit de jeter un coup-d'œil sur le récit que Guillaume de Saint-Thierry nous a laissé de la vie du saint à cette époque, pour être convaincu que ce genre d'occupation était incompatible avec son recueillement si profond et si constant.

Ce qui a induit M. Hauréau en erreur, c'est un passage de l'apologie d'Abélard qu'il a, dans sa traduction, fait légèrement dévier de son sens littéral. Il nous suffira de lire attentivement le texte (1) et de le traduire exactement pour montrer au savant académicien sa distraction et rétablir la vérité :

(1) « Audivimus (te), a primis fere adolescentiæ rudimentis, cantuunculas mimicas et urbanos modulos factitasse. Neque certe in incerto loquimur opinionis, sed testis est alumna tui patria nostri sermonis. Nonne id etiam tuæ memoriæ altius est insignitum, quod fratres tuos rhythmico certamine, acutæque inventionis versutiâ semper exsuperare contendebas? Cui gravis et superacerba videbatur

« On nous a raconté, dit Pierre Bérenger à saint Bernard, que dès les premières années de ton adolescence, tu façonnais déjà des chansonnettes bouffonnes et des vers mondains. *A primis fere adolescentiæ rudimentis cantiunculas mimicas et urbanos modulos facitâsse*. Et certes nous ne parlons pas ici d'un bruit incertain. Le pays où tu fus élevé est le garant de notre discours, *testis est alumna tuâ patriâ*. N'est-il donc pas resté profondément gravé dans ta mémoire, que tu faisais de constants efforts pour surpasser tes frères dans les combats de poésie rythmique (ou simplement dans les luttes poétiques) par la finesse et la subtilité de l'invention? *Fratres tuos rhythmico certamine acutâque inventionis versutiâ semper exsuperare contendebas*. (M. Hauréau traduit : « Tu faisais de constants efforts pour surpasser tous tes confrères dans les combats de poésie rythmique, dans les tours de force de malice et de raillerie. » C'était une grave injure, un cruel déboire pour toi de rencontrer un rival dont les invectives n'eussent pas moins de hardiesse que les tiennes. Je pourrais, sur la garantie de témoins dignes de foi, insérer ici quelques-unes de tes plaisanteries, *aliqua de nugis tuis*, mais je craindrais de souiller mes pages par des citations déshonnêtes, » *foedi commenti interpositione*.

injuria, reperire aliquem qui parî responderet protervia. Possem aliqua de nugis tuis huic opusculo ex testium probabilium cœstipulatione asserere, sed vereor paginam foedi commenti interpositione interpolari. Ceterum cunctis nota teste non indigent. » — BERENGARI SCOLASTICI *Apologeticus*, inter opera ABÆLARDI ed. COUSIN, tom. poster. p. 771.

On voit que Bérenger ne ménageait pas les expressions. Le ton de sa satire semblerait indiquer qu'il n'a pas gardé dans sa déposition toute l'impartialité qu'on serait en droit d'attendre d'un historien. Il ajoute pourtant : « Ce que tout le monde sait n'a pas besoin d'être prouvé. » Bien qu'il ait désavoué son libelle et ses calomnies, acceptons son témoignage comme l'expression de la plus pure vérité. Ce qui en ressort, c'est que saint Bernard a composé des vers profanes dans sa jeunesse ; mais ce qui n'est pas moins évident, c'est que ces compositions sont antérieures à son entrée en religion. Ce n'est pas Cîteaux qui fut *alumna tuâ patria*, la première nourrice de saint Bernard, comme traduit M. Hauréau lui-même ; c'est Châtillon ou Fontaine. Ce ne sont pas ses *confrères* qui luttaient contre lui dans les exercices de versification, de poésie rythmique, si l'on veut ; ce sont ses *frères*, peut-être ses camarades de classe, ses amis d'enfance, *fratres tuos, aliquem*. De la proposition de M. Hauréau, nous n'effacerons donc qu'un mot, mais un mot à nos yeux très important, celui qui regarde le lieu des premiers essais poétiques de saint Bernard, et nous nous associerons à l'éminent critique pour regretter que Bérenger n'ait pas cru devoir nous conserver le moindre échantillon de ces *juvenilia*.

Notre conclusion diffère légèrement de celle de M. Hauréau : 1° Il reste démontré que saint Bernard n'est l'auteur d'aucun des poèmes latins qui lui sont attribués ; mais on ne saurait appuyer cette démonstration sur un argument tiré du goût littéraire du saint abbé. C'est à tort surtout qu'on a jugé le *Jubilus de*

nomine Jesu, indigne de sa plume et de sa piété; 2° à partir de son entrée à Cîteaux, saint Bernard n'a composé d'autre ouvrage poétique que ses hymnes médiocres en l'honneur de saint Victor. Le témoignage de l'écolâtre Bérenger n'autorise nullement M. Hauréau à affirmer le contraire.

Cette question a préoccupé le secrétaire de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. J'ai cru, messieurs, qu'elle n'était pas indigne de votre attention. Si elle vous a paru manquer d'intérêt, la faute en est au rédacteur de cette note, qui compte sur votre indulgence pour se disculper, même à ses propres yeux.

L'ASSEMBLÉE DU CLERGÉ DE ROUEN

Pour les Etats-généraux de 1789

Par M. l'abbé JULIEN LOTH

Les procès-verbaux des séances de l'Assemblée du clergé du bailliage de Rouen pour les États généraux de 1789 n'ont jamais été publiés. Nous en avons pris copie sur les registres originaux conservés aux archives nationales (1), et nous les avons étudiés avec l'attention qu'ils méritent. Ce grave document, qui ouvre l'histoire du diocèse de Rouen pendant la Révolution, ne peut être ignoré de ceux qui veulent faire la pleine lumière sur cette époque et connaître en particulier les sentiments du clergé de Rouen, à la veille de la grande transformation politique et sociale de la fin du siècle dernier.

Louis XVI convoqua, comme on sait, les Etats généraux, à Versailles, pour le 27 avril 1789, par lettres du 19 février de la même année. Il joignit à ses lettres un règlement pour le mode des élections des députés et la rédaction des cahiers, qui fut promulgué à Rouen, le 11 mars 1789 par le duc d'Harcourt, lieutenant-général

(1) B. III., Registre A, fol. xxxi, n° 139 bis, unique.

de Normandie. Ce règlement portait, en ce qui concerne le clergé, que l'archevêque, les abbés, les ecclésiastiques possédant bénéfices, les curés des paroisses, les ecclésiastiques des campagnes, comparaitraient en personne, à l'Assemblée générale des trois États du bailliage, le 15 avril; que les chapitres comparaitraient par députés, à raison de un sur dix chanoines; les ecclésiastiques attachés aux chapitres, et les ecclésiastiques des villes, ne possédant pas de bénéfices, à raison de un sur vingt; tous les autres corps de communautés, par un seul député. Il y avait, dans ce règlement, une anomalie étrange qui ne trouve d'explication que dans les préjugés du moment. Tandis qu'on accordait à tous les curés et autres ecclésiastiques des campagnes, pourvus ou non de bénéfices, le droit de comparaître, en personne, ou par procureur fondé, on n'assignait à une compagnie aussi importante que le chapitre de Rouen, composé en général d'hommes de mérite et d'expérience, qu'une représentation du dixième de ses membres; aux grandes abbayes, telles que celles de Saint-Ouen, Saint-Wandrille, Jumièges, Fécamp, un seul député. On voulait donner satisfaction à ce qu'on appelait alors le clergé inférieur, et rendre sa représentation aussi large que possible, tandis qu'on restreignait celle de l'autre partie du clergé, tenue en suspicion par les réformateurs.

Cette inégalité donna lieu, comme on le verra, aux plus vives réclamations de la part des intéressés.

La réunion générale des trois Ordres eut lieu le mercredi 15 avril 1789, dans l'église du collège de Rouen. Elle s'ouvrit par le chant du *Veni Creator* et par une

messe du Saint-Esprit, célébrée par S. E. le cardinal de la Rochefoucauld, et suivie du *Domine salvum fac Regem*. L'Assemblée était aussi nombreuse qu'imposante ; elle se composait de 490 membres présents du clergé, de 300 membres de la noblesse, de 600 membres du tiers-état. Après la cérémonie religieuse, M. Boulanger, lieutenant-général du bailliage de Rouen, représentant le duc d'Harcourt, retenu par sa charge auprès du Dauphin, adressa aux trois ordres réunis un discours mémorable dont nous remarquerons le début qui indique clairement les intentions généreuses du roi en convoquant les Etats généraux. « Un prince juste, bienfaisant, économe, modéré dans ses desirs, réglé dans ses mœurs, partisan zélé de l'équité, ennemi de toute autorité arbitraire, ami de son peuple, appelle auprès de lui tous les ordres de ses sujets ; il s'en entoure et demande leurs conseils, pour donner à ce royaume une constitution certaine et invariable, apporter remède aux mauvaises administrations passées, prévenir les maux que pourraient occasionner les rechutes des administrations futures, travailler, de concert, à l'anéantissement des abus, à l'établissement d'un meilleur ordre, affermir enfin, sur des bases inébranlables, la prospérité de cet empire. »

L'orateur du gouvernement s'abstient, dans son discours, de tout conseil. « A qui, dit-il, dans cette respectable Assemblée, pourrions-nous donner des instructions ? Serait-ce à l'ordre vénérable du clergé, qui s'est montré dans tous les temps le défenseur des princes comme le protecteur des peuples, qui a tant de fois arrêté

la colère des rois, et ramené les sujets à l'obéissance ? Ordre pacificateur, qui, par la douce persuasion de cette morale pure qu'il prêche sans cesse, rappelle tous les cœurs à l'abnégation de soi-même, pour les tourner vers la religion et l'amour de la patrie ; qui, par ses instructions, nous enflamme d'un feu divin et patriotique dont il est lui-même l'exemple et le modèle. Sentiment qu'il partage avec le prélat vénérable et distingué qui fait partie de cette Assemblée ; prélat non moins recommandable par l'éclat de la pourpre dont il est revêtu que par sa piété, ses vertus et sa bienfaisance, dont le souvenir ne se perdra jamais dans ce diocèse, où il sera mis au rang des plus religieux et des plus charitables pasteurs. »

Ce compliment, à l'adresse du cardinal de la Rochefoucauld, était vraiment l'expression du sentiment public. Le discours achevé, on procéda à l'inscription des noms et des procurations des députés de chaque ordre, longue et minutieuse opération qui se prolongea jusqu'à six heures du soir et qui se termina par l'appel de tous les députés. Acte fut donné aux comparants, et défaut prononcé contre les non comparants.

A ce moment, M. l'abbé de Lurienne, chanoine de Rouen, se présenta au milieu de l'Assemblée et déclara « qu'au nom et comme député du chapitre, il entendait protester, comme de fait il protestait, contre le règlement annexé à la lettre du roi, et ce qui pouvait s'en suivre de son exécution, le regardant comme inconstitutionnel pour les causes énoncées dans la protestation » qu'il déposa sur le bureau, et dont il demanda acte, ce

qui lui fut accordé. Les curés déposèrent en même temps une protestation contraire. Cet incident vidé, le lieutenant-général reçut les serments, aux termes de l'art. 40 du règlement, puis il interpella les trois ordres de déclarer s'ils entendaient procéder ensemble ou séparément à la rédaction du cahier. Tous, par acclamation, répondirent qu'ils préféreraient se retirer chacun dans son ordre. On assigna la nef de l'église des Cordeliers pour lieu des assemblées de l'ordre du clergé.

Le jeudi 16 avril, à neuf heures du matin, le clergé tint sa première séance dans l'église des Cordeliers, sous la présidence du cardinal de la Rochefoucauld. Il s'y trouvait le premier jour 235 ecclésiastiques séculiers et réguliers pour le bailliage de Rouen, 83 pour le bailliage de Gisors, 91 pour celui de Pont-Audemer, 29 pour celui de Pont-l'Evêque, 11 pour celui de Honfleur, 41 pour celui de Pont-de-l'Arche; soit en tout 490 membres présents; beaucoup de ces membres étaient en outre chargés des procurations des ecclésiastiques qui n'avaient pu se rendre à l'assemblée. Il y en avait 309 dans ce cas, ce qui portait aux opérations du scrutin le nombre des suffrages à 799.

Le cardinal, après la célébration de la sainte messe, ouvrit la séance par une allocution où il constata le malaise de la France, causé par le triste état de ses finances, et exprima la conviction que le clergé seconderait efficacement les bonnes intentions du roi et les efforts de la nation. Il appela aussi l'attention de l'Assemblée sur la guerre faite à la religion par la fausse philosophie, aidée dans ses entreprises par

l'indifférence presque générale, le mépris des lois de l'Eglise, la corruption des mœurs et un déluge d'iniquités. « Quelle matière, dit-il en terminant, à d'amères réflexions et à un vrai cahier de doléances. » Le pieux et éminent prélat indiquait par là au clergé qu'il aurait moins à se passionner pour les réformes de l'ordre politique qu'à se préoccuper des intérêts de la religion gravement compromis. Ces sages conseils avaient alors leur raison d'être.

Son discours fut généralement applaudi. On procéda ensuite à la nomination d'un secrétaire et d'un adjoint ; les bailliages nommèrent à cet effet douze commissaires qui choisirent M. Morel, curé de Critot, et M. Le Danois, curé de Rumesnil.

Le cardinal désigna les commissaires chargés d'aller complimenter l'ordre de la noblesse et du tiers-état. Cette opération était à peine terminée, qu'on annonça la députation du tiers-état. M. Thouret porta la parole au nom de son ordre. Son allocution est à noter.

« Les besoins de l'État, dit-il, appellent à son secours tous les ordres de citoyens ; la nation française s'applaudit d'avoir à sa tête un clergé citoyen ; et c'est à vos qualités patriotiques autant qu'à vos vertus religieuses que nous nous empressons de venir rendre hommage. Que cette marque de l'attachement fraternel de notre ordre et de son estime respectueuse vous soit le gage de la cordialité de ses autres sentiments.

Un peuple n'est heureux (c'est un membre respectable du clergé qui l'a dit) que du moment où tous ses titres, sans jamais se confondre, viennent se perdre dans le

seul titre, vraiment honorable, celui de citoyen ; c'est à ce titre commun à tous les Français, et qui rend communs à tous les avantages et les charges du droit de cité, que nous sollicitons la réunion de vos efforts aux nôtres, pour le rétablissement de la chose publique : nos espérances, Messieurs, ne seront pas déçues ; nous en avons pour garant les vertus de votre ordre et le mérite éminent du prélat qui vous préside. »

Les vœux du tiers-état n'étaient pas douteux ; il demandait au clergé l'abandon de ses privilèges en matière d'impôts et sa rentrée dans le droit commun. Nombre d'ecclésiastiques étaient favorables à cette mesure ; pour le moment, le cardinal se borna à répondre d'une façon courtoise à la démarche du tiers et à l'assurer du zèle du clergé à concourir à ses vues patriotiques. La séance, interrompue à midi, fut reprise à quatre heures du soir.

M. l'abbé de Tressan donna communication du compliment qu'il se proposait d'adresser à l'ordre de la noblesse. Après avoir fait l'éloge de la noblesse, de son dévouement sur les champs de bataille, depuis les temps les plus reculés de la monarchie, de sa générosité pour les églises et leurs ministres, M. de Tressan ajoute ces paroles significatives : « Exécuteurs fidèles de vos intentions pieuses, dépositaires de vos dons, c'est en les offrant à la patrie que nous croyons obéir à la voix de nos bienfaiteurs ; et la seule prérogative que nous réclamions, c'est de nous unir à vous dans tous les sacrifices que vous croirez devoir faire. »

M. de Tressan se rendit aussitôt auprès de l'ordre de

la noblesse, avec cinq autres délégués, et témoigna à son retour qu'il avait reçu de cet ordre l'accueil le plus favorable. Il est à remarquer que le clergé précéda dans sa démarche l'ordre de la noblesse, voulant ainsi lui marquer sa déférence.

M. l'abbé Dillon, chargé de porter au tiers-état les compliments du clergé, donne au préalable lecture de son allocution. On y remarque deux passages importants. Il maintient la distinction des ordres et le droit de propriété du clergé, mais il admet en principe « que le fardeau des impôts pèse d'une manière proportionnellement égale sur tous indistinctement. » « Le clergé, dit-il, n'a jamais cru se dérober au devoir de citoyen ; mais si le temps est enfin venu où la tranquillité publique dépend du sacrifice qu'il est disposé à faire de ses privilèges pécuniaires, la confiance qu'il obtiendra par là de ses concitoyens lui offrira un double prix, puisque le clergé l'aura acquise par un acte de justice. »

Ce compliment, porté au tiers-état, fut parfaitement accueilli.

L'Assemblée s'occupa de nommer des commissaires pour vérifier les procurations et autres titres des différents membres. Les douze membres, deux par bailliage, élus par acclamation, étaient des ecclésiastiques investis de la confiance et de l'estime générale ; c'est à ce titre que nous donnons leurs noms.

Pour Rouen, M. Blanquet, curé de Saint-Maclou ;
M. Voisin, curé de Boisguillaume.

Pour Gisors, M. Le Brun, curé de Lyons-la-Forêt ;
M. Cavelier, curé de Fontenay.

Pour Pont-de-l'Arche, M. l'abbé Clavet ; M. le curé de Quatre-Mares.

Pour Pont-Audemer, M. Danneville, curé de Fourmetot ; M. Gailland, curé de Manneville-le-Roule.

Pour Pont-l'Evêque, M. Lavoye, curé de Saint-Loup-de-Prébois ; M. Le Testu, curé de Mesnil-sur-Blangy.

Pour Honfleur, M. Le Perchey, curé d'Equemauville ; M. Pellecat, curé de Gonnevill-sur-Honfleur.

Le cardinal, après cette opération, donna lecture d'un mémoire, rédigé par les agents généraux du clergé, qui renfermait des instructions relatives aux circonstances actuelles, et qui devait éclairer le clergé sur les nécessités de la situation. L'assemblée renvoya ce mémoire à la Commission chargée de la rédaction du cahier.

M. l'abbé de Lurienne, chanoine de Rouen, demanda alors la permission de lire le mémoire du chapitre, sur l'exclusion dont il avait été l'objet par le règlement royal, mais on renvoya ce sujet au lendemain, et la séance fut levée.

L'insuccès de la démarche de M. de Lurienne détermina le chapitre à une grave résolution. Il avait choisi comme représentants MM. de Lurienne et de Belménil, appartenant par leur naissance et les alliances de leurs familles à la meilleure noblesse du pays ; M. Leber, supérieur pendant de longues années du séminaire Saint-Nicaise, et M. Tuvache, savant professeur de théologie, qui avaient eu pour disciples bon nombre des ecclésiastiques présents à l'assemblée ; M. Manoury, ancien curé de Gainneville, qui devait être agréable au clergé des

campagnes. N'ayant pu être écouté dans ses réclamations, le chapitre fit défense à ses députés de paraître dans l'assemblée et ne prit ainsi aucune part à ses délibérations. Ceux des chanoines qui y siégèrent, comme M. de Lannoy, comparurent comme titulaires de bénéfices simples, et non comme membres du chapitre.

Le vendredi 17 avril, l'assemblée se réunit à neuf heures du matin, et, après avoir entendu la messe, entra en séance. Le cardinal-président proposa de statuer sur le mémoire présenté la veille par M. de Lurienne, mais les curés, qui formaient la grande majorité, s'opposèrent à toute délibération, et on passa à l'ordre du jour.

Cette séance du matin fut remplie par le remarquable discours que prononça l'abbé de Tressan, pour décider le clergé à faire tous les sacrifices que réclamaient les circonstances. L'abbé de Tressan représentait cette partie du clergé qui croyait, avec raison, le moment venu de renoncer au privilège de l'exemption de l'impôt. Sans doute le clergé contribuait, dans de notables proportions, par ses dons volontaires, aux charges publiques; il avait pris généreusement sa part du fardeau commun. Il payait en outre les décimes. Necker, dans son *Traité de l'Administration des finances*, le reconnaît : « Le clergé, dit-il, échappait à la taille, au vingtième et à la capitation; mais il acquittait en revanche des décimes qui s'élevaient, en 1784, à 10,500,000 livres. Encore cela ne doit-il s'entendre que « du clergé de France. » Le clergé de notre pays se divisait en deux catégories distinctes : le clergé de France, et le

clergé « étranger ou des pays conquis, » c'est-à-dire de l'Artois, de la Flandre, du Hainaut, du Cambrésis, de la Franche-Comté, de l'Alsace, de la Lorraine, des trois Evêchés, de la principauté d'Orange et du Roussillon. Tous les membres du clergé étranger payaient la capitation et l'impôt du vingtième. »

Qu'il me soit permis de le dire, puisque l'occasion s'en présente, on a beaucoup exagéré les richesses du clergé sous l'ancien régime. Necker, qui a le mieux connu et le plus approfondi les ressources générales de la France avant 1789, estimait que les revenus ecclésiastiques de toute nature n'excédaient pas cent trente millions. Les chiffres donnés par quelques écrivains modernes, sans preuves, sans contrôle, sont de pure fantaisie. Or les dépenses annuelles étaient estimées par l'évêque de Nancy, dans son ouvrage : *Considérations politiques sur les biens du clergé*, à 117,750,000 fr., et le service des intérêts de la dette générale du clergé à 12,000,000. Les dépenses égalaient et souvent dépassèrent les recettes, et plusieurs fois le clergé dut recourir à l'emprunt pour faire face aux dons gratuits. En 1780, on lui demanda et il accorda 30 millions, c'est-à-dire le cinquième de ses revenus. C'est un fait d'ailleurs impossible à nier que la vente des biens ecclésiastiques, décrétée par l'Assemblée nationale, n'a pas atteint la dixième partie de la somme à laquelle ils avaient été estimés.

Les millions qu'il versait chaque année dans le trésor royal attestaient son patriotisme et sa bonne volonté ; mais l'opinion publique s'était trop hautement prononcée en faveur du principe de l'égalité devant l'impôt

pour qu'il fût sage de résister à ce grand courant. On ne saurait trop le redire, le clergé avait le profond sentiment de ses devoirs envers la patrie, et était résolu, puisque les circonstances l'exigeaient, à lui sacrifier ce privilège devenu impopulaire. Il était d'ailleurs trop de son temps pour être demeuré étranger au mouvement de réformes qui s'était emparé de tous les esprits. Les abus du pouvoir absolu ne le choquaient pas moins que le reste de la nation, et lui aussi appelait de tous ses vœux une rénovation de la monarchie qui, tout en sauvegardant le principe de la royauté et l'unité française, fit participer, dans une sage mesure, surtout en matière de finances, la nation à son propre gouvernement.

Quand un grand souffle de progrès et de liberté a passé sur un peuple, quel est le cœur qui n'en ressente la mâle impulsion et qui n'en batte plus vite ? La soutane n'en défendait pas les prêtres les plus austères, car si elle les sépare des agitations du monde, elle n'est pas un linceul qui recouvre un cadavre. L'âme est d'autant plus vivante qu'elle est dégagée des passions inférieures, et alors, les plus nobles âmes se tournaient vers la patrie, vers l'avenir de la civilisation, avec une ardeur mêlée sans doute de beaucoup d'illusions, mais avec une tendresse accrue par les malheurs publics.

Le discours de l'abbé de Tressan est l'écho de ces sentiments. Il est long, il n'est pas exempt du ton déclamatoire en faveur à cette époque, mais il est rempli de vues généreuses et vraiment libérales. L'orateur, quoique ami du progrès, déclare d'abord hautement qu'il répudie les théories révolutionnaires. Il n'est pas de ceux qui

ont été « jusqu'à nier qu'il existât une constitution dans un royaume qui subsiste avec gloire depuis quatorze siècles, qui ont confondu les faits et les abus avec les principes constitutionnels. »

Ces principes, en ce qui concerne la France, lui semblent clairs et incontestables. Le roi règne et gouverne, mais son pouvoir deviendrait sans bornes s'il n'existait des ordres intermédiaires pour l'empêcher de franchir les limites. Selon lui, les intermédiaires nécessaires entre le roi et son peuple sont les ordres du clergé et de la noblesse, dont il veut la conservation. « N'en doutons pas, dit-il, il existe en France trois ordres distincts : le clergé, la noblesse et le tiers-état. La classe des deux premiers est peu nombreuse, et celle du tiers-état est composée de vingt-quatre millions d'hommes. Comment serait-il possible de contester à ce dernier ordre que c'est lui qui constitue la nation française, quand il se trouve réuni aux deux ordres qui sont les intermédiaires entre lui et le monarque ? C'est pour assurer le bonheur, les droits et la liberté de la nation qu'il a été dit qu'il faudrait le consentement général des trois ordres... La volonté absolue ne peut appartenir qu'à la nation réunie dans ses trois ordres, puisque le monarque n'existe que par son choix et son consentement... Le tiers-état ne doit point s'attacher à combattre les deux premiers ordres sur les moyens qu'ils ont employés pour se défendre contre les innovations ministérielles. Ils ne doivent point leur dire : descendez comme nous dans l'abyme et la misère, mais il doit remonter à son droit inaliénable de consentir sa part des impôts. Les trois

ordres doivent se réunir pour former une confédération nationale qui puisse extirper les abus. » L'orateur veut donc le maintien et l'union des trois ordres dans l'œuvre de réformation.

« La dette de l'Etat, dit-il, n'est point éternelle ; les sacrifices ne seront que momentanés. La nation réunie demande le retour périodique des Etats généraux : l'expérience nous donnera ses leçons dont nous saurons profiter. » Pourquoi donc briserait-on les liens qui doivent unir les citoyens de la même patrie ? Pourquoi s'attarder en de stériles et injustes récriminations ?

« Ce n'est point la noblesse, ajoute-t-il, ce n'est point le clergé qui ont imaginé les aides, les gabelles, les corvées, les lettres attentatoires à la liberté et cette foule immense d'impôts, d'abus, dont la liste serait si cruelle et si fatigante à rappeler. Le clergé, riche des dons de la patrie, ne peut balancer à lui faire des sacrifices. Et qui serait assez téméraire pour oser dire que la noblesse française refusera des secours pécuniaires, elle que nous voyons tous les jours s'arracher à ses liens les plus chers et à ses occupations les plus douces pour aller verser son sang...

« Nous, ministres d'une religion sainte qui nous fait une loi des sacrifices les plus grands, nous prenons le ciel à témoin que nous offrons nos biens à la patrie. Que l'on ne fasse point un crime général à l'ordre du clergé de l'ambition de quelques-uns... C'est d'après ces réflexions, dit-il en concluant, que l'ordre du clergé consent à céder ses exemptions pécuniaires, mais en demandant expressément et indispensablement aux Etats généraux

d'ordonner dans leur sagesse les moyens par lesquels on assurera la ligne de démarcation qui doit éternellement distinguer les trois ordres de l'Etat et les empêcher de se confondre en un seul. »

Toute la harangue de l'abbé de Tressan est dans cette conclusion : maintien des trois ordres, plus d'exemptions pécuniaires pour le clergé, répartition de l'impôt entre tous, par le moyen des Etats généraux réunis périodiquement.

Son discours, dit le procès-verbal, fut goûté généralement, et cette impression est à remarquer, puisqu'enfin il réclamait du clergé le sacrifice non seulement de sommes importantes, mais d'un privilège considérable, celui de l'exemption de l'impôt, et le faisait rentrer pour toujours dans le droit commun.

L'assemblée était à peine remise de l'émotion que ce discours avait causée, qu'on lui annonça la députation de la noblesse, conduite par le marquis de Sommery. Il pria qu'à cause de son âge et de sa faible voix, on agréât que M. de Belbeuf fils, son neveu, portât la parole.

Le compliment de la noblesse, très flatteur pour le clergé, évitait de se prononcer sur les points délicats. Le clergé avait dit à la noblesse : « Dépositaires de vos dons, c'est en les offrant à la patrie que nous croyons obéir à la voix de nos bienfaiteurs. » Nulle allusion n'est faite à cette résolution, et le compliment ne sort pas des généralités.

Le cardinal-président, après quelques mots de remerciements à la députation, annonça à l'assemblée que le temps était venu de nommer les commissaires pour la

rédaction si importante du cahier. L'assemblée arrêta d'en fixer le nombre à 28, savoir : 18 curés à raison de 3 dans chaque bailliage, 3 titulaires de bénéfices simples, 4 réguliers, 3 ecclésiastiques sans titre.

Les membres de l'assemblée se réunirent par bailliage et par catégories, c'est-à-dire les curés entre eux, les réguliers, les bénéficiers simples et les habitués des paroisses séparément.

Les élus ont été désignés dans l'ordre suivant :

Trois commissaires pour les bénéficiers simples ;

M. l'abbé de Tressan, vicaire-général de Rouen.

M. l'abbé Poissonnier des Perrières, conseiller au Parlement de Normandie.

M. l'abbé Le Cauchois, sous-principal émérite du collège de Rouen.

Dix-huit commissaires pour les curés :

Rouen.

Le curé de Sainte-Croix-des-Pelletiers (M. Aroux).

Le curé de Boisguillaume (M. Voisin).

Le curé de Hardouville (M. Maurouard).

Gisors.

Le curé de Gisors.

Le curé de Quitry.

Le curé de Touffreville (M. Jobard).

Pont-Audemer.

Le curé de Conteville.

Le curé de Vatteville (M. Durand).

Le curé de Bourgtheroulde (M. Pinchon).

Pont-l'Evêque.

Le curé du Pré-d'Auge (M. Mechevrel).

Le curé de Coquainvilliers (M. Husset).

Le curé de Pont-l'Evêque (M. Morin).

Honfleur.

Le curé de Penne-de-Pie (M. Lemonnier).

Le curé d'Ablon (M. Rebut).

Le curé de Saint-François-d'Herbigny (M. Vesque).

Pont-de-l'Arche.

Le curé du Mesnil-Jourdain-le-Visse (M. Coquillot).

Le curé de Tournedos.

Le curé de Quatremares (M. de Montigny).

Quatre commissaires réguliers :

Le prieur de Saint-Ouen (Dom Davoust).

Le prieur de Bonne-Nouvelle (D. Derenable).

Le prieur de Mortemer (Verdun).

Le procureur des Chartreux (Laurent-Imbault).

Trois commissaires pour les prêtres sans titre :

MM. Cousin, vicaire de la paroisse Saint-Gervais.

Doutté, id. id. Saint-Maclou.

Caron, id. id. Saint-Vivien.

Le chapitre de Rouen, infatigable dans ses revendications, fit alors demander par M. de Lurienne la permission d'introduire un huissier chargé de signifier à l'assemblée sa protestation. L'assemblée se refusa unanimement à cette prétention. M. de Lurienne donna alors lecture de la protestation. On le requit de la déposer sur le bureau, mais il n'obtempéra pas à l'injonction, déclara

rant que son intention était de la faire signifier juridiquement.

Quelques membres adhérèrent à la protestation du chapitre :

L'abbé de la Cour, pour l'évêque de Bayeux,

L'abbé d'Osmont, pour les évêques de Lisieux et de Comminges,

L'abbé Denise, pour le chapitre d'Ecouen,

L'abbé Louvet, pour le chapitre de Notre-Dame-de-la-Ronde,

L'abbé Rometot, pour le chapitre d'Andely,

L'abbé Renault, pour le chapitre de la Saussaye,

L'abbé Baroche, pour le chapitre de Vernon,

Et plusieurs autres pour différents bénéfices, dont les droits avaient été, disaient-ils, méconnus.

Acte a été donné de ces protestations, ainsi que des protestations contraires de l'assemblée.

Les commissaires rédacteurs du cahier, et les commissaires vérificateurs des procurations et autres titres, ont été invités à se rendre à quatre heures dans leurs bureaux pour commencer leurs opérations, et la séance a été renvoyée au lundi 20 avril.

Cette séance a été consacrée en grande partie au discours prononcé par M. de Lanney, en réponse à celui de M. l'abbé de Tressan. Les deux opinions qui partageaient alors le clergé devaient être représentées dans cette assemblée ; la masse des curés et vicaires sympathiques aux réformes avait eu son interprète en M. de Tressan ; le clergé, peu nombreux, attaché aux antiques traditions, allait trouver en M. de Lanney,

membre du chapitre métropolitain, ancien avocat-général à la Cour des comptes, un habile et éloquent défenseur. Mais avant de l'entendre, l'assemblée fut informée que le vendredi 17, vers cinq heures du soir, un huissier accompagnant l'abbé de Lurienne avait signifié au bureau du secrétaire et avait laissé entre ses mains la protestation du chapitre. Cette vénérable compagnie avait épuisé, sans se lasser, tous les modes d'opposition, et ne recueillit, cette fois comme les autres, que l'indifférence de l'assemblée.

M. de Lanney rend d'abord hommage aux intentions libérales de M. l'abbé de Tressan ; il admire la générosité avec laquelle il a proposé au clergé de faire l'abandon de ses privilèges, mais il ne peut partager ses principes et croit devoir, dans l'intérêt de la nation et de son ordre, les contredire.

En quoi consistent les privilèges du clergé ? Dans l'exemption de la taille personnelle pour tout ecclésiastique attaché à une église, et de la taille réelle pour la faisance-valoir de son bénéfice ; dans l'affranchissement de la capitation et du dixième. Ces privilèges sont magnifiques, dit-il ; ils prouvent le respect dont nos pères étaient pénétrés pour notre sainte religion et pour ses ministres : mais ces privilèges ne sont pas absolument gratuits, ils sont rachetés par des dons, dont les intérêts accumulés avec le remboursement des capitaux porte sur les bénéficiers les mieux traités une charge du douzième au moins de leur revenu ; sur d'autres une charge du sixième et même du cinquième. Les franchises, les immunités du clergé consistent à nous imposer nous-

mêmes, d'avoir dans les chambres syndicales de chaque diocèse des répartiteurs tirés des différentes classes de bénéficiers.

Ces privilèges, ces immunités, ces franchises, compensées par nos charges ordinaires, les décimes, par les charges extraordinaires, droits de contrôle, droits d'amortissement, gênes, contraintes, entraves de toute espèce, sont-ils onéreux à la nation? C'est ce que l'orateur examinera. Le discours de M. de Lanney est fort long, mais comme il donne sur l'administration des biens d'église et sur la constitution fiscale de l'ancienne France des renseignements très peu connus, nous avons cru devoir en reproduire, pour les érudits, les parties principales.

L'orateur examine d'abord l'exemption de la taille. Ce privilège consiste à affranchir de cet impôt l'ecclésiastique qui fait valoir une seule ferme de son bénéfice. Pour bien juger si ce privilège est onéreux à la nation, il faut examiner s'il y a un grand nombre de bénéficiers qui l'exercent, et qui sont ceux qui l'exercent en effet. Or, il avance, comme un fait incontestable, que dans la classe du haut clergé, il y a très peu de bénéficiers qui fassent valoir leurs bénéfices et profitent de leurs privilèges. Point d'évêques, point de chapitres, point d'abbés ni de prieurs-commandataires, très peu de prébendés; mais quelques maisons religieuses sises dans la campagne. Il n'y a donc, dit-il, que les curés qui usent de leurs privilèges. Mais ce privilège consiste-t-il à ne rien payer et à être affranchi de tout impôt? Non, dit l'orateur, et vous savez mieux que moi qu'il n'est pas de

curé, le plus ménagé qu'il soit, qui ne paie encore le douzième ou le quinzième de son revenu. De plus, l'exercice de ce privilège est balancé par une aggravation considérable que le code des tailles a porté sur la classe des ecclésiastiques faisant valoir. Tout ecclésiastique, noble ou non, prenant des terres à ferme, tout ecclésiastique non noble faisant valoir des patrimoines, est imputable pour la valeur de ses exploitations à 5 sols par livre d'icelles. Ainsi a été posée une barrière qui arrête les abus.

Ce privilège est-il une concession de la nation ? L'orateur ne le pense pas. Remontons, dit-il, à l'origine de la taille. Cet impôt fut établi pour tenir lieu de service militaire. Le vassal devait suivre son seigneur à la guerre et à ses dépens ; celui qui n'acquittait pas ce service devait une contribution.

Charles VII, en 1444, rendit les tailles perpétuelles, parce qu'il se détermina à avoir continuellement des troupes à sa solde ; mais l'ecclésiastique, à qui les canons défendaient de porter les armes, ne devait pas l'impôt substitué au service militaire ; de là l'exemption de la taille.

Le clergé compensa cette exemption de la taille par ses subsides offerts dès le XIII^e, XIV^e et XV^e siècles.

Faut-il aujourd'hui abandonner ce privilège ? L'orateur donne les raisons qui lui paraissent militer en faveur de son maintien, et en tout état de cause, si ce sacrifice est jugé nécessaire, il demande qu'on n'y consente qu'à la condition d'obtenir un abonnement réparti sur tous les bénéficiers qui compensât ce que coûte à l'Etat l'exer-

cice du privilège. Voilà pour la taille. Quant à la seconde partie des privilèges du clergé, les franchises et les immunités qui consistent à racheter, par des dons gratuits, lors de l'assemblée du clergé, l'impôt de la capitation, celui des vingtièmes, et qui permettent au clergé de s'imposer lui-même, l'orateur prétend que ces immunités, loin d'être gratuites, sont une source féconde de ressources pour l'Etat, attendu que, tout compte fait, les biens ecclésiastiques lui rapportent plus que les biens laïques. Il appuie son assertion de calculs qui remontent à l'assemblée de Poissy de 1561, et passe en revue les millions accordés depuis périodiquement à l'Etat par les assemblées du clergé. Pourquoi changer cette forme traditionnelle et protectrice ? Sa suppression sera suivie de celle des assemblées du clergé. Déjà depuis longtemps l'église gallicane ne peut plus s'assembler en conciles ; elle a perdu avec eux le nerf de la discipline ; il lui restait du moins ses assemblées ; combien de jugements dogmatiques, combien de règlements de discipline, combien d'instructions chrétiennes sont émanées de ces imposantes réunions !

« Offrons à l'Etat, messieurs, conclut M. de Lanney, offrons-lui largement ; offrons-lui surabondamment ; offrons-lui, s'il le faut, plus encore que notre superflu, offrons jusqu'au nécessaire le plus rigoureux ; mais conservons avec intrépidité nos privilèges, nos franchises, nos immunités ; conservons-les comme étant pour nous le maintien et la sauvegarde du respect, de la considération, de l'obéissance que doivent avoir pour nous les peuples, et comme étant pour notre sainte religion

un boulevard qui ne pourrait être renversé sans qu'elle fût exposée aux plus grands maux, aux plus affreuses révolutions. »

C'était la tradition qui parlait par la bouche de ce vénérable chanoine, et il était bon qu'elle fût entendue au cours de cette grave discussion.

L'assemblée évidemment ne partageait pas l'opinion de l'orateur, mais elle l'écouta avec le silence et le respect que méritaient son âge, sa modération, et la cause qu'il défendait.

Que de bois à abattre dans la forêt des préjugés, disait-on alors communément ! Mais quand on venait à porter la hache sur ces vieux arbres séculaires, contemporains des origines de la monarchie, la main tremblait aux plus hardis. Une sorte de terreur ou de respect involontaire précédait l'exécution, et dans ces premières heures de réforme, tout était digne, austère, et presque solennel.

Dans l'assemblée du mardi 21 avril, les membres durent subir la lecture de la protestation du chapitre tant de fois annoncée ; mais ils déclarèrent, non sans quelque dédain, qu'ils continueraient à regarder cette discussion comme leur étant étrangère.

Dom Quennouel, procureur et député de l'abbaye de Fécamp, éleva la voix au nom de son abbaye et des différents ordres religieux, et se plaignit que la représentation accordée à leurs diverses maisons pour les assemblées du bailliage n'était proportionnée ni au nombre des individus qui les composent, ni à leurs possessions respectives.

Après quoi, les commissaires vérificateurs des titres et procurations ont pris le bureau, et ont commencé l'appel général.

Une difficulté s'éleva entre les vicaires perpétuels de Notre-Dame-d'Andely, que le lieutenant général fut chargé de terminer.

Les députés de l'ordre de la noblesse du bailliage de Gisors demandèrent à être introduits dans l'assemblée, et protestèrent, par la voix du comte d'Auger, contre la suppression illégale de leur ancien bailliage, ce dont il leur fut donné acte.

La séance fut ensuite consacrée à la lecture du cahier. Il avait été décidé que cette première lecture ne serait pas interrompue, afin de pouvoir juger de l'esprit général de l'œuvre et que la discussion des articles serait renvoyée à la séance de l'après-midi. On observa fidèlement ce règlement, et l'assemblée, comprenant la gravité de sa tâche, discuta à la reprise de la séance avec maturité chacun des articles proposés. L'esprit de sagesse, la modération inséparables du caractère normand, relevés par les vertus propres à l'état sacerdotal, et la présidence du bon cardinal de la Rochefoucauld, qui était chéri et vénéré de son clergé, conservèrent à ces séances un calme et une dignité qu'elles n'eurent pas dans toutes les provinces. Les commissaires avaient été d'ailleurs parfaitement choisis ; ils représentaient bien l'opinion générale ; aussi, plusieurs des articles furent-ils votés à l'unanimité. Ceux qui donnèrent lieu à de longues discussions ne passionnèrent jamais l'assemblée au point

de lui faire perdre l'esprit de concorde et de confraternité.

Le mercredi 22 avril, le cardinal-président annonce au début de la séance que les commissaires rédacteurs, étant occupés à insérer au cahier les additions ou changements votés la veille, la discussion serait momentanément interrompue ; il propose de nommer les scrutateurs et de résoudre ensuite une question demeurée jusque-là litigieuse.

Les réguliers, possesseurs de bénéfices particuliers ou leurs représentants, avaient-ils ou non le droit de voter, en vertu de leurs titres personnels ?

Dom Quennouel, député de l'abbaye de Fécamp, établit leur droit par des arguments qui parurent concluants à l'assemblée, qui les admit à délibérer sans toutefois tirer à conséquence pour l'avenir.

M. le curé de Gisors demande à l'assemblée de recevoir l'adhésion du clergé de son bailliage à la protestation de la noblesse de Gisors, réclamant les droits et formes primitives de leur ancien bailliage. On procéda ensuite à l'élection des scrutateurs. Les trois ecclésiastiques les plus âgés, le curé de Saint-Sauveur de Rouen, le curé de Motteville-Clasville, le curé de Vitterville, recueillirent les suffrages écrits et annoncèrent le résultat.

Dom Quennouel, procureur et député de l'abbaye de Fécamp, l'abbé Pottier, supérieur du séminaire Saint-Vivien, le curé de Sainte-Croix-des-Pelletiers, furent élus et proclamés scrutateurs.

La séance de l'après-midi fut consacrée à la discussion des articles du cahier.

Le lendemain jeudi, M. l'abbé de Lanney vint défendre une dernière fois la cause des privilèges du clergé, mais il sentait son opinion si compromise, qu'il sortit des généralités sereines de son argumentation précédente pour faire appel aux considérations de l'intérêt privé. Il montra aux curés les tristes conséquences qu'ouvrirait pour eux, pour leur influence, pour leur indépendance, l'abandon des anciennes formes de la contribution du clergé. Assurément il ne saurait être soupçonné de plaider sa propre cause. « Le titre qui m'a donné droit de me trouver parmi vous, dit-il, est une chapelle dont les biens sont loués 625 livres sans pot de vin; elle a pour près de 200 livres de charges, et elle est imposée à 110 livres de décimes; je gagnerais donc beaucoup à rentrer dans la classe des contribuables et à être imposé comme pour des biens laïques. » Ce qui le préoccupe, c'est le sort réservé au clergé, dont la dignité ne serait pas moins compromise que la sécurité par les dangereuses innovations qu'on veut substituer à ses antiques et légitimes privilèges.

On laissa cette fois encore le vénérable chanoine épuiser ses arguments. Le cardinal représenta alors que l'époque très prochaine des Etats généraux exigeait que l'on s'occupât immédiatement de la nomination des députés.

Le moment solennel était arrivé. Quel nom allait sortir le premier de ce scrutin si libre, si dégagé de toute pression, de toute influence extérieure? Quel choix allaient

faire les 799 suffrages appelés pour la première fois à cet acte de souveraineté ? On vote en silence, au scrutin secret ; les scrutateurs dépouillent les bulletins, et proclament comme premier député le cardinal de la Rochefoucauld, élu par 783 voix sur 799. Une immense acclamation accueille ce résultat. Les applaudissements se renouvellent à trois reprises consécutives ; tout le monde est debout et fait au vénérable prélat une ovation enthousiaste. Celui-ci prononce avec émotion les paroles suivantes : « Je suis moins sensible, messieurs, à ma députation qu'à l'amitié qui vous l'inspire ; je ne pourrai vous convaincre de ma reconnaissance qu'en remplissant exactement les ordres que vous me donnerez. »

Ces paroles redoublent l'attendrissement général.

Le mot *ordres* provoque de nouveau une manifestation des plus touchantes. L'assemblée proteste, dit le procès-verbal, que, dans sa confiance sans bornes, elle ne voulait charger son illustre et vénéré président que de ses vœux et de ses prières.

L'élection fut reprise l'après-midi pour le deuxième député, mais aucun des noms n'ayant réuni la majorité des suffrages, l'opération fut renvoyée à la séance du lendemain.

Le vendredi 24 avril, dans la séance du matin, M. Le Brun, curé de Lyons-la-Forêt, fut nommé deuxième député. Le président annonça à l'assemblée qu'il avait écrit en son nom à M. le directeur général des finances, pour lui représenter la profonde misère à laquelle se trouvait réduite la province par suite de la cherté excessive des grains et la cessation du travail des manufac-

tures, et pour solliciter de sa Majesté des secours prompts et efficaces.

Dans la séance de l'après-midi, M. l'abbé de Grieu, prieur de Saint-Ymer, a été élu troisième député, et Dom Davoust, prieur des Bénédictins de Saint-Ouen de Rouen, quatrième député.

La dernière séance eut lieu le samedi 25 avril. Elle fut employée à la rédaction définitive et au vote des articles du cahier réservés lors des dernières discussions.

Le cardinal a clos cette laborieuse session par une allocution touchante à l'assemblée, par des remerciements à messieurs les commissaires et aux secrétaires, et pour obtenir du ciel l'heureux succès des États généraux, il a autorisé les curés à célébrer dans leurs paroisses un salut solennel ; après quoi l'assemblée chanta avec élan le *Te Deum* d'actions de grâces. Les membres se séparèrent pleins d'espérances et d'illusions que les événements devaient se hâter de détruire plus brusquement qu'ils ne les avaient fait naître.

Le clergé de Rouen, comme toutes les assemblées préparatoires de 1789, avait inséré dans son cahier cette résolution, qui, si elle eût été observée par les députés aux États généraux, eût préservé la France des effroyables calamités qui ont fondu sur elle.

« Le clergé du bailliage de Rouen donne à ses députés le pouvoir de le représenter aux États généraux, en leur prescrivant *très expressément* de n'exercer ce pouvoir inviolable que sous les clauses et dans l'esprit des articles énoncés ci-dessous. »

Le cahier des doléances s'ouvrait par un préambule

où tous les griefs et toutes les plaintes légitimes de la nation étaient résumés avec une singulière énergie.

« Réunis par les ordres d'un souverain jaloux de l'amour de son peuple, et si digne de l'obtenir, nous sommes appelés pour traiter des plus grands intérêts de la nation. L'état constitutionnel de la monarchie méconnu ou ébranlé ; le Code criminel souillé de sang, attaché à des formes cruelles où tout effraie l'innocence, où rien ne conduit à la sauver ; la législation civile, souvent obscure, contradictoire, embarrassée, désespérante par ses longueurs et ruineuse par les frais qu'elle comporte ; des plaies qui affligent l'Eglise ; des abus qui la déshonorent ; des ennemis qui l'outragent, également armés contre elle de toutes les ruses du sophisme et de toutes les impostures de la calomnie ; les dettes de l'Etat accumulées sans bornes sous une administration vicieuse et multipliées par des profusions indiscrettes ; des impôts onéreux, variés à l'infini, attachés à tous les besoins, arbitrairement répartis, exigés impérieusement sur une simple ordonnance ministérielle ou sur le mandat d'un simple délégué, qui dévorent toutes les ressources de l'agriculture et pèsent cruellement sur cette partie indigente de la nation à qui la Providence n'a donné que des bras pour subsister... tel est le tableau faiblement esquissé d'une partie « de ces abus en tout genre que le roi demande qui soient réformés et prévenus par de bons et solides moyens qui assurent la félicité publique. »

Le cahier comprenait 55 articles, dont plusieurs très développés, qui embrassaient toutes les réformes jugées

alors nécessaires par l'opinion publique. Nous nous bornerons à faire connaître les principaux.

Dans les trois premiers articles le clergé, tout en acceptant l'état légal et civil accordé récemment aux non catholiques, demandait que la religion catholique continuât d'être la seule du royaume, et que le culte public ne pût être concédé aux non catholiques.

Sans doute, le clergé de 1789, accoutumé à une longue protection, pouvait ne pas avoir les idées modernes sur la liberté des cultes, mais en fait, et bien avant notre ère, les théologiens, comme saint Thomas, admettaient la tolérance civile des cultes, et les papes laissaient à Rome des milliers d'israélites exercer leur culte sous leur protection.

Nous nous en tenons sur cette grave question à la parole de Fénelon; il a écrit, en effet, à Jacques III : « Sur toutes choses, ne forcez jamais vos sujets à changer leur religion, nulle puissance humaine ne peut forcer le retranchement impérissable de la liberté du cœur. La force ne peut jamais persuader les hommes; elle ne fait que des hypocrites. Quand les rois se mêlent de religion, au lieu de la protéger, ils la mettent en servitude. Accordez à tous la tolérance civile, *non en approuvant tout comme indifférent*, mais en souffrant avec patience ce que Dieu souffre, et en tâchant de ramener les hommes par une douce persuasion. » C'est la doctrine constante de l'Eglise. Ce que le Saint-Siège a condamné dans le *Syllabus*, c'est cette détestable maxime qu'on voudrait ériger aujourd'hui en principe : « Que l'Etat est athée; que le bien, le mal, le vrai, le

faux, l'Alcoran ou l'Évangile, tout cela est égal, indifférent. »

On l'a dit avec autorité : « le Pape repousse, avec la religion, le bon sens, la vraie philosophie, cet insensé et coupable indifférentisme, et les conséquences de licence absolue qui en découlent, mais il ne repousse pas la tolérance pour les personnes et la tolérance civile des cultes. »

L'article 7 réclamait le retour périodique des conciles provinciaux et des assemblées synodales dans les diocèses ;

L'article 8, l'observation des lois de la résidence par les bénéficiers ;

L'article 11, l'abolition des déports ;

L'article 13, la conservation des municipalités.

L'article 25 était l'un des plus importants. Il réglait le grand principe de l'égalité du clergé devant l'impôt, tout en conservant la forme ancienne de sa répartition. Le voici dans sa teneur : « Le clergé du bailliage de Rouen, aussi pénétré des sentiments patriotiques qu'aucun des ordres de l'État, consent que la généralité de ses biens soit assujettie à payer à l'État une somme égale à celle que paieront les biens des autres ordres qui sont d'une égale valeur. »

Mais, jaloux de conserver la forme antique et respectable de cette administration sage et paternelle qui appuie les bases de la cotisation sur les principes de la justice distributive, et qui règle sa répartition toujours proportionnellement aux charges, aux travaux, aux besoins de ses différents membres, il ne veut ni entend

s'écarter en aucune manière de cette forme d'administration.

Pour concilier cette juste prétention avec son vœu de subvenir aux besoins de l'Etat comme tous les autres ordres, il enjoint expressément à ses députés de demander :

1° Que tous les biens du clergé soient évalués, par les trois ordres réunis, de la même manière et avec les mêmes formalités et précautions que seront estimés les biens de tous les autres sujets du royaume.

Cette opération justifiera la volonté sincère du clergé de porter, dans une proportion parfaitement égale avec les autres citoyens, le fardeau de l'Etat, et deviendra le gage et la preuve de son patriotisme;

2° Qu'après que cette évaluation aura été déterminée d'une manière précise, la somme dont le clergé doit contribuer pour sa part proportionnelle aux besoins du royaume, l'assiette et l'imposition de cette somme sur les différents membres qui composent le clergé, seront laissées au clergé lui-même pour la répartir et la régir dans l'esprit de la forme ancienne.

Dans l'article 30, le clergé demandait le maintien de ses assemblées;

Dans l'article 35, la suppression de tous les impôts désastreux, tels que la gabelle, les aides et les droits de contrôle, ou au moins leur modification jusqu'à ce qu'on ait trouvé le moyen de les remplacer par d'autres, dont le fardeau soit moins pesant pour le peuple;

Dans l'article 40, la confirmation et la jouissance de

la charte du duché de Normandie, appelée *Charte aux Normands*;

Dans l'article 41, la réforme de la législation civile et du code criminel, et celle des abus de la vénalité des charges;

Dans l'article 42, l'établissement, dans chaque paroisse, des juges de paix, devant lesquels seront portés, sans frais, toutes les contestations de légère importance;

Dans l'article 43, la conservation et l'amélioration des forêts;

Dans l'article 48, l'établissement, dans chaque arrondissement, d'un dépôt de remèdes pour le soulagement des pauvres, et leur distribution gratuite dans les paroisses des campagnes.

Dans l'article 51, le clergé s'occupe de l'instruction publique; il demande l'établissement de collèges là où ils sont nécessaires, leur consolidation là où ils sont en exercice, l'amélioration de leur régime et la correction des abus.

Dans l'article 52, il demande qu'il soit établi des écoles dans toutes les paroisses où elles seront jugées nécessaires.

Dans l'article 54, il réclame la réforme des prisons et l'adoucissement du régime pénitentiaire.

Dans l'article 55, il émet le vœu que l'usage ancien et constitutionnel de voter par ordre, et non par tête, aux Etats généraux, soit conservé.

Nous pouvons le dire en terminant et en toute vérité,

les cahiers du clergé du bailliage de Rouen étaient empreints d'un grand esprit de patriotisme, de progrès et de sagesse. Ils respectaient l'ancienne constitution de la France tout en l'améliorant ; ils réclamaient, avec la réforme des abus condamnés par l'opinion publique, l'ordre dans les finances, le contrôle des États généraux et des États provinciaux, et la participation du pays à sa propre administration. Ils posaient en principe l'égalité de tous les citoyens devant l'impôt, et faisaient sur ce point l'abandon d'anciens et importants privilèges ; ils entraient enfin résolûment dans la voie des améliorations dans toutes les branches du gouvernement.

Plus on étudie avec sérénité cette époque de notre histoire, plus il devient manifeste que la grande faute des députés de 1789 fut d'avoir déchiré le mandat qu'ils avaient reçu pour se lancer dans le formidable inconnu de la révolution.



NOTICE SUR GRÉARD

Ancien Avocat au Parlement de Normandie

A PROPOS D'UN MANUSCRIT DE DROIT NORMAND

Par M. CH. DE BEAUREPAIRE

Il m'est tombé sous les yeux, il y a quelques mois, un manuscrit in-folio, d'une écriture du dernier siècle, et dont le titre, *Maximes de la Coutume de Normandie*, si respectable qu'il soit, ne paraissait pas avoir beaucoup séduit les amateurs. Le fait est que, moyennant un prix médiocre, il a pu passer de la boutique du libraire, où il était venu s'échouer, aux Archives du département, où il est présentement installé avec honneur, près de volumes, ses congénères, monuments plus ou moins dédaignés de la jurisprudence de notre ancienne province.

Ce manuscrit n'est autre chose, comme l'indique une note jointe au titre, « qu'un recueil de mémoires faits par les avocats du Parlement de Normandie, lorsque M. Pellot vint, comme premier président, » au commencement de l'année 1670.

Je ne fais aucun doute que ces mémoires n'aient été rédigés en réponse à des questions que cet éminent magistrat avait lui-même posées, et qu'ils ne lui aient été offerts, à titre d'hommage, par ceux dont il était appelé à juger les débats dans des audiences solennelles. Des poètes, des calligraphes, des enlumineurs, avaient formé, pour la femme du duc de Montausier, Julie d'Angennes, dont le CABINET fut pendant quelque temps l'un des principaux charmes de la société de Rouen, cette fameuse *Guirlande de Julie*, dont les fleurs n'ont point encore perdu leur fraîcheur. Quoi d'étonnant à ce que les avocats de notre Parlement aient eu la pensée de témoigner leur déférence envers une autorité moins gracieuse, mais presque aussi puissante, par une œuvre collective, d'un genre plus sévère, tel qu'on devait l'attendre de leur profession ?

Je n'essaierai pas, à propos de cette composition, d'exposer les matières qui y sont traitées. Elles ne sont pas de ma compétence. J'estime d'ailleurs qu'il faut savoir arrêter ses recherches au point où l'on voit cesser tout espoir d'exciter l'intérêt. Je me bornerai à quelques renseignements et à quelques extraits qui pourront servir à compléter l'intéressante étude de M. Decorde, sur l'ancien barreau de Rouen (1).

Un des mérites, en effet, du Recueil dont il s'agit est de nous faire connaître les noms des avocats les plus marquants du Parlement de Normandie à une époque

(1) *Les Avocats au Parlement de Normandie*, Mémoire publié dans le *Précis analytique des Travaux de l'Académie de Rouen*, 1870-1871.

exactement déterminée, et qui est celle de la grande culture littéraire de notre pays.

A l'année où il faut nous reporter, ce n'était plus assez, pour les avocats, quand ils prenaient la parole devant la justice, de se montrer savants jurisconsultes, judicieux interprètes de dispositions législatives alléguées par eux à propos : ils se piquaient encore de bien dire. Ils avaient trouvé enfin un modèle, Patru, « le premier, dit Voltaire, qui ait introduit la pureté de la langue dans le barreau. » La même préoccupation se remarquait dans les magistrats. Je citerai, à titre d'exemple, la harangue, que l'avocat-général Le Guerchois eut à prononcer à l'ouverture du palais, le 12 novembre 1669. Je la rapporte d'autant plus volontiers qu'elle concerne les avocats, et qu'elle eut pour auditeurs ceux-là mêmes que l'on devait voir, quelques mois après, s'associer pour la rédaction de notre Recueil.

« Ce discours, disait Le Guerchois, s'adresse principalement aux jeunes avocats qui prennent racine au barreau. C'est à eux à se taire, se souvenant que *in sacrificiis imprimis silentium*. Ils sont semblables à ces arbres nouvellement plantés que les naturalistes appellent *arbores silentes*. Ils prennent racine en terre et se contentent de pousser leur sève, sans porter de fruits. Les jeunes avocats qui entrent au palais, ces arbres nouvellement plantés qui ne donnent point encore de fruit, doivent avoir une grande retenue et garder le silence, qui est tout ce qu'on demande d'eux, et c'est aussi tout ce que Pytagore recommandoit aux jeunes gens

de son temps. C'est aux anciens avocats à parler comme ils font tous les jours par leurs sages plaidoiries. Mais ils le doivent faire, sans s'interrompre; car cela viole le respect qu'ils sont obligés de rendre au lieu où ils sont. Leur fonction est bien différente de celle des guerriers qui se mettent en ordre pour livrer la bataille. Quand ils ont donné l'attaque, ils se meslent tous ensemble et combattent sans aucun ordre; ils attaquent mesme tous à la fois. Mais les combats qui se livrent sous l'estendart des Muses ne sont pas de mesme. L'attaque se fait séparément comme la défense.

Alternis dicetis, amant alterna camenæ.

« Les avocats doivent encore prendre garde de n'apporter point aux audiences toutes sortes de causes. Il y en a qui ne méritent point le temps de l'audience. Autrefois dans les sacrifices, on ne souffroit point de brûler sur les autels des plumes de pigeons et de tourterelles, que l'on jetoit à costé de l'autel comme une chose trop légère et qui ne le méritoit pas. On ne doit donc pas apporter dans le temple de la justice les causes légères et peu importantes. On les doit décider hors jugement et par l'avis d'un tiers, afin de laisser tout le temps aux grandes affaires. Il est donc bien nécessaire d'interdire toutes les paroles superflues. Il faut donner exemple aux juges subalternes afin qu'ils voyent de quelle manière il se faut comporter, et garder le silence si à propos qu'on n'ayt point lieu de dire que leurs juridictions soient mieux réglées et que l'on y plaide d'une manière plus honneste. Le plus souvent les huissiers, par leur négli-

gence, sont cause de tant de bruit que l'on entend aux audiences : au lieu d'y estre pour faire silence, ils prennent le temps pour faire leurs affaires. Il en reste seulement un dans la chaire pour faire figure, qui faict souvent plus de bruict que les autres, ou bien qu'on est obligé d'avertir de faire son devoir. On remarque aussi une autre cause, qui provient de la précipitation des jugements que font les avocats dans le barreau, avant qu'une cause soit achevée d'être plaidée. Ils en décident comme s'ils estoient les juges, dès qu'on a proposé le faict, souvent mesme dès qu'on a posé la question, et cela cause un murmure fort importun qui empesche les juges d'entendre et qui rompt le respect deu à la justice. Mais le plus grand bruit vient de la licence que les procureurs prennent. Leur fonction est de se taire. Cependant ils veulent toujours parler. Les avocats n'ont pas plus tost finy qu'ils crient l'un contre l'autre. Il semble que le lièvre est levé, et qu'il n'y a qu'à courir après. Ils crient comme des grenouilles dans un marais. »

Parmi les avocats, jeunes ou vieux, auxquels s'adressait Le Guerchois, on en compte quinze qui prirent part à la composition du Recueil offert au premier président Pellot. Voici leurs noms, auxquels j'ai ajouté leurs prénoms, autant qu'il m'a été possible de les connaître.

Henri Basnage, s^r de Franquesnay; — Georges de Cahaigne; — Jacques Castel; — Michel de Lespiney; — Duquesne; — Guillaume Durand; — Robert de Fréville; — Louis Gréard; — Dela Cour; — Marin LeFèvre; — Guillaume Lyout; — Jean Manoury; — Nicolas Maurry; — Laurent Renault; — Nicolas Theroulde.

A ces noms il faut ajouter ceux de MM. Blondel, conseiller à l'Amirauté; — Bulteau, échevin et marchand; — Chrestien, conseiller à la Table de marbre.

Basnage, aujourd'hui le plus connu, pour ne pas dire le seul connu, traita des légitimations; des institutions d'héritiers et substitutions; du tiers coutumier; des exhérédations; du mariage avenant des filles; du douaire des femmes, avec indication des différences qu'on observait, en cette matière, entre la Coutume de Normandie et celle de Paris; des legs testamentaires; de l'ordre des hypothèques; des récusations de juges.

Gréard traita des nobles et des roturiers; des fiefs de haubert; de la commise; des lods et ventes des contrats; du tiers et danger; des nouveaux acquêts et des amortissements; du droit des francs fiefs; du remplacement des propres; du mariage avenant des filles; de la dot; des contre-lettres; du douaire; des droits de la femme sur les acquêts et sur les meubles du mari; des hypothèques; des contrats de constitution, en s'attachant à faire connaître depuis quel temps l'usage s'en était établi; de la subrogation d'hypothèque; des novations; des faux-témoins; de l'indult de MM. du Parlement de Paris; de la présentation aux bénéfices, qui appartenait tant aux laïques qu'aux ecclésiastiques; des résignations des bénéfices et des regrès; des pensions sur bénéfices; des présentations et des droits honorifiques; des dîmes ordinaires, comme elles se percevaient et sur quoi; de dîmes inféodées.

De Lespiney compara la Coutume de Normandie à celle de Paris en ce qui concerne les testaments. Il suffit

de lire son savant Mémoire pour apercevoir l'erreur où sont tombés certains publicistes de notre temps, en invoquant, à l'appui de leurs théories sur la liberté testamentaire, la pratique de l'ancien régime. Qu'ils remontent au droit romain : il leur est, en effet, favorable ; qu'ils fassent valoir des considérations d'ordre politique et social : elles peuvent avoir leur importance ; mais qu'ils s'abstiennent de parler de Coutumes qui les condamneraient, et auxquelles leur système était absolument étranger.

Dans une autre dissertation, il est question des Mémoires laissés par le premier président de Bauquemare, que nous ne connaissons plus que par un Recueil de harangues et par la réformation de la Coutume de Normandie. On n'indique pas où ces Mémoires étaient déposés, ni s'ils étaient historiques ou purement judiciaires.

Il est tel sujet qui a été traité par trois et même par quatre avocats.

Gréard, qui était alors à la tête du barreau de Rouen, fut celui qui fournit le plus grand nombre de dissertations.

Sa supériorité sur tous ses confrères, sans en excepter Basnage, n'est pas seulement attestée par ce fait : elle l'est encore, et plus clairement, par les jugements qu'il porta sur les divers Mémoires présentés à Pellot, vraisemblablement sur la demande de ce dernier.

Je rapporterai quelques-unes de ses notes : — Mémoire de M^e Cahaigne. De la séparation civile d'entre le mari et la femme. *Ne vaut pas grand chose. Il sera*

bon d'y suppléer par un autre mémoire. — Mémoire de M^e De la Cour. Des donations entre vifs. Pas mal pour un jeune, et avec un fort bon ordre. — Mémoire de M^e Duquesne sur le stellionat. Copie de Brodeau. Il faut un second mémoire sur ce sujet. — Mémoire de M^e Durand sur le droit d'aubaine et de bâtardise. La matière étoit grande pour un seul mémoire. On rapporte seulement icy trois ou quatre décisions sans expliquer la nature de ces droits, et il sera bon d'y suppléer par un autre mémoire. — Mémoire de M^e Lyout. De la péremption. Assez bon, à la réserve du latin et des citations dont on se peut passer. — Mémoire de M^e Maurry. Des appellations comme d'abus. Ce mémoire est fort bon, et il n'y a que le mot de pourvoi, qui est un mot normand, qu'il faudroit oster. — Des bénéfices à la nomination du Roy. Il n'y a rien à ajouter à ce mémoire ni à oster que le mot « en outre ». — Du concordat. Il n'y a rien que de bon ; mais la matière estoit belle et ample, et on la traite trop sommairement. — Mémoire de M^e Theroulde. Des rapports et conférences entre les héritiers. Le mémoire est fort bon. — Du rapt des mineurs. Ceci est plutôt un plaidoyer qu'un mémoire. Il ne laisse pas d'être fort bon. — Mémoire de Bulteau. De la juridiction des Consuls. Il n'y a rien dans ce mémoire que la date de la création des Consuls. — Des lettres de change. Ce qu'il dit est bon, mais il y a quelque chose à suppléer.

Les notes de Gréard sur les mémoires de Basnage ne sont pas des plus favorables. — Mémoire des institutions

d'héritiers et substitutions. *Il ne parle que des institutions et laisse les substitutions, qui ne sont pas, en effet, de notre usage.* — Mémoire des exhérédations. *Il se trompe de dire que l'ordonnance ajoute une nouvelle cause d'exhérédation.* — Mémoire des légitimations. *Ce mémoire est trop succinct, et il semble qu'il a été fait à la hâte.* — Mémoire des legs testamentaires. *Il ne contient pas la moindre partie de ce qui se peut dire sur ce sujet.* — Mémoire du mariage avenant. *Ce qu'il dit est un peu embarrassé. Il seroit bon que quelqu'un y eût encore travaillé.*

Bien que Basnage n'eût point encore publié son célèbre commentaire, il s'était fait une grande réputation au barreau, et l'on ne saurait admettre qu'il ne fût pas en état de traiter dans la perfection les sujets qui lui avaient été proposés, ou dont lui-même il avait fait choix. Cependant les critiques de Gréard s'expliquent assez naturellement, sans qu'il y ait lieu de lui supposer le moindre sentiment de jalousie ou de malveillance. Il est plus que vraisemblable que Basnage s'était prêté, par complaisance pour ses confrères et par égard pour le premier président, à ce travail ingrat de collaboration ; il n'avait pas dû apporter le soin et l'application qu'il mettait aux travaux destinés par lui au public. J'en juge, il est vrai, en profane et par le peu de développement que cet auteur a donné à ses mémoires. On ne peut non plus s'empêcher de reconnaître que la forme en est un peu négligée, tandis que ceux de son rival ont un caractère de netteté et de précision qui les distingue entre tous et les fait

lire encore avec intérêt, malgré l'aridité apparente des matières.

Le plaisir que j'ai éprouvé à en prendre connaissance m'a engagé à faire quelques recherches sur cet avocat, l'une des gloires du barreau de Rouen au XVII^e siècle. Ce que je dirai de lui paraîtra insuffisant, mais donnera peut-être l'idée de faire mieux à ceux qui sont obligés, plus que je ne le suis, envers les hommes de sa profession.

Gréard était originaire des environs de Saint-Lô en Basse-Normandie. Vers l'année 1655, il vint s'établir à Rouen, où il épousa la fille de Nicolas Thibault, alors greffier de l'Hôtel-de-Ville.

Il ne tarda pas à s'y faire connaître d'une manière si avantageuse qu'il fut anobli par lettres du mois d'avril 1664, confirmées par d'autres lettres, du mois de février 1665, enregistrées à la Cour des Aides le 30 avril de la même année.

Le registre de la Cour des Aides, où ces lettres se trouvaient transcrites, a malheureusement été perdu. Mais, si nous en croyons l'auteur d'un nobiliaire récemment publié par M. l'abbé Lebeurier, Gréard aurait été anobli sur la demande du duc de Montausier, qui lui était reconnaissant du gain d'un procès. « C'était, ajoute l'auteur de ce nobiliaire, la première cause que Gréard eût plaidée, et, bien qu'il ne fût pas riche, il n'avait voulu recevoir ni argent ni présents (1). »

(1) Ce nobiliaire donne pour armes à Gréard : « d'azur au chevron de sable, deux croissants d'or au chef, et en pointe un coq aussi d'or cresté de gueules. »

Il n'est pas douteux que Montausier n'ait professé la plus grande estime pour Gréard. Ce fut lui qu'il chargea de présenter aux échevins de Rouen les lettres patentes qui le nommaient à l'office de bailli de cette ville en remplacement du duc de Longueville (1). Le souvenir de cet illustre protecteur se conserva pieusement dans la famille de Gréard. Il n'y a qu'à lire ce que dit Froland, qui fut lui-même un jurisconsulte des plus distingués, j'ajouterai un des bienfaiteurs de l'ordre des avocats de Rouen, auquel il donna son portrait et une notable partie de sa bibliothèque.

Voici ce que dit Froland : « Feu M. le duc de Montausier, gouverneur de Mgr le dauphin fils du roy Louis XIV, ayant aussi le gouvernement de la province, un de ces génies supérieurs et dont toute la France a connu la délicatesse de l'esprit, l'ayant entendu prononcer un discours en sa présence, ne put se dispenser de lui dire qu'après l'honneur qu'il avoit reçu de S. M. par le choix qu'elle avoit fait de sa personne pour être le gouverneur de Mgr le dauphin, rien ne lui avait fait tant de plaisir que l'action qu'il venoit d'entendre; et que, si Demosthène, Cicéron et Pline le jeune en

(1) 17 déc. 1674. Enregistrement des lettres de nomination de Mgr de Montausier : « Après que Mons. Du Mouchel, 1^{er} conseiller eschevin, pour luy et MM. ses confrères, a représenté que le sr Gréard, avocat à la Cour, estoit venu chez lui, suivant l'ordre qu'il luy avoit dit avoir reçu de mondit seigneur, pour luy mettre entre les mains lesd. lettres afin d'estre leues et registrées à lad. ville, il auroit creu debvoir faire convoquer la présente assemblée pour procéder avec plus d'honneur à leur enregistrement. » *Arch. de Rouen*, Délibérations, A. 28.

avoient été témoins, il ne doutoit pas que, remplis d'honneur et de gloire comme ils étoient, ils ne fussent morts un quart d'heure après de jalousie. »

On peut en rabattre beaucoup de cet éloge, qui semble plutôt le compliment aimable d'un homme du monde que le jugement d'un critique : il en restera toujours assez pour l'honneur de Gréard, qui fut incontestablement orateur autant que jurisconsulte. Mais ce qui ne paraît pas du tout vraisemblable, c'est que Montausier, si habile qu'il fût à discerner les mérites modestes, ait pu avoir la pensée de confier la défense de ses intérêts à un jeune avocat encore inconnu. Ce que l'on peut affirmer, c'est que, plusieurs années avant que Montausier vint à Rouen comme gouverneur de Normandie, Gréard s'était déjà fait fixé dans notre ville et s'y était fait une nombreuse clientèle.

Avec la vogue, avec la noblesse et la faveur des plus hauts personnages de la province, la fortune lui était aussi venue, rehaussée, suivant la mode du temps, par des titres de seigneurie, dont il ne semble pas avoir abusé. Le 25 octobre 1668, il s'était trouvé en état d'acheter du comte de la Suse les seigneuries d'Aulnay, de Caugé et des Portes de Ferrières, lesquelles avaient été incorporées, du temps de Louis XI, à celle des Landes, pour former une baronnie, et qui en furent désunies, en faveur de Gréard, par lettres patentes de décembre 1660, vérifiées en la Chambre des Comptes le 19 mai 1670.

Deux affaires très importantes pour la Normandie et pour Rouen, en particulier, fournirent aux représentants

du pays l'occasion de lui marquer la confiance qu'ils avaient en son habileté, je veux parler du tiers et danger, et du franc-allevé.

Les traitants avaient fait des poursuites contre tous ceux qui avaient des bois dans la province pour le droit de tiers et danger, en exécution de l'ordonnance des eaux-et-forêts de 1669 et d'un arrêt du Conseil d'État du 13 août 1670. Ils prétendaient que ce droit était un droit royal, universel, applicable à tous les bois de la province, inaliénable et imprescriptible; qu'il leur permettait de réclamer le tiers et de plus le dixième de la coupe de chaque bois. La Normandie pouvait invoquer contre le fisc, non seulement une prescription de plusieurs siècles, mais une suite de titres et d'actes des plus authentiques. La question, on le voit, n'était pas seulement juridique, elle était aussi historique, et c'est à ce point de vue qu'elle conserve une notable partie de son intérêt. Elle fut traitée par notre avocat avec autant de clarté que de savoir. « L'ouvrage de Gréard eut dans le public un tel applaudissement et dans le Conseil du Roy un tel succès, que Louis XIV, qui régnoit alors, malgré les pressans besoins qu'il avoit du secours de ses sujets pour résister aux violens efforts de la plupart des princes de l'Europe, se porta le premier à rétracter ou, pour mieux dire, à modérer son édit, en jugeant que le droit en question n'étoit point un droit universel, royal, inaliénable, imprescriptible, ce qui remit le calme et la tranquillité dans les esprits de toute la province, qui en avoit été si justement allarmée » (1).

(1) C'est ainsi que s'exprime Froland, dans la Notice qui précède le mémoire de Gréard sur le tiers et danger.

Le mémoire de Gréard, publié dès 1670, fut réimprimé par son neveu Froland, ancien bâtonnier des avocats de Paris, avec preuves, notes et observations, un long avertissement, et une dédicace aux maire et échevins de la ville de Rouen. L'éditeur y parle de Gréard comme d'un « homme distingué par son mérite et son érudition, mais plus encore par ses vertus éclatantes, » comme « d'un savant jurisconsulte, et l'un des plus parfaits orateurs de son siècle. »

L'affaire du franc-allevu ne fit pas moins d'honneur à Gréard. Sous prétexte de quelques termes employés dans un arrêt du Conseil du 28 janvier 1674, interprétatif de la Déclaration des francs-fiefs du mois de mars 1672, les bourgeois de Rouen, exempts et non exempts, avaient été taxés à raison des biens nobles qu'ils possédaient à l'extérieur de la ville et des maisons qu'ils tenaient en franc-allevu dans son enceinte. Pour faire comprendre l'importance des taxes, il suffira de dire qu'elles équivalaient à deux années du revenu des biens.

Les propriétaires de Rouen s'y trouvant, en général, intéressés, le Conseil de la ville n'hésita pas à prendre parti dans l'affaire, qui fut jugée l'une des plus graves qui se fussent encore présentées. Une assemblée générale fut convoquée, et tout le peuple, réuni par quartiers, fut invité à déléguer, pour agir en son nom contre les traitants, les personnes qui lui paraîtraient les plus capables et les plus habiles. C'est ainsi qu'on vit nommer (je ne puis citer que quelques noms) pour le quartier Beauvoisine, les avocats Lepage, Clouet, Basnage et

Guerente; pour le quartier Cauchoise, Mesnager, le père du futur diplomate, et Chapelier. En même temps qu'on procédait à ces élections dans les quartiers, les vingt-quatre du Conseil, réunis au Bureau, sous la présidence du lieutenant général du bailli, nommaient Gréard pensionnaire de la ville, afin de le mettre de plus en plus dans les intérêts de la communauté. Depuis quelque temps déjà ils lui avaient accordé leur confiance et l'avaient chargé de leurs affaires les plus délicates (1); mais jusque-là ils n'avaient point pu lui donner le titre de pensionnaire, parce que, de tout temps, on s'était fait une règle inviolable de ne conférer ce titre qu'à un avocat *originnaire de Rouen*.

On ne comprend plus aujourd'hui le prix que l'on attachait au titre de *bourgeois*. Il ne suffisait pas, pour l'obtenir, d'avoir pris son domicile à l'intérieur de la cité et de supporter certaines charges municipales. Cette bourgeoisie, qui avait ses privilèges définis comme ceux de la noblesse, et non moins soigneusement défendus, était aussi, il ne faut pas l'oublier, partagée entre un nombre considérable de communautés, ayant leur organisation particulière et leurs biens propres, communautés réservées aux familles qui les composaient et où l'élément étranger ne pénétrait que difficilement. Partout régnait un esprit d'exclusion. Le contraste est grand entre cette situation et celle de notre temps, telle qu'elle fut

(1) 1^{er} juin 1668. « M^e Louis Gréard, escuier, avocat au parlement, a esté nommé et esleu pour plaider audit lieu toutes les causes de la ville pendant l'absence de M. Coquerel, avocat pensionnaire d'icelle. » *Archives communales de Rouen*, A. 28.

préparée par les économistes du dernier siècle, et telle qu'elle a été achevée par la Révolution. Reste à savoir si, pour remédier à un abus, que nous n'avons pas l'intention de défendre, on n'est pas tombé dans un autre, et si, par la manière dont nous l'entendons actuellement, nous n'avons pas singulièrement diminué la valeur du titre de *compatriote*.

Pour en revenir au fait qui nous occupe, l'usage de réserver aux rouennais de naissance les charges municipales, et même celle d'avocat pensionnaire de la ville, est d'autant plus remarquable, que cette dernière charge s'exerçait en vertu d'une commission révocable. La ville restait libre de retirer le titre qu'elle avait conféré. Mais, si c'était son droit rigoureux, il est à propos de remarquer qu'elle n'en usait pas, tant l'idée d'inamovibilité était naturellement attachée aux fonctions civiles, de même qu'aux fonctions ecclésiastiques. On en trouve un exemple notable dans l'histoire de la ville de Rouen. L'avocat Coquerel s'était mis à dos tout le Conseil municipal, parce que, dans une contestation qui s'était élevée, pour la préséance, entre les échevins et les avocats du Parlement, il avait porté les plaintes de ses confrères au premier président, oubliant, un moment, qu'il était l'homme de confiance de la ville, pour ne se souvenir que de sa qualité de syndic de son ordre. Les échevins le réprimandèrent, l'exclurent de leurs assemblées; mais ils se gardèrent de le remplacer, et, au bout de quelques mois, se contentant de quelques excuses de pure politesse, ils le rappelèrent dans leurs assemblées.

C'était précisément à cet avocat que, le 14 mars 1674, il s'agissait pour eux de nommer un successeur.

Ce jour-là, soit par condescendance pour le duc de Montausier, soit en vue de s'attacher plus étroitement un homme dont le concours leur était indispensable, ils dérogeant, en faveur de Gréard, à un usage constant et conforme au vœu public.

Les termes de la délibération sont à noter :

« Avant que de faire entendre au peuple le subject de la convocation, ayant esté fait considération que M^e Louis Gréard, advocat de la ville en Parlement, avoit fait un escript pour la deffence de la ville touchant son privilège des francs fiefs, où il faisoit connoistre l'injustice des traittants ; que le mérite et la capacité dudit sieur Gréard est connu de la compagnie ; qu'il estoit nécessaire, sans s'arrester à ce qu'il n'est pas originaire, de l'appeler en la présente assemblée comme connoissant l'affaire à fond qui s'y doibt agiter, et mesme à l'advenir dans toutes les occurrences des affaires de la ville ;

« Il a esté arrêté, sans tirer à conséquence, que ledit s^r Gréard seroit admis advocat pensionnaire de lad. ville, et que, pour cest effect, il luy en seroit délivré commission, ainsy qu'il est accoustumé ; et ledit s^r Gréard ayant esté appelé en l'assemblée, après y avoir presté le serment en tel cas requis, a pris sa séance dans le banc des advocats pensionnaires de la ville. »

Gréard conserva ce titre jusqu'à sa mort, arrivée le 3 mai 1686. Le lendemain, il était inhumé dans l'église de Notre-Dame-de-la-Ronde, sa paroisse, en présence

de Nicolas Thiault, prieur, curé des Portes, son beau-frère, et de l'avocat Jobar.

Une lettre du duc de Montausier, datée de Versailles, 9 mai 1686, informa les échevins qu'il renonçait à l'idée de leur désigner un candidat « à la place de ce pauvre M. Gréard, qu'on venoit de perdre, et qu'il leur laissoit à faire ce choix, ne désirant rien sinon qu'on jetât les yeux sur une personne de mérite, et qui lui fût agréable. »

L'élection se fit le samedi, 18 mai 1688, après qu'on eut décidé de nouveau, et de la manière la plus explicite, de revenir pour toujours à l'ancien usage d'exclure les candidats nés ailleurs qu'à Rouen.

Voici le texte de la délibération :

« Avant que de procéder à l'eslection, M^e Nicolas de Ballandonne, escuier, procureur-scindic de la ville, a représenté qu'en toutes eslections pour les emplois publics, il estoit non seulement juste, mais encore d'obligation indispensable, de préférer les originaires des lieux aux estrangers et aux forains, comme la charité bien ordonnée nous oblige de secourir plus tost nos parents et nos compatriottes que des personnes éloignées. Il est vray que M^e Louis Gréard, dernier pensionnaire et avocat de la ville, estoit originaire de Basse-Normandie, mais que son mérite distingué l'avoit fait choisir pour cet employ, ce que toute la ville n'avoit pas approuvé, et dont plusieurs personnes s'estoient formalisées, estant un préjudice et un tort considérable que l'on avoit fait aux véritables enfans de la ville, à quoy il estoit de conséquence de faire une sérieuse réflexion et de ne pas

donner lieu de dire qu'entre tant d'avocats, enfans de la ville, qui postulent au Parlement, l'on n'en auroit pas trouvé un capable de luy rendre ce service, si l'on jettoit encore les yeux sur un autre et sur un forain que l'on n'a jamais admis dans le Conseil de la ville, et qu'il est important de n'y pas admettre pour beaucoup de raisons, que le procureur-scindic ne trouve pas à propos de discuter; mais que son debvoir l'obligeoit à requérir, comme il fait, que l'on aye à délibérer sur sa réquisition pour l'intérêt général des originaires et enfans de la ville et arrester qu'à l'advenir aucun forain et qui ne sera point originaire de cette ville ne pourra estre nommé avocat et pensionnaire d'icelle ny avoir voix délibérative aux assemblées.

« Sur laquelle réquisition, a esté arrêté qu'il ne sera plus reçu à l'advenir aucun avocat pensionnaire que les personnes originaires de lad. ville, ainsy qu'il s'est toujours pratiqué.

« Après quoy, ayant esté mis en délibération de faire la présente eslection à aulte voix, ou par scrutin, il a esté arrêté de faire lad. eslection par scrutin.

« Ce faict, après qu'il a esté procédé à la dite nomination par scrutin, les billets rapportez et mis dans la boette du scrutin, iceux tirez et leus à aulte voix, il s'est trouvé avoir esté nommé par scrutin, à la pluralité des suffrages, M^e Laurent Renault, avocat pensionnaire de la ville, et que, pour cet effet, il luy en seroit délivré commission. »

Laurent Renault, dont nous avons déjà cité le nom, avait concouru à la formation du Recueil de 1670 par

trois mémoires où il traitait des *secondes nocces*; du *privilege des créanciers*; d'une *chose achetée des deniers d'un autre*; des *prescriptions*. Parmi les conseillers modernes qui prirent part à l'élection figurait aussi Bulteau, dont nous avons également cité le nom, et à qui l'on attribuait une compétence particulière en matière de droit commercial.

Louis Gréard avait eu de nombreux enfants de son mariage avec Marie Thiault. Quelques-uns moururent en bas âge (1). De deux fils qui lui restèrent, l'un, François, fut curé de Saint-Amand de Rouen de 1698 à 1708 : il mourut en 1709 ; l'autre, Robert-Louis, se fit jésuite, et fut recteur du collège de Rouen de 1720 à 1723 (2). Deux des filles de Gréard, Claude et Louise, entrèrent au monastère de Saint-Amand de Rouen, et l'une d'elles y fut prieure (3). Deux autres, Marie-Louise et Marguerite-Séraphique, entrèrent au premier monas-

(1) Catherine Gréard, décédée le 17 juillet 1669; Anne Gréard, décédée le 28 juin 1675. *État civil* de Notre-Dame-de-la-Ronde, au Palais-de-Justice.

(2) Je tiens de M. Julien Félix, notre obligeant confrère, qu'on conserve à la bibliothèque de la Cour de Rouen un livre qui avait été donné, comme prix de version, à Robert-Louis Gréard, élève de la classe de grammaire du collège de Rouen, 12 août 1673. Ce volume porte l'*ex libris* de Louis Gréard, et est orné des armes du P.-P. Pellot. Je suis très porté à supposer qu'il avait fait partie de la collection de livres que Froland, petit neveu et héritier de Gréard, avait donnée à la bibliothèque des avocats de Rouen.

(3) Louise Gréard, prieure de Saint-Amand, décédée à l'âge de soixante-cinq ans, le 8 décembre 1748, après trente-sept ans de profession. Claude Gréard des Portes, âgée de près de quatre-vingt-trois ans, décédée à Saint-Amand le 11 mai 1756.

tère de la Visitation de la même ville, où elles retrouvèrent leur tante maternelle, Marie-Augustine Thiault : elles y moururent dans le cours de la même année, en 1741, l'une Marie-Louise, le 29 octobre, l'autre, Marguerite-Séraphique, le 31 décembre. Pendant trente ans environ, elles avaient été successivement supérieures, et avaient administré si heureusement la maison qui leur était confiée, que ces trente années passent encore pour l'âge d'or de la communauté. J'ai rapporté une lettre de cette religieuse qui donne une haute idée de sa piété et de son crédit (1). Par les parrains et marraines des enfants de Gréard, il est permis de se faire une idée des relations que son mérite lui avait values. Ce sont, le 13 mars 1660, François De la Croix, conseiller en la Chambre des Comptes, et dame Anne Anzeray, femme du président de Franquetot ; — le 29 décembre 1663, Jacques Coquerel, écuyer, doyen des avocats du Parlement, celui qu'on appelait *Bouche d'or*, et à qui Gréard succéda, après quelques années d'interruption, comme avocat pensionnaire de la ville ; — le 19 avril 1668, Bon-Thomas Castel, chevalier, marquis de Saint-Pierre, un bas-normand, comme Gréard, et père du célèbre abbé de Saint-Pierre, et Charlotte Scarron, femme de M. Léonard Agnès de Préfontaine, avocat général au Parlement de Normandie ; — le 30 juillet 1673, messire Claude Pellot, premier président au même Parlement, et dame Anne de Manneville, femme du président Louis Du Fay, marquis de la Haye du Puits.

(1) *Archives de la Seine-Inférieure*, G., 3610.

Froland, neveu de Gréard, hérita de ses papiers, parmi lesquels se trouvaient plusieurs mémoires historiques. Nombre de documents intéressants, recueillis à l'occasion de l'affaire du tiers et danger, furent employés dans l'édition des Mémoires concernant ce droit, qu'il publia en 1737. Les volumes, formés par Nicolas Thiault qui s'était associé aux travaux de son gendre, et composés de copies de titres empruntés aux archives municipales, furent offerts par Froland aux échevins de Rouen pour leur bibliothèque, et sont vraisemblablement conservés dans les collections de cette ville.

Ce serait un trop long travail d'essayer de justifier par une étude approfondie les titres flatteurs donnés à Gréard, vers la fin du xvii^e siècle. Il faut en croire ses contemporains. L'éloquence du barreau ne laisse guère de traces; elle n'attend de récompense que de ceux qui la voient à l'œuvre et en action et son éclat ne survit pas, en général, aux causes dont elle prépare le triomphe. Peut-être y aurait-il moyen d'ajouter à la réputation de cet avocat, comme savant jurisconsulte et même comme écrivain, par la publication de quelques-unes de ses dissertations manuscrites, notamment de celle qui concerne les nobles et les roturiers, et de celle où il traite des pensions sur les bénéfices, qui me paraissent, l'une et l'autre, des modèles du genre. La pensée m'était venue d'en donner lecture. Mais en réfléchissant au peu d'instantants dont l'Académie peut disposer, il m'a paru plus opportun de terminer cette ébauche de notice par une citation où Gréard s'offre à nous sous des traits aimables. Le Guerchois, dans la harangue que j'ai citée,

nous montre les avocats « combattant sous l'étendard des Muses. » De notre temps encore, les Muses les inspirent ailleurs qu'au barreau ; notre Académie le sait par une agréable expérience.

Une pièce de vers, très courte, insérée parmi les poésies latines de Nicolas Bourget, prêtre caennais, publiées à Caen, chez Poisson, nous autorise à penser qu'à ses moments perdus, entre deux plaidoyers, Gréard, lui aussi, sacrifiait aux Muses.

Cette pièce est intitulée : *Sur la réception de feu monsieur le Guerchois à la charge de procureur général en 1681.*

Pour en comprendre le sens, il faut savoir que les avocats généraux concluaient de vive voix et que les procureurs généraux ne le faisaient que par écrit ; il faut se rappeler encore que Le Guerchois s'était acquis, comme avocat général, une grande réputation d'éloquence, et que, par l'effet de sa nouvelle dignité, il devenait, à son tour, un de ces *arbores silentes* qu'il proposait comme modèles aux jeunes avocats du Parlement.

Ce fut pour Gréard l'occasion d'adresser à Le Guerchois ce compliment rimé :

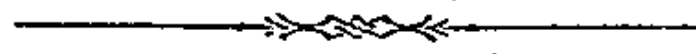
« Vous dont la sublime éloquence
A consacré le nom à l'immortalité,
Pourquoi, dans le désir d'une autre dignité,
Vous condamnez-vous au silence ?
De l'employ qui vous a tenté
Je connais la grandeur, l'éclat, l'autorité,
Mais enfin vous avez beau faire
Pour vous y signaler ;

Vous n'acquerrez jamais tant d'honneur à vous taire
Que vous avez fait à parler. »

On lit au-dessous de ces vers :

Par M. Gréard, fameux avocat du Parlement de Normandie (1).

(1) Cette qualification lui était encore attribuée par les échevins dans une délibération du 17 janvier 1699. V. *Archives de la ville de Rouen*, A. 29 : « Feu Gréard et feu Coquerel, les plus fameux et les plus distingués [avocats] de leur temps. »



LES RELIGIONS DU JAPON

Par M. FALLOY



Le jour où vous aviez bien voulu me faire l'honneur de m'admettre au milieu de vous, le temps m'avait manqué pour compléter les notes que je vous ai communiquées sur le Japon.

Je vais aujourd'hui, m'autorisant de votre bienveillance, vous parler, dans une étude rapide, des religions de ce pays.

Elles sont peu connues, et vous offriront, je l'espère, un certain intérêt.

SINTOÏSME

Parmi les trois doctrines qui se partagent la population japonaise, le Sinto, ou religion des Kamis, mérite le premier rang, plutôt à cause de son antiquité et de son caractère patriotique que par le nombre de ses sectateurs.

Le but principal que se proposent les Sintoïstes, c'est le bonheur dans ce monde. Ils n'ont qu'une idée fort obscure et fort imparfaite de l'immortalité de l'âme, des

peines et des récompenses au-delà du tombeau. Aussi ne les voit-on pas s'inquiéter de ce qu'ils deviendront dans une autre vie. Tous leurs soins ont pour objet de se concilier la faveur des dieux qui gouvernent et dirigent les affaires de ce bas univers. Chacune de ces puissances préside, selon ses fonctions, aux événements et aux nécessités de l'existence humaine.

Les Sintoïstes reconnaissent un être suprême qu'ils font habiter dans le plus haut des cieux. Ils lui adjoignent plusieurs autres dieux inférieurs, et les placent parmi les astres ; mais ils n'adorent pas ces divinités et ne leur rendent aucun culte, donnant, pour raison, que des êtres si fort au-dessus de nous ne voudraient pas recevoir nos hommages et s'occuper de ce qui nous regarde. Ils jurent cependant par eux.

Les dieux qu'ils adorent et qu'ils prient, ce sont les dieux inférieurs qu'ils considèrent comme ayant un pouvoir absolu sur leur pays, et comme revêtus d'une autorité sans bornes sur les productions, les éléments, les animaux, la nature entière. Du reste, leur culte est simple, sinon facile ; il consiste principalement dans la pureté du cœur.

Cette religion est aussi ancienne que le pays.

Zenmou, qui réunit en une nation des hordes errantes, et leur donna de sages lois, fut le premier déifié. Après lui d'autres héros, recommandables par leur prudence, leur sagesse, leur courage et leurs actions héroïques, reçurent également à leur mort les honneurs divins.

Tous ces immortels, les dieux naturels, comme les

dieux historiques, ceux qui le furent toujours et ceux qui le sont devenus par apothéose, portent le titre de Kami (seigneur).

Le respect des grands hommes est tellement ancré dans le cœur de la nation, qu'elle a toujours voulu que tout Japonais aimant sincèrement sa patrie, à quelque croyance qu'il appartînt, donnât des marques de vénération pour leurs vertus, et de reconnaissance pour les services importants qu'on avait reçus d'eux, et qu'à des époques déterminées chacun visitât leurs temples et se prosternât devant leurs images.

La reconnaissance, le plus louable des sentiments, a donc été, pour cette nation, le principe du culte.

Mais cette gratitude légitime pour les bienfaits, cette admiration touchante de la gloire des anciens héros a fini par dégénérer en idolâtrie. Les Mikados, descendus en ligne directe d'eux, sont aussi considérés comme les images vivantes des dieux ou plutôt comme des dieux eux-mêmes.

Le Mikado a seul maintenant le droit de décerner l'apothéose. Il divinise ceux qui s'en sont montrés dignes, soit par l'apparition de leurs âmes après leur mort, soit par des miracles qu'ils ont opérés, à son avis, et ordonne qu'on leur bâtisse des temples.

De là l'origine d'une nouvelle secte.

Que les personnes qui y sont affiliées viennent, en effet, à réussir dans leurs entreprises d'une manière éclatante, voilà la nouvelle secte en crédit, sans préjudice toutefois pour les divinités primitives, dont on ne cesse pas d'honorer la mémoire. Au fond c'est toujours

le même culte, celui des grands hommes qui furent utiles à leur pays.

Il est fâcheux pour cette religion si patriotique et si pure que ses temples ne soient pas desservis par des ministres plus instruits et plus intelligents.

Ce sont généralement des hommes du peuple, ne connaissant bien exactement ni les fondements, ni les raisons de la doctrine qu'ils professent, ni même souvent l'histoire des dieux qu'ils adorent.

Les Mias ou temples sont établis dans les lieux les plus riants et les plus agréables du pays, sur le meilleur terrain, et fort souvent près des grandes villes. On y arrive par une allée vaste et spacieuse, bordée de deux rangs d'arbres (de cyprès généralement) d'une grande hauteur. On entre dans une cour immense où se trouvent quelquefois plusieurs temples, mais la verdoyante avenue conduit le voyageur jusqu'au principal édifice.

Chacun des Mias est entouré d'un bois délicieux semblable au *lucus* du Latium, dont les sapins et les mélèzes répandaient, en toute saison, un ombrage rafraîchissant, ou bien encore il est situé sur le penchant d'une colline tapissée de verdure, au sommet de laquelle on arrive par un bel escalier de granit.

A l'entrée du temple se trouve un bassin toujours rempli d'eau pour les ablutions, et un grand coffre en bois de sandal où l'on dépose les aumônes. Ces bâtiments sont d'une extrême simplicité et d'une dimension médiocre. La structure est fort ingénieuse et l'édifice est affermi par le poids et la liaison des poutres entrelacées. Les Japonnais qui viennent faire leurs dévotions

sonnent la cloche comme pour avertir les dieux de leur arrivée et déposent, dans le temple, des feuilles de papier blanc et des miroirs, images de la pureté.

La grande fête des Kamis a lieu tous les cent ans.

Les Bonzes se rasent la barbe, mais laissent croître leurs cheveux. Ils portent un bonnet long, empesé, vernissé, fait en forme de bateau, avançant sur le front et s'attachant, sous le menton, avec des cordes de soie, d'où pendent des glands à franges. Ces nœuds sont plus ou moins longs suivant l'emploi ou la qualité des dignitaires. Ils portent le cimenterre, comme les nobles, et se croient beaucoup plus parfaits et de meilleure extraction que les autres hommes.

On peut diviser les Sintoïstes en deux sectes principales : les Jouits, ou véritables orthodoxes, et les Rio-bons, dont la prétention est de concilier le bouddhisme avec le culte de leurs ancêtres.

Ils supposent, à cet effet, qu'Amida, le dieu sauveur de la religion indienne, a transmigré dans Tensio, le soleil, et le plus grand de leurs dieux. Soit conviction, soit besoin de concorde, la plupart des adorateurs des Kamis font aujourd'hui partie de cette religion mixte.

Les Sintoïstes ne croient pas à la transmigration des âmes, mais ils s'abstiennent de tuer et de manger les animaux utiles, disant qu'il y a ingratitude et cruauté à le faire. Ceux qui s'occupent de la vie future croient que les âmes des justes vont dans le trente-deuxième ciel, immédiatement au-dessous de l'étage des Kamis.

Quant aux méchants ils ne les condamnent pas à des

peines éternelles, mais ils les font errer aussi longtemps qu'il le faut pour expier leurs crimes.

La pureté de cœur consiste, pour eux, à suivre les lois de la nature, celles de la raison et les ordres du magistrat.

Le Sintoïsme exige encore une pureté extérieure dont les conditions sont fort multipliées. En voici les plus essentielles : ne pas se souiller de sang ; s'abstenir de manger de la chair et éviter le contact et même la vue des corps privés de vie.

Il suffit de répandre du sang sur soi, fut-ce même quelques gouttes du sien, pour être impur et exclu de la présence des dieux pendant sept jours. Qu'un ouvrier se blesse jusqu'au sang en travaillant à la construction d'un temple, il est immédiatement remplacé. Aux sanctuaires du Tensio (soleil), c'est bien pis encore. Il faudrait, en pareil cas, démolir un mètre de l'édifice sur toute son étendue. Par la même raison les femmes, à certaines époques de leur vie, n'entrent pas dans le lieu sacré.

Le code de l'impureté extérieure est gradué :

Trente jours de souillure pour avoir mangé de la chair d'un quadrupède ;

Une heure, seulement, pour les volailles et les oiseaux ;

Un jour pour avoir tué un animal, assisté à l'exécution d'un criminel, ou s'être trouvé près d'un mourant.

L'adoration est fort simple :

Se laver les mains, avant de pénétrer dans le temple, sonner la cloche, se mettre à genoux, demander aux

dieux ce que l'on désire ; après quoi l'on passe le reste de la journée à se divertir.

Il y a trois fêtes mensuelles :

Celle du jour de la nouvelle lune, de la pleine lune et de la veille de la nouvelle.

Cinq fêtes annuelles :

1° Le jour de l'an ; c'est la plus solennelle.

Les Japonais, même du plus haut rang, s'envoient ce jour-là des éventails auxquels est attaché un morceau d'aouabi (espèce de coquillage), en signe de frugalité. Les réjouissances du jour de l'an durent tout le mois.

2° La fête du printemps ; c'est celle des fleurs et des jeunes filles. Elle a lieu le troisième jour du troisième mois.

3° La fête des jeunes garçons. Elle est fixée au milieu de l'année.

4° La fête des écoliers, le sixième jour du huitième mois.

5° Enfin la fête des voisins, le premier jour du dixième mois.

Les pèlerinages jouent un grand rôle dans la dévotion des Sintoïstes. Le plus important est celui d'Isie. On voit des enfants, pour y assister, se dérober à la surveillance de leurs parents.

A certains jours de l'année, les pieux voyageurs arrivent dans ce lieu par milliers de tous les points de l'Empire.

Les Yammabos, ou bonzes de montagne, sont les plus célèbres. Ils font vœu de pauvreté et sont obligés de

gravir tous les ans le Fousi, la plus haute montagne du pays, dont l'accès est fort pénible.

Le fondateur de l'ordre ainsi que les premières générations de bonzes ne vivaient que de plantes et de racines, mais ceux qui existent aujourd'hui ont beaucoup perdu de leur austérité. Non seulement ils ont augmenté le nombre de leurs cérémonies dans un but intéressé, mais ils font croire au peuple qu'ils sont versés dans les arts et dans les sciences magiques. Pour guérir un malade, par exemple, ils lui font écrire le récit de ce qu'il éprouve, et fabriquent ensuite, avec ce papier, des pilules qu'ils lui ordonnent d'avaler. Ils accompagnent cette action d'une foule d'opérations cabalistiques, et emploient toute sorte d'épreuves, même celle du feu, pour découvrir le crime.

Une confrérie d'aveugles, dite de Semminar, a beaucoup de rapport avec celle des Yammabos.

Elle eut pour fondateur le fils d'un empereur de la première dynastie. C'était un jeune homme d'une beauté incomparable et chéri de tous ceux qui l'accompagnaient. Une princesse de sang impérial s'en éprit. Sa passion fut partagée, mais le bonheur de ces amants dura peu. La princesse mourut à la fleur de l'âge, et Semminar en conçut un tel désespoir qu'il en perdit la vue. Afin de perpétuer sa mémoire il fonda, sous le sceau des lettres impériales, une confrérie d'aveugles de naissance ou par accident. Cette institution eut un grand succès pendant plusieurs siècles, mais elle a cependant été éclipsée par une nouvelle secte d'aveugles, dite de

Feki, dans laquelle sont entrés plusieurs des grands seigneurs du Japon.

En voici l'origine :

Après la guerre civile qui se termina par l'établissement de la dynastie des Siogouns, un chef du parti vaincu qui se nommait Kakeligo, fut invité par le Siogoun, qui estimait sa valeur, à prendre sous ses ordres tel emploi qu'il choisirait lui-même. Kakeligo se présenta devant lui, et lui dit : « Seigneur, j'ai été au service d'un bon
« maître, et je veux lui rester fidèle. Cependant je vous
« ai de grandes obligations ; c'est à votre clémence que
« je dois la vie, et mon malheur est tel que je ne puis
« tourner les yeux vers vous sans concevoir le désir
« impérieux de venger par votre mort l'infortune de
« mon ancien maître et la mienné. Recevez donc mes
« yeux qui vous veulent du mal ; c'est tout ce que je
« puis vous offrir, » et s'arrachant les deux yeux il les jeta aux pieds du Siogoun.

Ce dernier, surpris d'une telle grandeur d'âme, le combla d'honneurs.

Kakeligo fonda, pour les personnes atteintes comme lui de cécité, la société de Feki, dont il resta le patron. Ces aveugles sont associés. Ils vivent, pour la plupart, de leur travail manuel. On les emploie aux fêtes publiques, aux processions et aux mariages. Ils sont dispersés dans tout l'Empire ; mais le général et les principaux administrateurs de la confrérie, qui ont sur les membres un pouvoir très étendu, résident à Miako.

BOUDHISME

Boudha s'écriait, dit-on, sur son lit de mort : « Ma doctrine s'étendra vers l'Orient. » Cette prophétie, d'un homme de génie, s'est accomplie dans le sens le plus absolu. Le pays extrême de l'Orient, le Japon, a passé, en très grande partie, ainsi que la Chine, sous la loi du révélateur.

Plusieurs villes du pays de l'Inde se disputent l'honneur de lui avoir donné naissance.

Les Japonais lui attribuent pour patrie Magatakoff, nom par lequel ils paraissent vouloir désigner l'île de Ceylan.

Quant à l'époque de sa naissance, comme tous les autres peuples d'éducation chinoise, ils la placent à la vingt-sixième année du règne de l'empereur chinois Loouo, c'est-à-dire à l'an 1209 avant Jésus-Christ. De même que les habitants du Céleste-Empire, ils lui donnent le nom de Siaka.

D'après eux, à dix-neuf ans Siaka quitta son palais, abandonna sa femme et son fils et se fit disciple d'Araria-Sennin, saint ermite alors en grande réputation qui vivait retiré sur le sommet d'une haute montagne. Sous la tutelle de cet homme exemplaire il apprit à mener la vie la plus austère, s'occupant toujours à la contemplation des matières célestes et divines. Il était constamment assis, les jambes croisées, les mains sur la poitrine allongées de manière à mettre les pouces en contact.

Cette position, disent les Orientaux, est la plus convenable à la vie intérieure. Elle concentre si bien l'âme

et la dispose à un recueillement si profond, que le corps, pendant un certain temps, demeure comme privé de tout sentiment, immobile et sans attention pour les objets dont il est environné.

C'est pendant cette extase que la vérité divine vient se révéler au penseur. Mais la force d'enthousiasme et la lucidité surnaturelle ne sont pas les mêmes chez tous.

Dans la puissante organisation de Boudha elles étaient si grandes qu'il pénétrait, d'un regard, les mystères les plus importants et les plus incompréhensibles. La nature du ciel et du purgatoire, les lieux de récompenses et de punitions futures, l'état de nos âmes dans la vie à venir, le chemin qu'on doit suivre pour arriver à la félicité éternelle, le pouvoir infini des dieux dans le gouvernement de ce monde, rien ne lui demeurerait caché.

Il communiqua, sans réserve, ses découvertes à ses nombreux disciples. Ceux-ci, passionnés pour sa doctrine et ses instructions, se pressaient en foule sur ses pas, brûlant d'envie d'embrasser la vie austère qu'il menait lui-même.

Malgré ses mortifications, Boudha vécut jusqu'à l'âge de soixante-dix-neuf ans.

Les Japonais définissent ainsi les principaux points de sa doctrine.

Les âmes des hommes et des animaux sont immortelles. Leur substance est pareille, et elles ne diffèrent que par la nature des corps qu'elles animent.

Aussitôt que l'âme humaine est séparée du corps, elle reçoit sa récompense dans un lieu de bonheur, ou

son châtement dans un séjour de supplices, suivant le bien ou le mal qu'elle a fait pendant la vie.

La demeure des bienheureux est appelée le lieu des plaisirs éternels; mais les dieux varient par leur organisation et les âmes des hommes par le plus ou moins de mérites de leurs actions passées. Il y a donc des degrés inégaux de félicité dans ce paradis. Partout néanmoins elle est si grande que chacun des habitants du ciel bouddhique croit son partage le meilleur, et que, loin d'envier la condition plus heureuse d'un autre, il ne demande qu'à jouir de la sienne pour toujours.

Amida est le chef suprême de ces habitations fortunées, mais on ne peut y parvenir qu'en pratiquant les vertus et en suivant les commandements de la loi de Siaka.

Ces précieux commandements sont au nombre de cinq :

Se-Seo, ne rien tuer;

Tsou-to, ne rien dérober;

Siain, rester pur et chaste;

Mago, ne pas mentir;

Onsiou, s'abstenir de liqueurs fortes.

Ces cinq commandements sont obligatoires, et forment un petit code que les Japonais appellent Gokai ou les cinq lois.

Après les Gokai, viennent les Sikaï ou les dix conseils, qui ne sont autre chose que les divisions et les applications des cinq lois précédentes, à des cas particuliers.

Les peines de l'autre vie ne sont pas éternelles, mais durent un temps indéterminé. Elles ont plusieurs degrés,

comme les joies du ciel. La nature et le nombre des crimes, le temps que le coupable a vécu, la place qu'il occupait dans la société, les occasions qu'il eut de faire le bien, tout est pesé d'après les lois de l'équité. Le chef de ce lieu de ténèbres et d'horreur se nomme Yemma, et quand les âmes paraissent devant lui il lit l'histoire de leur vie dans le *Grand miroir de la Connaissance*.

Les âmes peuvent recevoir des soulagements et l'abréviation de leurs peines par les bonnes actions de leurs parents et amis, ainsi que par les prières et par les offrandes.

Quand les épreuves du séjour d'expiation sont terminées, l'âme retourne sur la terre pour y animer non plus des corps humains, mais des animaux. La transmigration se fait en passant graduellement des plus vils à d'autres d'une nature plus noble, jusqu'à ce qu'Amida permette enfin à l'âme entièrement purifiée d'habiter un corps humain.

Le premier missionnaire bouddhiste qui se fit entendre au Japon, y vint soixante-trois ans après la naissance de Jésus-Christ. Il obtint la permission de bâtir un temple à grande peine. Actuellement cette religion compte dans son sein les trois quarts de la population de l'Empire.

CONFUCÉISME

La loi de Confucius au Japon n'est pas entièrement semblable à ce qu'elle est en Chine. C'est une philoso-

phie religieuse qui ne se conforme à aucun des cultes établis dans l'Empire.

Les Japonais l'appellent Siouto, ce qui signifie, littéralement, *la Voie des philosophes*.

Les Confuciens japonais ont pour principe que la plus grande perfection et le suprême bonheur des hommes consistent dans le plaisir que l'esprit éprouve à mener une vie sage et vertueuse.

En fait de châtiments et de récompenses ils n'admettent que ceux de l'ordre temporel et ceux d'une nature toute morale qui résultent forcément de la pratique du bien ou du mal.

Nous sommes obligés d'être vertueux, disent-ils, parce que la nature nous a doués de raison et parce qu'il serait indigne de nous de ne pas montrer la différence existant entre l'espèce humaine et les animaux abandonnés à leur seul instinct.

La doctrine peut se réduire à cinq préceptes, qui s'expriment chacun par un monosyllabe :

Dsin. — Vivre vertueusement ;

Gi. — Rendre justice à tout le monde ;

Re. — Être affable et poli ;

Tsi. — Propager et défendre les maximes d'un bon gouvernement ;

Sin. — Avoir la conscience pure et le cœur droit.

Nous ne reconnaissons pas, dit Confucius, la transmigration des âmes, mais nous croyons à une âme du monde, à un esprit universel, à une puissance répandue dans l'espace qui anime toute chose et reprend les âmes

séparées des corps, comme la mer reçoit tous les fleuves et les autres eaux qui s'écoulent dans son sein.

Cette âme du monde est le récipient commun des âmes individuelles qui, après s'être reposées en elle comme en des limbes régénérateurs, peuvent en sortir pour donner encore, une autre fois, la vie à d'autres corps.

Ce qu'on appelle l'Être suprême n'est autre chose que cet esprit universel, car il possède toutes les perfections et toutes les qualités divines.

Nous ne faisons pas de distinction entre le ciel et la nature, et nous les confondons dans nos actions de grâces, lorsque nous éprouvons le besoin de témoigner à une puissance supérieure notre reconnaissance pour les dons précieux que nous croyons en avoir reçus.

Quelques-uns d'entre nous, et je penche pour cet avis, admettent cependant un être intelligent, immatériel, gouvernant et dirigeant la nature, mais qui n'en est pas le créateur. Ils donnent à cet être pour parents In et Yo, le ciel et la terre, l'un actif et l'autre passif; le premier, principe générateur; le second, principe de corruption. Le monde est éternel et les animaux ont été produits par la combinaison d'In et d'Yo.

Comme nous n'admettons pas de dieux, nous n'avons ni temples, ni culte. Nous nous conformons aux usages généraux du pays pour célébrer la mémoire de nos aïeux, des parents et des amis qui nous ont été ravis par la mort.

De même que les Sintoïstes et les Boudhistes, nous plaçons sur une table funéraire toutes sortes de viandes

cuites et préparées. Nous faisons brûler des cierges devant les images de nos morts; nous nous y prosternons comme si les personnes qu'elles représentent étaient encore en vie, et nous honorons leur souvenir par des repas commémoratifs donnés tous les ans ou tous les mois, dans lesquels se réunit la famille entière du défunt. A cette occasion chacun se pare de ses plus beaux vêtements, après s'être purifié trois jours par des ablutions et par l'usage de parfums. On observe pendant ce temps la continence et l'on ne touche à rien d'immonde.

Nous ne brûlons pas nos morts, mais nous gardons les corps pendant trois jours et nous les plaçons dans un cercueil rempli d'aromates. Quand tout est prêt, on accompagne le corps au lieu de la sépulture, et l'inhumation a lieu sans aucun appareil.

Nous croyons enfin qu'il est permis de se donner la mort dans certains cas et surtout pour éviter une fin honteuse, ou tomber vivant au pouvoir de l'ennemi.

Les Confucéens ne célèbrent aucune des fêtes publiques de la religion des Kamis, ni de celle de Boudha.

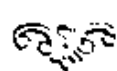
Le seul but qu'ils se proposent, c'est une vie honnête suivant les lois les plus rigoureuses de l'équité.

Telles sont, Messieurs, les principales religions nationales qui existent au Japon. J'ai pensé qu'il vous serait peut-être agréable de les connaître. Je serais heureux d'avoir réussi à vous intéresser.

LE DAUPHIN ET SES AMIS

APOLOGUE

Par M. J.-A. DE LÉRUE



Parmi les habitants de l'orageuse mer,
Muets comme l'on sait, excepté dans la Fable,
Monstres pour la plupart et n'ayant rien d'affable,
On en cite un pourtant qu'autrefois Jupiter
Fit, dit-on, doux et sociable.
Je ne dirai donc rien d'amer
Sur cet animal secourable
Qui, sans nul intérêt, cherche à se faire aimer.
Déjà l'antiquité lui donnait une place
Aux ébats d'Amphytrite où préside la grâce ;
On le disait sensible aux chants des matelots,
Inoffensif, ami même de l'Homme ;
A ce point qu'une fois — raconte le Bonhomme
Que Jean de la Fontaine en souriant on nomme —
Un singe naufragé, périssant dans les flots....
Vous connaissez le fait : il a rempli la terre
Bien que, pour notre orgueil, mieux eût valu le taire.
Quoi qu'il en soit, le Dauphin — c'est son nom —
Jusqu'à nos jours a gardé son renom

Qui ne se borne pas aux plaines de Neptune :
Des Rois d'un grand État quand s'accrut la fortune
On le vit, sur l'azur de l'étendard français,
Symboliser l'espoir, la gloire, les hauts faits....
Mais d'autres ont décrit sa noblesse historique;
Motus : Pour vivre en paix laissons la politique
Et ne réveillons pas, mal à propos froissés,
Les gênants souvenirs de la chose publique.
A des destins divers les temps sont exposés;
On nous permet l'oubli ; nous vivons, c'est assez ! (1)
Rentrions donc dans la fable ; il n'est rien de plus sage.
Or, l'aimable *poisson*, un jour, près d'une plage
Où se tenaient des Hommes assemblés,
Fit, pour les réjouir, ses prouesses de nage ;
Allant de ci, de là, battant les flots salés,
Évoluant avec adresse,
Il déployait tous ses talents
Comme s'il eût cherché des applaudissements :
Tout artiste se mire, et goûte une caresse.
Il fit tant et si bien dans ses joyeux ébats
Qu'en une anse peu sûre, où les flots étaient bas,
Il vint s'échouer et se prendre.
— « Mes amis, se dit-il, me tireront de là ;
Ma confiance en eux ne saurait les surprendre :
J'en sauvai quelques-uns des récifs ; et ceux-là
Vont me remettre à flot. »..... Voilà.
Qu'ils poussent, en effet, jusqu'au bord du rivage,
Avec précaution, sympathie et courage,

(1) Ce trop facile jeu de mots satisfera-t-il l'honorable confrère, naturaliste scrupuleux, qui nous a fait observer que, scientifiquement, le Dauphin n'est pas un Poisson ? quoique la Genèse attribue cette dernière et unique qualification à tous les habitants des eaux, je m'incline devant la science moderne.

Le navigateur imprudent;
Puis... dans certain bassin, à la prochaine foire
Ils exhibent incontinent
L'amitié du Dauphin et leur triste victoire
Pour quelque misérable argent.

Libres Dauphins ne cherchez pas les Hommes,
Surtout au milieu des brisans,
Si ne voulez connaître à vos dépens
Le genre d'amis... que nous sommes.



LA BALLADE DU CROISÉ

SCHILLER : le *Sire de Toggenburg*

I

Chevalier, je vous engage
L'amour d'une sœur.
A prétendre davantage
Vous blessez mon cœur.
En paix j'aime à vous attendre,
J'aime à vous quitter.
Non, je ne sais rien comprendre
A vous voir pleurer.

II

Il étreint sa main trop chère,
Tremblant et sans voix.
Emportant sa peine amère,
Il revêt la croix ;
Comme alors passait l'armée
Au pied du château,
Chevauchant vers l'Idumée
Et le saint tombeau.

III

Là, suivi de la victoire,
Son nom devient grand.
On redit partout la gloire
Du baron puissant.
Tous les preux sous sa bannière
Voudront accourir.
Mais lui, de sa peine amère
Il ne peut guérir.

IV

Il supporte un an l'absence ;
Grand est son effort ;
Puis, lassé par la souffrance,
Il rejoint le port.
Un voilier vers la Patrie
L'emporte en retour
Aux lieux chers où son amie
Respirait le jour.

V

Au manoir sa main hâtive
Heurte en frémissant ;
Mais las ! de la sombre ogive
Un mot sort, poignant :
Ici n'est plus sa retraite :
Ce jour solennel
Posa sur sa noble tête
Le voile éternel.

VI

C'en est fait ; il abandonne
Son toit féodal,
Et l'armure où l'or blasonne,
Et son bon cheval.
Cachant sous la bure austère
La fierté du preux,
Il gagne un mont solitaire
Dressé vers les cieux.

VII

Il voit là, d'un ermitage
Pendant au rocher,
De tilleuls au noir feuillage
S'enclorre un moultier.

Seul assis depuis l'aurore,
La rougeur du soir
L'y retrouve, assis encore,
En un doux espoir.

VIII

Car de loin, parmi l'ombrage,
L'écho l'avertit,
A l'heure où l'étroit vitrage
S'ouvre et retentit ;
Où paraît l'image aimée,
Qui vient à ses yeux
S'incliner vers la vallée
Dans la paix des cieux.

IX

Embelli son jour s'achève.
Cédant au sommeil,
Il aspire en un doux rêve
Au matin vermeil.
Et toujours durant son âge
Calme il attendit
L'heure chère où le vitrage
S'ouvre et retentit ;

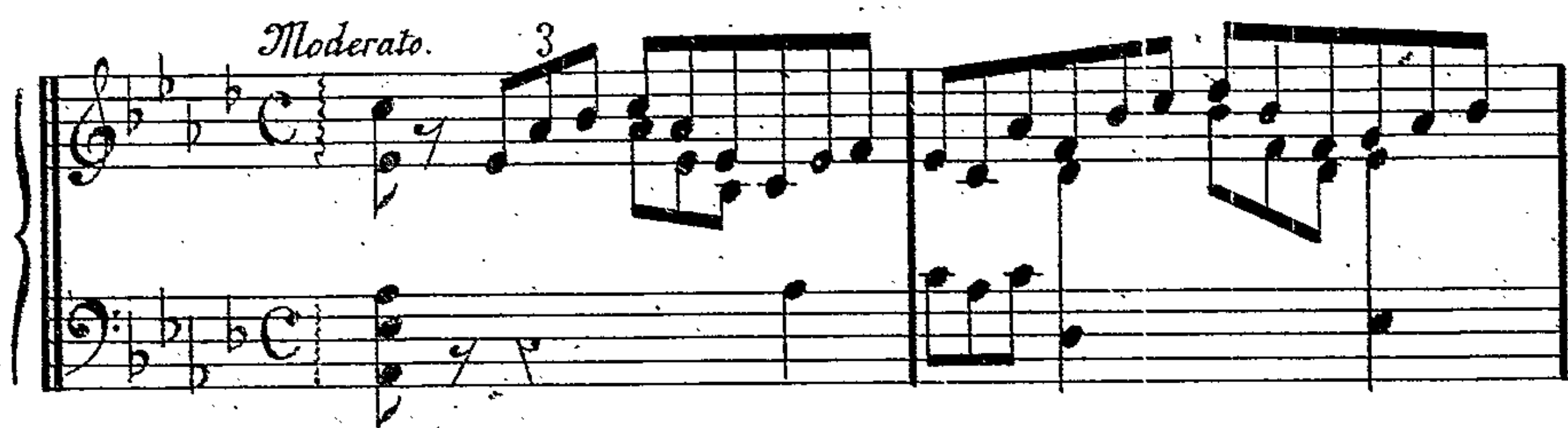
X

Où paraît l'image aimée,
Qui vient à ses yeux
S'incliner vers la vallée,
Dans la paix des cieux.
Quand son âme loin de terre
Eut pris son essor,
Ses yeux vers le monastère
Se tournaient encor.

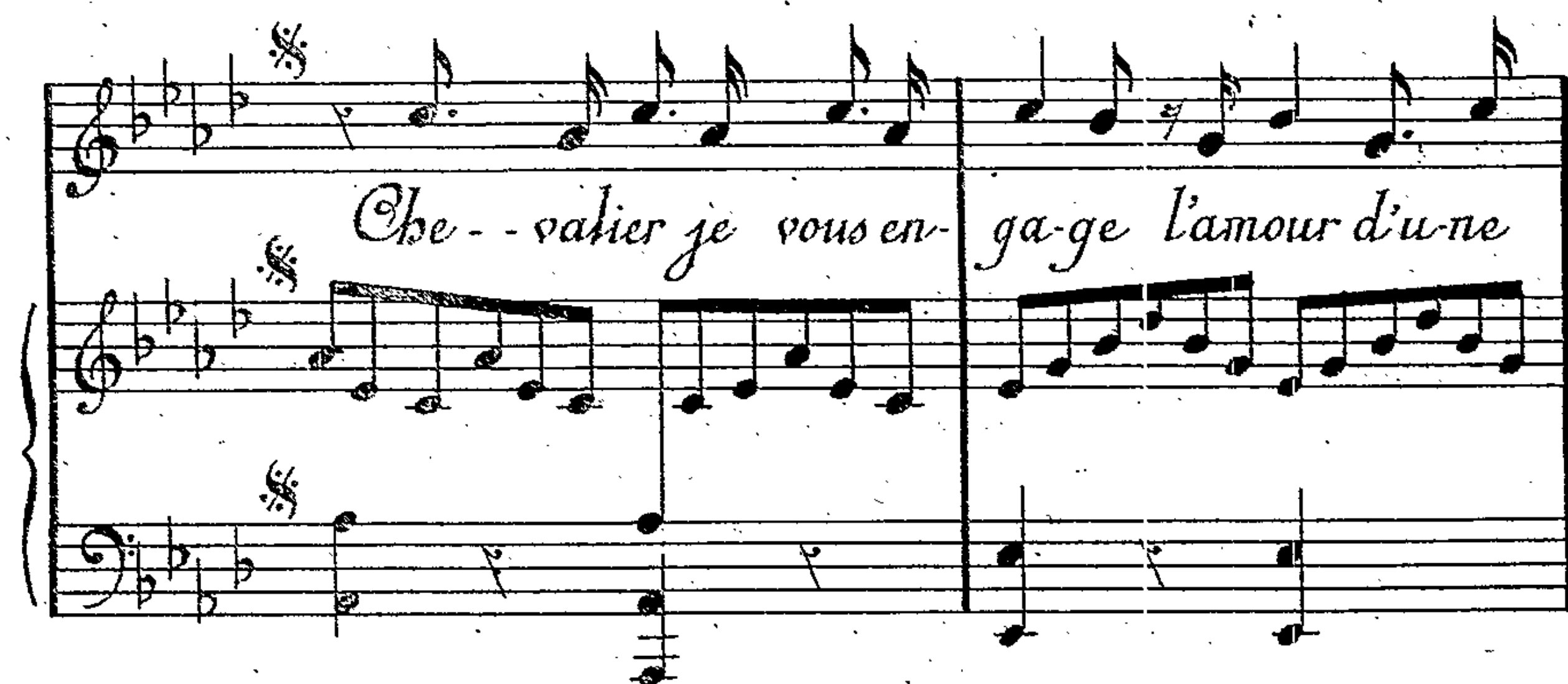
LA BALLADE DU CROISÉ

(SCHILLER)

Moderato.



Che - - valier je vous en - ga - ge l'amour d'u - ne



sœur. A préten - dre davan - ta - ge vous bles - sez mon



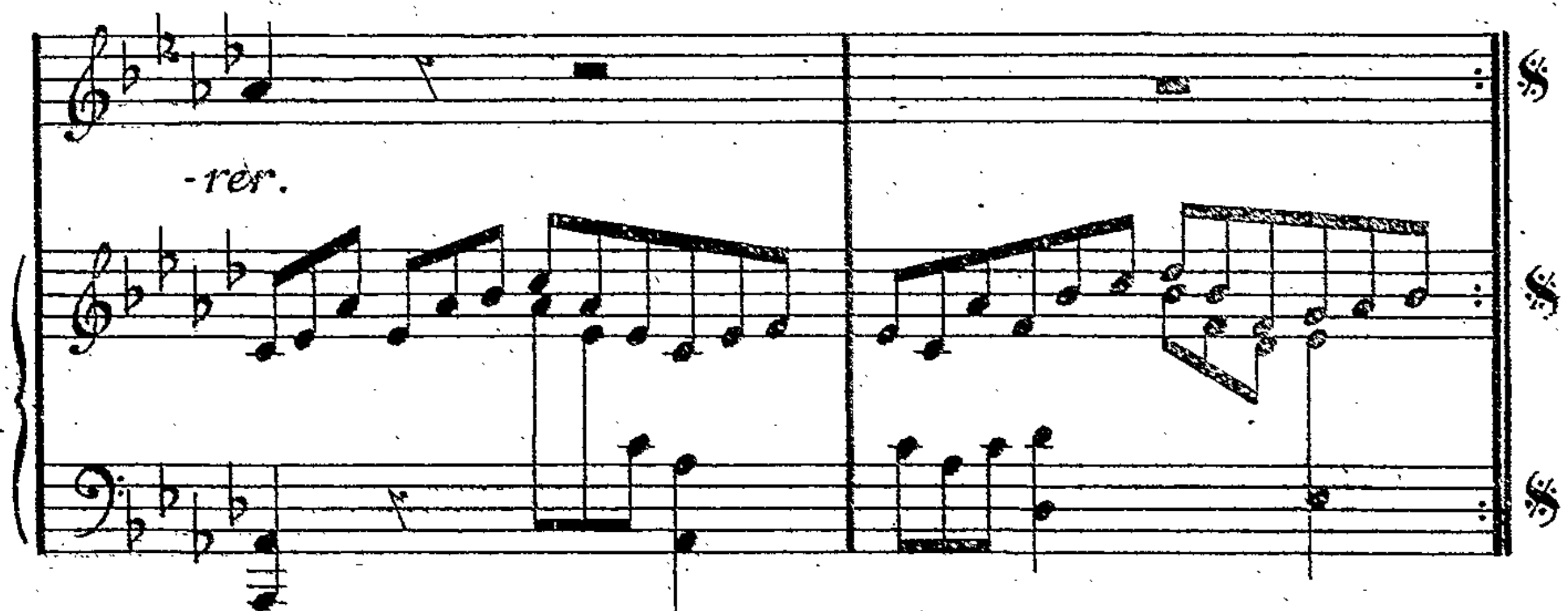
cœur. En paix j'aime à vous at-ten-dre, j'aime à vous quit-

The first system of the musical score consists of two measures. The vocal line (treble clef) begins with a triplet of eighth notes, followed by a quarter note and a half note. The piano accompaniment (treble and bass clefs) features a steady eighth-note pattern in the right hand and a simple bass line in the left hand.

-ter. Non, je ne sais rien com-prendre à vous voir pleu-

The second system continues the musical piece. The vocal line has a melodic contour that rises and then falls. The piano accompaniment maintains its rhythmic pattern, with some harmonic changes in the right hand.

-rer.

The third system concludes the vocal phrase with a final note and a fermata. The piano accompaniment also ends with a final chord and a fermata. The system is marked with a double bar line and repeat signs at the end.

dernière fois

The fourth system shows the final piano accompaniment, which ends with a final chord and a fermata. The system is marked with a double bar line and repeat signs at the end.

VARIANTES



vic - - toi-re son nom de-vient grand



l'ab - - sen-ce: grand est son ef - - fort



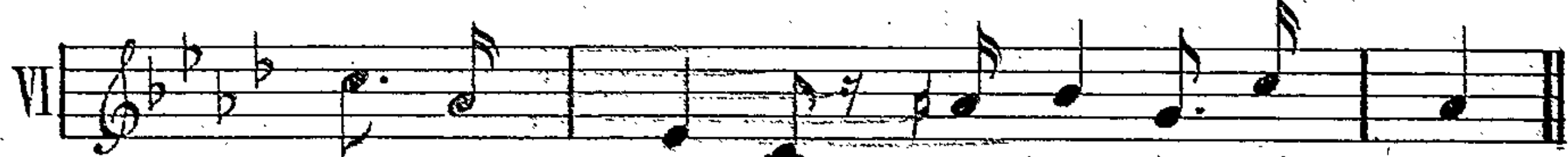
bâ - - ti-ve heurte en frémis - - sant



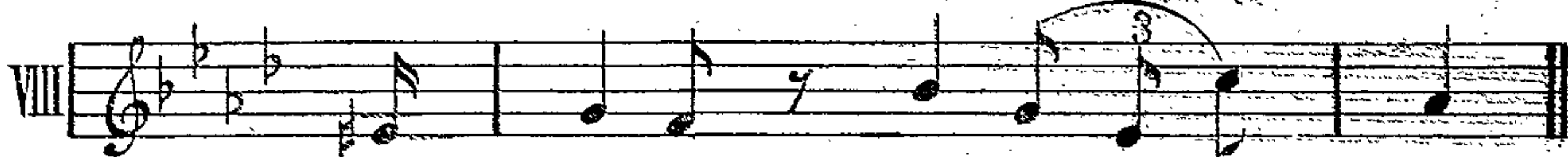
Mais las! de la sombre o - - gi - ve



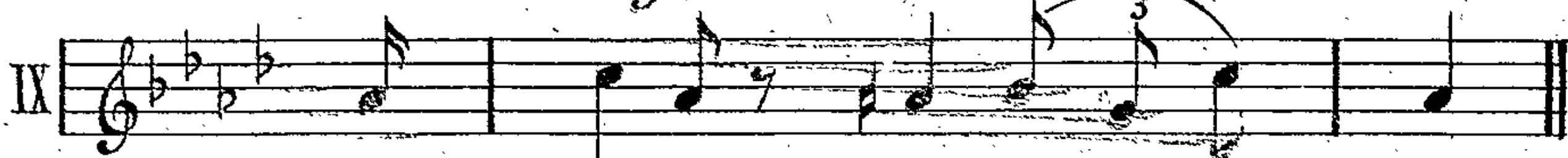
tê te le voile é - ter - - nel



so - li - - tai-re dressé vers les cieux



vi - - - tra ge s'ouvre et re ten - - tit,



vi - - - tra ge s'ouvre et re ten - - tit,

PRIX

PROPOSÉS POUR LES ANNÉES 1884, 1885 ET 1886



1884

PRIX BOUCTOT

L'Académie décernera un prix de 500 fr. à l'auteur de la meilleure Etude sur la Météorologie de la Seine-Inférieure, avec application à l'Hygiène et à l'Agriculture.



PRIX DE LA REINTY

L'Académie décernera un prix de 500 fr. à un marin de l'ancien pays de Caux, reconnu, de préférence parmi les plus âgés, comme le plus méritant par ses services à l'Etat, au commerce maritime et à la pêche, par des actes de dévouement, par sa conduite et par sa moralité.

Concourent aussi pour ce prix, s'ils appartiennent au pays de Caux, le marin qui aura le plus contribué au progrès et au développement de la pêche maritime côtière; les femmes également méritantes de marins placés dans des conditions à ne pouvoir pas attendre de

pension, par exemple : la veuve d'un marin qui aurait péri dans le naufrage d'un navire de commerce, et la femme d'un marin qui serait mort ou seulement devenu incapable de continuer sa profession par suite d'une blessure grave reçue dans l'accomplissement d'un acte de dévouement ou d'une action d'éclat; les hommes appartenant aux professions qui ont trait à la construction, à l'installation, à l'armement et à la conduite des navires à voiles ou à vapeur, et enfin, tous ceux qui contribueront à l'amélioration du sort de la population maritime dans les ports de l'ancien pays de Caux.

1885

PRIX BOUCTOT

L'Académie décernera un prix de 500 fr. à l'auteur du meilleur Conte, ayant au moins cent vers.

PRIX GOSSIER

L'Académie décernera un prix de 700 fr. à l'auteur du meilleur ouvrage sur le sujet suivant : *Les Botanistes Normands*; étudier leurs travaux au point de vue du développement de la science et de la flore de la région.

PRIX BOUCTOT

L'Académie décernera un prix de 500 fr. à l'une des Œuvres qui auront figuré à l'Exposition municipale de

Peinture de 1884 et dont l'auteur sera né ou domicilié en Normandie.

1886

PRIX DE LA REINTY

L'Académie décernera un prix de 500 fr. à toute personne appartenant au pays de Caux, et, par préférence, aux communes de ce même pays, où ont résidé les familles *Belain*, *Dyel* et *Baillardel*, et qui se sera distinguée par ses vertus, par une action d'éclat ou par des services qui, sans avoir nécessairement un caractère maritime, auront été utiles au pays de Caux. Les lieux déjà connus pour avoir été habités par ces familles sont, sauf omission, Esnambuc près de Sainte-Marie-des-Champs, Allouville, Bec-de-Mortagne, Hautot-Saint-Sulpice, Cailleville près de Saint-Valery-en-Caux, Canouville près d'Allouville, Crasville-la-Mallet, Limpville, Dieppe et Venesville.

PRIX DUMANOIR

L'Académie décerne, chaque année, dans sa séance publique, un prix de 800 fr. à l'auteur d'une Belle Action accomplie à Rouen ou dans le département de la Seine-Inférieure.

OBSERVATIONS RELATIVES AUX CONCOURS

Chaque ouvrage manuscrit doit porter en tête une devise qui sera répétée sur un billet cacheté, contenant *le nom et le domicile de l'auteur*. Les billets ne seront ouverts que dans le cas où le prix serait remporté.

Les académiciens résidants sont seuls exclus des concours.

Les ouvrages envoyés devront être adressés *francs de port*; avant le 1^{er} mai (terme de rigueur), soit à M. MALBRANCHE, soit à M. FÉLIX, Secrétaires de l'Académie.

Les renseignements envoyés pour les *Prix Duma-noir et de la Reinty*, comprendront une notice circonstanciée des faits qui paraîtraient dignes d'être récompensés. Cette notice, accompagnée de l'attestation légalisée des autorités locales, doit être adressée *franco* à l'un des Secrétaires de l'Académie avant le 1^{er} juin.

EXTRAIT DU RÈGLEMENT DE L'ACADÉMIE

« *Les manuscrits envoyés aux concours appar-*
« *tiennent à l'Académie, sauf la faculté laissée aux*
« *auteurs d'en faire prendre des copies à leurs*
« *frais.* »

TABLE DES OUVRAGES

REÇUS PENDANT L'ANNÉE ACADÉMIQUE 1883-1884

Bourdin. — *Le Tabac : Ses inconvénients, ses dangers*; Paris, 1882.

Boutigny. — *Etudes sur les corps à l'état sphéroïdal*; 4^e édition, Paris, 1883.

Chéruel. — *Histoire de France pendant la minorité de Louis XIV*; Paris, 1879, 4 volumes. — *Histoire de France sous le ministère de Mazarin*; Paris, 1882, 3 volumes.

Courtaret (D^r). — *Vingt-cinq ans de chirurgie dans un hôpital de petite ville et à la campagne*; Paris, 1883.

Marquis de Caligny. — *Recherches théoriques et expérimentales sur les oscillations de l'eau et les machines hydrauliques à colonnes liquides oscillantes*, avec planches; Paris, 1883, 2 volumes.

De Coene. — *Rapport à la Société industrielle de Rouen de la Commission des accidents du travail*; Rouen, 1878.

De Pontaumont. — *Marguerite de Ravalet et soirées cherbourgeoises*; Cherbourg, 1882.

D'Estaintot. — *La Cour des Aydes de Normandie : Ses origines et ses vingt-sept charges de Conseiller*; Rouen, 1882 — *Discours prononcé à l'ouver-*

ture des conférences des avocats stagiaires; Rouen, 1882.

Duchesne et Ed. Michel. — *Les Nacriers : Etude d'hygiène professionnelle*; br. in-8°.

Félix. — *Catalogue de la bibliothèque Canel, léguée à la ville de Pont-Audemer, avec avant-propos*, par M. J. Félix, et *portrait à l'eau-forte* par M. J. Adeline.

Fôville. — *Rapports des D^{rs} Lunier et Fôville sur l'Hospice des enfants-assistés de Paris*; imprimerie nationale, 1882. — *Rapport annuel de l'Association générale de prévoyance et de secours mutuels des Médecins de France*; Avril 1882.

Garnier. — *Notice sur Charles-Joseph Buteux*; Amiens, 1883. — *Notice sur la Société linnéenne du nord de la France*; Amiens, 1883.

Jules Greslot. — *Lois astronomiques : Quatre formules nouvelles*; Meaux, 1883, manuscrit.

J. Hédou. — *Jean Sorieul, 1823-1871*; Rouen, 1882. — *Les Artistes Normands au Salon rouennais de 1880 : Rapport sur le prix Bouctot*; Rouen, 1882.

A. Héron. — *Chansons de Roger d'Andeli, seigneur normand des XII^e et XIII^e siècles, avec introduction, variantes et glossaire*; Rouen, 1883.

Husnot. — *Flore analytique et descriptive des mousses du nord-ouest*; 2^e édition contenant un traité élémentaire de bryologie; Cahen par Athis, 1882.

Lalanne (Maxime). — *Le Fusain*; Paris, 1875. — *Traité de la gravure à l'eau-forte*; texte et

planches, avec une Lettre-Préface de Ch. Blanc, Paris, in-8°.

G. Le Breton. — *Le sculpteur Jean-Baptiste Lemoyne et l'Académie de Rouen*. Esquisse biographique et recherches sur les œuvres de cet artiste. Paris, 1882.

Lebrun-Renault. — *Pierre-Corneille. Auteurs dramatiques qui l'ont précédé. — Règne de Louis XIII. — Vie, famille, théâtre de Corneille*; Paris, 1883.

Lecadre (D^r). — *Le Havre considéré sous le rapport de la démographie et de la constitution médicale*; le Havre, 1882.

Lechallas (Georges). — *Note sur les ports d'Anvers et de Gand*; Août 1882.

A. Leclerc (l'Abbé). — *Nobiliaire du diocèse de la généralité de Limoges par l'abbé Joseph Nadaud, curé de Teyjac, publié sous les auspices de la Société archéologique et historique du Limousin*; tome 1^{er}, Limoges, 1882.

Le Jolis. — *Note sur le myosotis sparsiflora de la flore de Normandie*; 1881.

Lottin de Laval. — *Manuel complet de Lottinoplastique; l'art du moulage de la sculpture en bas-relief et en creux, mis à la portée de tout le monde sans notions élémentaires, sans apprentissage d'art, précédé d'une histoire de cette découverte*; Paris, 1857.

Morière. — *Le Grès armoricain dans le Calvados*; Caen, 1883.

H. Moulin. — *Thyrel de Boismont, de l'Académie française : Sa vie et son œuvre, 1715-1786*; Chartres, 1882. — *Lazare Hoche et ses biographes, documents inédits*; Cherbourg, 1882. — *Titon du Tillet et son Parnasse; le P. Vanière et son Prædium rusticum*. — *Le Palais à l'Académie : Berryer et son fauteuil, 1674-1682; Etude critique et bibliographique*, Paris, 1882. — *Le Christ du Parlement*, tableau conservé dans la 1^{re} chambre du Palais de Justice de Paris; Paris, 1883.

Neveu-Lemaire. — *Discours prononcés aux audiences de rentrée de plusieurs Cours d'appel et procès-verbaux d'installation de nouveaux magistrats*; 1855-1882.

Paris. — *Compte-rendu de la xxii^e séance publique annuelle de la Société de secours des Amis des sciences*, tenue le 20 avril 1882.

Paris. — *Comptes-rendus de la Justice civile et commerciale et de la Justice criminelle en France et en Algérie pendant l'année 1881*.

Jean de Sapincourt. — *Etat actuel de la question des accidents du travail : Projets divers, choix d'une solution*; Rouen, 1883.

G. Picot. — *Le Dépôt légal et nos collections nationales*; Paris, 1883.

Powel (J.-W.). — *First annual Report of the Bureau of Ethnology to the Secretary of the Smithsonian Institution, 1879-1880*; Washington, 1881.

Rivière (A. et Ch.). — *Traité des manipulations de chimie à l'usage des établissements d'Instruction*

secondaire, des Écoles professionnelles et des Facultés; t. I, 1^{er} fascicule. Paris, 1882.

Rouen. — *Conseil général du département de la Seine-Inférieure : 2^e session ordinaire de 1882.*

G. Saige. — *Journal des guerres civiles de Dubuisson-Aubenay : 1648-1652; Tome I^{er}.*

Ambroise Tardieu et François Boyer. — *La ville gallo-romaine de Beauclair, commune de Voingt, près d'Herment (Puy-de-Dôme) : Fouilles et découvertes ; 1882, gr. in-4^o de 8 pages avec carte et plans.*

Van den Breeck. — *Note sur les levés géologiques de MM. Van Echborn et Cogels; Bruxelles, 1882.*

— *Observations géologiques faites à Anvers à l'occasion des travaux de creusement des nouvelles cales sèches; Bruxelles, 1882.* — *Note sur les dépôts lagunaires pliocènes d'Hayst-op-den-Berg et de Bearsel.* — *Exposé sommaire des observations et découvertes stratigraphiques et paléontologiques faites dans les dépôts marins et fluvio-marins du Limbourg en 1880 et 1881; Bruxelles, 1882.*

Vauthier. — *Etude sur les ports intérieurs : Bordeaux, Nantes, Rouen; Paris, 1882.*

Vingtrinier (Aimé). — *Lettre au sujet de deux inscriptions lyonnaises; Lyon, 1882.*

Washburne. — *Sketch of Edward Coles, second governor of Illinois and of the slavery struggle of 1823-1824; Chicago, 1882.* — *History of the English settlement in Edwards country Illinois*

*faunded in 1817 and 1818 by Morris Birckbeck
and George Hower by George Hower, with preface
and foot notes; Chicago, 1882.*

Washington. — *Congressiounal Directory compiled
for the use of Congress, by sen : Paley poore clerck
of printing records; seconde édition, 1882.*



ACADÉMICIENS RÉSIDANTS NOUVEAUX

MM.

1883. HÉRON, Professeur de lettres, rue du Champ-du-Pardon, 20.
LEBEL, Conservateur du Musée de Peinture, rue Thiers.

ACADÉMICIENS CORRESPONDANTS DÉCÉDÉS

MM.

1835. LECADRE ✱, Docteur-Médecin, au Havre.
1862. LANCIA DI BROLO, Secrétaire de l'Académie de Palerme
(Italie).

ACADÉMICIENS CORRESPONDANTS NOUVEAUX

MM.

1883. NEVEU-LEMAIRE ✱, Premier Président honoraire, à Clamecy,
(Nièvre).
LALANNE, Peintre et graveur, rue Lafayette, 74, Paris.
TARDIEU (Ambroise), Archéologue, à Herment (Puy-de-
Dôme).
Washburne, ancien Ministre des Etats-Unis en France, à
Chicago (Illinois), Etats-Unis d'Amérique.



TABLEAU

de

L'ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE ROUEN
pour l'année 1883-1884.

OFFICIERS EN EXERCICE

M. MARAIS, *Président.*
M. CH. LEVAVASSEUR, *Vice-Président.*
M. MALBRANCHE, *Secrétaire pour la Classe des Sciences.*
M. FÉLIX ✱, *Secrétaire pour la Classe des Lettres et des Arts.*
M. VINCENT ✱, *Trésorier.*
M. DECORDE, *Archiviste.*

ACADÉMICIENS RÉSIDANTS DEVENUS CORRESPONDANTS

ANNÉES
de
réception

MM.

1883. ROUSSELIN ✱, ancien Directeur de l'Asile d'aliénés de Quatre-Mares, 98, boulevard Bineau, à Neuilly (Seine).
RIVIÈRE ✱, ancien professeur au Lycée Corneille, au Mesnil, près Blangy-le-Château (Calvados).
FALLOY ✱, Commissaire de la marine, à Cherbourg.
DANZAS, ancien juge de paix, rue d'Assas, 46, à Paris.

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
<i>Procès-verbal de la Séance publique du 4 août 1884.....</i>	5
<i>Discours d'ouverture : Notice sur les Expositions de peinture,</i> par M. Hédou, Président	
<i>Rapport sur le Prix Bouctot, par M. G. Le Breton; lauréat,</i> M. Guilloux, sculpteur	27
<i>Rapport sur le Prix Dumanoir, par M. l'abbé Vacandard;</i> lauréat, M ^{lle} Méliot	61
<i>La Crémation, poésie, par M. Richard.....</i>	71
<i>Jadis et Aujourd'hui : Chapitre des Chapeaux, poésie, par le</i> même	75

CLASSE DES SCIENCES

<i>Compte-rendu des travaux de la Classe des Sciences pendant</i> <i>l'année 1882-1883, par M. Malbranche, Secrétaire de cette</i> <i>Classe.....</i>	85
<i>Les Lois astronomiques, par M. Jubé</i>	86
<i>Formules astronomiques, par M. Greslot.....</i>	86
<i>La Seine entre Paris et Rouen, par M. Léchalas.....</i>	86
<i>Le Plâtrage des Vins, par M. Tribouillard.....</i>	87
<i>Analyse de produits d'art anciens, par M. Girardin.....</i>	88
<i>Traité des Manipulations chimiques, par MM. Rivière père et</i> fils	88
<i>Littre et le Positivisme, par M. Homberg.....</i>	89
<i>Les Microbes, par M. Malbranche</i>	91
<i>Notice sur Jules de Blosseville, par M. Gravier</i>	92
<i>Rapport de M. Gravier sur des ouvrages envoyés par</i> M. Washburne.....	92
<i>Les anciens Tissus, par M. Le Breton.....</i>	93
<i>Observations sur l'hiver de 1879-1880, par M. Malbranche....</i>	95

	Pages
<i>Le Tabac</i> , par M. Bourdin; rapport de M. Malbranche.....	96
<i>Notice sur M. Morin, académicien honoraire décédé</i>	97

MÉMOIRES IMPRIMÉS

<i>Démonstration élémentaire des lois de l'attraction universelle</i> , par M. Jubé.....	99
<i>La Seine entre Paris et Rouen: Travaux entrepris pour en assurer la navigabilité</i>	113
<i>Analyses chimiques de plusieurs produits d'art d'une haute antiquité</i> , par M. Girardin.....	133
<i>Littre et le Positivisme, d'après un livre de M. Caro</i> , par M. Homberg.....	151
<i>Les Microbes</i> , par M. Malbranche.....	169

CLASSE DES LETTRES ET DES ARTS

<i>Rapport sur les Travaux de la Classe des Lettres et des Arts, pendant l'année 1882-1883</i> , par M. Félix, Secrétaire de cette Classe.....	195
<i>Démission de M. l'abbé Loth de ses fonctions de Secrétaire de la Classe des Lettres</i>	195
<i>Notice sur M. Giffard, membre correspondant, décédé</i>	196
<i>Notice sur M. Lancia di Brolo, membre correspondant étranger, décédé</i>	198
<i>Elections de membres correspondants : MM. Neveu-Lemaire, Eug. de Baurepaire, Ambroise Tardieu, Maxime Lalanne</i> ...	198
<i>Discours de réception</i> , par M. Charles Levavasseur.....	199
<i>Réponse à ce Discours</i> , par M. Hédou, Président.....	200
<i>Discours de réception</i> de M. Héron.....	200
<i>Réponse à ce discours</i> , par M. Hédou, Président.....	201
<i>Discours de réception</i> de M. Lebel.....	201
<i>Réponse à ce Discours</i> , par M. Hédou, Président.....	202
<i>Vue de la façade principale du nouveau Palais de Justice de Rouen</i> , offerte par M. Lefort, Architecte.....	202
<i>Rapport par M. Paul Allard sur les découvertes archéologiques faites en Auvergne</i> par M. Tardieu.....	202
<i>Rapport par M. Simon sur les travaux de M. Lefort</i>	202

